

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ANALYSE CRITIQUE DE L'EXTRACTIVISME COMME MODE DE
DÉVELOPPEMENT NORDIQUE À PARTIR DU CAS DE L'EXPLOITATION DU
MINÉRAI DE FER AU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

SAMUEL BÉDARD

JUIN 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à exprimer toute ma reconnaissance à mon directeur Éric Pineault pour ses enseignements formateurs, qui m'ont permis d'accomplir ce travail de recherche en exerçant ma liberté de penser. Je le remercie plus particulièrement pour la générosité et l'ouverture d'esprit dont il a fait preuve tout au long de mon cheminement à la maîtrise.

J'aimerais ensuite remercier les professeur.e.s Pierre Doray, Leila Celis et Gérard Duhaime pour leur assistance et leur disponibilité, tout en soulignant la contribution inestimable des Nord-Côtiers, Innus et Naskapis impliqués dans la mise en œuvre du projet. Merci également à mes amis sociologues avec qui j'ai eu la chance de discuter et de réfléchir abondamment au cours des deux dernières années. Je pense notamment à Olivier Duchesneau, à Nicolas Guindon ainsi qu'à Étienne Beaudry-Soucy, qui a procédé à la relecture complète du mémoire. J'ai aussi une pensée pour ma copine Rosalie, qui m'a offert une écoute et un soutien de tous les instants, ainsi que pour ma mère, mon père et ma sœur qui m'ont témoigné à plusieurs reprises de leur appui inconditionnel. Enfin, un merci bien spécial à mes grands-parents, Nicole et Noël, à qui je dédie ce mémoire.

Je tiens à reconnaître en terminant la participation du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et du Programme de formation scientifique dans le Nord (PFSN), qui m'a permis d'entreprendre des études supérieures dans les meilleures dispositions.

Nous avons appris à concevoir la démocratie non comme l'histoire d'une idée ou l'apparition d'un mouvement social, mais comme un assemblage de machines.

Timothy Mitchell

AVANT-PROPOS

L'idée de consacrer un mémoire à la Côte-Nord et à son secteur minier est inspirée d'une faille constatée dans le projet mis de l'avant par le discours écologiste dominant. Essentiellement conçues à travers le prisme urbanisant du transport collectif, des vélos libre-service et des ruelles vertes, les initiatives actuelles de lutttes aux changements climatiques tendent par moment à systématiquement exclure les régions périphériques. Or, il se trouve qu'au Québec, le secteur industriel est le deuxième plus important pôle d'émission de gaz à effets de serre après le transport, et que les entreprises les plus polluantes se trouvent précisément à l'extérieur de l'aire de rayonnement de la métropole.

Même si le Québec s'est passablement désindustrialisé au cours des 40 dernières années, les mines, les alumineries, les cimenteries et autres, occupent toujours une place centrale dans l'économie nationale. On retrouve effectivement dans le secteur primaire, des entreprises qui embauchent jusqu'à un millier de résidents d'une même région, et ce, à des taux horaires gonflant passablement les recettes fiscales de l'État. Dans ce contexte, il est clair que la fermeture pure et simple de toutes les usines à lourde empreinte carbone ne peut être envisagée dans l'immédiat, même s'il s'agit du genre de réflexion à laquelle nous convie inévitablement la crise climatique actuelle. Tôt ou tard cependant, des choix socio-économiques déchirants, relatifs à la poursuite du développement industriel et à l'occupation du territoire québécois, finiront par s'imposer d'une manière ou d'une autre.

Bien qu'il concerne pourtant le sort de plusieurs milliers de famille, ce type d'enjeu est, à l'heure actuelle, totalement écarté du débat public. Même les forces progressistes de

la société que l'on retrouve par exemple au sein des grandes centrales syndicales ou du Nouveau Parti Démocratique (NPD) ne se réclament pour l'instant que d'une transition dite *juste*, qui consiste, dans les faits, à maintenir le plein emploi et le système économique qui l'alimente. Face à ce refus d'aborder de front une problématique *injuste*, mais pourtant bien réelle, il nous semblait pertinent de développer une compréhension minimale du rôle de la grande industrie dans une région peu diversifiée économiquement, en adoptant un point de vue critique, compte tenu des limitations que présentent actuellement les écosystèmes. La question minière mérite d'autant plus qu'on s'y intéresse, dans un contexte où le « retour des grands projets », constaté à l'échelle de la société québécoise, « illustre l'échec relatif des stratégies de développement local » (Simard *et al.*, 2017, p. 256).

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	iv
LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES TABLEAUX.....	x
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	xi
LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS	xiv
RÉSUMÉ	xv
ABSTRACT.....	xvi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LA REPRIMARISATION DU QUÉBEC ET L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU CYCLE DE COMMODITÉS	4
1.1 Contextualisation des objectifs et de la problématique	4
1.1.1 Émergence d'un nouveau régime d'accumulation.....	5
1.1.2 Rentes de monopole, extractivisme et alliances de classes.....	7
1.1.3 Prix, cycles et super-cycles	8
1.1.4 Le consensus de Beijing.....	11
1.1.5 Le Québec dans la mire.....	14
1.1.6 Des promesses de développement.....	16
1.1.7 Axes de la recherche et objectifs.....	18
1.2 Objet et univers théorique.....	20
1.2.1 Qu'est-ce qu'un modèle de développement ?	22
1.2.2 Filière et chaîne d'extraction.....	23

CHAPITRE II	
L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL : PERSPECTIVES THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIE..... 25	
2.1	Recension des écrits..... 25
2.1.1	Bunker et l'écologie politique des staples..... 26
2.1.2	L'économie politique du capitalisme avancé et la financiarisation du secteur extractif..... 35
2.2	Questions spécifiques et hypothèses..... 39
2.3	Méthode de recherche et univers d'analyse..... 41
2.3.1	La méthode étude de cas 44
2.3.2	Le processus de sélection du cas..... 45
2.3.3	Le plan de recherche et la stratégie d'analyse..... 48
2.3.4	Le protocole de collecte de données 50
CHAPITRE III	
LE CONTRÔLE DE L'OFFRE ET LA GESTION DU CYCLE DANS UN CONTEXTE DE RECONFIGURATION DE LA DEMANDE MONDIALE 53	
3.1	Économie politique de la dynamique interne du cycle de production du fer 53
3.1.1	Le contexte mondial de production..... 54
3.1.2	Le contexte régional de production..... 59
3.1.3	L'expérience régionale du cycle 67
3.1.4	Comprendre le cycle à la fois comme expression de la concurrence monopolistique et instrument de restructuration..... 91
3.2	Déterminants de la demande mondiale, positionnement stratégique des producteurs nord-côtiers et évolution de la dynamique externe du cycle..... 96
3.2.1	Les dynamiques de consommation globale du minerai de fer 97
3.2.2	Le positionnement stratégique des producteurs nord-côtiers..... 101
3.2.3	La recomposition des modes de gestion 106
3.2.4	Rationaliser et flexibiliser pour échapper à la marginalisation..... 112
CHAPITRE IV	
LES PRATIQUES CONTEMPORAINES DES ENTREPRISES MINIÈRES DE LA CÔTE-NORD EN MATIÈRE D'ENCADREMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE RÉPARTITION DU CAPITAL..... 114	
4.1	La territorialité des formes de capital liées à l'activité minière..... 114
4.1.1	Les ressources humaines..... 115

4.1.2	Les ressources financières.....	144
4.1.3	La déterritorialisation de l'activité minière et de ses bénéfices	166
4.2	Portée et limites de l'intervention sociale des minières.....	168
4.2.1	L'engagement communautaire des entreprises	169
4.2.2	Les coûts assumés par les collectivités	178
4.2.3	Transfert de risques et répartition inégale de la richesse	183
CONCLUSION		186
ANNEXE A		
TABLEAU SYNTHÈSE DE LA COLLECTE DE DONNÉES		192
ANNEXE B		
GRILLE D'ENTRETIEN		193
ANNEXE C		
GRILLE D'ANALYSE THÉMATIQUE		195
RÉFÉRENCES.....		197

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1 Succession des différentes phases de la dynamique interne d'un cycle minier.....	10
1.2 Variation de l'indice des prix des métaux au cours des 30 dernières années	12
1.3 Variation des fusions et acquisitions dans le secteur des mines et métaux au cours de la dernière décennie.....	13
2.1 Carte de la région administrative de la Côte-Nord mettant en évidence les lieux d'extraction et les corridors de transport du minerai de fer.....	42
2.2 Variation du prix du minerai de fer au cours des 30 dernières années	46
3.1 Variation du prix mensuel d'une tonne de minerai entre 2009 et 2019.....	56
3.2 Production minière mondiale de minerai de fer entre 2009 et 2018.....	56
3.3 Production minière canadienne (expéditions) de minerai de fer entre 2009 et 2018	59
3.4 Carte du Québec indiquant l'emplacement de la fosse du Labrador et des principaux sites d'exploitation du minerai de fer	60

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
2.1 Plan de recherche pour l'étude du cas de la filière du minerai de fer de la Côte-Nord	49
3.1 Production mondiale de minerai de fer, par pays, en 2018	54
3.2 Distribution des 20 plus importants producteurs de minerai de fer dans le monde en 2014.....	55
4.1 Répartition des employés PNR au sein des entreprises nord-côtières exploitant le minerai de fer en 2019	120
4.2 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de domicile entre 2004 et 2013	135
4.3 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail entre 2004 et 2013	135

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AEMQ	Association d'exploration minière du Québec
AMC	Association minière du Canada
AMEM	ArcelorMittal Exploitation minière Canada
AMF	Autorité des marchés financiers
AMH	Affaires municipales et Habitation
AMIC	ArcelorMittal Infrastructure
AMMC	ArcelorMittal Mines Canada
AMQ	Association minière du Québec
ANQ	Assemblée nationale du Québec
CCQ	Commission de la Construction du Québec
CDPQ	Caisse de dépôt et placement du Québec
CLD	Centre local de développement
CN	Canadien National
CNR	Cliffs Natural Resources
CPE	Centre de la petite-enfance

CRDDN	Chaire de recherche sur le développement durable du Nord
CSF	Conseil du statut de la femme
CSN	Confédération des syndicats nationaux
DSO	Direct shipping ore
ERA	Ententes sur les répercussions et les avantages
FIFO	Fly-in/fly-out
FQM	Fédération québécoise des municipalités
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IOC	Iron Ore Company of Canada/Compagnie minière IOC
IQ	Investissement Québec
IRIS	Institut de recherche et d'informations socio-économiques
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LIM	Labrador Iron Mines
LIOR	Labrador Iron Ore Royalty
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFQ	Minerai de fer Québec

MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
NML	New Millennium Iron
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEI	Observatory of Economic Complexity
PDAC	Prospectors & Developers Association of Canada
PDG	Président-directeur général
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Permanents non-résidents
QCM	Quebec Cartier Mining
QNS&L	Quebec North Shore and Labrador Railway
RFCN	Regroupement des femmes de la Côte-Nord
RNC	Ressources naturelles Canada
SFPPN	Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire
TNL	Terre-Neuve-et-Labrador
TSMC	Tata Steel Minerals Canada

LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS

G	Milliard
km	Kilomètre
M	Million
\$	Dollar canadien
\$ US	Dollar américain
t	Tonne métrique

RÉSUMÉ

Ce mémoire de maîtrise traite du rapport qu'entretiennent les grandes entreprises minières avec les collectivités locales, dans un contexte nordique. À partir du cas québécois de l'exploitation du minerai de fer, nous tentons d'apporter un éclairage nouveau à l'idée communément admise selon laquelle l'implantation, sur des territoires enclavés, de grands projets extractifs, constitue un vecteur de développement régional important. La démarche d'économie politique proposée prend pour objet les modes de gestion des ressources humaines et financières privilégiés dans le secteur minier de la Côte-Nord. Les données recueillies dans le cadre d'une analyse documentaire et d'une série d'entretiens semi-dirigés, menés à l'hiver 2019, convergent vers la thèse suivante : la diminution des retombées économiques constatée dans cette région est attribuable à la déterritorialisation de l'organisation contemporaine du travail dans les mines ainsi qu'à l'émergence de stratégies de restructuration épousant la dynamique du cycle de commodités.

Mots clés : Industrie minière, extractivisme, développement nordique, Côte-Nord, minerai de fer, économie politique

ABSTRACT

This dissertation focuses on the interactions between large mining companies and local communities, in a northern context. Starting from the Quebec case of iron ore mining, we try to shed new light on the commonly accepted idea that the implementation of large extractive projects in remote areas will lead to a significant growth. The proposed political economy approach focuses on the human and financial resources management methods who prevail across Quebec's North Shore mining sector. The data collected through a literature review and semi-structured interviews conducted in winter 2019 converge towards the following thesis: the decrease in local economic benefits recorded in the region is due to the deterritorialization of the contemporary organization of mining labour and the emergence of restructuring strategies fully integrated in the dynamic of commodities cycle.

Keywords : Mining industry, extractivism, northern development, Quebec's North Shore, iron ore, political economy

INTRODUCTION

Historiquement, la trajectoire du développement économique d'une région comme la Côte-Nord fut intimement liée à l'activité des compagnies minières qui ont fait le pari, dans la deuxième moitié du XX^e siècle, d'implanter durablement sur le territoire, des populations, des services et des infrastructures (Charest, 2001). La mise en valeur des ressources minérales y a favorisé la construction, notamment d'écoles, d'hôpitaux et de systèmes de transport encore utilisés à ce jour, que ce soit à Sept-Îles, à Fermont ou à Havre-Saint-Pierre. Au même titre que la plupart des « villes de compagnies » (Morisset, 2017), ces localités ont été configurées conformément aux utopies de grands industriels contraints de repousser la frontière de l'écoumène en aménageant, dans leur intégralité, des milieux de vie pour les travailleurs¹ et leur famille.

Si la Grande Dépression des années 1930 et les interventions répétées des États dans le domaine de l'habitation avaient marqué, en Amérique, la fin de cette pratique consistant à bâtir une ville et à aligner la division du travail à tout un système de relations sociales, le Québec a historiquement fait figure d'exception. Le fait que les vastes gisements de fer de la province se trouvaient alors sur des territoires enclavés et totalement exclus des réseaux de télécommunications et de transports (Vallière, 2012) a fait perdurer jusqu'au milieu des années 1970², cette représentation de la ville³

¹ Le genre masculin est privilégié uniquement dans le but d'alléger le texte.

² Fondée en 1974, la municipalité de Fermont fut la dernière véritable ville minière à être construite en sol québécois.

³ Il ne s'agit plus de villes de compagnies au sens théorique du terme, puisque l'État intervient dès la fin des années 1930 pour limiter le contrôle des entreprises minières sur les villes et villages qui acquièrent des statuts légaux les autorisant leur gouvernance par un conseil municipal dûment élu (Vallières, 2012).

comme « élément des infrastructures nécessaires à l'exploitation du minerai » (Simard et Brisson, 2013, paragr. 12).

Le nouvel élan que procure à l'exploitation minière la fin de la Seconde Guerre mondiale va générer un développement si important sur la Côte-Nord, que les centaines de familles nouvellement établies dans les villes créées par l'Iron Ore Company of Canada et la Quebec Cartier Mining, vont bénéficier de conditions de vie parfois supérieures à celles de leurs concitoyens du Sud. Cette grande prospérité fut toutefois de courte durée. Dans les années 1980, la crise du fer a notamment conduit au démantèlement des localités de Schefferville et de Gagnon, tandis que les récessions subséquentes ont mis à mal le compromis fordiste dans le monde minier. Le développement technologique a par la suite diminué considérablement la durée de vie des gisements et réduit les structures communautaires⁴ socialement nécessaires à leur exploitation (Mousseau. 2012).

En avril 1988, le quotidien *La Presse* (cité dans Lemay, 2015, p. 249) résumait ainsi la situation : « Il n'y a plus de ville nordique. L'avenir, c'est la formule Baie-James... », en faisant référence aux camps de travail temporaire privilégiés pour le développement hydro-électrique. Le développement régional qu'avait généré la première phase d'exploitation du fer sur la Côte-Nord constituait-il un idéal déchu ou une simple parenthèse dans l'histoire ? La question demeure. Il est cependant clair que cette époque où l'activité minière permettait de *faire société* est désormais révolue, comme

Il demeure que ces établissements mono-industriels sont néanmoins « planifiés, construits et administrés, dans une large part, par une entreprise privée » (Simard et Brisson, 2013, paragr. 12).

⁴ Le raccourcissement de l'horizon temporel de l'exploitation minière a remis en question, dans un contexte d'élargissement du champ d'intervention de l'État social, la pertinence de maintenir, à proximité des lieux d'extractions, un réseau de services et d'infrastructures marquant la présence de l'entreprise dans l'ensemble des sphères de la vie sociale. Durant ses premières années d'existence, la Compagnie minière IOC (IOC, 1957) assurait, par exemple, à Schefferville, la coordination d'un ensemble d'activités, allant de la publication de journaux à l'organisation de fêtes d'enfants. La compagnie disposait également d'un directeur des sports ainsi qu'un département entièrement voué aux affaires récréatives.

en témoigne l'organisation du travail à la mine Raglan, au Nunavik⁵. En opération depuis 1998, ce projet minier, qui figure parmi les plus importants du Québec contemporain, ne comporte aucune disposition quant à la fixation de la main-d'œuvre. Même si la ville de compagnie appartient désormais au passé, l'idée que l'exploitation des ressources minières peut générer, à l'échelle locale, un développement économique structurant, continue d'animer les élites du Québec contemporain. Sans vouloir attester de la supériorité d'un modèle de développement sur un autre⁶, la démarche d'économie politique proposée dans ce mémoire veut à tout le moins analyser le fossé qui sépare le discours de l'activité minière comme vecteur de retombées économiques, et la réalité. Le but de la présente étude consiste à approfondir, à partir du cas de la Côte-Nord, la compréhension du rapport entre la présence des entreprises minières et la situation économique particulière des régions ressources⁷. Pour reprendre une formule de Max Weber (2019, p. 65 [1910]), nous examinerons le « degré d'affinité élective entre des formes structurelles concrètes de l'activité communautaire et des formes concrètes d'économies », afin de déterminer « si elles se confortent réciproquement dans leur existence [...] ou si, à l'inverse, elles s'empêchent ou s'excluent l'une l'autre ».

⁵ Même si la durée de vie de la mine est établie au-delà de 2032, et que son exploitation mobilise tout près de 1000 employés, l'entreprise a pris la décision de ne pas construire de village et de plutôt mettre en place « un système de rotation de travailleurs venant du sud de la province à partir de Val-d'Or, lesquels logent dans un complexe résidentiel adjacent à la mine » (Simard et Brisson, 2013, note 8).

⁶ Si l'établissement de façon plus ou moins permanente d'une ville minière peut s'avérer, en principe, salubre pour l'économie d'une région, il convient néanmoins de souligner que cette façon de procéder est historiquement fondée sur une négation du droit ancestral des peuples autochtones. De plus, la perspective de fermeture, qui est inhérente à ce type d'aménagement urbain, est également susceptible d'avoir des effets néfastes sur les populations concernées. C'est pourquoi l'avènement du navettage dans le secteur minier a pu être considéré comme une avancée par certains commentateurs, dont l'ex-premier ministre Jacques Parizeau (2011). Dans une logique de rétablissement des sites miniers conforme aux principes de développement durable, la non-permanence des infrastructures peut également être perçue positivement.

⁷ Il s'agit des régions administratives du Québec « dont l'économie repose sur la mise en valeur des ressources naturelles » (Service Québec, 2019). C'est le cas notamment du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

CHAPITRE I

LA REPRIMARISATION DU QUÉBEC ET L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU CYCLE DE COMMODITÉS

Ce premier chapitre situe la problématique ainsi que les objectifs de recherche dans la conjoncture actuelle, parcourt les déclinaisons politiques, économiques et sociales de la primarisation, et conceptualise les notions de cycle et de modèle de développement.

1.1 Contextualisation des objectifs et de la problématique

Alors qu'en Occident le secteur des ressources naturelles avait été partiellement décimé par la tertiarisation amorcée dans les années 1980, voilà que la stagnation récente de l'immobilier et des biens et services engendre des formes de reprimarisation (Pineault, 2013). Ce concept d'économie politique fait référence à un mouvement, porté par des élites, qui consiste à rediriger les ressources des États industrialisés vers le développement du secteur extractif. Un tel phénomène est observable au Canada, un pays qui dès les années 1960, avait pourtant « abandonné cette vision d'une économie dominée par les ressources naturelles pour viser plutôt un développement basé sur un secteur manufacturier fort, favorisant la technologie, l'innovation et le savoir » (Mousseau, 2012, p. 181).

Si ce tournant emprunté par les sociétés contemporaines contraste avec les objectifs de l'Accord de Paris (2015) et les récentes révélations du Groupe d'experts

intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2019), son émergence est pourtant intimement liée à la conjoncture actuelle. L'expansion, au cours des dernières décennies, des activités d'extraction survient précisément au moment où un ralentissement de la croissance entrave le développement capitaliste. Au même titre que l'accroissement du temps de travail et la titrisation des dettes, l'intensification des formes d'exploitation des ressources de la nature vise moins à satisfaire une demande effective qu'à faire délibérément perdurer l'accumulation, en dépit des crises structurelles qui bouleversent le système économique mondial (Streeck, 2014).

Pour la sociologue argentine Martistella Svampa (2011, p. 105), cette recrudescence des politiques essentiellement fondées « sur la surexploitation de ressources naturelles [...] et sur le déplacement des frontières des territoires jusqu'alors considérés comme "improductifs" » est symptomatique de l'émergence d'un nouveau modèle d'accumulation. La dernière décennie aurait été selon elle marquée par le passage d'un consensus de Washington, axé sur la déréglementation, à un « consensus des commodités⁸ », privilégiant l'extraction comme modèle de croissance (Svampa et Slipak, 2015, p. 33).

1.1.1 Émergence d'un nouveau régime d'accumulation

Si le fait d'investir un secteur d'activité aussi instable et volatile que celui des matières premières peut sembler à première vue irrationnel, les travaux de Crotty (1993) montrent que cette pratique répandue est au contraire tout à fait conséquente avec l'évolution récente du capitalisme. L'introduction de la concurrence étrangère en

⁸ Nous employons le terme *commodités*, au même titre que *ressources naturelles* ou *matières premières*, pour désigner des marchandises standardisées, « dont la circulation est hautement organisée [et] dont les débouchés sont relativement stables et sécurisés au point où des marchés spéculatifs ont pu être constitués comme plateformes d'échange » (L'Italien *et al.*, 2012, note 2).

Amérique au tournant des années 1980, a effectivement contraint les directions d'entreprises à recourir à des stratégies de type *invest-or-die*, qui consistent à surinvestir dans des projets à haut risque.

Par ses dimensions technologiques et son potentiel de rendement à long terme, l'activité extractive, qui consiste à retirer des ressources de leur milieu naturel dans une logique marchande, est dotée d'une grande valeur capitalistique (Hébert et Tremblay-Pépin, 2013). Dans les dernières années, cette valeur s'est d'ailleurs passablement accentuée dans le cadre de la financiarisation, un processus au terme duquel le mode de production industrielle se trouve « encastré et transformé par un circuit financier » devenu déterminant (Laurin-Lamothe, 2019, p. 93). Ce qui fait la particularité de cette nouvelle économie dite financière, c'est sa capacité à permettre une accumulation immédiate, tout en *reportant à plus tard* la réalisation de la valeur du capital dans l'économie *réelle*.

Si cette activité millénaire qu'est l'extraction suscite actuellement un regain d'intérêt, c'est précisément parce que le « temps de rotation du capital » (Harvey, 2018, p. 70) qui y est investi est relativement long comparativement à d'autres industries plus contemporaines. Un secteur comme celui des mines, qui nécessite au préalable des investissements importants pour la construction d'infrastructures qui n'offriront leur plein rendement qu'après plusieurs années⁹ (Autorité des marchés financiers [AMF], s.d.), se doit d'émettre des titres de propriété sur du *travail futur*. Cette situation favorise la ponction de valeur financière, puisque la valeur réelle de ces *droits abstraits* à une richesse sociale anticipée est incertaine et sujette à la spéculation. L'émergence d'un nouveau régime d'accumulation résolument extractif prend donc tout son sens dans un contexte où la faiblesse des taux de croissance dévalue les modes de production

⁹ L'AMF estime que le démarrage d'un projet minier peut nécessiter jusqu'à 500 M\$ d'investissement et qu'une fois la rentabilité de celui-ci démontrée, plus de 10 années peuvent s'écouler entre la découverte et l'exploitation d'un gisement.

conventionnels. Le fait que des sociétés d'exploration minière dépensent parfois jusqu'à « deux fois plus d'argent en frais généraux et d'administration [...] qu'en dépense d'exploration », est un cas probant de cette réalité (Mousseau, 2012, p. 162).

1.1.2 Rentes de monopole, extractivisme et alliances de classes

Pour qu'il soit possible d'accumuler du capital tout en échappant à la détermination du travail, les opérations financières mentionnées ci-haut doivent néanmoins pouvoir se référer, dans la sphère réelle, à des activités industrielles (Morin, 2017). L'une des principales raisons pour laquelle le secteur extractif est à même de soutenir, à lui seul, tout un régime d'accumulation, c'est qu'il tend à rallier les grandes entreprises, les gouvernements et les salariés (Schnaiberg, 1980).

Le point de départ de cette convergence réside dans le fait que les ressources naturelles sont exploitées, dans les économies de marché, en vertu d'un droit de propriété privée, permettant au titulaire de percevoir l'intégralité des revenus de sa production, moyennant le versement d'une rente aux autorités publiques (Éloi, 2012). Or, comme le souligne David Harvey (2018, p. 32), tout système de rente se fonde a priori sur un « pouvoir de monopole », permettant aux entreprises qui le détiennent « d'augmenter leurs revenus sur une longue période, parce qu'ils disposent d'un contrôle exclusif sur un objet directement ou indirectement exploitable ».

En ce qui concerne le secteur primaire, la notion de monopole fait ici référence à deux dynamiques complémentaires. Elle désigne, d'une part, le pouvoir des grands extracteurs de « déposséder les communautés locales des ressources présentes sur leurs territoires, de leur contrôle politique et de leur exploitation économique » (Fournis et Fortin, 2015, paragr. 21) et renvoie, d'autre part, au contrôle qu'exercent ceux-ci sur la production mondiale de commodités. Dans le cadre de l'analyse, nous privilégierons cette deuxième forme de monopole, qui permet notamment à ses détenteurs de

restructurer, à leur avantage, les conditions de marché, plutôt que d'avoir à se livrer à des guerres de prix conventionnelles (Baran et Sweezy, 1966).

À l'instar des entreprises, il s'avère que les États peuvent également tirer profit de l'octroi de monopoles privés, et plus largement, de l'intensification des activités extractives. Le fait de pouvoir recourir à des prélèvements fiscaux, qui vont augmenter au même rythme que les volumes extraits, peut, dans le contexte actuel, favoriser la relance de modèles sociaux en crise. Le concept latino-américain d'*extractivisme* a d'ailleurs été développé précisément pour rendre compte de ces cas où des gouvernements soutiennent, de façon inédite, l'extraction de ressources, dans l'espoir de financer des politiques à caractère social (Gudynas, 2010). L'émergence de tels régimes politiques dans les sociétés contemporaines s'inscrit dans le prolongement du mouvement de primarisation exposé précédemment.

Même s'il s'agit de l'une des activités les plus conflictuelles à n'avoir jamais existé sur le plan social (Jenkins et Yakovleva, 2006), l'extraction parvient néanmoins à susciter l'adhésion de certaines populations. Dans les régions qui sont relativement peu intégrées à l'économie continentale, les promesses de redevances et de création d'emplois sont souvent perçues comme les uniques moyens d'interrompre un mouvement de dévitalisation qui s'est accentué au cours des dernières années à la suite de l'imposition de politiques néolibérales (Markey *et al.*, 2019).

1.1.3 Prix, cycles et super-cycles

Si un tel consensus social est essentiel à l'émergence d'un régime d'accumulation résolument extractif, la dynamique de prix exerce un rôle tout aussi déterminant, dans la mesure où les dépenses d'exploration et de mise en chantier sont « avant tout planifiées en fonction du marché instantané » (Mousseau, 2012, p. 71). Par conséquent, la valeur capitalistique à laquelle nous avons fait référence, ne peut être réalisée « qu'à partir du moment où les marchés internationaux annoncent des prix avantageux »

(Hébert et Tremblay-Pépin, 2013, paragr. 4). Si déterminants soient-ils, les prix des matières premières varient selon des logiques spécifiques qui peuvent parfois s'avérer difficiles à anticiper. Or, il existe néanmoins une théorie générale des cycles de commodités dont il convient d'exposer les grandes lignes.

Précisons d'entrée de jeu que la grande volatilité qui caractérise le marché des commodités n'a rien à voir ni avec la hausse tendancielle des coûts de la production marginale¹⁰ ni avec la rareté des ressources, qui varie dans les faits en fonction de l'exploration, de la disponibilité des technologies et de l'état des marchés (Mousseau, 2012). Pour le physicien Normand Mousseau (2012, p. 71), trois phénomènes sont véritablement susceptibles de déstabiliser les prix sur les marchés, soit (a) des tensions politiques chez les grands producteurs ; (b) des pressions exercées par les spéculateurs ; et (c) un déséquilibre de l'offre et la demande.

Contrairement aux deux premiers événements qui sont plutôt circonstanciels, les déséquilibres entre la production et la consommation de commodités surviennent périodiquement et sont liés à un facteur intrinsèque de l'activité extractive, soit l'effet de cycle. Dans le cas des matières premières, les phénomènes cycliques sont de deux ordres : il y a d'abord les *cycles*, qui émergent de la dynamique interne de l'extraction, et les *super-cycles*, qui sont plutôt liés à des dynamiques externes. De façon générale, le cycle détermine la configuration de l'offre tout en étant l'expression de celle-ci, tandis que le super-cycle est une conséquence d'un changement social d'envergure survenu au niveau de la demande.

Les cycles durent en moyenne de 10 à 20 ans. Il s'agit de mouvements périodiques qui sont « inévitables dans un secteur où les échelles de temps pour le déploiement de

¹⁰ En règle générale, le prix auquel se vend une ressource sur le marché est déterminé par les coûts de sa production marginale, qui tendent à augmenter avec l'épuisement progressif des gisements les plus facilement accessibles. Mousseau estime toutefois que cette tendance n'est pas à l'origine de variations significatives des prix, puisque cette hausse des coûts d'opération est généralement contrebalancée par le développement technologique, qui exerce simultanément une pression à la baisse sur les prix.

nouveaux projets sont longues et les investissements, massifs» (Mousseau, 2012, p. 117). Ils fonctionnent selon la logique suivante : une période de croissance des prix favorise l'investissement et l'expansion de la production globale, ce qui se traduit par un accroissement de la quantité de métaux mis en marché. Cette dynamique se maintient jusqu'à ce que le marché soit saturé par rapport à la demande, ce qui entraîne une baisse des prix, et éventuellement une diminution de la production. Durant cette période de récession, la production est limitée aux gisements les moins coûteux, et ce, jusqu'à ce que la demande supplante à nouveau l'offre, entraînant ainsi une nouvelle hausse des prix. À des fins d'analyse, nous avons découpé cette représentation classique des cycles de matière première en six phases distinctes, que nous avons situées, dans la figure 1.1, sur une courbe de prix typique.

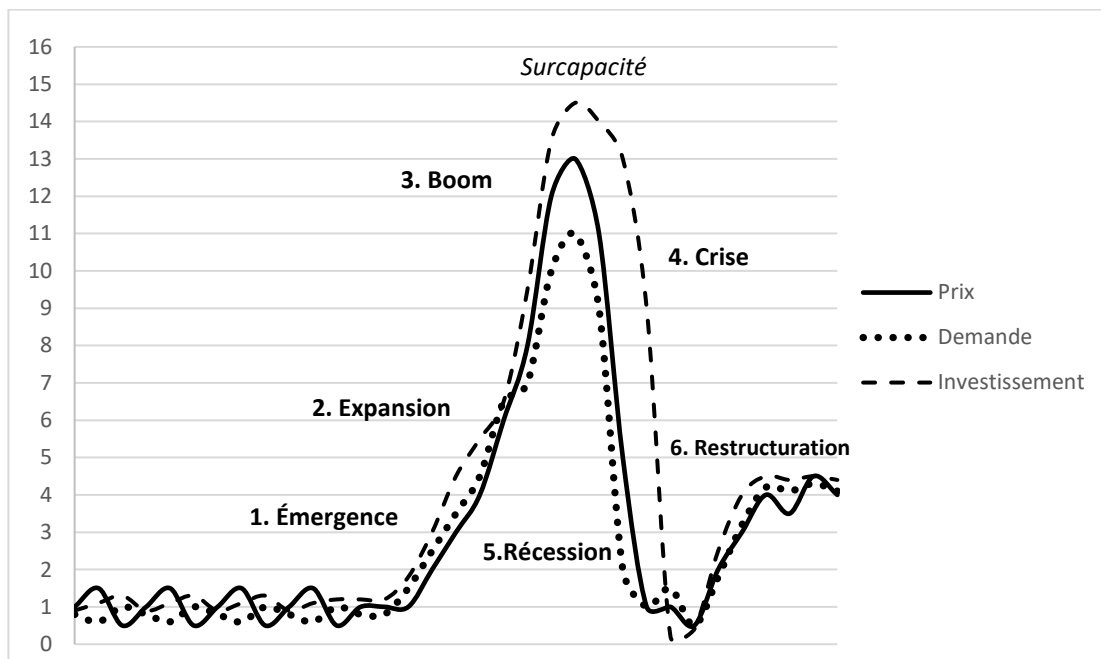


Figure 1.1 Succession des différentes phases de la dynamique interne d'un cycle minier (indice =1)

La durée des différentes phases d'un cycle peut être considérablement amplifiée du fait que celui-ci se trouve entrecoupé d'un super-cycle, soit une tendance prolongée à la

hausse des prix n'ayant rien à avoir avec sa périodicité normale. Cette superposition de dynamiques internes et externes fait de chaque cycle un événement singulier s'articulant à la reproduction capitaliste dans son ensemble.

Si l'on peut difficilement comprendre, à partir de ce modèle théorique, les effets de tensions politiques sporadiques sur la dynamique des prix, les travaux de l'économiste André Orléan (2004, p. 39) sur le mimétisme et la « rationalité autoréférentielle » de la sphère financière nous permettent, en revanche, de présumer que la pression des spéculateurs, à laquelle fait référence Mousseau, ne fait qu'accentuer l'amplitude de la courbe d'investissement.

1.1.4 Le consensus de Beijing

Au cours des 150 dernières années, seulement trois super-cycles ont été observés. Le premier s'est produit, aux États-Unis, entre la fin du XIX^e et au début du XX^e ; le second, entre 1945 et 1975, dans le cadre de la reconstruction d'après-guerre ; alors qu'un troisième se serait amorcé, en Asie, au début des années 2000 (Paquet, 2012). Il s'agit de trois moments, dans l'histoire récente, où les producteurs de commodités ont été incapables de satisfaire une croissance rapide de la demande liée à d'importants mouvements d'expansion macroéconomique.

Le plus récent super-cycle est principalement attribuable au développement fulgurant de l'économie chinoise au cours de la dernière décennie. Entre 2001 et 2011, la croissance annuelle moyenne de la Chine s'est effectivement maintenue à près de 10 % (Poloz, 2015), comparativement à un taux d'environ 1,7 % dans les économies plus matures (Radetzki et Wårell, 2017). La consommation de charbon, de pétrole et de métaux du pays a quant à elle augmenté significativement, ce qui s'est traduit, à l'échelle internationale, par une hausse de prix inédite (Paquet, 2012).

Si la Chine est parvenue à « remplacer les pays riches de l'OCDE à titre de force dominante des marchés de commodités [Traduction libre] »¹¹ (Radetzki et Wårell, 2017, p. 127), c'est en raison d'une première phase de démarrage industrielle qui fut suivie d'une phase subséquente d'urbanisation, attribuable à la migration de milliers de travailleurs des zones rurales de l'Asie vers les centres urbains. Ce phénomène a généré un accroissement de la demande pour les matériaux de construction tels que l'acier, ainsi que pour les métaux de base (Poloz, 2015). La Figure 1.2 illustre bien l'ampleur de cette phase haussière, par rapport au cycle normal du prix des métaux (cuivre, aluminium, minerai de fer, étain, nickel, zinc, plomb et uranium).

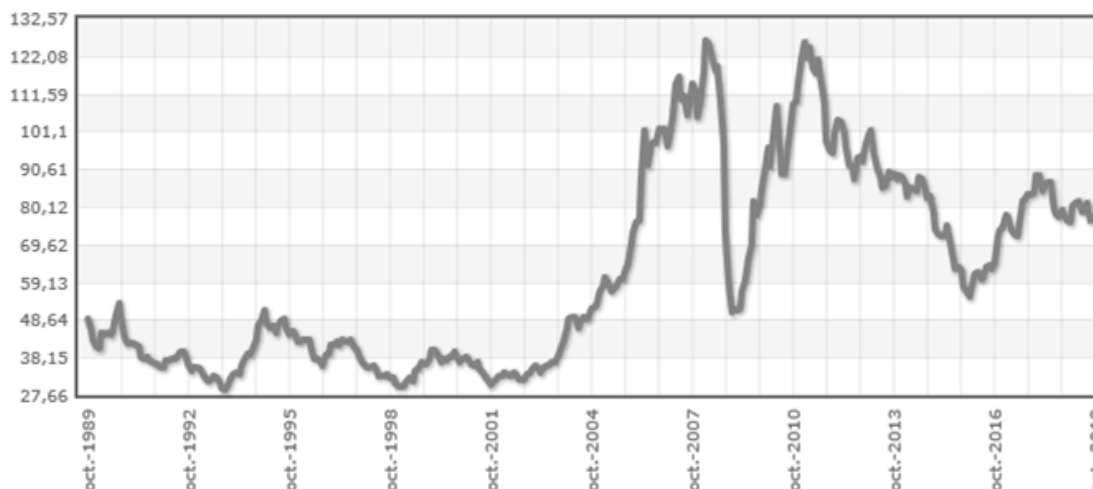


Figure 1.2 Variation de l'indice des prix des métaux au cours des 30 dernières années, exprimée en dollars US (Index Mundi, 2019a)

La tendance prolongée à la hausse de prix s'est matérialisée à travers la planète par un phénomène social que l'on appelle communément un *boom* — soit un développement minier soudain et rapide — au cours duquel les projets extractifs se sont multipliés, au même titre que les transactions financières. La parution en 2005 d'une note de

¹¹ « [...] replaced the rich OECD world as a dominant force in commodity markets. »

Citigroup, dans laquelle la financière annonçait une hausse prolongée du prix des matières premières (Heap, 2005), a notamment déclenché un important mouvement de fusions et d'acquisitions, comme l'illustre partiellement la figure 1.3.

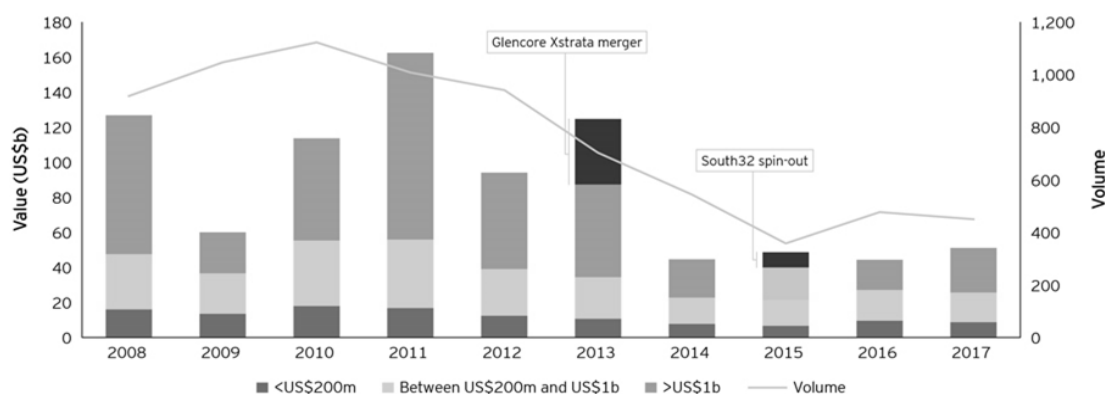


Figure 1.3 Variation des fusions et acquisitions dans le secteur des mines et métaux au cours de la dernière décennie, exprimée en millions de dollars US et en millions de tonnes métriques (EY Mergers, 2018)

L'activité économique de la Chine a été si structurante pour l'économie mondiale depuis le début des années 2000, qu'il est juste de parler cette fois d'un « consensus de Beijing », pour rendre compte de l'émergence de cette nouvelle « suprématie économique-financière » (Svampa et Slipak, 2015, p. 120).

Depuis 2013, cet élan de croissance de la Chine s'est toutefois passablement estompé, et la transition du pays d'une phase d'investissement vers une phase de consommation domestique a mis hâtivement un terme à ce qui était considéré comme un super-cycle. Il demeure néanmoins que l'industrialisation récente des économies émergentes de Thaïlande, d'Indonésie et de Turquie assure depuis, le maintien d'une « importante demande de matières premières [...] élevant le niveau global de consommation sur une longue période » (Proulx, 2014, p. 123). Le géographe Martin Simard (2018, p. 193) rappelle également qu'« au-delà des cycles courts, à la hausse ou à la baisse, le

développement des technologies de pointe comme les téléphones intelligents ou les voitures électriques commande l'utilisation massive de différents métaux ».

1.1.5 Le Québec dans la mire

Dans ce paradigme axé sur la valorisation du capital, de vastes territoires souvent laissés pour compte par leurs États nationaux, parce que trop chers à administrer, se retrouvent soudainement convoités pour leur sous-sol (Proulx, 2014). Doté de ressources minérales considérables, réparties sur de vastes territoires avec une faible densité de population, le *Québec nordique* occupe une position enviable dans le cadre de ce nouveau cycle d'accumulation (Beaulne *et al.*, 2014).

Si l'émergence d'économies dites immatérielles¹² tend à occulter le fait que mondialement « la taille des opérations [minières], l'ampleur du capital et l'impact sur les communautés et l'environnement n'ont cessé de croître » (Mousseau, 2012, p. 81), il demeure que le Québec s'était progressivement retiré de ce secteur d'activité. La chercheuse Laura Handal Caravantes (2015a) souligne effectivement qu'à partir des années 1980, les sociétés d'État, qui avaient été créées pendant la Révolution tranquille et qui étaient liées au secteur minier, ont vu leur mandat être réorienté, ou ont carrément été fermées. Toutefois, signe du caractère cyclique du marché des matières premières, ce relatif désengagement des gouvernements à l'égard de l'exploitation des ressources minérales n'aura finalement duré qu'un temps.

L'annonce, en mai 2011, du Plan Nord, par le premier ministre Jean Charest, marque effectivement le début d'une nouvelle ère extractiviste pour le Québec. Ce projet dont « la valeur très élevée des minerais a justifié l'envergure et l'intensité » (Brun *et al.*,

¹² Les théories économiques de la dématérialisation, qui ont beaucoup circulé dans les années 1990, ont été invalidées par la prédominance de matériaux telle que le silicium dans le procédé de fabrication des puces électroniques que contiennent notamment les téléphones portables.

2017, p. 321) prévoyait initialement la création d'une dizaine de milliers d'emplois et des investissements privés et publics totalisant 80 G\$ sur 25 ans (Schepper et Handal, 2012) pour « l'exploitation à grande échelle des ressources naturelles du nord du Québec » (Duhaime *et al.*, 2013, p. 478).

Lancé au beau milieu d'un conflit social sur fond de dissension quant aux politiques d'austérité, le *Chantier d'une génération*¹³ s'inscrivait, plus largement, dans le cadre d'un vaste programme de sortie de crise, conformément à la logique d'extractivisme explicitée précédemment (Gobeil, 2015). En finançant des infrastructures essentiellement liées à l'activité minière, le gouvernement a tenté de profiter de l'émergence du plus récent super-cycle pour sécuriser, d'une part, « un espace géographique précis permettant une relance de la logique d'accumulation » (Hurteau et Fortier, 2016, p. 8), et revoir, d'autre part, le financement de certains programmes sociaux. Malgré les prétentions keynésiennes du Plan Nord, l'État n'agissait dans les faits qu'à titre de « partenaire d'affaires des grandes entreprises transnationales » (Svampa citée dans Morin, 2011, p. 4), et non plus en tant qu'« instigateur, investisseur et maître d'œuvre » de grands projets (Martin, 2012, p. 410).

Si ses composantes ont évolué au fil du temps, le Plan Nord a néanmoins été reconduit par les gouvernements qui se sont succédé depuis son annonce, en conservant toujours la même « logique dominante du territoire, traditionnellement développementaliste » (Brun *et al.*, 2017, p. 21). L'essoufflement du cycle n'aura entraîné, en définitive, qu'une révision de principe. Le cadre de développement nordique qui devait permettre au Québec de « profiter du climat économique mondial lorsqu'il était favorable » sert désormais au rééquilibrage de l'économie nationale (Brun *et al.*, 2017, p. 321).

¹³ Slogan du Plan Nord.

1.1.6 Des promesses de développement

Puisque les sommes allouées au secteur minier dans le cadre du Plan Nord, et plus largement, pour la construction de routes, la formation de la main-d'œuvre et la décontamination des sites (Le Devoir, 2018a ; 2018b ; La Presse, 2018), proviennent essentiellement de fonds publics, les contribuables québécois peuvent, en principe, s'attendre à un relatif retour sur leur investissement en matière de développement régional et d'occupation du territoire (Schepper et Handal, 2012). C'est d'ailleurs moins en termes de redevances à l'échelle nationale que par leur capacité à générer localement des « retombées économiques » et du « développement social » (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune [MRNF], 2011a, p. vii) que les grands projets extractifs sont généralement endossés par les pouvoirs publics. La plus récente mouture du Plan Nord, qui comporte « d'importantes composantes sociales, notamment une contribution à l'amélioration de la qualité de vie des personnes habitant dans les différentes régions nordiques » (Brun *et al.*, 2017, p. 321), de même que l'appui, au nom de « milliers d'emplois très payants », de l'actuel Premier ministre François Legault (cité dans Shield, 2019), à la construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, ont récemment réitéré ce principe.

Suivant cette logique, les collectivités avoisinantes aux sites d'exploitation minière devraient en principe pouvoir bénéficier de la présence de l'industrie sur leur territoire par la capture, à l'échelle régionale, d'une portion de la richesse créée. C'est d'ailleurs pour susciter localement des retombées et des synergies que des « coalitions de croissance régionales » (Harvey, 2018, p. 44) s'organisent et prennent en charge l'établissement d'infrastructures physiques et sociales nécessaires à la poursuite des activités minières. Dans certains cas, les vertus salutaires de l'extraction pour le développement économique local sont si empreintes de certitudes, que des considérations sociales ou environnementales sont parfois ignorées sous prétexte

qu'elles sont diamétralement opposées à la prospérité collective (Nadeau-Dubois, 2015).

Or, il semble que cette représentation, qui tire ses origines d'une époque où l'expansion du secteur minier allait de pair avec l'émergence de milieux de vie nouvellement prospères dans des régions éloignées des grands centres (Vallières, 2012), ne traduit plus la réalité du Québec contemporain. Non seulement les compagnies minières préfèrent aujourd'hui le navettage aérien à la construction de villes et de villages, mais il semble également que les retombées économiques locales des projets soient beaucoup moindres que par le passé, voire inexistantes, et ce malgré les interventions répétées de l'État dans ce secteur. Dans un mémoire publié en 2013, la Fédération québécoise des municipalités (FQM, 2013, p. 9) mettait notamment en lumière le fait que les régions où « la proximité de la ressource devrait être l'avantage comparatif » sont, à l'heure actuelle, « limitées à un rôle de pourvoyeurs, alors que les populations locales ne retirent pas les retombées économiques qu'elles sont en droit d'espérer ».

Même si plusieurs localités construites dans le sillage du développement minier (Sept-Îles, Fermont, Lebel-Sur-Quévillon, Chibougamau, etc.) ont renoué avec la croissance dans le cadre du plus récent cycle, l'économiste Marc-Urbain Proulx (2014, p. 130) montre que « sur les 185 collectivités locales qui composent les 4 régions administratives de la périphérie nordique, un minimum de 72 % d'entre elles sont dévitalisées ou en dévitalisation ». Le chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) Bertrand Schepper (2013, p. 17), attribue cette « lente extinction des communautés nordiques », au fait que l'on tend actuellement à remplacer des milieux de vie « par une masse individualisée de travailleurs temporaires sans attache au territoire ». À cela s'ajoutent les problèmes d'ordre socio-économiques qui persistent en périphérie nordique depuis bon nombre d'années, et qui affectent particulièrement les femmes et les Premières Nations (Conseil du statut de la femme du Québec [CSF], 2012 ; Simard, 2017a).

Parallèlement à cette situation, les minières établies sur cette portion du territoire québécois ont quant à elles vu la valeur de leurs immobilisations augmenter considérablement depuis la fin des années 2000 (Proulx, 2014), et l'industrie dans son ensemble a expérimenté une « croissance généralisée » (Simard, 2018, p. 196).

1.1.7 Axes de la recherche et objectifs

Près d'une décennie après l'annonce du Plan Nord, force est donc de constater que les potentialités sociales de l'industrie minière dans sa structure actuelle n'ont plus rien à voir avec l'esprit de relative redistribution des gains de productivité qui s'était matérialisée, au XX^e siècle, par la fixation de communautés de travailleurs. Le fait que l'activité minière « ne nécessite plus une main-d'œuvre suffisamment importante pour justifier la création de nouvelles municipalités » (Schepper, 2013, p. 17) rappelle qu'il s'agit avant tout d'une « activité à capital intensif, non à travail intensif » (Svampa citée dans Morin, 2011, p. 5). C'est la raison pour laquelle le plus récent cycle s'est traduit par un « ralentissement de la création nette d'emplois malgré l'accélération considérable des immobilisations » (Proulx, 2014, p. 133).

De telles remarques soulèvent la question fondamentale à laquelle nous tenterons de répondre dans la cadre de ce mémoire : est-il possible de socialiser une activité extractive de nature cyclique dans le contexte d'économie politique du XXI^e siècle ? La relative prospérité qui s'est installée dans les régions ressources durant le cycle d'après-guerre laisse intuitivement présager une réponse positive à cette question. Or, il s'avère que l'enjeu est beaucoup plus complexe, puisque « la structure de plus en plus intégrée des grandes minières couplée à un mode de production accéléré et à une mondialisation des échanges », qui caractérise la période actuelle, rend « encore plus difficile aujourd'hui la mise en place de conditions gagnantes pour les communautés locales » (Mousseau, 2012, p. 104). Sans être nostalgique par rapport au précédent régime qui, en plus d'exclure les Premières Nations (Boutet, 2014), visait par son

inspiration fordiste, « l'accumulation du capital, sous la gouverne des grandes entreprises multinationales impérialistes » (Pineault, 2010, paragr. 7), il convient néanmoins de s'interroger quant à l'évolution du modèle de développement nordique¹⁴ privilégié par les acteurs miniers au fil du temps.

Pour ce faire, nous concentrerons principalement nos recherches autour de deux paramètres de l'activité des entreprises minières qui sont susceptibles d'avoir varié dans le temps, et dont les effets sur les économies régionales sont structurants. Il s'agit des pratiques de gestion des ressources humaines et financières. Ces choix s'expliquent par le fait que les variations du prix des matières premières ont tendance historiquement à « forcer les entreprises à prendre des décisions sur la répartition des ressources, comme le capital et la main-d'œuvre » (Poloz, 2015, p. 2). Vu la portée mésosociologique de notre étude, nous écartons d'emblée de l'analyse les systèmes provinciaux de redevance et d'impôt, pour la simple raison que ceux-ci opèrent essentiellement à une échelle nationale — et non pas locale — et répondent d'un cadre légal ayant très peu évolué au cours des dernières décennies (Brisson *et al.*, 2017).

Dans les pages qui suivent, nous tenterons donc de déterminer si ces deux composantes sont à l'origine de la diminution des potentialités sociales de l'activité minière constatée dans les régions ressources du Québec, et ce, en poursuivant les deux objectifs suivants : (a) comprendre le plus récent super-cycle ainsi que la réaction des

¹⁴ En géographie, le terme *nordique* renvoie à une multitude de principes de localisation. Simard et Brisson (2016, p. 38) soulignent toutefois qu'au Québec, « il n'y a pas de convention sur "où commence le nord" ». Nous nous référerons donc, dans cette optique, au concept de « ceinture du nord », suggéré par Proulx (2014, p. 139), qui définit le caractère nordique davantage en termes d'enjeux collectifs (ex. cohabitation allochtone/autochtone, démographie, mise en valeur des ressources, etc.) qu'en termes de localisation. Une telle représentation de la frontière entre le Nord et le Québec méridional nous permet notamment d'éviter la confusion induite par l'hétérogénéité des balises institutionnelles délimitant cette portion du territoire québécois (ex. régions administratives, Plan Nord, Convention de la Baie-James et du Nord, etc.).

entreprises aux variations de celui-ci, et (b) établir le type de rapport qu'entretiennent les entreprises minières avec leur main-d'œuvre ainsi qu'avec les régions où elles opèrent.

1.2 Objet et univers théorique

Nous considérons, dans le cadre de la recherche, que les modes de gestion des ressources humaines et financières privilégiés par les entreprises s'inscrivent dans une construction théorique plus large, que nous désignerons par *modèle de développement*, un concept polysémique dont il convient de définir les contours. Précisons d'abord que nous ne référons pas ici à des aprioris normatifs hérités d'un paradigme fondé sur le déplacement des frontières de territoires improductifs et sur l'intégration de leurs occupants à la division internationale du travail (Svampa, 2011). Le développement se résume, de notre point de vue, à un processus entraînant un changement de la vie économique dont l'émergence est liée, pour reprendre la formule de Schumpeter (1949), à des initiatives endogènes, et non pas à des circonstances externes.

Si nous avons retenu le concept de mode de développement, qui désigne « par abstraction [...] ce qui n'est pas directement perceptible » (Grawitz, 1996, p. 348), c'est parce qu'il conjugue deux perspectives tout aussi pertinentes l'une que l'autre par rapport aux objectifs de notre étude. Dans son ouvrage sur la politique industrielle du Québec, l'économiste Gilles L. Bourque (2000), distingue en effet la dimension culturelle de la notion de mode de développement — intéressante d'un point de vue qualitatif — de la capacité de cette dernière à rendre compte empiriquement d'une réalité économique.

Notre questionnement de départ porte spécifiquement sur cet *écart* qu'il semble manifestement y avoir entre la rhétorique des élites québécoises sur les potentialités sociales de l'activité extractive, et la réalité de l'activité minière contemporaine. À l'heure actuelle, le « grand récit homogénéisateur » selon lequel « la production

primaire-exportatrice » est garante d'un développement industriel structurant (Svampa, 2011, p. 107) ne se matérialise vraisemblablement pas en « trajectoires viables du développement économique » (Bourque, 2000, p. 2). La signification de *viable* étant matière à débats en sciences sociales, nous nous limiterons à une définition générale tirée du champ de la sociologie rurale, selon laquelle une activité peut être considérée comme telle lorsqu'elle préserve la durabilité de la ressource tout en assurant « la préservation des emplois dans le secteur, et le maintien des communautés ou des modes de vie qui y sont associés » (Martinet, 2010, p. 2). Ce dernier critère est particulièrement pertinent compte tenu des objectifs de notre recherche, dans la mesure où il interroge la capacité de l'activité extractive à soutenir des milieux de vie.

Cette compréhension proprement sociologique de la viabilité nous permet de préciser notre pensée quant au fait d'*habiter* un territoire convoité pour ses ressources. Il ne s'agit pas pour nous ici de réduire les milieux de vie, établis à proximité de lieux d'extraction, à des contraintes inflexibles de l'activité économique, qu'ils y soient antérieurs, comme dans le cas des communautés autochtones, ou qu'il s'agisse de villes « créées de toutes pièces par l'industrie » (Falardeau dans Hughes, 2014, p. 26 [1972]). Nous nous situons plutôt dans une perspective d'inspiration polanyienne, comme celle proposée par le sociologue François L'Italien (2011, p. 16) :

La logique de l'habitation renvoie à une économie dont les activités font corps avec les caractéristiques écologiques et sociales de son milieu. Un monde habitable et habité veut dire un monde où l'économie n'est pas un domaine séparé de la société, mais plutôt une dimension constitutive de la vie collective.

Cette conception de la collectivité rompt avec l'approche économiciste dominante qui considère que « les projets techniques de l'industrie sont des données tangibles et les communautés sociales des variables d'ajustement toujours malléables » (Fournis et Fortin, 2015, paragr. 21). L'aphorisme *mort terrain*, tiré du vocabulaire minier, illustre bien cette tendance répandue à nier les rapports sociaux inhérents à un territoire donné,

lui qui désigne la couche sédimentaire qui distance le minerai de la surface sur laquelle se perpétue notamment la vie humaine.

En ce sens, l'instauration de camps « intrinsèquement transitoires » située au « croisement d'un hôtel et d'une base militaire », comme ceux que l'on retrouve aux abords des sites pétroliers de Fort McMurray, où règne « une indifférence à la chose publique », ne constitue pas, à notre avis, une forme de développement viable à proprement parler (Dufresne *et al.*, 2015, p. 79). Un certain nombre d'écrits suggèrent qu'à la différence du modèle albertain, les villes mono-industrielles nordiques sont particulièrement riches de traditions du commun (Carle, 2006 ; Loisel, 2013 ; Lemay, 2015 ; Frigon-Cormier, s.d.).

Une telle conception de l'habitation fondée sur une logique d'encastrement et de réciprocité entre l'économie et le social fait expressément écho aux politiques de développement durable auxquelles souscrivent les minières œuvrant sur le territoire du Québec. L'un des principes directeurs de l'initiative *Vers le développement minier durable* adopté en 2017, par l'Association minière du Québec (AMQ) et ses membres, invite notamment les entreprises à orienter chaque aspect de leur activité, de façon à « offrir des avantages permanents aux collectivités locales » (Association minière du Canada [AMC], 2018, p. 4). Plus récemment, le gouvernement fédéral réitérait l'importance de permettre aux « communautés de profiter des possibilités de développement des projets de mise en valeur des ressources naturelles » (Mines Canada, 2019, p. 35).

1.2.1 Qu'est-ce qu'un modèle de développement ?

Si la notion de modèle de développement figure dans nombre d'études socio-économiques, elle fait rarement l'objet d'une définition substantielle. L'approche théorique la plus répandue est probablement celle inspirée des travaux de l'économiste français Robert Boyer (1986), qui renvoie essentiellement à « un mode de production

particulier découlant de la conjonction d'un régime d'accumulation et d'un mode de régulation » (Bourque, 2000, p. 2). Si une telle définition confirme la pertinence de lier notre objet de recherche au contexte d'économie politique décrit dans la section précédente, elle permet difficilement d'opérationnaliser le concept.

L'approche développée par le sociologue Benoit Lévesque (2002) permet, en revanche, de remédier à cette situation. Même si elle est appliquée à une échelle macro-économique, sa « construction théorique a posteriori » de ce qu'il désigne comme étant le « modèle québécois » procure à la notion une existence concrète, qui correspond à nos préoccupations de recherche (Lévesque, 2002, paragr. 4). Lévesque considère en effet qu'un modèle de développement est une configuration qui varie selon les cinq dimensions suivantes : les acteurs sociaux, le mode de régulation, le système de services publics, les politiques d'insertion dans l'économie mondiale et le système de production.

Bien que tous ces facteurs soient susceptibles d'exercer une influence sur les pratiques des entreprises minières, nous nous en tiendrons uniquement à deux d'entre eux, soit le système de production — qui regroupe les formes de l'organisation du travail, les rapports entre les entreprises ainsi que les politiques industrielles et économiques — et les politiques d'insertion dans l'économie mondiale. En plus d'être à la portée de l'économie politique, ces deux dimensions sont également compatibles avec nos objectifs de recherche. En effet, la dimension relative aux politiques d'intégration couvre la question des cycles miniers (objectif a), tandis que celle portant sur le système de production englobe les rapports des entreprises à la main-d'œuvre (objectif b).

1.2.2 Filière et chaîne d'extraction

Contrairement à Lévesque (2002) toutefois, nous appliquerons ces deux dimensions du modèle de développement non pas à une province, mais plutôt à une filière, soit à

« l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini » (Institut national de la statistique et des études économiques, 2016). Dans le domaine minier, la filière prend la forme d'une « chaîne d'extraction » sur laquelle *circule* le capital dans le cadre d'un processus dynamique (Pineault, 2016, p. 59). Composé d'un point d'extraction, d'un corridor de transport ainsi que d'un lieu de transformation, ce « processus de production de l'espace » est l'expression du rapport social qui relie les centres industrialisés — où sont réunies « les activités de financement et de coordinations commerciales du transport et de l'exportation des commodités » — aux territoires périphériques (Pineault, 2016, p. 60). Le fait de poser l'extraction, non pas comme un acte isolé, mais comme une série d'activités liées entre elles à différentes échelles, permet de modéliser simultanément l'incidence d'une mine sur une diversité de populations et de lieux (Ciccantell et Smith, 2009), sans pour autant dissocier son action de la logique du capitalisme mondialisé. Concevoir ainsi notre objet de recherche nous permettra donc de faire la synthèse entre le système de production d'une entreprise et son inscription dans le cadre du plus récent super-cycle.

CHAPITRE II

L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL : PERSPECTIVES THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIE

Ce second chapitre fait le pont entre les principaux courants théoriques sur lesquels s'appuie la recherche et les fondements méthodologiques qui ont guidé la collecte et l'analyse des données.

2.1 Recension des écrits

Le cadre théorique de notre étude prend comme point de départ le concept d'extractivisme auquel nous avons brièvement fait allusion dans la première section. Des travaux récents suggèrent que cette théorie de l'appropriation des ressources naturelles est transposable au contexte québécois (Abraham et Murray, 2015 ; Courtemanche, 2016). En liant de manière discursive *extraction* et *société*, la critique de l'extractivisme nous permet d'initier une démarche typiquement sociologique. Ce courant d'économie politique ne fournit toutefois pas un cadre théorique suffisamment étoffé pour rendre compte à lui seul de notre problème de recherche. En insistant sur la notion de régime, les théoriciens de l'extractivisme ont effectivement tendance à privilégier les ramifications politiques contemporaines de l'extraction et à négliger, en contrepartie, la dynamique économique fondamentale de cette activité, qui caractérise les sociétés humaines depuis des millénaires (Fischer-Kowalski et Haberl, 1997).

On retrouve au Québec un certain nombre de travaux de sociologie et de science politique qui comblent partiellement cette lacune en traitant, de manière un peu plus substantielle, des déclinaisons institutionnelles (Fournis et Fortin, 2015), juridiques (Laforce et *al.*, 2012) et fiscales (Deneault et Sacher, 2012) du mode d'extraction des ressources. Si ces recherches peuvent contribuer à contextualiser notre objet, en fournissant des données comparables dans le temps, elles demeurent néanmoins cantonnées à l'échelle de l'économie nationale et nous permettent difficilement d'envisager, au niveau local, le rapport entre industries et collectivités, autrement que par l'intermédiaire de l'État.

Les seules données récentes dont nous disposons à cet effet proviennent, soit de la santé publique (Institut national de santé publique du Québec, 2017 ; 2018), soit des études arctiques (Rodon et Lévesque, 2015 ; Belayneh et *al.*, 2018), et sont difficilement applicables à notre objet. Par conséquent, nous ne pourrions compter, dans le cadre de ce mémoire, sur une théorie générale qui serait disponible a priori, tout en étant compatible avec les objectifs de la recherche. Cela dit, il existe au Canada une vaste littérature, essentiellement descriptive, consacrée aux régions ressources, à laquelle nous référerons sporadiquement dans les sections subséquentes.

Bien qu'ils ne traitent pas spécifiquement du secteur minier, ni même du cas québécois, deux courants théoriques éprouvés nous semblent, à tout le moins, propices à la constitution d'un cadre d'analyse nous permettant d'opérationnaliser notre objet tout en atteignant nos objectifs de recherche. Il s'agit de l'écologie politique des staples et de l'économie politique du capitalisme avancé.

2.1.1 Bunker et l'écologie politique des staples

La théorie des *staples* est une branche de l'économie politique qui s'intéresse aux sociétés structurées autour de la production et de l'exportation intensive des ressources naturelles. Ce courant de pensée, inspiré de l'économiste canadien Harold Innis (1894-

1952), repose sur une thèse selon laquelle la force des marchés de commodités tend à décourager « la formation d'une économie nationale, propre et cohérente » au profit d'une « surspécialisation dans l'exportation des matières premières et un sous-développement des industries domestiques » (Fournis et Fortin, 2015, paragr. 7). Le *piège* des ressources naturelles (staple trap) désigne donc, de ce point de vue, le rapport qu'entretient la société primarisée avec l'« économie plus puissante qui la cantonne dans la production d'un produit de base dont elle a besoin en très grande quantité, mais sous une forme peu transformée » (Pineault, 2013, p. 30).

Depuis la fin des années 1930, nombreux sont les théoriciens qui ont discuté de la pertinence de ce modèle théorique pour l'analyse des sociétés contemporaines. À notre avis, la contribution du sociologue américain Stephen G. Bunker (1944-2005) à ce débat est la plus significative pour notre étude. Sa lecture wallersteinienne du phénomène du développement territorial inégal nous offre, en tant que chercheurs, une emprise sur le rapport entre la trajectoire économique des régions ressources et le système extractiviste mondial dans son ensemble.

La thèse défendue par Bunker (1989) prend comme point de départ une critique des théories classiques des disparités de croissances régionales, dont celle développée par Mel H. Watkins. Dans un texte célèbre paru en 1963, le politologue avance que si le Canada est historiquement parvenu à éviter le piège des ressources, c'est parce qu'il a su profiter des « effets multiplicateurs [Traduction libre] »¹⁵ (Bunker, 1989, p. 594) de l'activité extractive pour diversifier ses facteurs de production. Ainsi, pour Watkins, les infrastructures liées au transport des matières premières peuvent générer des effets d'interdépendance (linkage) et de pôles de croissance (cluster) suffisamment puissants pour soutenir un développement économique autonome sur des territoires enclavés.

¹⁵ « [...] multiplier-generating advantage. »

Pour Bunker, la principale lacune de cette conception du développement régional réside dans l'absence totale de considérations pour les dimensions géographiques, géologiques et topographiques particulières de l'activité extractive. En négligeant cet aspect fondamental de la pensée d'Innis (1936), des théoriciens comme Watkins (1963) ou encore Hirschman (1977), confondent à tort *secteur* et *région*, de même qu'*industrie* et *extraction*, ce qui les autorise à accorder à ces entités, pourtant distinctes, un même potentiel de synergies.

Bunker (1989) montre que l'extraction est, en réalité, dotée de caractéristiques particulières et fonctionne selon une logique qui lui est propre. Les perspectives de développement qui lui sont associées doivent par conséquent être évaluées indépendamment des lois qui régissent n'importe quel autre secteur économique. Du point de vue du sociologue, la trajectoire du Canada relève donc d'un phénomène historique et géologique contingent, ayant fait correspondre la localisation et la découverte de ressources, à un certain stade de l'évolution globale des technologies et des conditions de marché (Bunker, 1989).

La principale caractéristique identifiée comme étant propre au mode de production extractif réside dans le fait qu'il doit composer avec des stocks non renouvelables, pouvant être complètement dissipé par l'activité humaine, vu l'extrême lenteur avec laquelle la nature génère des ressources minérales. Pour Bunker (1989), cette caractéristique fondamentale que l'on tend à sous-estimer atténue pourtant considérablement les effets escomptés de ruissellement (*trickling down*) dans les régions productrices de matières premières. Ce caractère fini des réserves est à la source de ce que Ciccantell et Smith (2009, p. 369) désignent comme étant le *problème* des matières premières, soit une « tension entre les économies d'échelle croissantes dans

l'extraction, et l'augmentation des coûts de transport de matières premières associé à l'accroissement des distances [Traduction libre] »¹⁶.

Pour expliquer ce phénomène inhérent à l'activité extractive, Bunker (1996) s'appuie d'abord sur les volumes de matières qui sont extraits et consommés à l'échelle mondiale, plutôt qu'à des indicateurs purement monétaires, comme il est courant de le faire en économie. Le sociologue montre que le secteur primaire, bien qu'il se soit fait supplanter en termes de profits, n'a jamais pour autant cessé de croître. À l'ère dite post-industrielle, la cadence de l'activité extractive s'est plutôt maintenue au fil du temps, et seuls quelques métaux spécifiques ont véritablement cessé d'être exploités, et ce, non pas pour des motifs de rentabilité, mais plutôt en raison de mobilisations sociales d'envergure¹⁷ (Bunker, 1996).

Bunker (2005) soutient ensuite que la multiplication, au cours des dernières décennies, des appareils électroniques a entraîné, à l'échelle mondiale, une hausse significative de la demande pour des ressources minérales. Dans les économies industrialisées, ce phénomène s'est traduit par l'émergence de la nécessité d'accéder à d'importants volumes de matières premières bon marché. Or, comme la quasi-totalité des sources d'approvisionnement facilement accessibles est déjà épuisée ou est en voie de l'être, les industries doivent se rabattre aujourd'hui sur des gisements moins conventionnels, de teneurs souvent plus faibles, et qui sont généralement enfouis sous des terrains obstrués, dans des régions toujours plus éloignées (Bunker, 2005).

Cette dynamique, par laquelle s'accroît constamment la distance séparant les lieux d'extraction des lieux de transformations invalide, selon Bunker, les perspectives de développement et de diversification économiques associées à l'activité minière. En

¹⁶ « [...] tension between increasing economies of scale in raw materials extraction and transport and the accompanying diseconomies of the increasing cost of space [...]. »

¹⁷ Ce fut historiquement le cas du plomb et de l'amiante, qui se sont révélés être à l'origine d'importants problèmes de santé publique.

effet, l'éloignement systématique des gisements tend à isoler toujours davantage les activités extractives « des autres entreprises, des avantages géographiques créant des agglomérations urbaines, des économies liées au partage d'infrastructures, des bassins de main-d'œuvre et d'un potentiel d'organisation politique [Traduction libre] »¹⁸ (Bunker, 1989, p. 591). Ainsi, plutôt que de favoriser le décollage d'un secteur manufacturier intégré, l'activité minière subordonne encore davantage les régions périphériques aux centres urbanisés, dans lesquels se trouvent notamment la main-d'œuvre et le capital technologique essentiel à la poursuite de l'extraction.

Pour Bunker (2005), cette dynamique spatiale se traduit par une dépendance accrue des économies périphériques aux infrastructures de transports les reliant aux grands centres. Selon lui, l'investissement contenu dans les routes, les rails et les ports tend à exacerber la contradiction entre le capital et le travail que renferme l'activité extractive, ce qui contrecarre encore davantage toute forme de développement local. En effet, si le développement industriel tend à accroître de la productivité du travail humain, l'expansion du système extractif engendre la relation inverse (Bunker, 1989). Comme des sommes considérables doivent être initialement investies pour la construction des infrastructures nécessaires au désenclavement et à l'extraction des ressources, Bunker (2005, p. 42) affirme que seules les innovations dans les technologies de transport permettent de réaliser la valeur de ce capital extractif, puisqu'elles « permettent une augmentation progressive de la quantité de matière première transformée par chaque unité de travail [Traduction libre] »¹⁹. Or, l'ajout de ces équipements fait diminuer non seulement les réserves de ressources disponibles, mais également le travail humain socialement nécessaire à leur exploitation.

¹⁸ « [...] from other enterprises and from the locational advantages that create urban agglomerations and their economies of shared infrastructure, labor pools, and potential for political organization. »

¹⁹ « [...] progressive increase in the amount of raw material transformed by each unit of labor. »

Parce qu'elles sont massives, stationnaires et unidimensionnelles, les infrastructures minières, ferroviaires et portuaires constituent une forme inextirpable de capital (sunk capital). On dit de ces coûts qu'ils sont irrécupérables une fois ces installations construites, puisque les capitaux qui y sont incorporés se retrouvent fixés en un lieu géographique précis ainsi que dans une division particulière du travail et s'inscrivent en complémentarité avec d'autres processus productifs, ce qui les dévalorise d'un point de vue financier (Bradford et Coomes, 2005). Comme le caractère *inflexible* de ces infrastructures favorise une certaine forme d'inertie, la seule manière d'obtenir du rendement à long terme sur ce capital consiste, par conséquent, à augmenter constamment la capacité de chargement des équipements d'extraction et de transport (Bunker, 2005). L'innovation technologique accapare alors la totalité des investissements, au détriment de la transformation, laquelle serait plus susceptible d'entraîner un véritable effet de levier sur les économies périphériques.

Pour Bunker (2005), deux principes sont à l'origine de cette thèse. Le premier est relatif aux coûts de carburant et de manutention qui, en dépit de la hausse du volume transporté, augmentent moins rapidement que les profits dégagés de la vente de l'excédent de matière, alors que les coûts d'entretien et de main-d'œuvre demeurent quant à eux relativement stables. L'autre principe soutenu par Bunker renvoie à la théorie de *scale and scope*, développée par l'historien de l'économie Alfred D. Chandler (1990). Par sa structure industrielle imposante, le secteur extractif est particulièrement propice, selon Bunker, aux économies d'échelle, que ce soit par le partage d'expertise ou encore par l'implantation de stratégies d'intégration verticales ou horizontales.

Ainsi, plus on accroît la quantité de minerai transportée, plus le réseau de distribution mondial s'élargit et plus on dispose d'unités productives pouvant être intégrées à une même ligne de production, ce qui permet à l'entreprise d'optimiser la rentabilité de son capital inflexible (Bunker, 2005). Cette dynamique est autoréférentielle dans la mesure

où cet accroissement de la production tend à accélérer encore davantage l'épuisement des gisements de proximité, qu'il se devait initialement d'amortir.

Cette tension entre l'éloignement systématique des gisements et la nécessité d'accroître les capacités de production, place les firmes qui exploitent à l'étranger devant un double dilemme, soit de garder leurs coûts d'approvisionnement bas, sans pour autant perdre le contrôle sur le système de transport²⁰. Bunker affirme que la seule manière d'y parvenir est de *s'ancrer* dans les zones où se trouvent les matières premières. Le sociologue considère effectivement qu'un « système de transport mondial ne peut fonctionner à bas prix que s'il s'articule spatialement, techniquement et *organisationnellement* avec les systèmes de transport locaux [Traduction libre] »²¹ (Bunker, 2005, p. 45).

Ainsi, un centre financier ne pourra profiter pleinement de l'activité extractive qu'à partir du moment où il sera parvenu à réorganiser à son avantage, l'ensemble des canaux reliant les régions exploitées aux systèmes de transports mondiaux. Suivant cette logique, une entreprise n'a avantage à exploiter un gisement situé dans une région périphérique qu'à condition de pouvoir restructurer les systèmes de transports préexistants, de façon à pouvoir maximiser les volumes extraits. Le système de production minière consiste donc, selon Bunker, à *extirper* la chaîne extractive de ses ancrages locaux, afin d'en faire un capital malléable, capable de suivre les déplacements du point d'extraction, tout en transférant aux régions exploitées une partie du coût des infrastructures.

En mettant en lumière le fait que l'activité extractive est socialement déterminée tout en étant assujettie à des configurations topographiques et géologiques, le modèle théorique de Bunker permet de saisir la dialectique qui oppose un mode d'extraction

²⁰ D'où l'impossibilité de simplement sous-traiter la production.

²¹ « Global transport systems can only function cheaply if they articulate spatially, technically, and organizationally with local transport systems. »

capitaliste visant à produire le plus possible au moindre coût, à la distribution spatiale de la ressource. Cette contradiction, qui ne peut être dépassée que par un contrôle exclusif de la chaîne extractive, prive les économies locales de toute emprise sur les rapports de production dont elles dépendent, tout en leur imposant des coûts incompressibles d'infrastructure.

Cette théorie générale suggère, en somme, que l'activité extractive est intrinsèquement reliée à un processus de déterritorialisation, consistant en une altération du lien originel entre une activité économique et « son ensemble territorial de référence » (Andreff, 1996, p. 3). Si l'on conçoit aisément que le libre-échange ou le recours aux abris fiscaux puissent permettre à l'industrie minière de délocaliser globalement ses profits, les travaux de Bunker suggèrent que ce phénomène se perpétue également à l'échelle locale, et ce à deux niveaux.

D'une part, nous avons brièvement exposé comment les gains réalisés dans une périphérie exportatrice sont déterritorialisés vers le centre, et inversement, comment les coûts de production sont quant à eux externalisés, de sorte que ce sont les populations locales qui assument « les conséquences écologiques et les investissements sociaux relatifs à des chantiers d'exploitation à grande échelle » (Deneault, 2018, p. 93). Cette déconnexion des lieux de production des lieux de valorisation du capital favorise la formation d'économies d'enclaves, soit la « consolidation de territoires fortement tributaires de secteurs primaires déconnectés du reste de l'économie et orientés presque exclusivement vers l'exportation » (Handal Caravantes, 2015b, p. 323).

D'autre part, l'éloignement structurel des gisements, auquel Bunker fait allusion, et la nécessité d'extraire des volumes toujours plus importants de matières astreignent l'activité extractive à la *non-permanence* d'un point de vue géographique. Le fait que la chaîne d'extraction se reconfigure de plus en plus rapidement incite les extracteurs à déterritorialiser et à flexibiliser au maximum les procès de travail et de reproduction

sociale, de façon à pouvoir s'adapter toujours davantage à la disponibilité de la ressource et à l'évolution des conditions de production (Pineault, 2016). Il semble effectivement qu'à l'échelle du Canada, « les villes de ressources qui avaient été construites pour accommoder une importante main-d'œuvre locale sont désormais intégrées à des flux de main-d'œuvre et de capitaux beaucoup plus fluides [Traduction libre] »²² (Ryser *et al.*, 2016, p. 617).

Dans ce contexte, l'implantation récente du navetage aérien sur les sites miniers s'apparente en tout point à une tentative de « libérer la production de sa dépendance à l'égard du local » (Harvey, 2018, p. 82). Dans l'extrait qui suit, Mousseau (2012, p. 87-88), expose de façon éloquente, la proximité entre les éléments de la thèse de Bunker, et les conditions actuelles d'exploitation du minerais.

[...] l'augmentation de la production s'accompagne d'une diminution constante du taux d'emploi, et donc, des retombées locales dans la communauté minière, causant un appauvrissement relatif de celle-ci malgré l'augmentation du revenu global des minières, un appauvrissement qui est amplifié par les nouvelles tendances dans la gestion du travail. L'industrie minière, qui se déplace vers des régions toujours plus éloignées, favorise massivement le personnel volant, le fly-in/fly-out, qui évite d'avoir à former du personnel local et facilite la gestion de personnel. Pour les communautés locales, cela signifie toujours moins de retombées économiques et des contacts réduits avec la mine, car l'horaire de travail infernal imposé par ce régime défavorise les travailleurs locaux et limite l'insertion des travailleurs importés dans le milieu, plaçant ces derniers en porte-à-faux avec leur propre société.

En procédant de la sorte, des extracteurs parviennent ainsi à *libérer* leurs activités de toutes les contraintes que peut représenter, d'un point de vue financier, une communauté de travailleurs fixée durablement en un lieu.

²² « Resource towns that were once built to accommodate large local workforces are now immersed in much more fluid flows of labour and capital. »

2.1.2 L'économie politique du capitalisme avancé et la financiarisation du secteur extractif

Si la sociologie de Bunker facilite la compréhension de la logique générale de l'extraction et de son rapport aux économies locales, elle s'inscrit néanmoins dans la continuité historique, et ne fait pas état, par conséquent, de la rupture entre un ancien et un nouveau paradigme minier. Le passage d'un modèle de développement caractérisé par l'établissement de milieux de vie prospère, à un nouveau modèle à l'intérieur duquel les retombées sociales et économiques semblent faire défaut, suggérant en filigrane qu'un changement soit survenu au niveau des conditions de profitabilité de l'industrie.

Un courant d'économie politique dédié à l'étude du capitalisme avancé propose un cadre d'analyse complémentaire à celui de Bunker, qui permet d'expliquer, à partir des mutations contemporaines de l'économie, la reconfiguration des stratégies d'intégration sur le marché mondial des grandes entreprises extractives. À partir d'une série d'études récentes portant sur les secteurs forestier et pétrolier, nous explorerons, dans cette section, la possibilité que la redéfinition des pratiques de gestion survenue dans le secteur minier soit attribuable à la croissance de l'économie financière observée depuis les grandes vagues de déréglementation des années 1970 et 1980. Le fil conducteur qui relie les différents travaux considérés à ce stade-ci de la recherche relève d'un commun intérêt pour l'émergence des modes de gestion associés à la financiarisation ainsi qu'à la création de valeur actionnariale.

Même s'ils portent sur l'industrie forestière et non pas sur le secteur minier, les travaux de Duhaime *et al.* (2010) et de L'Italien *et al.* (2012) jettent néanmoins un éclairage pertinent sur les politiques d'intégrations d'entreprises œuvrant dans un secteur dont la légitimité repose également sur une « prétention à créer de la richesse, des emplois et du développement économique à long terme » (Hébert, 2015, p. 241). À partir de l'étude du cas des entreprises Produits forestiers Résolu et Tembec, les chercheurs

montrent que la « subordination de la sphère productive à la sphère financière », observable à l'échelle de l'économie mondiale, s'est traduite, dans le domaine de l'exploitation forestière, par l'implantation de processus de rationalisation des activités industrielles (L'Italien *et al.*, 2012, paragr. 3).

Pour parvenir à une telle conclusion, les chercheurs font d'abord la démonstration que l'industrie forestière est structurée selon des principes de concurrence monopolistique. Si les monopoles ont toujours fait partie intégrante du secteur primaire, L'Italien *et al.*, (2012) observent que cette stratégie d'entreprise s'est néanmoins radicalisée au cours des 30 dernières années. Dans un contexte de « stagnation de la forme conglomérale », des fonds d'investissement ont intégré le secteur forestier, dans l'objectif de restructurer des entreprises pour en extraire, à très court terme, de la valeur financière (L'Italien, 2012, p. 245).

La stratégie de ces acteurs privés consiste plus précisément à acquérir, par endettement, des compagnies dotées d'actifs importants, dans le but d'accentuer leur contrôle sur l'offre de commodités et de « faire produire aux sommes empruntées un rendement supérieur aux taux d'intérêts payés pour l'emprunt » (Gélinas, 2008, p. 258). Ces nouvelles acquisitions se retrouvent dès lors, soumises au seul et unique impératif de réaliser la valeur actionnariale en émettant, à court terme, des liquidités et des flux de revenus constants.

Les travaux de Duhaime *et al.* (2010) et de l'Italien *et al.* (2012) suggèrent que l'implantation de ce modèle d'affaires, strictement fondé sur le versement de dividendes, et non plus sur le développement des produits à valeur ajoutée, a entraîné énormément d'instabilité au sein des deux entreprises forestières. Celles-ci ont notamment adopté un « régime de restructuration permanente », dont la logique est la suivante :

Intégration financière par fusions et acquisitions plutôt qu'intégration productive par la croissance interne de l'organisation, gestion stratégique à terme fondée sur la liquidité financière plutôt que sur la profitabilité

industrielle, recours systématique à l'ingénierie financière plutôt qu'aux fonds propres pour financer les activités industrielles et s'adapter aux fluctuations commerciales, vente d'actifs et recentrage sur les activités de base plutôt que développement de filières productives complémentaires. (Duhaimé *et al.*, 2010, p. 126)

Les chercheurs soutiennent également que l'implantation de ce régime, associée à la financiarisation du capitalisme, s'est faite au détriment de l'innovation et de l'investissement dans l'appareil productif. En plus de favoriser un transfert du risque d'endettement des investisseurs vers les salariées, cette dynamique a considérablement impacté l'économie des collectivités où opèrent les deux entreprises (L'Italien *et al.*, 2012). Ce phénomène correspondant à la théorie braudélienne du capitalisme parasitaire est, toujours selon Duhaimé *et al.* (2010) et L'Italien *et al.* (2012), symptomatique de la trajectoire empruntée par le système économique contemporain.

Dans un projet de recherche aux visées analogues, Hussey *et al.* (2018) s'intéressent aux stratégies d'accumulation des cinq principaux extracteurs d'hydrocarbure de la province de l'Alberta. Ces chercheurs amènent un éclairage nouveau sur la manière avec laquelle des entreprises soumises au mode de gouvernance financière explicitée précédemment composent avec les dynamiques cycliques.

Par une analyse approfondie de la succession des différentes phases du plus récent cycle pétrolier, ils sont tout d'abord parvenus à démontrer que les transferts actionnariaux des entreprises sont demeurés constants, y compris durant les périodes de crise, où se sont multipliées les compressions budgétaires. Hussey *et al.* (2018) expliquent l'avènement de ce phénomène inattendu par la décision des extracteurs d'amortir les chutes du prix du pétrole par une baisse draconienne des dépenses consacrées aux activités industrielles ainsi que par la suppression définitive de plusieurs milliers d'emplois. Ces mesures, qui ont affecté significativement l'économie albertaine, ont principalement servi à épargner les actionnaires de pertes pourtant inhérentes à la dynamique cyclique du secteur pétrolier.

L'étude révèle également que plutôt que de réinvestir, les cinq entreprises ont par la suite profité de la reprise du marché pour procéder à l'acquisition et à la restructuration de compagnies concurrentes, dans le but d'augmenter leur capacité de production, sans pour autant rebaucher une masse critique de travailleurs. C'est donc dire qu'en dépit de la forte volatilité qui caractérise leur secteur d'activité, les cinq plus importants extracteurs de pétrole de l'Alberta sont parvenus au cours de la dernière décennie, à garantir la valeur actionnariale en détournant les dépenses d'investissement de la sphère productive vers la sphère financière.

S'ils ne traitent pas directement du rapport entre extraction minière et développement régional, ces travaux fournissent néanmoins quelques éléments pour une sociologie des modes d'insertion des grandes entreprises extractives dans le système économique mondial. Ceux-ci nous permettent par conséquent d'approfondir la deuxième dimension du modèle de développement identifié précédemment. Le fait que le secteur minier partage, avec les secteurs forestier et pétrolier, un caractère monopolistique ainsi qu'une forte dépendance à l'économie financière (Mousseau, 2012), nous permet effectivement de supposer que les entreprises minières s'intègrent elles aussi à la dynamique cyclique par la rationalisation de leur espace productif. Il s'agit d'ailleurs de l'une des thèses fortes de Mousseau (2012, p. 242), qui soutient que l'industrie minière n'a pu « augmenter sa productivité systématiquement au cours des dernières décennies [...] en dépit d'une diminution irréversible de son poids dans l'économie mondiale [...], qu'en diminuant les coûts d'extraction, c'est-à-dire en utilisant moins de personnel par tonne de minerai ». À l'aune de ces considérations, nous devons donc déterminer, dans les prochaines sections, si les entreprises minières appliquent ou non des « politique[s] de management fondée[s] sur des calculs toujours plus stricts visant des objectifs précis d'efficacité et de rentabilité maximales à court terme, dans un contexte de compétitivité et de concurrence globale » (Gélinas, 2008, p. 245).

2.2 Questions spécifiques et hypothèses

Lorsqu'on les transpose au secteur minier québécois, les propositions théoriques qui émergent de ces deux courants nous permettent d'opérationnaliser les deux dimensions empruntées au modèle de Lévesque (2002). Nous avons formulé quatre questions spécifiques de façon à atteindre nos objectifs initiaux, et à tester les réponses provisoires qui se sont dégagées de la précédente recension des écrits. Cette démarche hypothético-déductive, visant à produire «des hypothèses, des concepts et des indicateurs auxquels il faudra rechercher des correspondants dans le réel» (Quivy et Van Campenhout, 1988, p. 137), nous a permis d'établir le modèle d'analyse ci-dessous. Il s'agit d'une synthèse des buts de l'étude, de l'état des connaissances disponibles, ainsi que de nos essais de théorisation.

Bloc 1

Objectif (a) : Comprendre le plus récent super-cycle ainsi que la réaction des entreprises minières aux variations de celui-ci.

Hypothèse : Les entreprises minières rationalisent leur activité productive en fonction du cycle.

Question (1) : Quelles sont les caractéristiques propres au super-cycle et comment celui-ci a-t-il varié au cours de la dernière décennie ?

Question (2) : Quelles sont les préoccupations des entreprises minières relativement à la conjoncture économique mondiale, et comment affectent-elles la prise de décision ?

Bloc 2

Objectif (b) : Établir le type de rapport qu'entretiennent les entreprises minières avec leur main-d'œuvre ainsi qu'avec les régions où elles opèrent.

Hypothèse : L'activité minière tend à se déterritorialiser.

Question (3) : Dans quelle mesure les ressources humaines et matérielles accaparées par l'activité extractive sont-elles durablement implantées sur le territoire exploité ?

Question (4) : Quels sont les types d'engagements que prennent les entreprises à l'égard des collectivités et inversement, de quel ordre sont les coûts assumés par ces dernières ?

Ainsi formulées, ces deux séries de questions essentiellement descriptives nous permettront, dans un premier temps, de « comprendre le processus par lequel des phénomènes ont lieu » (Maxwell, 1999, p. 109). La première porte sur les conditions de profitabilités qui dictent la marche à suivre aux directions d'entreprise dans la définition de leurs stratégies d'intégration au marché mondial, tandis que la seconde réfère implicitement à la contrainte du transport et de l'éloignement systématique des ressources, qui oppose le développement du centre à celui de la périphérie.

Ces questions, qui sont historiquement circonscrites, nous permettront, dans un deuxième temps, de relever une variance entre deux modèles de développement ayant émergé dans deux conjonctures économiques distinctes. Elles serviront fondamentalement à répondre à notre question générale, en examinant de potentiels changements survenus dans le domaine minier ; marquant la rupture avec un ancien mode de développement territorialisé et davantage redistributeur ainsi que le passage d'un état de société à un autre.

En ce qui concerne nos hypothèses, elles sont fondées sur des présomptions théoriques du comportement des entreprises extractives quant à la mise en application d'un modèle de développement. Nos propositions anticipent « une relation entre un phénomène et un concept capable d'en rendre compte » (Quivy et Van Campenhoudt, 1988, p. 129), qu'il s'agira de tester, de corriger et d'approfondir. Nous estimons, en outre, que ce modèle d'analyse a une portée générale, dans la mesure où les éléments de réponse qu'il doit apporter pour le secteur minier québécois sont susceptibles de s'appliquer à d'autres lieux ainsi qu'à d'autres types de filières extractives.

2.3 Méthode de recherche et univers d'analyse

Nous poursuivons une démarche essentiellement qualitative, qui prendra la forme d'une étude de cas de la Côte-Nord, une région administrative qui s'étend de « Tadoussac jusqu'aux limites du Labrador », qui est « appuyée contre le Saguenay–Lac-Saint-Jean » et qui pénètre « profondément dans le Nord-du-Québec » (Affaires municipales et Habitation [AMH], s.d., paragr. 1). Il s'agit d'un espace géographique qui, de par son histoire, sa structure économique, sa dotation en ressources naturelles et sa localisation géographique dite « périphérique » (Proulx, 2014), offre un point de vue idéal sur notre objet de recherche, et ce, à deux niveaux.

D'une part, il s'agit d'une région dont le paysage industriel fut historiquement constitué, au tournant des années 1950, par le développement minier. En établissant des infrastructures et des familles sur cette portion de la rive nord du golfe du Saint-Laurent, de grandes corporations américaines ont effectivement contribué à transformer « une société qui avait été en partie isolée » (AMH, s.d., paragr. 3). Simard et Brisson (2013, paragr. 12) estiment d'ailleurs que « nulle part ailleurs que sur la Côte-Nord, l'aménagement du territoire québécois n'a été aussi profondément marqué par la main des industriels ».

D'autre part, l'économie de la Côte-Nord demeure principalement structurée autour de la mise en valeur des ressources (Ministère de l'Économie et de l'Innovation [MEI], 2019), ce qui engendre certaines formes de sous-développement régional, au sens où l'entend Dugas (1994). Sur ce territoire caractérisé par une « abondance inhabituelle des ressources naturelles et de la terre en comparaison au travail et au capital » (Fournis et Fortin, 2015, paragr. 7), l'accès à des institutions d'enseignement supérieur de même qu'à des infrastructures de transport et de développement technologique demeure effectivement limité (CRÉ Côte-Nord citée dans Lachapelle et Bourque, 2012). Cette dynamique empêche par conséquent la population « de participer pleinement au fonctionnement de la vie socio-économique » et occasionne « des difficultés sérieuses

sur les plans de l'emploi, des revenus, du niveau de services et bien souvent de la démographie » (Dugas, 1994, p. 104).

Dans le cadre de cette recherche, nous nous intéressons plus précisément à la filière du minerai de fer, qui s'étend sur deux des six municipalités régionales de comté²³ (MRC) de la Côte-Nord, comme l'illustre la figure 2.1, et qui relie, par son réseau ferroviaire, deux configurations territoriales distinctes. L'une correspond à la couronne périphérique regroupant les sites miniers de Fermont de Schefferville, et l'autre est constitué des « avant-postes de l'arc nordique » (Proulx, 2009, p. 183), que sont Sept-Îles et Port-Cartier, où l'on retrouve notamment des installations portuaires et des infrastructures de traitement du minerai.

²³ Il s'agit des MRC Caniapiscau et Sept-Rivières.

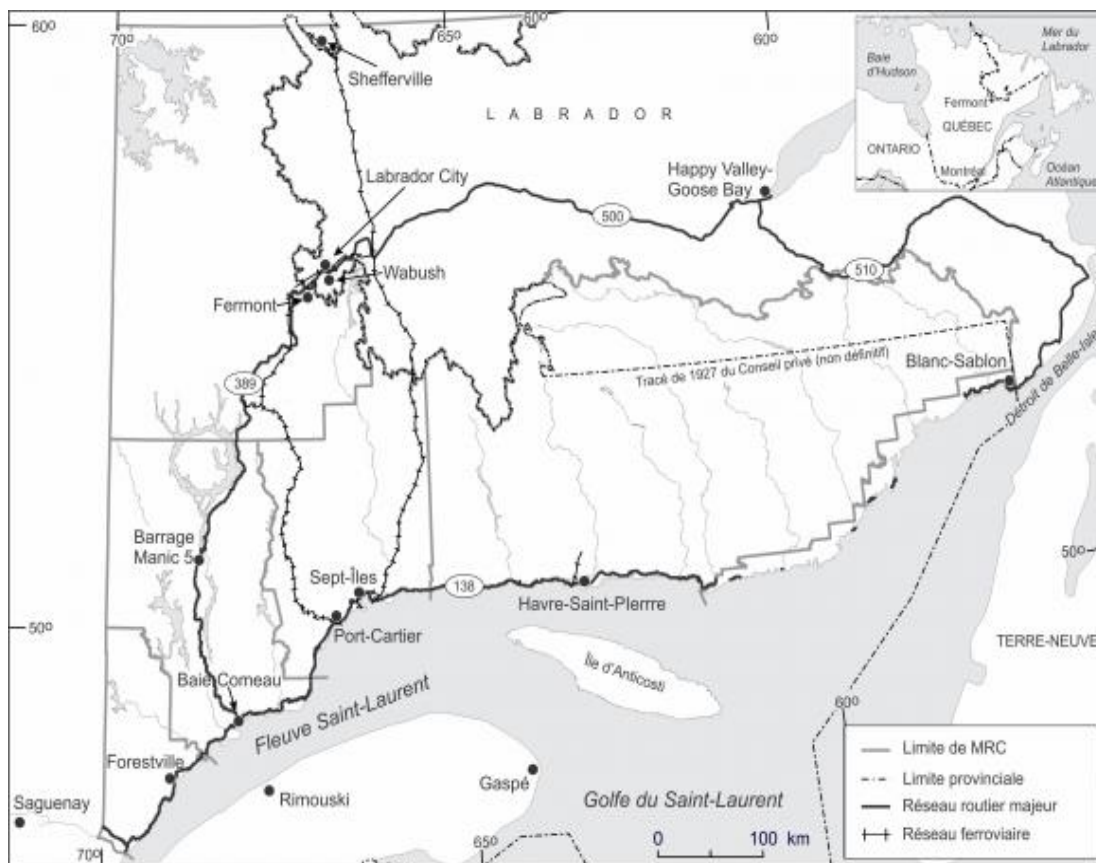


Figure 2.1 Carte de la région administrative de la Côte-Nord mettant en évidence les lieux d'extraction et les corridors de transport du minerai de fer (Simard et Brisson, 2013, paragr. 13)

Quant au minerai en question, il s'agit d'une roche qui « contient des minéraux de fer en proportion suffisamment intéressante pour en justifier l'exploitation » (Bienvenu, 2017), dont la production nécessite deux phases de traitement subséquentes. La première relève d'un procédé minéralurgique, qui consiste à modifier physiquement le minerai dans le but de libérer et de séparer le fer des minéraux non désirés. Un procédé de concassage et de concentration suivant l'extraction permet de charger sur le minerai de fer sur les navires qui le livreront sous forme de concentré (en vrac) ou sous forme de boulettes. La deuxième phase relève quant à elle d'un processus métallurgique, qui

consiste, cette fois, à modifier la composition chimique des minéraux pour en extraire du fer et fabriquer ensuite de l'acier (Bienvenu, 2017). Dans le cadre de la recherche, nous nous intéressons uniquement à la phase initiale, puisqu'elle seule se déroule sur le territoire de la Côte-Nord. Comme nous le verrons plus loin, l'essentiel de la production d'acier se déroule en Europe et en Asie.

Si nous avons choisi ce minerai, c'est parce qu'il s'apparente à la notion de commodités, à laquelle sont dédiés les deux courants théoriques sélectionnés, et que la structure industrielle sous-jacente à son extraction correspond au modèle théorique de Bunker (2005). Après avoir été dynamité, concassé, broyé, tamisé puis concentré, le minerai de fer doit effectivement être chargé en gros volume sur des trains, pour être ensuite acheminé à des ports en eaux profondes où l'attendent d'immenses minéraliers. De notre point de vue, ces deux facteurs font de la filière nord-côtière du minerai de fer, un cas de figure particulièrement compatible avec les objectifs de notre étude et aux propositions théoriques formulées précédemment. En ne traitant que de cette seule filière, alors que la Côte-Nord en abrite plusieurs autres (hydro-électricité, pêcheries, foresterie, etc.), nous assurons également une prise en compte optimale des déterminations topographiques et géologiques particulières du minerai de fer, conformément au principe fondateur de la sociologie bunkerienne.

2.3.1 La méthode étude de cas

Pour Robert K. Yin (cité dans Hamel 1997, p. 15), la notion d'étude de cas fait référence à « une enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réelle, où les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas nettement évidentes, et dans lequel des sources d'informations multiples sont utilisées ». Trop souvent réduite, à tort, dans le champ sociologique, à une démarche exploratoire, l'étude de cas est dans les faits, une méthode de recherche scientifique éprouvée, dotée de balises qui lui sont propres.

Par rapport à l'historiographie et aux méthodes plus expérimentales, l'étude de cas a l'avantage de permettre au chercheur d'élucider des phénomènes sociaux qui sont en cours, mais dont les conditions d'apparition échappent au contrôle de ce dernier (Yin, 2003). C'est la raison pour laquelle cette méthode est fréquemment utilisée dans le cadre d'enquêtes portant sur des objets dont la portée sociologique est difficilement saisissable par l'entremise des instruments de mesure plus conventionnels, mais pour lesquels il existe néanmoins une pluralité de renseignements, tels que la structure d'une industrie ou de l'économie d'une région.

2.3.2 Le processus de sélection du cas

Puisqu'une multitude d'évènements peuvent faire l'objet d'une étude de cas, Yin (2003) réitère l'importance de sélectionner un cas qui soit conséquent du point de vue de la question et des objectifs de la recherche. Parmi les modèles proposés, nous avons décidé d'opter pour la *méthode de cas unique*, par opposition à celle du *cas multiple*. Ce choix s'explique d'abord par des raisons de représentativité (Yin, 2003). Nous estimons, en effet, que la Côte-Nord incarne, par sa structure économique, cette figure intermédiaire qui devrait nous permettre d'atteindre l'objet étudié. Si nous avons décidé de nous limiter à un seul cas, c'est également parce que le *cas unique* est, toujours selon Yin (2003), propice à la vérification de propositions théoriques, comme nous tenterons précisément de le faire.

Si la Côte-Nord est une région bien délimitée d'un point de vue géo-institutionnel, le sociologue Jacques Hamel (1997, p. 84) stipule qu'un cas « ne se réduit pas à une localité physique ou géographique comme a pu le laisser entendre la tradition des études de villages en anthropologie », mais doit plutôt « être envisagé comme un dispositif par le moyen duquel un objet peut être étudié ». Considérant cela, nous examinerons le modèle de développement du secteur minier à partir des formes constitutives de la filière nord-côtière du minerai de fer, soit quatre sites miniers, deux

usines de traitement et deux corridors de transports (Simard et Brisson, 2013) qui sont opérés par les quatre entités suivantes : ArcelorMittal (Port-Cartier et Fermont), Minerai de fer Québec (Fermont), la Compagnie minière IOC (Sept-Îles) et Tata Steel (Schefferville). À l'aune de ces distinctions, nous avons choisi d'opter pour une approche dite intégrée (embedded), c'est-à-dire que nous étudierons un cas unique, soit la filière du fer, à partir de quatre sous-unités d'analyses, qui sont en l'occurrence quatre entreprises (Yin, 2003).

En ce qui concerne la temporalité, notre étude se limitera à la période s'étalant de 2002 à 2019, puisqu'elle coïncide avec l'émergence du super-cycle et englobe la succession des différentes phases explicitées précédemment. Comme l'indique la figure 2.2, ce cycle a considérablement transformé les conditions globales d'exploitation du minerai de fer.

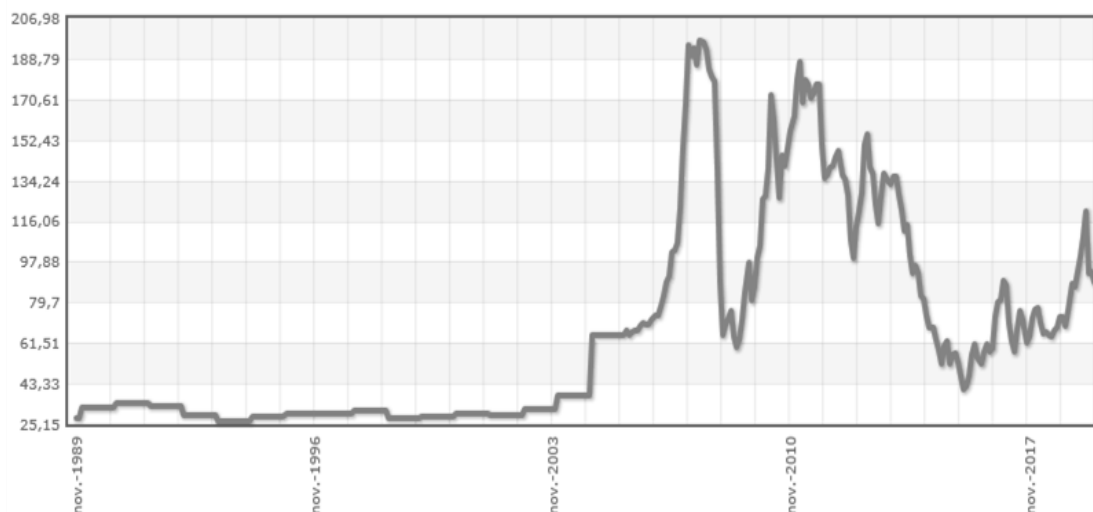


Figure 2.2 Variation du prix du minerai de fer au cours des 30 dernières années, exprimée en dollars US (Index Mundi, 2019b)

Dans le cas précis de la Côte-Nord, cette période correspond également à la relance d'un secteur d'activité en stagnation, même s'il est vrai que l'exploitation du fer « n'a jamais cessé dans le nord du Québec » et que son activité représente « une portion

significative de la structure industrielle du Québec depuis le milieu du 20^e siècle » (Duhaime *et al.*, 2013, p. 482-483). Ce retournement de situation fait de la Côte-Nord un laboratoire particulièrement pertinent pour l'étude des cycles miniers.

Cette séquence temporelle, basée sur des conditions optimales du point de vue de l'industrie, favorisera également la comparaison avec le précédent cycle, dont l'apparition dans l'après-guerre coïncide avec la « période-phare du développement industriel au Moyen-Nord québécois » (Boutet, 2010, p. 37). Nous serons donc potentiellement en position d'évaluer les effets de « trois décennies durant lesquelles les restructurations économiques ont transformé la nature des relations de travail et des relations communautaires dans l'hinterland [Traduction libre] »²⁴ (Ryser *et al.*, 2016, p. 616).

Précisons, en dernier lieu, que notre univers d'analyse comporte un biais dans la mesure où il réfère à une réalité exprimée essentiellement dans les termes de l'économie de marché (ex. travail, production, échange, etc.). La présente étude ne permet donc pas de rendre compte adéquatement du fait que l'exploitation minière s'effectue sur des territoires non cédés ni d'expliquer la situation coloniale dans laquelle s'inscrit plus largement la trajectoire historique des Premières Nations de la Côte-Nord. Nous reconnaissons également avoir exclus de nos préoccupations de recherche, les modes d'organisation alternatifs des rapports sociaux qui se perpétuent dans la région depuis une période antérieure à celle de l'industrialisation (Conseil des Indiens montagnais de Schefferville, 1983).

²⁴ « [...] three decades of economic restructuring has transformed the nature of work and community relationships in resource hinterlands. »

2.3.3 Le plan de recherche et la stratégie d'analyse

Puisque la validité de l'étude de cas repose en partie sur le bon jugement du chercheur (Bibliothèque de l'Université Laval, 2011), nous nous devons d'établir préalablement un plan de recherche qui assurera la cohérence méthodologique de la démarche empruntée (Yin, 2003). Des cinq étapes du plan suggéré par Yin (2003), trois ont déjà été réalisées dans les sections précédentes à partir de la recension des écrits. Elles correspondent respectivement à la définition des questions de recherches, des hypothèses et des unités d'analyse. Par conséquent, nous devons établir dès maintenant une stratégie d'analyse, ainsi que des critères permettant d'interpréter les résultats de recherche.

Afin de lier les données récoltées à la proposition générale du mémoire, nous suivrons une méthode d'analyse mixte, reposant sur la technique du *pattern matching*, pour reprendre les termes de Yin (2003). Cette dernière consiste à procéder, dans un premier temps, à la triangulation de différentes sources de données recueillies sur un même cas afin de repérer d'éventuelles tendances récurrentes. Il s'agit de comparer, dans un deuxième temps, ces relations empiriquement décelées aux relations préalablement anticipées. Une fois les données relatives au système de production des entreprises minières recueillies, nous tenterons donc d'établir si celles-ci tendent vers la thèse de la déterritorialisation, ou si au contraire, elles traduisent d'une certaine forme d'ancrage dans l'économie régionale.

Dans le cas des modes d'insertion des minières à l'économie mondiale, nous procéderons légèrement différemment, c'est-à-dire que nous analyserons la suite d'événements liée à la succession des différentes phases du cycle pour confirmer ou infirmer la thèse de la rationalisation. Cette variante du *pattern matching*, qui s'apparente à l'approche de type *boom/bust* employée par Hussey *et al.* (2018), correspond à la méthode d'analyse par séquences temporelles (time series analysis) proposée par Yin (2003).

Pour ce qui est des critères à partir desquels nous pourrions par la suite interpréter les résultats de l'analyse, il n'existe pas selon Yin (2003) de mesure éprouvée ou de norme communément admise permettant de déterminer le seuil à compter duquel une série d'informations convergent suffisamment pour espérer traduire une quelconque réalité sociale. La façon la plus logique de procéder consiste, pour l'auteur, à établir deux propositions théoriques qui contrastent afin de rendre le plus explicite possible le fait que les données tendent davantage vers l'une plutôt que vers l'autre (Yin, 2003). Advenant le cas où une telle situation ne se produirait pas, Yin suggère d'exposer clairement chacune des tendances contradictoires, et de les considérer pour l'interprétation. Ces cinq étapes étant maintenant clarifiées, le tableau 2.1 présente une synthèse du plan de recherche qui orientera notre étude de cas.

Tableau 2.1 Plan de recherche pour l'étude du cas de la filière du minerai de fer de la Côte-Nord

Étape 1 — Questions	
Est-ce possible de socialiser une activité cyclique ?	
Questions 1 et 2	Questions 3 et 4
Étape 2 — Hypothèse	
Rationalisation	Déterritorialisation
Étape 3 — Unités d'analyse	
Les entreprises qui composent la filière minière de la Côte-Nord	
4. Stratégies d'analyse	
Time series analysis	Pattern matching
5. Critères d'interprétation des résultats	
Convergence ou divergence des observations empiriques par rapport aux hypothèses	

Toujours selon Yin (2003), une étude de cas peut être considérée comme étant valide dès lors que les exigences de la méthode de recherche scientifique sont respectées, que

les concepts sont appropriés, que les relations établies sont factuelles et que sa portée est généralisable. Ces standards peuvent être assurés notamment par la multiplication des sources de données, l'utilisation de techniques d'analyse conséquentes, la mobilisation d'informateurs clés et le recours, à l'étape de conception de la recherche, aux théories existantes. La fiabilité des résultats peut quant à elle être assurée par le respect du protocole de recherche, ainsi que par l'établissement d'une base de données consignait les circonstances dans lesquelles les données ont été prélevées, comme celle que nous avons insérée à l'annexe A.

2.3.4 Le protocole de collecte de données

Ces considérations méthodologiques se reflètent dans le processus de collecte de données qui nous a permis de constituer notre cas. Puisque la qualité d'un tel type d'étude réside dans la richesse des données utilisées et dans le croisement de perspectives d'analyse, nous avons convenu de conjuguer deux méthodes de collecte, soit l'entretien semi-directif et l'analyse de contenu. Notre choix fut motivé, au point de vue théorique, par le fait que cette démarche combinée s'apparente à la méthodologie utilisée dans d'autres travaux de sciences sociales réalisés dans la région et traitant d'enjeux similaires aux nôtres (Boutet, 2010 ; Simard et Brisson, 2013 ; 2016 ; Simard, 2017b). D'un point de vue pratique, l'entretien semi-directif avait également l'avantage de générer de l'information ciblée tout en permettant un recrutement par *effet boule de neige*. L'analyse de contenu permettait quant à elle de couvrir une longue période historique, en plus de générer des données n'ayant pas été produites dans le cadre de l'étude de cas.

Le processus de collecte mis en œuvre à l'hiver 2019 a par conséquent été scindé en deux. Dans un premier temps, nous nous sommes rendus sur la Côte-Nord, dans quatre localités que l'on pourrait qualifier d'*intégrées* à la filière du minerai de fer, à savoir Port-Cartier, Sept-Îles, Fermont et Schefferville, où nous avons interrogé 38

intervenants-clés de la région (I=38)²⁵. À l'instar de Simard et Brisson (2013, paragr. 9), nous avons privilégié des « acteurs socioéconomiques de différents milieux [...] de manière à obtenir un échantillon représentatif des divers groupes ou organismes actifs au sein de la collectivité ».

Les intervenants ont été recrutés sur une base volontaire, en fonction de leur expertise de l'industrie minière ou des enjeux de développement régional. Nous avons pris soin de ne sélectionner que des individus pour qui la transmission d'informations fait partie intégrante du cadre de leurs fonctions et dont la profession autorise la sollicitation à titre d'expert. Nous les avons questionnés à partir d'une grille d'entretien inspirée des monographies d'entreprises de Lapointe *et al.* (1993), qui est disponible à l'annexe B. Le développement économique local et l'évolution des pratiques du secteur minier ont été les principaux thèmes abordés dans le cadre des rencontres, qui ont duré en moyenne une heure, et qui se sont, pour la plupart, déroulées sur les lieux de travail des intervenants. À l'exception de trois petits groupes, impliquant un total de huit personnes, les entretiens ont été réalisés de façon individuelle.

Cette première partie de la collecte avait une fonction informative, et nous a par conséquent permis d'obtenir des renseignements factuels, de tester des interprétations préliminaires et d'éclaircir certaines zones d'ombre de la littérature. Les entretiens ont généré un total de 1910 minutes d'enregistrement, et de 453 pages de transcription. Nous avons analysé ce corpus en classant d'abord systématiquement les différents contenus énoncés en fonction des axes et des questions de recherche préalablement identifiés. Une fois ce processus complété, nous avons passé en revue l'ensemble des classifications nouvellement formées dans le but de déceler les éléments récurrents, que nous avons par la suite repris à des fins d'analyse. Nous avons, par ailleurs, pris la

²⁵ Le symbole (I) renvoie à la codification de chacun des intervenants dont nous avons recueilli les propos. Nous utilisons de tels identifiants à des fins de confidentialité.

décision de ne pas traiter statistiquement les témoignages en raison de la taille relativement limitée de l'échantillon et de la pluralité des lieux de collecte²⁶.

Dans un deuxième temps, nous avons procédé à une analyse de contenu en constituant d'abord un corpus à partir d'une variété de sources d'information relatives au secteur minier et à l'économie de la Côte-Nord. Les revues spécialisées, les bases de données, les mémoires, les rapports gouvernementaux et sectoriels, les documents corporatifs disponibles sur internet ainsi que les principaux périodiques régionaux et nationaux, publiés entre 2002 et 2019, ont été systématiquement dépouillés en fonction de la grille d'analyse thématique qui se trouve à l'annexe C. Nous avons accédé à ces différentes publications principalement par l'entremise des serveurs Google et Eureka.cc, en utilisant les identifiants *Côte-Nord* et *Minerai de Fer*, en plus du nom des quatre entreprises étudiées. Plus de 300 documents ont été consultés dans le cadre de ce processus et les éléments de contenu ont été traités et analysés de façon analogue aux transcriptions d'entretiens. Cet exercice nous a notamment permis de reconstituer le fil des événements survenus dans le secteur minier nord-côtier au cours des deux dernières décennies.

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous estimons que la triangulation des différents types de données recueillies par l'entremise de ces deux techniques de collecte nous permet, à présent, de constituer un «schéma cohérent» exprimant «des tendances significatives au sein de la population locale» (Simard et Brisson, 2013 : paragr. 10).

²⁶ Il existe des différences notables, par exemple, entre la municipalité de Fermont, qui dispose d'un accès limité aux infrastructures de services ainsi qu'aux réseaux de télécommunication et de transport, et celle de Sept-Îles, qui jouit d'un statut de centre administratif régional.

CHAPITRE III

LE CONTRÔLE DE L'OFFRE ET LA GESTION DU CYCLE DANS UN CONTEXTE DE RECONFIGURATION DE LA DEMANDE MONDIALE

Ce troisième chapitre brosse d'abord un portrait sommaire des principaux déterminants de la production et de la consommation globale de minerai de fer, et fait la rétrospective du plus récent cycle. Les stratégies d'intégration des minières à l'économie mondiale sont par la suite analysées à travers le prisme de la relation siège-filiales. La représentation qui s'en dégage tend vers l'hypothèse d'une restructuration contemporaine du fonctionnement interne des entreprises et de leur environnement immédiat.

3.1 Économie politique de la dynamique interne du cycle de production du fer

Afin de répondre à notre première question, relative aux caractéristiques propres au plus récent cycle, nous nous intéresserons aux raisons pour lesquelles la période associée à l'émergence d'un super-cycle (2003-2014) s'est brusquement soldée, après une décennie seulement, par un effondrement des prix du fer. Dans un premier temps, nous scruterons en détail la configuration de l'offre globale de minerai et nous situerons la position des minières de la Côte-Nord sur l'échiquier mondial du fer, en nous appuyant sur les données relatives à la production globale, puis nationale. Dans un second, nous procéderons à la rétrospective régionale du plus récent cycle, en passant en revue la chronologie des principaux événements qui ont marqué le secteur minier

nord-côtier, depuis le début des années 2000. Cette démarche d'économie politique nous permettra, pour reprendre une formule de Karl Marx (2007, p. 17 [1844]), de « concevoir l'enchaînement » entre les mécanismes qui régissent la dynamique interne globale d'un cycle et ses déclinaisons à l'échelle locale.

3.1.1 Le contexte mondial de production

Le ministère canadien des Ressources naturelles estime que la production annuelle mondiale de minerai de fer se chiffre à 2,49 milliards de tonnes (Gt), pour l'année 2018 (Ressources Naturelles Canada [RNC], 2019). Comme l'indique le tableau 3.1, ce volume provient principalement de gisements situés dans cinq pays, soit l'Australie, le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie, dans une proportion de 81,1 %.

Tableau 3.1 Production mondiale de minerai de fer, par pays, en 2018, exprimée en million de tonnes métriques (RNC, 2019)

Classement	Pays	Production (Mt)	Pourcentage (%)
1	Australie	900	36,1
2	Brésil	490	19,6
3	Chine	340	13,6
4	Inde	200	8,0
5	Russie	95	3,8
6	Afrique du Sud	81	3,2
7	Ukraine	60	2,4
8	Canada	52	2,1
9	États-Unis	49	2,0
10	Iran	40	1,6
11	Kazakhstan	40	1,6
12	Suède	27	1,2
13	Autres pays	120	4,8
Total		2 494	100,0

Lorsqu'on s'attarde aux entreprises productrices plutôt qu'au lieu de provenance du minerai, on remarque que la concentration est d'autant plus prononcée. Le tableau 3.2

montre, en effet, qu'environ 70 % de la production mondiale de fer de 2014 est assurée par un groupe de 20 entreprises, et que 43,3 % sont pris en charge par seulement trois d'entre elles, soit Vale, Rio Tinto et BHP Billiton.

Tableau 3.2 Distribution des 20 plus importants producteurs de minerai de fer dans le monde, en 2014²⁷, exprimée en million de tonnes métriques (Comtois et Slack, 2016, p. 4)²⁸

Entreprise	Pays	Production (Mt)	Pourcentage (%)
Vale group	Brésil	451,7	17,17
Rio Tinto Group	Royaume-Uni	378,7	14,39
BHP Billiton	Australie	310,3	11,79
Fortescue Metals Group	Australie	81,5	3,1
ArcelorMittal Group	Royaume-Uni	79,6	3,03
Ambien group	Chine	55,7	2,12
Anglo American Group	Afrique du Sud	50,8	1,93
Evrzholding Group	Russie	46,4	1,76
Metalloinvest Russia	Russie	46,8	1,78
LKAB Group	Suède	45,2	1,72
Metinvest Holding Group	Ukraine	44,7	1,7
Cliffs Natural Resources	États-Unis	42,9	1,63
CVG Group	Venezuela	40,7	1,55
Shougang Beijing Group	Chine	37,3	1,42
Mining group	Inde	37,2	1,41
NMDC Group	Inde	34,1	1,3
Imidro Group	Iran	32,4	1,23
CSN Group	Brésil	29,2	1,11
US Steel Group	États-Unis	24,6	0,94
Poltavsky	Ukraine	24,3	0,92
Top 20		1869,6	71,06
Total		2 631,00	100

²⁷ Une mise à jour partielle plus récente de ce palmarès est disponible dans Kimalainen (2017).

²⁸ Le tableau 3.2 contient des erreurs dans sa version originale. Sauf indication contraire, Metalloinvest Russia, qui détient 1,78 % de la production mondiale, aurait logiquement dû apparaître au-dessus de Evrazholding Group, qui détient quant à lui 1,76 %. Il semble également que la production et le pourcentage total des 20 plus grands producteurs ne correspondent pas exactement aux sommes compilées par Comtois et Slack. L'écart constaté est sans doute attribuable à une erreur d'arrondi.

Le troisième élément qui retient notre attention est relatif à l'évolution des volumes de production au cours de la dernière décennie. En dépit d'une importante diminution du prix de la tonne de fer à partir de 2013, la production mondiale de minerai a augmenté de façon significative, et s'est maintenue par la suite à des niveaux relativement élevés, par rapport au début du cycle, comme le révèle la comparaison des figures 3.1 et 3.2.

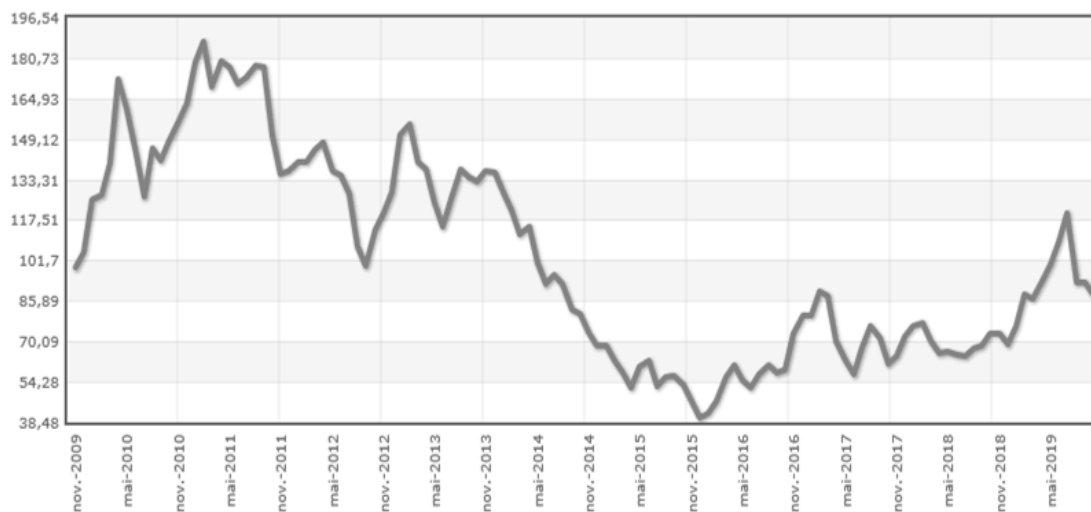


Figure 3.1 Variation du prix mensuel d'une tonne de minerai entre 2009 et 2019, exprimée en dollar US (Index Mundi, 2019b)

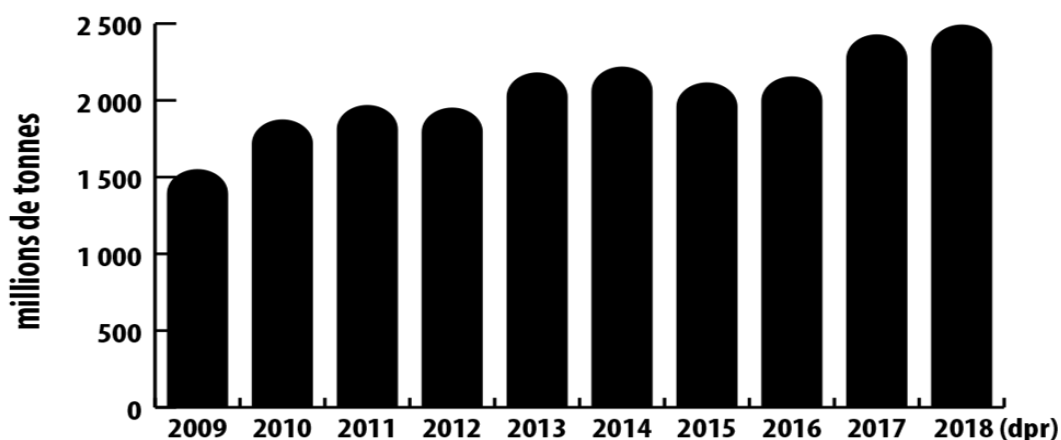


Figure 3.2 Production minière mondiale de minerai de fer, entre 2009 et 2018, exprimée en millions de tonnes métriques (RNC, 2019)

La superposition de ces trois caractéristiques — soit la concentration des lieux et des capacités de production, de même que la croissance quasi ininterrompue des volumes — suggère, d'une part, que la constitution de l'offre mondiale de minerai est l'expression d'une concurrence monopolistique à laquelle se livrent les principaux producteurs, et d'autre part que la fin hâtive du super-cycle est liée à une crise de surcapacité.

L'effondrement du marché, entre 2014 et 2015, en dépit des signes encourageants en provenance de l'Asie, nous semble, en effet, invalider a posteriori l'hypothèse du super-cycle, telle que formulée par Heap (2005). Ce dénouement inattendu suggère que le *boom* minier de la dernière décennie n'est pas l'expression d'un phénomène de croissance inédite, appelé à se maintenir durant plusieurs décennies, mais qu'il s'agit plutôt d'un prolongement de la dynamique interne, d'un cycle normal d'investissement. C'est du moins la lecture que font certains spécialistes, dont les économistes suédois Marian Radetzki et Linda Wårell (2017). Ils soutiennent en effet que la flambée du prix des matières premières observée dans la dernière décennie est attribuable à des « retards d'investissement et des contraintes de capacité persistantes [traduction libre] »²⁹ (Wårell, 2018, p. 204).

De ce point de vue, les conditions d'apparition de cette dynamique associée à l'émergence d'un super-cycle semblent intrinsèques parce qu'elles sont relatives à la temporalité propre à l'extraction. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la mise en œuvre de nouvelles capacités de production requiert, dans le domaine minier, des délais supérieurs à ceux qui prévalent dans la plupart des autres secteurs de l'économie. C'est la raison pour laquelle plusieurs observateurs estiment que l'écart

²⁹ « [...] due to investment lags and persisting capacity constraints. »

séparant la demande de l'offre s'est résorbé au bout de quelques années, plutôt que de se maintenir indéfiniment. Le fait que les 10 années susceptibles de s'écouler, entre le démarrage d'une mine et sa mise en œuvre, correspondent plus ou moins à la durée du plus récent cycle tend à valider ce raisonnement.

À l'aune de ces considérations, et compte tenu de la configuration particulière de l'offre mondiale, nous sommes d'avis que l'effondrement du cycle de la dernière décennie relève de pratiques associées à la concurrence monopolistique. Tout se passe effectivement comme si le déséquilibre entre la demande globale de fer et la quantité de minerai disponible a été, en partie, provoqué par les principaux producteurs de la planète.

Il nous semble raisonnable de croire qu'entre 2003 et 2013, de nouveaux projets miniers motivés par la croissance de la Chine ont vu le jour, mais qu'au moment où ceux-ci devaient en principe rééquilibrer les prix, une quantité excédentaire de minerai a été momentanément mise en circulation. En *inondant* ainsi le marché, les grands producteurs de fer ont pu se réapproprier, à partir de 2014, les parts de marché convoitées (Humphreys, 2015) puisque l'effondrement de la valeur des métaux a entraîné la fermeture prématurée de mines concurrentes.

Dans cette perspective, le passage du prix de la tonne de fer, d'un sommet de 187 \$ US la tonne (\$ US/t), en février 2011, à un plancher de 41 \$ US/t, en décembre 2015, paraît attribuable à un état de surcapacité délibérément atteint dans le but de consolider des monopoles et de favoriser l'émergence, à plus long terme, d'une nouvelle phase haussière. Afin d'appuyer empiriquement notre analyse, voyons maintenant comment cette dynamique macroéconomique s'est manifestée à l'échelle locale.

3.1.2 Le contexte régional de production

Selon les données les plus récentes de RNC (2019), 52,4 millions de tonnes métriques (Mt) de minerai de fer ont été extraites au Canada, en 2018, ce qui classe le pays au 8^e rang des producteurs, avec 2,1 % de la production mondiale. Comme l'indique la figure 3.3, la production canadienne annuelle a par ailleurs augmenté de façon constante depuis 2009.

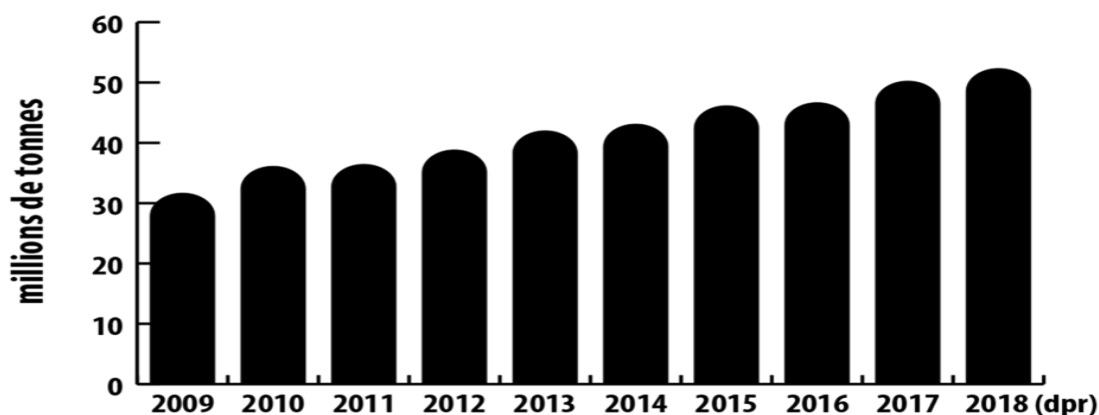


Figure 3.3 Production minière canadienne (expéditions) de minerai de fer, entre 2009 et 2018, exprimée en million de tonnes métriques (RNC, 2019)

La quasi-totalité de cette production (91 %) provient de la fosse du Labrador³⁰ (RNC, 2019). Il s'agit d'une ceinture volcano-sédimentaire d'une superficie d'environ 850 kilomètres (km) de long, qui s'étend, comme l'illustre la figure 3.4, le long de la frontière entre le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador (TNL) (Énergie et Ressources naturelles, 2018). Les nombreux sites miniers actifs dans la région témoignent du fort potentiel géologique de la fosse.

³⁰ Le reste la production provient du Nunavut.

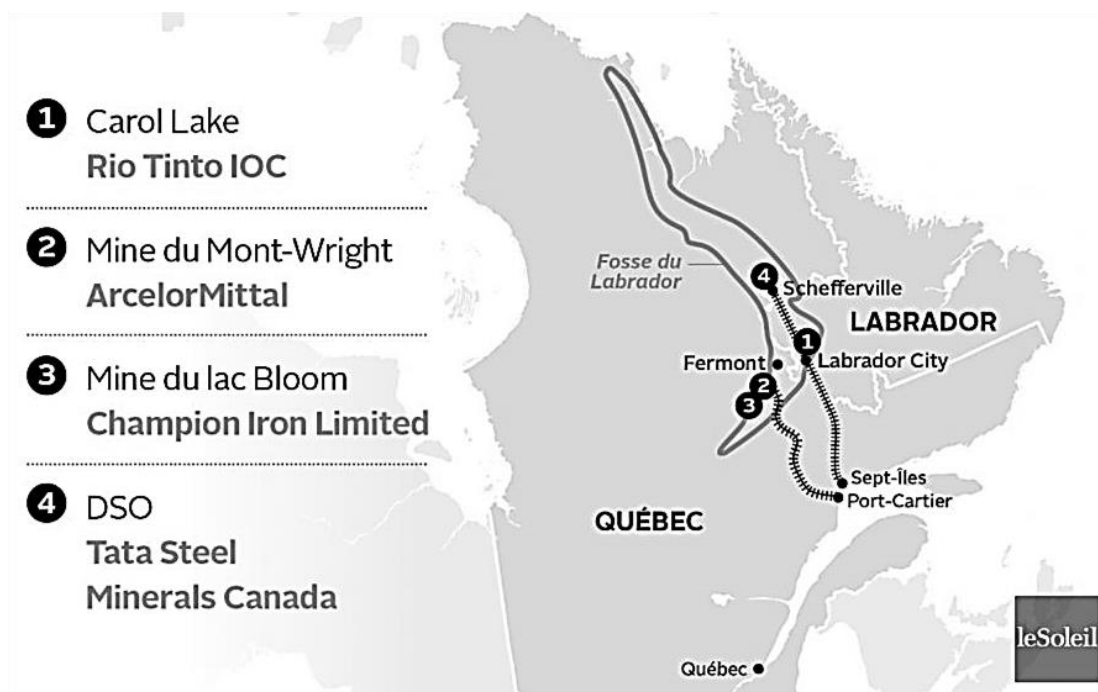


Figure 3.4 Carte du Québec indiquant l'emplacement de la fosse du Labrador et des principaux sites d'exploitation du minerai de fer (Lévesque, 2016a)

Cette fraction de la production canadienne totale équivaut à un volume d'environ 47,68 Mt/an, et est distribuée selon le ratio interprovincial suivant : 31,96 Mt proviennent de la portion québécoise de la fosse, et 15,72 Mt proviennent de la portion terre-neuvienne (RNC, 2019).

Suivant cette répartition, il est possible d'établir qu'environ 30,71 Mt de minerai de fer ont été extraits, en 2018, sur la Côte-Nord³¹. Ce volume est essentiellement attribuable aux opérations d'ArcelorMittal, dans la région de Fermont, où les gisements de Mont-Wright et de Fire Lake³² représentent « 40 pour cent de la production totale canadienne » (ArcelorMittal Canada, 2013, p. 2). En 2017, la minière avait produit un

³¹ Nous avons soustrait du total de la production québécoise, les 1,25 Mt extraites, en 2017, par Tata Steel au gisement Goodwood, dans la région administrative du Nord-du-Québec (MERN, 2019a).

³² Il s'agit d'une petite mine d'appoint, située à 85 km au sud-est de Fermont.

total de 24,36 Mt, selon les données du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN, 2019a), comparativement aux 7,1 Mt extraites par l'entreprise Minerai de fer Québec (MFQ), au gisement du Lac Bloom, entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019 (Champion Iron, 2019a).

Puisque la totalité des livraisons de minerai de fer, en provenance du Québec et du Labrador, transite nécessairement par les installations portuaires de Sept-Îles ou de Port-Cartier, nous avons décidé d'inclure dans le secteur minier nord-côtier, la Compagnie minière IOC (IOC) et sa production de 15,1 Mt en 2018 (Labrador Iron Ore Royalty [LIOR], 2018), de même que le complexe minier DSO³³, qui a permis à l'entreprise Tata Steel d'extraire 1,7 Mt au cours de la même année³⁴. Dans le cadre de la recherche, nous prendrons donc en considération la portion québécoise des opérations minières de Tata Steel, qui se déroulent à proximité de Schefferville³⁵. Il en sera de même pour les activités de logistique, de transbordement et d'entreposage d'IOC, qui sont effectuées du côté de Sept-Îles³⁶, bien qu'il s'agisse ultimement de deux entreprises exploitant des gisements situés sur le territoire de Terre-Neuve-et-Labrador.

Toujours en 2018, le Canada a produit 13,6 Mt d'acier brut, et près de la moitié de ce volume (6,5 Mt) a été exportée sous forme de produits finis et semi-finis (RNC, 2019).

³³ L'acronyme DSO renvoie à direct shipping ore, qui désigne le mode de production des mines à enfournement direct, où le minerai est extrait puis exporté sans aucune transformation préalable.

³⁴ Au moment de réaliser la recherche, la production au complexe minier Scully, à Wabush, n'était toujours pas redémarrée.

³⁵ Tata Steel se consacre, depuis 2012, à l'exploitation de différentes fosses situées de part et d'autre de la frontière QC/TNL, mais l'essentiel de ses activités s'effectue, jusqu'à présent, à Terre-Neuve-et-Labrador, où sont situées ses installations de traitement du minerai.

³⁶ Par opposition à Tata Steel, pour qui Schefferville représente l'unique point de services dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres, la minière IOC opère en plein cœur de Labrador City, une ville importante de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, qui fonctionne de manière autonome. C'est pourquoi nous avons pris la décision d'exclure son site minier de la filière nord-côtère, d'autant plus que « les échanges transfrontaliers sont relativement limités » dans la région, comme le soulignent Simard et Brisson (2013, paragr. 13).

RNC (2019) indique également que le pays a exporté, en 2018, un total de 47,7 Mt de minerai de fer, dont la valeur est évaluée à 5,3 G\$. C'est donc dire que sur une production annuelle de minerai de fer de l'ordre de 52,4 Mt, seulement 4,7 Mt, soit environ 9 %, a servi à alimenter la production canadienne d'acier³⁷. Tout le reste a été exporté à l'état brut — 70,9 % (3,4 G\$) sous forme de concentré et 29,1 % sous forme de boulettes (1,9 G\$) (RNC, 2019) —, et ce, malgré le fait qu'ArcelorMittal possède deux aciéries en Montérégie, et fait la promotion, sur différentes tribunes, de sa structure complètement intégrée (Le Devoir bis et AMQ, 2019). Ces statistiques d'exportation nous permettent également de déduire que la valeur moyenne de la tonne de boulettes sur le marché mondial est d'environ 1,4 fois supérieure à celle de la tonne de concentrée.

Même s'il demeure, à ce jour, le seul grand pays exportateur de ressources du G7 (Poloz, 2015), le Canada dispose manifestement d'un pouvoir limité sur la fixation des prix du minerai de fer. Sa production nationale de fer et d'acier est largement insuffisante pour rivaliser, par exemple, avec celle de l'Australie ou de la Chine. Par conséquent, l'apport du pays à cette industrie semble se réduire à approvisionner des producteurs étrangers, lui qui dispose d'importantes réserves, évaluées à 6 Gt (RNC, 2019). Plusieurs États dans le monde se trouvent par ailleurs dans une situation analogue à celle du Canada, dans un contexte où les lieux de production tendent à se séparer non seulement des lieux de consommation, mais également des lieux de transformation et de financement. La structure du groupe ArcelorMittal constitue, à cet égard, un cas d'école. L'entreprise est dirigée depuis le Luxembourg, mais les principales mines de fer qu'elle exploite se trouvent en Amérique (Canada, Brésil, Mexique), en Afrique (Algérie, Libéria), en Europe de l'Est (Bosnie), ainsi qu'en Asie

³⁷ Le Canada a également importé en 2018, 10,1 Mt de minerai de fer, majoritairement livré sous forme de boulettes en provenance des États-Unis, et 8,8 Mt de produits finis et semi-finis d'acier (RNC, 2019).

centrale (Kazakhstan). Elle y extrait du minerai, qu'elle transforme par la suite dans ses usines qui se situent principalement aux États-Unis et en Europe, afin d'alimenter en acier les économies émergentes de la planète (ArcelorMittal, 2014).

Un tel phénomène n'est pas étranger à l'émergence du capitalisme monopolistique. C'est précisément parce qu'ils contrôlent des mines, des usines, et des bureaux de vente dans les différents pays du monde, que les principaux producteurs de fer parviennent à imposer des monopoles. Au Canada et au Québec, ces dynamiques transnationales se manifestent par l'omniprésence de filiales. L'Institut de la statistique du Québec estime effectivement qu'en 2018, « 42,9 % des dépenses d'investissement engagées pour les complexes miniers étaient sous le contrôle de sociétés étrangères » (Madore 2019a, p. 6).

Bien qu'elles disposent d'une relative autonomie, ces entreprises appartiennent néanmoins à de grandes sociétés, qui détiennent un contrôle effectif sur la gestion tout en ayant leur siège établi à l'extérieur du pays. C'est le cas de tous les producteurs de fer de la Côte-Nord, à l'exception de Minerai de fer Québec, qui appartient à la Canado-Australienne Champion Iron. Toutes les autres minières sont des divisions canadiennes de multinationales étrangères.

La Compagnie minière IOC est effectivement détenue à 58,72 % par Rio Tinto (s.d.), une multinationale anglo-australienne, présente dans plus de 35 pays. Il s'agit du deuxième producteur de minerai de fer en importance dans le monde. Le reste de l'actionnariat d'IOC est réparti entre la Japonaise Mitsubishi et la corporation Labrador Iron Ore Royalty, dans des proportions de 26,18 % et 15,1 % (LIOR, 2019). Présent dans 60 pays, le groupe ArcelorMittal est quant à lui actionnaire de contrôle d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada (Fermont) et d'ArcelorMittal Infrastructure Canada (Port-Cartier), dont il détient 85 % des titres de propriété. Un consortium, formé des aciéristes sud-coréens et chinois POSCO et China Steel Corporation, détient l'autre 15 % de ces filiales canadiennes, ce qui leur garantit un approvisionnement en

minerai (ArcelorMittal, 2013). Il s'agit dans ce cas-ci d'une intégration verticale puisque ArcelorMittal, qui figure dans le palmarès des cinq plus grands producteurs de minerai de fer au monde, se trouve également à être le plus important producteur d'acier de la planète (World Steel Association, 2019). La multinationale est autosuffisante au niveau de son approvisionnement en minerai de fer, dans une proportion de 49 % (ArcelorMittal, 2018).

La mine Tata Steel Minerals Canada (TSMC) appartient, pour sa part, au groupe industriel indien Tata, qui détient 77,68 % de la compagnie. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un producteur de minerai de fer de premier plan, Tata Steel est néanmoins présente dans plus de 26 pays, et se classe au 11^e rang des plus importants aciéristes de la planète (World Steel Association, 2019). Investissement Québec (IQ) et New Millennium, une compagnie minière canadienne junior ³⁸, sont coactionnaires et détiennent respectivement 18 % et 4,32 % (Government of Newfoundland and Labrador, 2019) de la filiale de cette multinationale qui « emploie elle-même le minerai qu'elle extrait pour alimenter sa production industrielle en Europe » (Simard et Brisson, 2016, p. 44).

Contrairement à la succursale, la forme filiale que l'on retrouve sur la Côte-Nord détient un statut de personnalité morale distinct de celui du bureau central ou du siège, et dispose d'une certaine autonomie comptable. Suivant la typologie de l'économiste François Morin (2017, p. 82), il s'agit de firmes « organisées en centres de profit », qui cherchent « à décentraliser la fonction financière tout en laissant à la société mère, un rôle de coordination globale des flux financiers ». En ce sens, nous considérerons désormais le mode de gestion de l'entreprise minière nord-côtière dans sa double

³⁸ Dans le secteur minier québécois, le statut de junior désigne autant les entreprises « dont la principale activité est l'exploration minière » que celles « qui détiennent une participation directe, seules ou en coparticipation, sur une propriété qui a atteint le stade d'aménagement des complexes miniers (en production) ou sur une propriété en production de laquelle elles retirent de faibles revenus et dont l'actif est inférieur à 100 M\$ » (Madore, 2014, p. 12).

dimension, c'est-à-dire comme un espace régi par des logiques fonctionnelles et organisationnelles distinctes. L'une est préoccupée par la production et l'échange de biens et services, et l'autre, par la mise en marché et la cohérence des stratégies d'affaires.

Cette tension, à l'intérieur d'une même entreprise, entre l'injonction *financière* du bureau central et la détermination *productive* de la filiale, est endiguée par la capacité du premier à nommer et à révoquer les dirigeants de la seconde. Morin (2017, p. 82) souligne en effet que toute firme capitaliste a nécessairement besoin d'être contrôlée « directement ou indirectement par la société mère afin que cette dernière puisse maîtriser totalement les flux financiers liés au cycle [...] complexe du capital-argent ». Cette forme de subordination, dit Morin, limite la filiale à n'incarner qu'une forme d'organisation répondant d'une autre organisation. Ainsi, pour bien saisir les interrelations entre le niveau d'activité d'une entreprise minière et le déploiement d'un cycle de matière première, il faut considérer la prise de décisions de celle-ci à travers le prisme de la circulation du capital, qui prédomine sur la valeur-travail.

Quoi qu'il en soit, l'exploitation du minerai de fer, sur la Côte-Nord, demeure l'une des principales composantes du secteur minier québécois. En 2017, 19,5 % de la valeur totale des livraisons minérales du Québec provenait de cette région, ce qui représente une somme de 1,85 G\$ (Madore, 2019b). Il s'agit d'une augmentation de 30,5 % par rapport à la valeur enregistrée l'année précédente, et les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indiquent que cette croissance devrait se maintenir dans le temps (Madore, 2019b). Au niveau des investissements miniers, la Côte-Nord a attiré, en 2018, pas moins de 603 M\$, ce qui équivaut à 18,5 % du total québécois, tandis que l'exploitation du minerai de fer et de l'ilménite³⁹ est responsable, à elle seule, de 21 %

³⁹ Les données qui proviennent de l'ISQ (Madore, 2019a ; 2019b) incluent dans la région de la Côte-Nord, ainsi que dans la catégorie « minerai de fer », l'exploitation de l'ilménite. Il s'agit d'une espèce minérale qui est exploitée par l'entreprise Rio Tinto Fer et Titane au lac Tio, un gisement situé au nord

« des dépenses d'investissement engagées pour les complexes miniers québécois » (Madore, 2019a, p. 4).

L'industrie minière est d'autant plus structurante à l'échelle de la Côte-Nord, où le développement économique repose principalement « sur l'exploitation intensive des ressources naturelles » (Lachapelle et Bourque, 2012, p. 1). Le MEI (2019, p. 7) estime d'ailleurs qu'au cours des dernières années, « l'importance du secteur tertiaire dans la structure industrielle de la Côte-Nord a reculé, au profit de la vocation traditionnelle de cette région, orientée vers le secteur primaire et la transformation des ressources naturelles ». Ce phénomène associé à la primarisation risque de s'accroître dans un avenir rapproché, en raison du redémarrage imminent de la mine Scully par Tacora Resources, et de la construction prévue d'un nouveau complexe par l'entreprise Alderon. Ces deux projets d'envergure sont susceptibles d'acheminer respectivement 6 et 7,8 Mt de minerai de fer additionnel au port de Sept-Îles (Alderon Iron Ore, s.d. ; Port de Sept-Îles, 2018).

Toujours selon l'ISQ, 13,9 % de tous les emplois « liés au secteur de l'exploitation minière, qui comprend l'extraction minière et les activités de première transformation des minéraux » se trouvaient sur la Côte-Nord en 2017 (Madore, 2019b, p. 9). Pour la même année, le MEI (2019) estime que 11,8 % des emplois de cette région sont attribuable au secteur primaire, ce qui est considérable par rapport à l'ensemble du Québec, où la proportion ne s'élève qu'à 2,2 %. L'Association minière du Québec (AMQ, 2018) considère, pour sa part, que le secteur minier nord-côtier a généré, en 2016, des retombées économiques totalisant 2,1 G\$. Ce montant correspond à environ 23 % de l'ensemble des retombés du secteur minier québécois, ainsi qu'à 30,4 % du produit intérieur brut (PIB) total de la Côte-Nord.

de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. De 200 à 500 personnes y travaillent, dépendamment du niveau d'activité maintenu par la minière.

Bien qu'il soit incomplet, du point de vue des paramètres de notre étude, ce portrait chiffré permet néanmoins de circonscrire l'espace prépondérant qu'occupent l'extraction et la manutention du minerai de fer, dans la structure industrielle de la région. L'exercice nous aura permis d'établir que l'économie de la Côte-Nord demeure principalement configurée autour du secteur minier, ce qui veut dire que les dynamiques qui traversent l'industrie se répercutent inmanquablement sur le tissu social de la région.

Compte tenu des interconnexions entre l'activité des producteurs locaux et l'état du marché mondial du fer, on peut dès lors considérer l'économie nord-côtière comme étant à la fois périphérique et mondialisée. Comme le souligne, à juste titre, Proulx (2002, p. 64), une localité de la Côte-Nord « peut être connectée avec le reste du monde par un ensemble de transactions, sans nécessairement avoir beaucoup de relations avec les centres inférieurs et supérieurs de la hiérarchie urbaine québécoise ».

3.1.3 L'expérience régionale du cycle

Nous avons avancé plus haut l'idée que le secteur du fer est régi, au niveau mondial, par les stratégies de contrôle de l'offre des grands producteurs de minerai, et que celles-ci sont relayées au niveau local, par l'entremise de la relation siège-filiales. À présent, examinons de plus près la succession des différentes phases du plus récent cycle minier sur la Côte-Nord, afin de saisir les déclinaisons régionales de cette dynamique économique globale.

Phase d'émergence (2000-2007)

Notre rétrospective de la version nord-côtière du cycle du fer prend comme point de départ la crise que traverse la sidérurgie nord-américaine et le secteur de l'automobile au début des années 2000. Les aciéristes des États-Unis et des Grands Lacs subissent des pertes importantes « en raison de l'offre excédentaire, de la plus faible demande et

des prix peu élevés » (La Presse Canadienne, 2002, paragr. 3). Le prix de l'acier est à son plus bas niveau en 10 ans, tandis que le fer est, de façon analogue, empêtré dans un état de surproduction de l'ordre de 20 %, attribuable à l'émergence de nouveaux producteurs de minerai à faible coût.

Cette crise a « un effet dévastateur sur la production et les expéditions du minerai de fer de la Côte-Nord » (Tremblay, 2002a, p. D9), à un point tel qu'en 2002, le gouvernement du Québec est contraint d'intervenir auprès de la Québec Cartier Mining (QCM), qui opère le site du Mont-Wright, près de Fermont. Après presque un demi-siècle d'existence, la survie de cette filiale de l'aciériste canadien Dofasco est menacée. Le fer stagne à 32 \$ US/t⁴⁰, et la production de QCM — qui est alors de 12 Mt/an — est interrompue durant plusieurs semaines consécutives (Trudel, 2002). La crise n'épargne pas les deux autres entreprises exploitant la fosse du Labrador à cette époque, soit la Wabush Mines, et la Compagnie minière IOC, propriété de Rio Tinto. Celles-ci annoncent des mises à pied, ferment de lignes de production (Tremblay, 2002b) et suspendent des projets de modernisation structurants (Tremblay, 2002a). Au printemps 2002, les trois minières dévoilent simultanément leur intention de diminuer de 10 à 20 % leurs coûts de production respectifs (Tremblay, 2002a).

La crise se résorbe, en quelques années, par un rééquilibrage de l'offre attribuable à la fermeture définitive de certaines aciéries, mais surtout, à l'intensification de la demande en fer de la Chine. Cette dynamique applique une pression à la hausse sur le prix du minerai, qui s'apprécie de 22 % au terme de l'année 2004 (Riverin, 2004a). Cette reprise incite les minières de la Côte-Nord à mettre un terme à leurs mesures restrictives. Dès 2005, la compagnie Québec Cartier annonce un prolongement de son plan minier jusqu'en 2026 (Dubuc, 2005a) et des investissements de 350 M\$ à la mine de Mont-Wright (Dubuc, 2005b). La minière IOC prévoit, quant à elle, investir plus de

⁴⁰ Les prix qui sont indiqués dans cette section proviennent de l'Index Mundi (2019b) et des articles cités, le cas échéant.

50 M\$ dans la modernisation de ses infrastructures de Sept-Îles et Labrador City (Paradis, 2005). Durant la même année, le prix du fer double par rapport à son niveau de 2002, et se situe désormais à 65 \$ US/t.

L'émergence, après 20 ans de stagnation, d'une phase haussière génère deux types de réactions à l'échelle de la Côte-Nord. D'une part, les perspectives de profit, que représente la hausse du prix du minerai, incitent des producteurs que l'on pourrait qualifier de marginaux en termes de volume, à mettre en œuvre des projets ambitieux. La minière New Millennium Iron (NML) annonce, en 2004, son intention d'aménager un complexe minier dans la région de Schefferville, d'une capacité de 33 Mt/an, muni d'un système de transport par pipeline de 800 km de long, et d'une usine de traitement (Riverin, 2004b). Par la même occasion, la Consolidated Thompson Iron Mines devient, en 2006, la première compagnie en 30 ans, à démarrer une nouvelle mine de fer au Québec. La minière exploite le gisement du Lac Bloom, à proximité de Fermont, où elle entend produire 7 Mt/an (Radio-Canada, 2005).

Cette phase haussière représente, d'autre part, une occasion pour les principaux producteurs de constituer et de consolider des monopoles, que ce soit par l'accroissement des capacités de production ou par la prise de contrôle d'entreprises concurrentes. En 2004, on anticipe effectivement que « les trois grands producteurs mondiaux qui contrôlent 70 % du minerai de fer transporté par mer auraient, sur leurs planches à dessin, plus de 5,7 G\$ US de projets d'agrandissement » (Riverin, 2004c, p. 68). Cette dynamique se traduit notamment sur la Côte-Nord, par la décision du géant australien Rio Tinto d'augmenter, en 2005, la production de sa filiale canadienne de 15 à 17 Mt/an. L'entreprise fait également savoir qu'elle étudie la possibilité d'atteindre 23 Mt et d'éventuellement rouvrir une usine de traitement à Sept-Îles (Riverin, 2007). Durant la même période, la multinationale BHP Billiton tente de faire l'acquisition de sa rivale Rio Tinto (Radio-Canada, 2007).

Quant à la minière Québec Cartier, elle se retrouve également visée par un processus stratégique de contrôle de l'offre, qui est analogue à celui impliquant l'entreprise IOC, mais à une différence près. Si les pratiques monopolistiques de Rio Tinto sont résolument offensives, la stratégie à laquelle obéit QCM s'inscrit plutôt dans un cadre défensif. Cette opposition relative aux champs de spécialisations distincts des deux sociétés mères — la production minière dans le cas d'IOC et la fabrication d'acier en ce qui a trait à QCM — se radicalise à partir de 2005. L'aciériste luxembourgeois Arcelor annonce d'abord son intention d'acquérir la Québec Cartier Mining « pour concurrencer les ambitions de son principal rival, le groupe anglo-indien Mittal [...] devenu numéro un mondial de l'acier » (Vallières, 2005, p. 3). C'est toutefois Mittal qui absorbe finalement Arcelor et acquiert, de surcroît, le complexe minier de Mont-Wright, en 2006. La fusion permet au nouveau groupe ArcelorMittal de poursuivre deux objectifs, soit de contenir « l'offre abondante d'importations chinoises d'acier, qui inondent l'Europe » (La Presse Canadienne, 2007a, paragr. 2), et « d'ajuster l'approvisionnement de manière à maintenir les prix à un plancher » (La Presse Canadienne, 2007b, paragr. 6).

La raison pour laquelle le géant de l'acier s'intéresse soudainement à la production minière, non seulement au Canada, mais également dans d'autres pays tels que le Sénégal, est qu'ArcelorMittal désire s'affranchir de ses fournisseurs de minerai. La rareté relative du fer a fait augmenter significativement les coûts de production de l'acier, et la concurrence monopolistique a permis aux principales sociétés minières d'accroître leur rapport de force dans le processus de négociation des prix, au détriment de leurs homologues aciéristes. En assurant lui-même son approvisionnement par une intégration verticale, ArcelorMittal espère ultimement « court-circuiter les conglomérats » du fer (Descôteaux, 2008, p. 21).

Phase d'expansion (2007-2011)

À partir de 2007, les deux tendances précédemment évoquées — soit la multiplication des nouveaux projets et la monopolisation de l'offre de minerai — s'intensifient à l'échelle mondiale⁴¹, alors que le prix du fer atteint un sommet de 195 \$ US/t. En effet, la production globale de fer augmente suite à l'ouverture de nouvelles mines, tandis que la capacité de produire se concentre encore davantage par d'importantes vagues de fusions et acquisitions (Matthews, 2008). Au moment où la Chine se convertit à l'économie de marché, les cinq grands extracteurs de la planète s'imposent en peu de temps « comme leaders dans le zinc, le plomb, le fer, le cuivre, le nickel, l'étain et l'aluminium » (Descôteaux, 2008, p. 21).

La double lutte de monopole qui consiste, d'une part, à contrôler le marché du fer⁴² et, d'autre part, à acquérir un pouvoir de négociation des contrats d'approvisionnement aux dépens des aciéristes, a des effets perceptibles à l'échelle de la Côte-Nord, tant au niveau des transactions financières que des activités d'exploration et d'exploitation minière. Le complexe Mine Wabush⁴³, qui inclut la mine Scully construite en 1965, est convoité par Consolidated Thompson, et sera finalement acquis en 2007 par ArcelorMittal (La Presse Canadienne, 2007c). Peu de temps après, le président du groupe ArcelorMittal se déplace en personne sur la Côte-Nord pour faire part de son intention d'augmenter les capacités de production des installations de Fermont et de Port-Cartier (Ramsay, 2008). Cette annonce survient au moment où les trois principaux fabricants d'acier d'Asie se sont fait imposer, par leurs fournisseurs, des hausses de 65 % du prix du minerai de fer (Agence France-Presse dans La Presse, 2008a). Le géant

⁴¹ À l'exception d'un ralentissement qui survient entre 2008 et 2009, dans le contexte de la crise financière.

⁴² Environ 75 % de la production de fer est alors consacrée à l'approvisionnement de la Chine.

⁴³ Outre la mine Scully au Labrador, le complexe de Mine Wabush comprenait à cette époque une usine de traitement du minerai de même que des infrastructures de stockage et de transbordement situées au port de Sept-Îles.

de l'acier, qui s'approvisionne à 46 % dans ses propres mines, projette également d'acquérir IOC (Bloomberg dans La Presse, 2008b), dans l'objectif d'atteindre un niveau d'autosuffisance de l'ordre de 75 à 85 % (La Presse Canadienne, 2008).

En 2009, des travailleurs mis à pied sont réembauchés et de nouveaux emplois sont créés, tandis que des projets d'expansion de plusieurs millions de dollars sont remis à l'ordre du jour, notamment chez IOC (Lévesque et Paradis, 2009a). La filiale de Rio Tinto songe également à augmenter de nouveau sa production, qui passerait cette fois de 18 à 22 Mt/an d'ici 2012, et de 22 à 26 Mt/an d'ici 2014. Même son de cloche du côté du groupe ArcelorMittal, qui désire quant à lui faire passer sa production globale, de 47 à 100 Mt/an (Fontaine, 2010).

Puisque 50 % des réserves de l'aciériste se trouvent au Canada, c'est du côté de Fermont que lorgne la direction d'ArcelorMittal, pour entamer, avec le soutien du gouvernement du Québec, un processus d'expansion (Turbide, 2010). Toujours dans la perspective d'accroître son niveau d'autosuffisance, l'entreprise fait parallèlement l'acquisition, par surenchère, en 2010, de la Canadienne Baffinland qui exploite une mine de fer située au Nunavut (Fontaine, 2011a). De son côté la minière américaine Cleveland Cliffs Natural Resources (CNR), 12^e producteur de fer en importance au monde, se porte acquéreur, en 2009, de la totalité du complexe de Mines Wabush, en rachetant notamment les droits d'ArcelorMittal (Lévesque et Paradis, 2009b).

En marge de cette concurrence monopolistique, les compagnies juniors Champion Minerals et New Millennium Iron font l'acquisition, en 2008, de titres miniers dans les régions de Schefferville, Fermont, et Chibougamau (Gougeon, 2008 ; Corbeil, 2011a). En 2009, Consolidated Thompson, qui s'est associé avec à l'aciériste chinois Wuhan Iron and Steel, annonce pour sa part des investissements de 240 M\$ au Lac Bloom, en vue de l'entrée en production imminente de la mine, à un rythme de 8 Mt/an (Gougeon, 2009). Dès 2010, il est déjà question d'expansion, alors que le conseil d'administration approuve un investissement de 525 M\$ US, qui doit permettre à l'entreprise d'atteindre

un volume de production annuel de 16 Mt de concentré (Consolidated Thompson Iron Mines, 2010). À la fin de l'année 2010, le prix de la tonne de fer est désormais de 120 \$ US, ce qui est six fois plus élevé que 10 ans auparavant. La production globale de fer a quant à elle fait un bond de 15 % par rapport à 2009.

Phase de *boom* (2011-2012)

La phase haussière du cycle minier atteint son point culminant entre 2011 et 2013, alors que tous les producteurs de fer de la Côte-Nord sont à la recherche de sources additionnelles de minerai. En janvier 2011, la tonne de fer se maintient à un plateau de 180 \$ US, au moment où l'entreprise Cliffs Natural Resources décide d'accroître sa présence dans la région avec l'achat de Consolidated Thompson, pour la somme extraordinaire de 4,9 G\$ (La Presse Canadienne, 2011a). Cette vente qualifiée de « plus importante transaction jamais réalisée au Canada en matière de minerai de fer » (Pav, 2013, paragr. 2 [Traduction libre])⁴⁴ a pour effet d'accroître la valeur du titre des petites sociétés d'exploitation et d'exploration associées à la fosse du Labrador (Fontaine, 2011b).

Quelques mois plus tard, ArcelorMittal ratifie une convention collective, contenant des avantages substantiels pour ses travailleurs, et se dote de 200 habitations modulaires pouvant loger des travailleurs supplémentaires (Dallaire, 2011). La compagnie officialise peu après un investissement de 2,1 G\$ au complexe du Mont-Wright, qui permettra de faire passer la capacité de production de la mine de 14 à 24 Mt de concentré par an (ArcelorMittal Mines Canada [AMMC], 2011). ArcelorMittal, qui compte sur le soutien d'Hydro-Québec, évalue également la possibilité d'augmenter sa production de boulettes de 9,2 à 18,5 Mt/an, en construisant une deuxième usine à Port-Cartier (Bergeron, 2011).

⁴⁴ « Canada's largest iron ore deal ever [...] »

Ce projet phare du Plan Nord doit entraîner la création de 8000 emplois en période de construction, et de 900 postes permanents. À l'automne 2011, la compagnie augmente la capacité de sa flotte de camions lourds, qui passe de 250 à 400 tonnes métriques (St-Pierre, 2011a), de même que celle de ses infrastructures ferroviaires et portuaires (Paradis, 2012a). La conjoncture du prix du minerai est particulièrement favorable aux activités du groupe sidérurgique. Les profits enregistrés par le siège d'ArcelorMittal ont grimpé de 67 % au premier trimestre de 2011 (The Associated Press dans La Presse Canadienne, 2011b), et la production de l'usine de bouletage de Port-Cartier atteint des niveaux records (Paradis, 2012b). Au cours de la même année, la Compagnie minière IOC évalue quant à elle la possibilité de doubler sa production annuelle pour atteindre 50 Mt à compter de 2016, en procédant à nouveau à une expansion de la capacité de ses installations minières et portuaires de Labrador City et de Sept-Îles (Fontaine, 2011c).

Poursuivant des objectifs d'autosuffisance similaires à ceux d'ArcelorMittal, le consortium Severstal — plus important producteur d'acier de Russie — annonce, en avril 2011, son intention d'allouer 1 G\$ pour la construction, à Sept-Îles, d'une grande usine qui doit produire annuellement 2 Mt de billettes de fer, et créer de 350 à 500 emplois (Cloutier, 2011). De concert avec l'entreprise New Millennium Iron, le géant indien de l'acier Tata Steel annonce par la suite des investissements successifs de 340 M\$ et de 4 G\$, pour des projets similaires dans la région de Schefferville, qui doivent notamment se traduire par la création de 1100 emplois (Tanguay, 2011 ; Champagne, 2011). L'ancienne ville minière renoue dès lors avec une certaine croissance économique (Grégoire, 2015).

Toujours en 2011, Adriana Resources, une société minière soutenue par l'entreprise chinoise Wisco — cinquième aciériste en importance au monde —, annonce son intention d'aller de l'avant avec Otelnuq, un projet de 12,9 G\$ visant l'extraction de 50 Mt/an de minerai d'un gisement situé entre Schefferville et Kuujuaq, et la construction

d'un chemin de fer de 850 km, le reliant à Sept-Îles. Cette exploitation que l'on qualifie de « plus important projet minier de l'histoire du Canada » (Champagne, 2011, p. Y3) est susceptible d'entraîner la création de 4000 emplois en période de construction, et de 2000 durant la phase d'exploitation. À la fin de l'année 2011, la société Champion Minerals récidive avec l'annonce du projet Fire Lake North, situé à une cinquantaine de kilomètres de Fermont, à proximité de la mine d'appoint d'ArcelorMittal, qui devrait produire 9 Mt de concentré par année, moyennant un investissement de 1,4 G\$ (Fontaine, 2011d).

Pendant que le premier ministre du Québec et la haute gestion d'ArcelorMittal font la promotion du potentiel minier du Plan Nord sur la scène internationale (St-Pierre, 2011b), les villes de Fermont et de Sept-Îles expérimentent, à l'été 2011, une croissance rapide et prennent soudainement des allures de villes champignons (Corbeil, 2011b ; 2011c ; Guéricolas, 2011a). Les deux localités sont prises d'assaut par des vagues migratoires des quelques milliers de travailleurs de la construction, attirés à l'expansion d'ArcelorMittal et à la mise en valeur du gisement du Lac Bloom, auquel Cliffs s'apprête à injecter les 525 M\$ nécessaires pour doubler la capacité de production de la mine (Corbeil, 2011d).

Alors que la tonne de fer se maintient à 180 \$ US, on évalue à 447 le nombre de sites pourvus d'un potentiel minéral dans la fosse du Labrador. Cette conjoncture coïncide avec l'annonce, en 2011, d'investissements publics de 201 millions de dollars, pour la réfection de la route 389 reliant Baie-Comeau à Fermont, et de 230 millions pour la construction d'un nouveau terminal minier au port de Sept-Îles. Le futur quai multiusager sera doté d'un tirant d'eau suffisamment important pour accueillir des bateaux capables de transporter jusqu'à 400 000 tonnes de minerai (Guéricolas, 2011a).

Pour remédier à la congestion ferroviaire anticipée par l'ouverture de nouvelles mines⁴⁵, le Canadien National (CN), la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et le Ministère des Transports envisagent d'ajouter un réseau additionnel de chemins de fer reliant Sept-Îles à Schefferville, et éventuellement, à Kuujuaq (Dansereau, 2011 ; Séguin, 2012 ; Fontaine, 2013a). Un consortium de six minières⁴⁶, opposé à cette forme d'étatisation des corridors de transport du minerai, riposte aussitôt avec un projet similaire (Corbeil, 2012a ; Béclair-Cirino, 2013a). Le gouvernement du Québec envisage, quant à lui, d'acheminer du gaz naturel dans la région, au coût de 750 M\$, pour favoriser le développement industriel primaire (Paradis, 2012c), et accroître sa participation financière aux activités d'exploration et d'exploitation minière (Dansereau, 2012a). Ces multiples projets sont destinés à faciliter l'exportation du minerai de fer et ne comportent aucune disposition relative à sa transformation (Syndicat des Métallos, 2011).

Phase de crise (2012-2014)

Dès le début de l'année 2012, une mise à jour de la Deutsche Bank vient refroidir les ardeurs du gouvernement et des producteurs miniers. L'institution financière observe, à partir de données empiriques, « que, sur une longue période, les différents pays tendent historiquement à être comparables quant au sommet de consommation qu'ils atteignent » (Pouliot, 2012a, paragr. 8). Selon ces pronostics, la croissance chinoise atteindra un certain plafonnement en 2017 et la demande d'acier dépendra, à ce moment,

⁴⁵ À ce moment trois compagnies minières se partagent l'utilisation du chemin de fer de Quebec North Shore & Labrador, appartenant à IOC. Il s'agit, en plus d'IOC (23 Mt/an), de Cliffs Natural Resources (12,5 Mt/an) et de Labrador Iron Mines (2 Mt/an), qui transportent un total annuel de 37,5 Mt. Le potentiel d'exploitation est cependant deux fois plus important avec l'expansion probable de Labrador Iron Mines (+3Mt/an) et de Cliffs Natural Resources (+7 Mt/an), de même que le démarrage anticipé des projets de New Millennium (+6 et +22 Mt/an), Alderon Iron Ore (+16 Mt/an) Champion Iron Mines (+10 Mt/an) et Adriana Resources (+50 Mt/an), pour un total additionnel escompté de 115 Mt/an.

⁴⁶ Il s'agit de Cliffs Natural Resources, Labrador Iron Mines Holdings, New Millennium Iron Corp., Cap-Ex Ventures, Alderon Iron Ore, ainsi que Champion Iron Mines Limited.

davantage de la consommation courante de la Chine que de la construction d'infrastructures, qui devrait commencer à diminuer (Pouliot, 2012a).

Qu'à cela ne tienne, en février 2012, on apprend que la minière Century Iron Ore effectue des représentations auprès des autorités provinciales, dans le but d'implanter dans la région, une usine de bouletage d'une valeur estimée à plus de 1 G\$ (Corbeil, 2012b). Le prix de la tonne de minerai se situe, à ce moment, à 140 \$ US, ce qui représente une légère baisse par rapport au sommet de l'année précédente. La compagnie ArcelorMittal examine néanmoins la possibilité d'augmenter à nouveau la production de sa mine du Mont-Wright, cette fois de 25 %, pour atteindre 30 Mt annuellement (La Presse Canadienne, 2012a).

Plus tard en 2012, l'effervescence, qu'a suscitée la perspective d'un super-cycle, commence à s'estomper au moment où « l'offre mondiale semble sur le point de se mettre significativement en route » (Pouliot, 2012b, p. 19). Le prix du fer vendu en Chine diminue, tout comme les investissements miniers, à un point tel qu'il y a désormais « plus de projets que de liquidités » (Dansereau, 2012b, p. 19). Sur la scène internationale, le géant minier BHP Billiton fait la manchette en suspendant des projets d'investissement totalisant 80 G\$, qui devaient être réalisés avant 2015 (Dansereau, 2012b).

Au Québec, des experts se prononcent dès l'automne, sur la fin prématurée du super-cycle des, alors que la campagne de relations publiques du Plan Nord bat son plein (Couture, 2012). Sur la Côte-Nord, la valeur des titres miniers commence à diminuer tout comme la valeur des livraisons, ce qui tempère l'enthousiasme pour la construction de chemins de fer additionnels, et force une révision à la baisse des tarifs préalablement consentis par Hydro-Québec aux sociétés minières (Dansereau, 2012b).

En raison de l'incertitude planant, tant au niveau du fer que de l'acier, ArcelorMittal prend la décision de suspendre, à la fin de l'année 2012, son projet de construction d'une deuxième usine à Port-Cartier (Shield, 2012a), tout comme ses investissements

de 380 M\$, prévus au complexe sidérurgique de Contrecœur (Shield, 2012b). La société mère songe même à céder une participation minoritaire de sa division québécoise, pour éponger ses pertes et réduire sa dette globale, qui se chiffre alors à 22 G\$ US (La Presse Canadienne, 2012b). Au même moment, l'Américaine Cliffs Natural Resources abandonne son projet de construction d'un deuxième concentrateur à la mine du Lac Bloom, et « plus de 400 employés d'entreprises sous-traitantes sont brusquement remerciés et quittent les camps de Fermont » (Dion-Ortega et Blin, 2014, p. A3). La compagnie renonce ainsi à augmenter sa capacité à 14,5 Mt/an, et se résigne à une production d'environ 10 Mt/an (Dansereau, 2012c).

Au cours de la même période, la junior Adriana Ressources et son partenaire Wisco, de même que le consortium formé de New Millenium et de Tata Steel, annoncent que les investissements de plusieurs milliards prévus pour le démarrage de nouveaux projets dans la région de Schefferville, pourraient être compromis (St-Pierre, 2012). Dans ce cas-ci toutefois, les entreprises évoquent moins la conjoncture défavorable que le spectre de réforme du cadre minier, prévue par le gouvernement nouvellement élu du Parti Québécois.

Phase de récession (2014-2016)

Au début de l'année 2013, ArcelorMittal cède une participation minoritaire de 15 % de sa division minière canadienne à la Sud-Coréenne POSCO — quatrième aciériste en importance au monde — ainsi qu'à la chinoise China Steel, qui poursuivent des visées d'approvisionnement similaires à celles d'ArcelorMittal (La Presse Canadienne, 2013). Cette transaction doit initialement faciliter la mise en valeur des nouvelles capacités de production de la mine du Mont-Wright, mais le groupe luxembourgeois se ravise, et annonce, quelques mois plus tard, que les profits dégagés serviront plutôt à augmenter la production d'une autre mine détenue par l'entreprise au Libéria, où les coûts d'exportation vers l'Asie sont plus bas (Riverin, 2013). Cette décision applique

inévitablement une pression sur la filiale québécoise, qui devra réduire significativement ses coûts de production pour demeurer compétitive.

En février 2013, le CN annonce qu'il suspend sa participation au Plan Nord, et renonce à la construction de centaines de kilomètres de voie ferrée reliant Sept-Îles à la fosse du Labrador (Bélaïr-Cirino, 2013b). Peu de temps après, ArcelorMittal abandonne ses projets de construction de chemin de fer et de port en eaux profondes à sa mine de fer située sur la Terre de Baffin, dans l'Arctique canadien (Fontaine, 2013b). La minière IOC est, quant à elle, « engagée dans un processus de contrôle des coûts », et réajuste à la baisse ses plans d'expansion prévue pour 2016, qui passent de 50 à 22 Mt/an (Dansereau, 2013a, p. 5). La haute direction de Rio Tinto tente même, en cours d'année, de se départir de sa filière, en raison de la volatilité des prix et de la baisse de la demande (Fontaine, 2013c). Une poursuite de 900 M\$ intentée par les Innus de Uashat mak Mani-utenam et de Matimekush-Lac John à l'endroit d'IOC⁴⁷ compromet néanmoins le processus de vente (Bérubé, 2013).

Au cours de la même année, les aciéristes Tata Steel et Wisco remettent à nouveau en question la faisabilité de leurs projets, en évoquant la possibilité de s'approvisionner à moindre coût au Brésil (Dansereau, 2013a). Le minerai de fer se vend alors entre 130 et 150 \$ US/t, et les analystes estiment qu'advenant une chute de prix sous la barre des 100 \$ US/t, « bien des projets dans la fosse du Labrador ne seront plus concurrentiels » (Dansereau, 2013a, paragr. 12).

En mars 2013, les prix commencent à diminuer significativement. En trois mois seulement, le fer s'est déprécié de 10 %. Cette tendance affecte particulièrement la production de boulettes, dont le principal client est la Chine. La minière Cliffs, qui détient le complexe de Mines Wabush, décide de suspendre tous ses projets

⁴⁷ L'un des principaux éléments de contentieux réside dans le fait que la compagnie exploite, depuis les années 1950, un territoire traditionnel, sans que les Innus n'aient jamais officiellement consenti.

d'expansion et d'interrompre, pour une période indéterminée, ses opérations de bouletage à l'usine de Sept-Îles, laquelle emploie, depuis les années 1960, près de 165 personnes (Fontaine, 2013d). Faute d'avoir les liquidités suffisantes pour augmenter ses volumes, la mine Cliffs se voit contrainte de se restructurer. Le prix de vente moyen du concentré (113 \$ US/t), au printemps 2013, s'avère insuffisant à couvrir les coûts directs et l'amortissement de l'entreprise (126,52 \$/t) (Riverin, 2013).

À l'automne 2013, le gouvernement du Québec tente de stimuler à nouveau le développement nordique, avec l'annonce d'un budget d'immobilisations de 900 millions de dollars sur cinq ans, devant, entre autres, servir à la relance du projet de lien ferroviaire dans la fosse du Labrador (Dansereau, 2013b). À la fin de l'année, l'ISQ annonce que le Québec connaîtra une diminution au niveau des investissements miniers, de l'ordre de 10 %. Il s'agit d'une première en 10 ans (Paradis, 2013a). Cette baisse s'explique par l'arrivée à maturité de certains investissements, dont ceux de l'entreprise ArcelorMittal, qui se départit de son imposant camp de travailleurs (Paradis, 2013b). Même si la saturation prématurée de l'offre mondiale de minerai laisse présager un essoufflement du cycle, ce ralentissement est, du point de vue des porte-paroles de l'industrie, attribuable à la dégradation des conditions d'investissement que le Québec met à la disposition des sociétés minières (Paradis, 2013a).

Au début de l'année 2014, l'indice des prix des métaux produits au Québec subit une diminution de 30 % par rapport au sommet de 2011. Il s'agit d'un phénomène relié au ralentissement de la croissance, et au recul de 18,1 % des exportations en Chine (Pouliot, 2014a). On estime, par ailleurs, que sur l'horizon 2014-2020, le Brésil et l'Australie auront ajouté, à eux seuls, « l'équivalent de près de 50 % de la demande mondiale actuelle », et que ces nouveaux projets seront plus rentables que ceux du Canada et de la Chine, où de nombreuses mines devront par conséquent fermer (Marchés mondiaux CIBC dans Pouliot, 2014a, p. 19). Des voix accusent alors Rio

Tinto, BHP Billiton et Vale « d'avoir délibérément inondé le marché dans l'espoir de noyer les plus petits producteurs » (Dion-Ortega et Blin, 2014, p. A3).

En février 2014, la situation au Labrador ne laisse présager rien de bon pour la Côte-Nord. La mine Scully, propriété de Cliffs Natural Resources, ferme ses portes et licencie 500 personnes, tandis que l'entreprise Labrador Iron Mines, active près de Schefferville, annonce qu'elle cesse sa production pour une durée indéterminée (Dion-Ortega et Blin, 2014). La direction régionale d'ArcelorMittal, qui admet faire face à « des changements structurels » générés par l'ouverture de nouvelles mines produisant de plus grands volumes à moindre coût, se voit contrainte de réduire sa main-d'œuvre par attrition, en raison des rendements insuffisants générés depuis l'expansion de 2011 (Larocque, 2014, p. 4). Avec l'augmentation prévue des capacités de la mine Yekepa au Liberia, le groupe ArcelorMittal est néanmoins en voie d'augmenter sa production globale de 84 à 95 Mt/an d'ici la fin de 2015 (Gougeon, 2014). Malgré l'incertitude, l'entreprise assure qu'elle continuera malgré tout d'investir dans les capacités de la mine du Mont-Wright au cours des prochaines années. Cet engagement est toutefois conditionnel à l'obtention de tarifs d'électricité plus avantageux et à l'aménagement, par le gouvernement du Québec, d'un accès au gaz naturel (Riverin, 2014).

En août 2014, un fonds d'investissement prend le contrôle du conseil d'administration de la minière Cliffs « dans le but explicite de la débarrasser de ses actifs canadiens, qu'elle traîne comme un boulet » (Dion-Ortega et Blin, 2014, p. A3). Le prix du fer frôle la barre fatidique des 80 \$/t, et l'entreprise peine à compléter la phase d'expansion essentielle à la rentabilité de la mine du Lac Bloom. Cette dernière n'est complétée qu'à 75 %, malgré des investissements réalisés de l'ordre de 1,5 G\$ (Lévesque, 2015). L'incertitude entourant l'entreprise complique le développement des nouveaux projets miniers prévus dans la fosse du Labrador, puisque les propriétés foncières de Cliffs obstruent l'accès aux nouvelles infrastructures portuaires de Sept-Îles (Pouliot, 2014b).

À l'automne 2014, le projet de lien ferroviaire est à nouveau relancé, mais aussitôt abandonné, compte tenu des conditions défavorables du marché (Dansereau, 2014a). À 77,50 \$ US, la valeur de la tonne de fer atteint son plus bas niveau en cinq ans, un phénomène notamment attribuable à la hausse des réserves mondiales de minerai, à la baisse de la demande chinoise, ainsi qu'au ralentissement des contrats à terme pour l'acier (Durivage, 2014).

En novembre, la crise du fer sur la Côte-Nord atteint son paroxysme (Dansereau, 2014b ; Dion-Ortega et Blin, 2014). Le prix du fer s'abaisse à 70 \$ US/t, et l'entreprise Cliffs annonce la fermeture définitive de ses opérations à la mine du Lac Bloom, ce qui entraîne la perte de 600 emplois à Sept-Îles et à Fermont (Radio-Canada, 2014). Les experts estiment alors que les surplus accumulés par le quatuor formé de Rio Tinto, Vale, BHP et Fortescue Metals Group, dans le but d'éliminer « les producteurs à coûts élevés » et de « recréer la situation d'oligopole connue avant 2007 », ne seront pas absorbés avant 2018 (Dansereau, 2014b, p. 13).

Dans ces conditions, les nombreux projets de développements miniers anticipés sur la Côte-Nord sont soudainement considérés comme trop loin ou trop chers, tandis que ceux qui persistent doivent faire face à un problème logistique majeur, celui du transport. C'est le cas de l'entreprise New Millenium, qui doit se résoudre à livrer son minerai aux aciéries européennes de Tata Steel en empruntant, à fort prix, les infrastructures ferroviaires et portuaires d'IOC, en raison d'une impasse juridique entourant la faillite de Cliffs (Dansereau 2014b). L'accès au nouveau port en eaux profondes de Sept-Îles est crucial pour la minière, dont la rentabilité dépend précisément de sa capacité à diminuer les coûts de transport par l'expédition de très grands volumes (Larocque, 2014).

En un an, le prix du fer a diminué de moitié, passant de 135 à 72 \$ US/t, et les investissements miniers sur la Côte-Nord ont, quant à eux, fléchi de 63,6 % (Théroux, 2017). Dès la fin de 2014, on dit déjà du Plan Nord qu'il a « apporté autant sinon plus

de problèmes que de bénéfiques à la région » (Paradis, 2014, p. 46). Au début de 2015, les minières de la Côte-Nord effectuent à nouveau d'importantes compressions. La compagnie IOC effectue des mises à pied, en plus d'instaurer des gels de salaires et des programmes de retraites anticipées (Déry, 2015a). Cliffs met définitivement un terme à toutes ses activités au Canada, tandis que la direction d'ArcelorMittal prend la décision de réduire ses coûts de production, en abolissant une quarantaine de postes de cadre (Marowits, 2014 ; Radio-Canada, 2015a). Invoquant des coûts de main-d'œuvre, de transport et d'énergie plus élevés que l'Australie et le Brésil, le géant de l'acier réclame à nouveau l'aide du gouvernement pour le prolongement du réseau de distribution du gaz naturel liquéfié jusqu'à ses installations (Marowits, 2014).

Cette situation, défavorable du point de vue de l'emploi, n'empêche toutefois pas ArcelorMittal d'établir de nouveaux records de production, tant à la mine de Fermont qu'à l'usine de Port-Cartier (Déry, 2015a). Avec l'aide de sa division sidérurgique européenne, l'entreprise parvient à augmenter sa production globale tout en réduisant sa dette, et ce, malgré une diminution des prix du fer et de ses revenus d'exploitation (Radio-Canada, 2015b). ArcelorMittal maintient donc le cap pour l'augmentation de la capacité de la mine du Mont-Wright, qui doit passer, dans les deux prochaines années, de 26 à 28 Mt, et par la suite, à 30 Mt/an. Le coût du projet se situe entre 200 et 400 M\$ (Riverin, 2015).

Entre avril et mai 2015, le prix du fer remonte légèrement, passant de 46 à 60 \$ US/t, quand IOC décide d'emboîter le pas d'ArcelorMittal. Tout en maintenant des programmes de réduction des coûts, la filiale de Rio Tinto annonce qu'elle augmentera de 25 % sa production de boulettes à son usine de Labrador City, tandis que le siège social annonce qu'il compte « garder au maximum sa production de minerai de fer, poussé par sa prévision d'une croissance de la demande chinoise à 1 milliard de tonnes en 2025 » (Radio-Canada, 2015c, paragr. 9). Les deux entreprises sont également

pressenties comme des acquéreuses potentielles des actifs de Cliffs (Radio-Canada, 2015d).

En octobre 2015, le prix du fer chute à nouveau, cette fois sous la barre des 50 \$ US/t, toujours en raison d'une surproduction du minerai et d'une baisse du prix et de la production de l'acier (Radio-Canada, 2105e). Il semble, à ce moment, que les minières de la Côte-Nord contribuent, au détriment de leur propre rentabilité, à l'augmentation des capacités globales de production de minerai de fer l'échelle mondiale. Tant ArcelorMittal qu'IOC atteignent effectivement des volumes inédits dans leur histoire respective (Radio-Canada, 2015f).

Au printemps 2015, l'ISQ annonce une diminution de 31 % des investissements miniers sur la Côte-Nord (Radio-Canada, 2016a), et les exportations de minerai de fer du Québec ont, quant à elles, « reculé de 14 % en 2015, à 2,3 G\$ par rapport au sommet historique de 2014 (2,7 G\$) » (Normand, 2017, p. 25). La région peine à renouer avec la croissance économique. Le prix du fer est en chute libre, et les prestations d'assurance-emploi des 600 travailleurs licenciés de Cliffs arrivent à échéance. On estime que l'activité économique de Sept-Îles a par ailleurs chuté de 25 % en quelques mois seulement (Décarie, 2015). Les localités de Fermont et de Port-Cartier ont pour leur part été ébranlées par un « processus de réaffectation » lancé par ArcelorMittal, qui prévoit de nouvelles mises à pied (Déry, 2015b, p. 32). La difficulté de rivaliser avec les coûts des producteurs d'Australie est de nouveau évoquée, de même que l'arrivée prévue sur le marché de 90 Mt additionnelles de fer, gracieuseté du géant brésilien Vale.

Durant l'année 2015 seulement, c'est plus de 80 postes qui ont été abolis chez IOC, comparativement à 200 dans le cas ArcelorMittal, qui a supprimé, depuis 2013, un total de 600 emplois (Larocque, 2016). Cette dernière est néanmoins parvenue à augmenter sa production de plus de 50 %, ce qui lui a notamment permis, en deux ans, d'abaisser ses coûts de production de 40 % pour atteindre un ratio de 30 \$ US/t (Larocque, 2016).

La mine IOC a quant à elle augmenté sa production de 16 % au cours de l'année, pour atteindre 19 Mt/an, tout en réduisant de 26 % ses coûts de production, qui se situent désormais à 39 \$ US/t (Larocque, 2016).

Quelques semaines avant le début de la nouvelle année, la compagnie Champion Iron fait part de ses intentions d'acquérir, par l'entremise de sa filiale MFQ, la mine du Lac Bloom pour un montant de 10,5 millions de dollars (Radio-Canada, 2015g). À l'exception de cette mince lueur d'espoir, 2016 ne s'annonce guère mieux sur la Côte-Nord, où les compressions des compagnies minières ont des répercussions socio-économiques⁴⁸ considérables (Bégin, 2016). À l'échelle mondiale, tout indique que malgré une diminution de la demande chinoise, les grandes sociétés minières continueront d'augmenter « leur production globale, dans le but de générer des économies d'échelle et de gagner des parts de marché aux dépens des plus petites entreprises, dont les coûts de fonctionnement sont plus élevés » (Larocque, 2016, p. 2).

Après une brève remontée, le prix du fer atteint un plancher de 38 \$ US, et frôle désormais les coûts de production de la plupart des entreprises de la région, qui mettent momentanément un terme aux embauches (Larocque, 2016). Face à ce problème de rentabilité, le gouvernement du Québec alloue 4,5 M\$ à la réalisation d'un projet-pilote de conversion énergétique au gaz naturel de l'usine de bouletage d'ArcelorMittal, à Port-Cartier (Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2016). Au début de l'été, le minerai demeure sous la barre des 50 \$/t, quand la filiale du géant luxembourgeois fait part au syndicat de son intention de renoncer au développement prévu d'un important gisement, et devancer, par la même occasion, à 2030, la fermeture de la mine initialement prévue pour 2045 (Déry, 2016).

⁴⁸ Outre les pertes d'emploi, les hausses du chômage, les fermetures de commerces et la crise immobilière, la région subit un important exode de sa population. Pour l'année 2014-2015, la MRC des Sept Rivières, qui englobe Sept-Îles et Port-Cartier, a affiché un bilan migratoire négatif, soit une perte de 536 personnes, équivalent à 4 % de sa population.

Phase de restructuration (2016-2019)

En trois ans, on estime que plus d'un millier de travailleurs ont été mis à pied sur la Côte-Nord, tandis que la plupart des grands projets d'infrastructures privés annoncés n'ont jamais vu le jour. En 2016, la capacité de production globale de la région demeure à 50 Mt/an. Elle n'aura finalement jamais atteint les 200 Mt/an anticipées⁴⁹, puisque seulement deux nouveaux projets miniers se sont concrétisés, et ce en partie grâce au soutien de l'État, comme nous le verrons. Il s'agit de celui de New Millenium/Tata Steel, limité à un rythme de production d'environ 2,3 Mt/an (Lévesque, 2016a) et de Champion Iron Mines, dont le démarrage est prévu pour 2018. Les producteurs, dont la présence est antérieure au *boom*, demeurent quant à eux en situation de compression budgétaire. La compagnie IOC, qui a déjà réduit ses dépenses de 70 M\$ en 2015, prévoit retrancher un 90 M\$ additionnel au cours de l'année, tandis qu'ArcelorMittal « envisage de réduire progressivement ses activités sur la Côte-Nord, pour des raisons financières » (Turcotti, 2016, paragr. 1).

À l'été 2016, le prix du fer stagne à 50 \$/t et tout indique que le super-cycle des commodités s'est définitivement estompé. Sur la Côte-Nord, on assiste néanmoins à une certaine reprise de l'activité minière, principalement attribuable à l'intervention de l'État québécois. En juin, le gouvernement annonce, par l'entremise de la Société du Plan Nord, l'ajout d'un convoyeur au complexe portuaire de Pointe-Noire, qui doit permettre la reprise des activités de transbordement au quai de Sept-Îles (Radio-Canada, 2016b). Quelques mois auparavant, Québec avait acquis des créanciers de Cliffs, pour la somme de 66,75 M\$ (Lévesque 2016b), « les équipements et les droits liés aux activités ferroviaires, à l'entreposage, au bouletage et au transbordement dans le secteur de Pointe-Noire afin d'offrir un accès multi-usager au port de Sept-Îles » (Madore et

⁴⁹ Estimation réalisée à partir des prévisions de la capacité de production des projets d'Adriana Ressources (50 Mt/an), de New Millenium/Tata Steel (27 Mt/an) et de Champion Iron Mines (17 Mt/an), auxquels nous avons ajouté les expansions maximales prévues à un moment ou un autre par IOC (50 Mt/an), ArcelorMittal (32 Mt/an) et Cliffs Natural Resources (14,5 Mt/an).

Caron, 2018, p. 6). La gestion des installations est assurée depuis par la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), une société en commandite.

Durant la même période, Investissement Québec injecte 26 M\$ dans Champion Iron et 175 M\$ dans la filière canadienne de Tata Steel, afin de permettre aux deux minières de consolider leurs opérations (IQ, 2016 ; Lévesque, 2016b). En plus de désenclaver un jalon essentiel de la chaîne d'extraction, cette forme d'interventionnisme minier vise à atténuer les effets de l'effondrement du cycle dans la région.

À la fin de l'année 2016, l'augmentation prévue de la production d'acier en Inde et en Turquie, combinée à l'émergence de navires à haut volume de chargement, laisse entrevoir des jours meilleurs pour la Côte-Nord (Côté, 2016). Ce vent d'optimisme souffle en dépit du fait que les minières Vale et Anglo American s'appêtent à injecter respectivement 90 et 30 Mt de minerai supplémentaires sur le marché mondial d'ici 2020 (Garneau, 2017).

Au début de l'année 2017, le prix du fer remonte à environ 80 \$/US la tonne. Tata Steel charge ses premiers navires à Sept-Îles, tandis qu'ArcelorMittal s'engage à investir 500 millions \$ sur la Côte-Nord. L'entreprise modifiera ses installations en échange de rabais sur l'hydroélectricité, ce qui permettra, selon le premier ministre du Québec, de consolider les 2500 emplois de l'entreprise au Québec (Arsenault, 2017a). À peine un mois plus tard, Champion dévoile les résultats de son étude de faisabilité, et démontre un potentiel d'exploitation d'une durée de 20 ans, du gisement du Lac Bloom à des coûts très compétitifs (Champion Iron, 2017a). Ces développements coïncident avec la remontée du Québec au 6^e rang du classement annuel des meilleures juridictions minières de l'Institut Fraser (Arsenault, 2017b).

À la mi-février, le prix du fer remonte à 91 \$ US la tonne, un phénomène qui s'explique « par la hausse de la demande en Chine, une production mondiale plus faible que prévu et la spéculation sur la valeur des contrats à terme sur le fer » (Normand, 2017, p. 25). Les filiales de Rio Tinto et d'ArcelorMittal font aussitôt part de leur intention

d'augmenter à nouveau leurs capacités d'extraction et de bouletage. Arcelor Mittal désire notamment faire passer la production de sa mine d'appoint de Fire Lake de 7,5 à 15 Mt d'ici la fin de l'année (Normand, 2017). En contrepartie, l'entreprise exige du syndicat, des modifications au régime de retraite (Déry, 2017). Cette remontée favorise également la minière Champion, qui obtient des promesses conditionnelles de financement par emprunt, de 180 M\$ US, de la CDPQ en partenariat avec la société de financement Sprott Resource Lending, et de 25 M\$ US, de Glencore International (Champion Iron, 2017b, 2017c).

À l'automne 2016, le projet de rail, désormais évalué à 3,2 G\$, est définitivement écarté. Ce dernier n'est plus considéré rentable, à moins d'une augmentation des volumes transportés de l'ordre de 40 Mt/an (Lecavalier, 2017). Ainsi, après plusieurs années de spéculation, seuls les chemins de fer Cartier et Quebec North Shore and Labrador Railway (QNS&L), reliant respectivement les corridors Fermont–Port-Cartier et Shefferville-Sept-Îles, continueront de desservir la fosse du Labrador. Le premier est propriété exclusive d'ArcelorMittal et le second appartient à la compagnie IOC. Signe de la dimension monopolistique de l'exploitation du minerai de fer, l'une refuse catégoriquement de céder le passage aux autres minières, tandis que l'autre ne le permet que parce qu'elle est assujettie à la loi fédérale⁵⁰ (Schiller, 2011), et qu'elle peut en tirer des revenus supplémentaires.

À la fin de l'année 2017, le secteur minier de la Côte-Nord envoie, une fois de plus, des signaux encourageants. ArcelorMittal revoit à la hausse son plan minier, en le fixant de nouveau à 2045, ce qui assure la pérennité de ses 1200 emplois miniers⁵¹

⁵⁰ Puisqu'il s'étend sur plus d'une province, le chemin de fer appartenant à IOC est désigné *common carrier* par le gouvernement fédéral, ce qui l'oblige à permettre le passage à d'autres usagers, mais à certaines conditions fixées par la compagnie.

⁵¹ En 2017, selon les estimations de son PDG, interrogé dans Décarie (2017), la filiale canadienne d'ArcelorMittal emploie 1200 personnes pour l'extraction minière et la production de concentré, 1100 dans la division infrastructures — qui inclut la gestion des opérations ferroviaires entre Fermont et Port-

(Décarie, 2017). La compagnie planifie également d'importants travaux d'agrandissement de son parc à résidus (ArcelorMittal Exploitation minière Canada [AMEM]⁵², 2017a). Toujours à Fermont, Champion annonce la reprise officielle des activités à la mine du Lac Bloom, où l'on prévoit extraire 7 Mt/an et embaucher 400 travailleurs (Décarie, 2017).

Alors que le secteur du fer parvient tout juste à résoudre son problème de surcapacité, la course au volume de production semble reprendre de plus belle. Un énoncé de RNC (2018, paragr. 2) indique effectivement que la hausse de production de minerai de fer observée en 2017 au Canada est « attribuable à de nouveaux projets d'expansion de producteurs établis ». Au début de l'année 2018, l'entreprise Tata Steel planifie effectivement d'accentuer le rythme de ses activités minières, tandis que le Port de Sept-Îles s'attend à une augmentation significative du volume des livraisons à venir (Garneau, 2018). Il est attendu que les sites miniers d'ArcelorMittal et d'IOC atteindront, quant à eux, leur plein rendement, tandis que le désenclavement du quai multi-usager de Sept-Îles annonce des perspectives intéressantes pour la mine du Lac Bloom (Garneau, 2018).

Durant l'hiver, la minière junior Alderon met conséquemment en œuvre le projet Kami, qui consiste en un projet de mine de fer muni d'un concentrateur, situé à mi-chemin entre Labrador City et Fermont. L'exploitation doit durer 24 ans, à un taux de 7,8 Mt/an. Des sociétés de financement ont augmenté leur participation dans le projet, et des ententes ont été conclues pour l'approvisionnement en électricité et un accès aux

Cartier et les activités de transbordement de Port-Cartier — et 80 au siège social de Longueuil pour un total de 2400 employés.

⁵² La division canadienne d'ArcelorMittal, anciennement ArcelorMittal Mines Canada, s'est scindée en 2013 en différentes entités. ArcelorMittal Exploitation minière Canada (AMEM) et ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC) désignent respectivement les activités d'extraction minière des mines de Mont-Wright/Fire Lake, et les activités de transport, de manutention et d'expédition de Port-Cartier. Puisque les communications d'AMIC et d'AMEM sont demeurées centralisées, nous ferons uniquement référence à AMEM dans le but d'alléger le texte.

infrastructures ferroviaires (Alderon Iron Ore, 2018). Durant la même période, la minière Tacora Resources entreprend, pour sa part, de relancer la mine Scully, fermée, en 2014, par Cliffs. L'entreprise affirme être notamment parvenue à négocier, avec le syndicat, une convention offrant plus de flexibilité qu'auparavant (Robert, 2018).

Au premier trimestre de 2018, le groupe ArcelorMittal dévoile un bénéfice net de 1,2 G\$, ce qui représente une hausse de 19 %, attribuable à l'augmentation des prix de l'acier, du fer et des volumes de livraison (Radio-Canada, 2018a). L'entreprise termine l'année en affichant un bénéfice net de plus de 5,1 milliards de dollars américains, soit 12,7 % de plus qu'en 2017 (Radio-Canada, 2019a). Dans ce contexte, ArcelorMittal prévoit une augmentation substantielle de ses investissements, à un moment où la valeur de la tonne de concentré de fer livrée en Chine s'est appréciée de 22 % en un an (Dubuc, 2019a).

Le début de l'année 2019 est marqué par une nouvelle envolée des prix du fer, attribuable à une catastrophe naturelle au Brésil. Pour la seconde fois en moins de deux ans, un barrage minier exploité par Vale cède, faisant 240 morts. Le plus important producteur de minerai de fer au monde se voit par la suite contraint par les tribunaux de démanteler des infrastructures similaires sur une dizaine de ses sites. Ce tragique évènement a pour effet de priver le marché de 40 Mt de minerai, une quantité équivalente à 1,3 % de la production mondiale de fer. Le prix du minerai s'est par conséquent apprécié de 14 %, pour franchir le cap des 100 \$ US/t. (Lachapelle-Plamondon, 2019a).

La hausse se maintient jusqu'à l'été, alors le prix du fer est de 70 % supérieur à la valeur du minerai en début d'année. Cette nouvelle conjoncture stimule à nouveau le développement minier dans la région. L'entreprise Cartier Iron indique vouloir exploiter un gisement au lac Pingouin, près du site de l'ancienne ville minière de Gagnon, bien que la question du mode d'expédition du minerai demeure en suspens (Radio-Canada, 2019b). La minière Champion, qui exploite la mine du Lac Bloom

depuis février 2018, dévoile quant à elle les résultats d'une étude de faisabilité démontrant la viabilité d'une nouvelle phase d'expansion, au coût de 634 M\$, qui ferait passer sa production annuelle de 7,4 à 15 Mt. Le projet créerait 500 emplois pendant la construction, et 375 durant l'exploitation d'une durée de 20 ans (Dubuc, 2019b).

Peu de temps après, l'entreprise annonce avoir atteint le plateau des 10 Mt, moins de 18 mois après la mise en service de la mine (Champion Iron, 2019b). La minière est également parvenue, en une année seulement, à diminuer de 50 % ses coûts d'opération, par rapport au sommet atteint par Cliffs au moment de la fermeture de la mine (Champion Iron, 2019c). Cette performance permet en définitive à Champion de racheter, au cours de la même période, la participation de Ressources Québec dans sa filiale, pour un montant de 211 M\$ (Radio-Canada, 2019c).

Au cours de la même période, la société américaine Bedrock Industries fait part de son intention de relancer l'usine de bouletage de Sept-Îles, fermée en 2013 par Cliffs (Dubuc, 2019b). Ces récents développements annoncent une année record en termes de tonnage pour l'administration du Port de Sept-Îles, qui pourra compter sur une aide des gouvernements provincial et fédéral, totalisant 100 M\$ (Dubuc, 2019b). À la fin de l'année 2019, ce retour de la prospérité, incite la filiale d'ArcelorMittal à relancer de nouveau le projet de construction d'une deuxième usine à Port-Cartier (Dupont, 2019), tandis que sa société mère songe, quant à elle, à vendre ses actifs canadiens pour éponger sa dette globale (Lachapelle-Plamondon, 2019b).

3.1.4 Comprendre le cycle à la fois comme expression de la concurrence monopolistique et instrument de restructuration

Le croisement de données sur la production de minerai de fer combinée à la reconstitution de la séquence temporelle de ce secteur d'activité nous a permis d'approfondir la compréhension du plus récent cycle minier. Nous d'abord avons insisté sur le fait que l'industrie du fer est structurée selon un modèle monopolistique,

et montré que la production varie davantage en fonction des stratégies de contrôle d'un nombre très restreint de producteurs que selon des principes de marché. Dans ce contexte, nous estimons que des pays comme le Canada, dont la production est marginale, se retrouvent à la remorque des décisions de ces grandes entreprises. Les minières que nous avons étudiées semblent avoir, en effet, *subi* davantage l'évolution de la conjoncture globale de fer dans le cadre du dernier cycle, qu'elles n'ont agi sur celle-ci.

Ce qui s'est produit c'est qu'en 2014, après que tout le monde ait lancé leurs projets, ici c'était à coup de quelques millions, mais en Australie, du minerai de fer ils en produisaient 250 millions de tonnes par année en 2008-2009. Aujourd'hui sont pas loin du milliard. [...] Au cours de la période de 2009-2014, ils ont ouvert la *switch* et les usines ont ouvert. (I6)

En analysant la fin prématurée du cycle en 2014, nous avons mis en évidence le fait que la perspective de super-cycle associée à cette même conjoncture n'a pas de fondements empiriques. Il s'agit manifestement de l'expression d'un cycle normal d'investissement, dont le prolongement est intrinsèquement relié à la séquence temporelle de l'activité minière ainsi qu'à son caractère monopolistique. En plus de d'apporter une réponse à la première des quatre questions initialement formulées, l'exercice nous a permis, plus largement, de préciser les contours de l'une des deux dimensions du modèle de développement des entreprises minières, à savoir les politiques d'insertion à l'économie mondiale. Notre analyse, à travers la relation siège-filiales, des déclinaisons locales de la dynamique interne globale du cycle, nous a permis de dégager essentiellement deux éléments de compréhension.

Dans un premier temps, nous pouvons voir dans la décision de géants comme Rio Tinto d'augmenter leur capacité de production, alors qu'ils sont tout à fait conscients des risques d'effondrement que représente un accroissement ininterrompu de la production globale de fer, l'expression d'une rationalité typiquement financière faisant abstraction de toute considération industrielle locale. Compte tenu de la dimension monopolistique du fer, les phases successives d'expansion des minières de la Côte-Nord apparaissent

non pas comme des mesures visant à consolider des emplois dans la région, mais bien comme le reflet de stratégies de positionnement sur l'échiquier mondial du fer.

Les filiales canadiennes, qui doivent composer avec des coûts de production élevés, ne semblent effectivement n'avoir aucun intérêt à surproduire jusqu'à ce que les prix s'effondrent, si ce n'est que de permettre à leur société mère d'accentuer encore davantage leur contrôle sur l'offre. Le rythme de production insoutenable qui a été atteint à grands frais par les minières au cours du dernier cycle est un cas probant de cette tension opposant l'intérêt de la filiale à celui du siège, à laquelle fait référence François Morin.

Dans le *boom*, il y avait tellement d'argent [...] Pas qu'on a perdu le contrôle, mais on a grossi, on a perdu en efficacité, nos coûts ont augmenté [...]. Quand la crise est arrivée, ben là nos coûts étaient élevés et on était plus haut dans la courbe des coûts, par rapport aux autres compagnies, qu'on voulait être. Il a fallu qu'on réagisse. Pis ça l'a résulté en des coupures de postes, on a eu des mises à pied tant à Sept-Îles qu'au niveau des usines. On a pris des mesures assez draconiennes pour redresser la situation et aller chercher nos gains de productivité. (I2)

Nous estimons que cette remarque, qui vaut pour les filiales des producteurs miniers, s'applique également à la situation des aciéristes. Les investissements d'ArcelorMittal et de Tata Steel dans la fosse du Labrador, semblent effectivement avoir été motivés davantage par la perspective de contrer le monopole des fournisseurs et d'éventuellement voir diminuer le prix de la matière première, que par la réalisation de la valeur-travail. Le cas échéant, il ne faut pas se surprendre de constater qu'au sein d'une même entreprise verticalement intégrée, une division sidérurgique puisse tirer expressément profit des difficultés éprouvées par la division minière.

Dans un deuxième temps, tout se passe comme si les phénomènes de crise agissent, dans le secteur minier, non pas comme une fatalité en soi, mais bien comme une opportunité à saisir du point de vue de certaines entreprises. L'exemple de la Côte-Nord est particulièrement évocateur. Les phases de crise et de récession précédemment

répertoriées semblent avoir permis aux producteurs miniers de la région de restructurer avantageusement leur champ d'activité, et ce, à plusieurs niveaux.

Nous avons effectivement évoqué la possibilité que le prolongement du cycle ait permis aux aciéristes et aux grandes sociétés minières, d'étendre géographiquement leur réseau d'approvisionnement et d'introduire, par le fait même, une double concurrence entre les pays producteurs, ainsi qu'entre leurs propres filiales. Nos recherches suggèrent que la finalité de cette stratégie est d'appliquer une rationalisation des coûts d'opération des divisions les moins performantes, et d'induire ainsi « un nivellement par le bas des réglementations de toutes sortes, même au sein de pays développés ayant une situation économique pourtant enviable » (Simard, 2018, paragr. 34).

Au niveau régional, tout indique que la chute des prix de 2014 a permis aux filiales de gagner en efficience et d'accroître leur rentabilité pour les années à venir. Notre rétrospective suggère effectivement que les minières ArcelorMittal et IOC ont profité de la chute des prix du fer pour compresser leurs dépenses, diminuer leurs effectifs et exiger des concessions de la part des syndicats, ce qui a généré des retombées positives, d'un point vu comptable.

Au plus fort de la crise, les entreprises étudiées ont également été en mesure d'obtenir, de la part de l'État, un soutien financier, de même qu'un appui politique. Nous avons souligné à plusieurs reprises qu'à partir de 2013, le gouvernement québécois a pris en charge la construction d'infrastructures, en plus de consentir des prêts, des subventions et des tarifs préférentiels d'électricité tout en renonçant à procéder à la réforme, pourtant réclamée depuis plusieurs années par de nombreux citoyens et groupes de pression, du régime minier. Cette restructuration, opérée en termes politiques, de l'environnement économique des minières, s'est couronnée par le recul du législateur quant à la transformation du système de redevance et à l'imposition d'études de faisabilité en matière de transformation (Shield, 2013 ; 2015).

Comme nous l'avons évoqué dans la rétrospective du cycle, toutes ces mesures dites d'exception et ces aides réclamées d'urgence par les représentants de l'industrie ont été chaque fois légitimées par la conjoncture défavorable du marché. Toutefois, notre analyse suggère que l'on a tort de se représenter les crises de surproduction comme des dysfonctionnements d'un système global sur lesquels les entreprises n'auraient aucune emprise, du moins en ce qui concerne la Côte-Nord. Considérant la structure monopolistique évoquée et l'omniprésence de la forme filiale dans la région, il semble tout à fait possible que les entreprises minières étudiées aient profité d'une situation qu'elles avaient elles-mêmes contribué à faire advenir, pour transférer certains coûts de production au trésor public, tout en conférant à l'État la responsabilité de relancer l'industrie une fois la crise terminée.

Ajoutons à cela que la récession, survenue à partir de 2013, semble avoir favorisé encore davantage la situation des producteurs de fer locaux, en empêchant, conformément à la logique monopolistique, la venue de futurs concurrents. S'il est vrai qu'une hausse de prix est belle et bien susceptible d'attirer des promoteurs dans une région comme la Côte-Nord, les analyses effectuées dans cette section nous ont néanmoins permis de constater que l'ouverture de nouvelles mines est difficilement envisageable dans un contexte où les entrées sur le marché sont contrôlées par un bloc hégémonique, n'ayant précisément aucun intérêt à voir de nouveaux compétiteurs advenir. La faillite de la mine Cliffs, après seulement quelques années d'existence, et la non-réalisation de la majorité des nouveaux projets prévus dans la région, illustre parfaitement la contradiction d'un modèle de développement régional basé sur la croissance du secteur extractif.

3.2 Déterminants de la demande mondiale, positionnement stratégique des producteurs nord-côtiers et évolution de la dynamique externe du cycle

Si nous avons avancé qu'il n'existe pas, du point de vue de l'offre, de *marché* du fer à proprement parler, il demeure que ce sont des phénomènes relatifs à la demande qui sont à l'origine de l'émergence du dernier cycle (Wårell, 2018). Nous avons effectivement souligné à plusieurs reprises que c'est le développement économique de la Chine qui a résorbé, au début des années 2000, la crise de surproduction d'acier qui persistait depuis une vingtaine d'années, en appliquant une pression sur les prix. Notre étude de cas tend jusqu'ici à indiquer que la dynamique interne du cycle s'avère d'ailleurs incapable de résorber, à elle seule, les crises de surcapacité qu'elle engendre compte tenu de l'ampleur du capital mobilisé pour l'extraction minière, d'où l'intérêt d'insister à présent sur la dynamique externe du cycle.

Une des aberrations des marchés du fer, c'est que normalement, quand tu as un trop grand écart entre ta demande et ta capacité de production, la *supply and demand*, elle s'ajuste. Tu fermes de la capacité, tu fermes des usines. C'est trop coûteux fermer une mine, fait qu'à la place, qu'est-ce qu'ils font, c'est le syndrome : il faut j'en produise plus pour baisser mon coût de la tonne. Tu empiles encore, tu fais du *oversupply*. C'est ta seule façon d'être compétitif, pis en plus faut que tu maintiennes le flux monétaire. Tu peux pas fermer pis arrêter de faire de l'argent. T'as des infrastructures, t'as des dettes, faut que tu rentres de l'argent, fait que tu augmentes encore ta capacité. (15)

En tentant de répondre à notre deuxième question de recherche, relative aux représentations qu'ont les minières nord-côtières de la configuration de la demande mondiale, nous verrons, dans un premier temps, que des éléments qui n'ont rien à voir avec la concurrence monopolistique déterminent, dans une certaine mesure, les conditions d'exploitation du minerai, et qu'il demeure par conséquent possible de *percer* le marché du minerai, autrement que par le contrôle de l'offre. Dans un second temps, nous cèderons une part d'*agentivité* à la forme filiale dépeinte dans la section précédente, puisqu'il sera question des stratégies mises de l'avant par les producteurs

pour se positionner avantageusement sur l'échiquier mondial du fer. Nous appuierons principalement cette portion d'analyse sur des publications spécialisées, de même que sur le témoignage des acteurs interrogés dans le cadre de la recherche.

3.2.1 Les dynamiques de consommation globale du minerai de fer

Selon RNC (2019), près de 98 % de la consommation globale de minerai de fer est associée à la fabrication d'acier. Comme les principaux secteurs d'utilisation de cet alliage métallique sont la construction non résidentielle, les travaux publics, la fabrication d'automobiles et la conception d'équipements industriels, la fabrication d'acier croît et décroît au même rythme que la croissance mondiale. La Chine, qui détient 12 % du PIB mondial et dispose d'une population équivalente à 20 % du total planétaire, en est le plus important fabricant (World Steel Association, 2019). Plus de 50 % de la production globale d'acier provient de ce pays, alors que 63 % de la valeur totale des exportations de minerai de fer lui est associée (Observatory of Economic Complexity [OEC], 2017a).

S'il est communément admis que la phase haussière des années 2000 doit son démarrage au niveau d'activité économique de la Chine durant la même période, l'incidence de ce pays sur les phases subséquentes du cycle n'est pas aussi évidente. Le fait que cette croissance se soit passablement réduite au cours des dernières années, mais que la Chine ait continué de soutenir la demande en fer, en s'approvisionnant sur les marchés mondiaux au détriment de ses propres réserves, exige que nous examinions en profondeur la complexité des configurations de la demande de minerai.

Les géographes Claude Comtois et Brian Slack (2016) se sont intéressés, dans une étude récente, aux déterminants de la chaîne d'approvisionnement globale du minerai de fer. Ils insistent d'entrée de jeu sur les échecs répétés de la Chine dans sa tentative de stimuler sa production nationale de fer par le contrôle de l'entrée des producteurs étrangers sur son territoire. Conformément à la logique monopolistique évoquée

précédemment, la stratégie chinoise est sans cesse « neutralisée par les plans d'expansion des principaux producteurs de minerai de fer visant à limiter le pouvoir de négociation des nouveaux venus chinois dans les activités minières [traduction libre] »⁵³ (Comtois et Slack, 2016, p. 6-7).

Dans ce contexte, la Chine se voit contrainte de s'approvisionner en fer sur le marché mondial, et ce, dans des proportions toujours plus importantes, puisque l'innovation technologique tend à accroître la capacité des hauts-fourneaux de ses aciéries. C'est donc dire que les volumes d'acier fabriqués par la Chine augmentent tandis que l'intensité du métabolisme économique du pays, elle, décroît. Par conséquent, le pays est désormais aux prises avec une crise de surcapacité interne, l'obligeant à exporter son acier ainsi qu'à délocaliser certaines de ses usines dans des pays émergents, dont la Turquie, et dans des régions telles que l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient (Comtois et Slack, 2016).

Ce processus d'intégration de pays ne disposant pas d'un approvisionnement national, aux réseaux de fabrication et de distribution de l'acier chinois, a été facilité, au cours des dernières années, par l'accroissement de la taille des navires et la baisse des prix du mazout, ce qui explique que la demande de minerai de fer s'est maintenue au cours de la dernière décennie. L'évolution de la dynamique externe du cycle conserve donc une part d'incertitude, dans la mesure où elle dépend désormais de la capacité de la Chine, à étendre d'un point de vue géopolitique, la circulation de l'acier, et non plus uniquement de l'activité économique intérieure de ce pays.

Dans ces conditions, Comtois et Slack (2016) soutiennent que les perspectives des producteurs de fer sont plutôt limitées à l'heure actuelle, puisque l'incertitude entourant les démarches expansionnistes de Chine contracte encore davantage un marché enlisé

⁵³ « [...] is being met by the main iron ore producers committing expansion plans to limit the bargaining power of the Chinese entrants in mining operations. »

dans un état de surcapacité garantissant le remplacement des sources d'approvisionnement. Les géographes identifient néanmoins cinq traits distinctifs susceptibles de permettre à certains types de producteurs de tirer leur épingle du jeu en matière de coûts de production, dans le contexte d'économie politique actuel.

Le premier élément concerne les frais de transport et de transbordement du minerai. Comtois et Slack (2016) estiment qu'à l'heure actuelle, les coûts d'expédition représentent jusqu'à 50 % du prix auquel la tonne de fer est vendue sur le marché. Cette dynamique avantage fortement les pays situés à proximité des marchés asiatiques et des principaux sites sidérurgiques d'Europe. Les producteurs les plus éloignés doivent, en contrepartie, compresser au maximum leurs coûts d'opération pour espérer demeurer compétitifs. Cette dynamique spatiale s'applique tant à la localisation des pays qu'à l'accessibilité des gisements.

Le second est relatif aux volumes de minerai transportés, dont l'augmentation tend à réduire les coûts unitaires de transport, conformément au principe d'économie d'échelle explicité dans notre cadre théorique. Comtois et Slack (2016) soulignent que dans le secteur du fer, ces économies intimement liées aux innovations technologiques dans le transport maritime sont primordiales. Actuellement, le fait de pouvoir recourir, par exemple, à de gigantesques minéraliers de type Chinamax, capables de charger plus de 300 000 tonnes de minerai à la fois, a un impact significatif sur la marge de profit des entreprises. Puisque l'intégration de ces navires à la chaîne d'extraction demeure un défi en matière d'accès au territoire, les régions dotées des infrastructures ferroviaires et portuaires adéquates sont par conséquent favorisées.

Le troisième facteur est d'ordre politique. Comtois et Slack (2016) observent que l'augmentation significative des coûts d'extraction et de traitement du minerai de fer, au cours des dernières années, a considérablement transformé les pratiques de financement à travers l'industrie. Désormais, seuls les projets miniers, qui comptent non seulement sur la participation active des sociétés minières, mais également sur

celle des sociétés sidérurgiques, des gouvernements, de même que des organisations financières internationales, seront mis en œuvre.

Le quatrième trait distinctif est relatif à la formation de la main-d'œuvre. Compte tenu du fait que le coût des équipements miniers ne varie que marginalement, le niveau de qualification des travailleurs constitue un important facteur de variation des coûts d'opération, à travers les différents pays producteurs de fer. En effet, si l'exploitation du fer nécessite un travail de relativement faible intensité, il s'agit néanmoins d'un travail exigeant un très haut niveau de qualifications par rapport à d'autres matières premières. C'est la raison pour laquelle Comtois et Slack (2016, p. 19) affirment qu'il y a « des avantages pour les pays ayant une main-d'œuvre hautement qualifiée avec des avantages potentiels en termes de coût/efficacité pouvant offrir un avantage concurrentiel international et attirer les investissements étrangers [traduction libre] »⁵⁴.

Le cinquième et dernier facteur concerne la qualité du minerai. Les régions qui disposent d'un minerai de haute teneur sont privilégiées, et ce, pour de raisons autant économiques qu'écologiques. D'abord, plus un minerai contient du fer, plus celui-ci génère un produit concentré, ce qui limite les mélanges en amont, et diminue les coûts du transport en aval. Ensuite, ce type de minerai est également recherché parce qu'il tend à diminuer les dépenses énergétiques des usines, une caractéristique d'autant plus appréciable dans un contexte où plusieurs pays imposent désormais des mesures relatives à la protection de l'environnement. Dans le cas spécifique de la Chine, la modernisation des aciéries, à laquelle nous avons précédemment fait allusion, passe expressément par l'utilisation de fours à arc électriques, nécessitant du minerai contenant peu de contaminants (Comtois et Slack, 2016).

⁵⁴ « There are advantages for countries having a highly trained labour force with potential cost/efficiency advantages that can provide an international competitive advantage and attract investments from abroad. »

3.2.2 Le positionnement stratégique des producteurs nord-côtiers

Selon les chiffres de 2017, compilés par l'OEC (2017b), 51 % de la valeur totale des exportations canadiennes de minerai de fer est associé à l'Europe, 41 % à l'Asie et seulement 6 % au marché nord-américain⁵⁵. La répartition des structures intégrées d'ArcelorMittal, à travers le continent européen est la raison pour laquelle la France (14 %), l'Allemagne (9,8 %) et les Pays-Bas (8,4 %) se retrouvent à proximité du Japon (13 %), et de la Chine (11 %). La diminution de l'importance relative de la Chine dans ce portrait est attribuable à la faillite de la minière Cliffs, un incident qui a entraîné, à partir de 2013-2014, un déplacement des expéditions de minerai canadien de l'Asie vers l'Union européenne (Normand, 2017). Son repreneur Minerai de fer Québec n'achemine désormais que 50 % de sa production en Chine, comparativement 22,5 % au Japon et 17,1 % au Moyen-Orient (Champion Iron, 2019c). Ainsi, même si elles sont dépourvues de voix au chapitre de la définition des stratégies monopolistiques poursuivies par leur société mère, les filiales régionales semblent néanmoins être en mesure d'occuper certains segments de marché à travers la planète.

Questionnés à propos du positionnement des minières de la Côte-Nord sur l'échiquier mondial du fer, les intervenants sollicités dans le cadre du projet de recherche ont insisté sur certains des traits distinctifs que nous avons identifiés précédemment. Si le Québec est reconnu pour ses politiques favorables à l'industrie minière, et que la région dispose, quant à elle, d'un bassin de travailleurs qualifiés et d'une offre de formations de pointe (Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques, 2015), c'est principalement la pureté du minerai qui semble permettre à la Côte-Nord de se démarquer.

⁵⁵ L'écart de prix entre la boulette et le concentré ne nous permet pas de hiérarchiser avec certitude, les différents pays importateurs de minerai canadien, à partir de la valeur d'exportation. Il s'agit néanmoins des données accessibles les plus précises dont nous disposons.

Ce qui est intéressant de notre minerai c'est qu'il y a moins d'impuretés qu'ailleurs [...]. Ça fait une valeur ajoutée [...]. C'est le créneau qu'on a, c'est la pureté. (I7)

On sort pas des gros volumes là. La Côte-Nord, c'est quoi 55 ou 60 millions de tonnes qu'on produit par année ? Juste l'Australie, on parle d'un milliard de tonnes par année. Donc, nous autres, on est dans un marché spécifique, où est-ce que quelqu'un qui a un produit haut de gamme veut avoir un approvisionnement de quelque chose qui va tout le temps être la même chose. C'est l'environnement qu'on a. (I6)

Dans ce cas-ci, il importe de distinguer la pureté de la teneur d'un minerai. La concentration en fer de la roche que l'on retrouve dans la fosse du Labrador n'est pas particulièrement élevée (30 à 35 %). Le minerai nécessite par conséquent « une transformation additionnelle de concentration sur place pour atteindre les 60 à 70 % de teneur en fer », que l'on retrouve par exemple en sol australien (Séguin, 2014, p. 34). Le fer lui-même est en revanche doté d'une grande pureté par rapport à celui contenu dans le minerai extrait ailleurs dans le monde. L'entreprise Champion Iron (2019d, p. 3) qualifie la région de « deuxième centre névralgique de production haute-qualité en importance au monde [traduction libre] »⁵⁶, après le Brésil. Cette caractéristique est recherchée par certains aciéristes, puisque c'est précisément le faible niveau de contaminant qui assure la qualité du produit fini.

Notre concentré, c'est un produit raffiné, il a passé dans une usine. On a un taux de fer très élevé, autour de 65 %, qui est très uniforme de façon physique [...] tandis qu'en Australie, oui ils ont un taux de fer élevé, mais ils ont plus de contaminants [...]. On va chercher des qualités, des caractéristiques différentes que les clients recherchent ou apprécient. (I2)

Cet avantage comparatif, que détiennent les entreprises qui exploitent la fosse du Labrador, est particulièrement bénéfique dans le contexte actuel, puisqu'il satisfait aux exigences du modèle de développement industriel désormais privilégié par la Chine.

⁵⁶ « 2nd largest hub of high-grade production globally. »

En Chine, ils ont beaucoup d'usines qui sont peu performantes au niveau émissions et ils sont en train de faire le ménage. Ils ferment des usines et en ouvrent des plus grosses et des plus efficaces qui demandent du minerai de qualité pour faire des aciers de qualité. La Chine, au cours des dernières années, a construit beaucoup d'infrastructures. Ils ont bâti des villes, des autoroutes, des aéroports. Ils ont eu besoin de beaucoup d'acier, de poutres. Et sans vouloir trop simplifier l'évolution de l'économie, en Chine [...], faut qu'ils les remplissent ces villes-là, pis ces appartements-là. Ça fait que là, les gens ont besoin de voitures, de machines à laver, de micro-ondes [...]. C'est pu des poutres qu'ils ont de besoin, c'est des feuilles d'acier, et cet acier-là, pour être malléable, c'est un acier de haute qualité qui n'a pas beaucoup de contaminants, et pour nous autres, ben c'est bon parce que notre minerai sur la Côte-Nord il a très peu de contaminants quand on se compare à d'autres, ça fait qu'il y a une demande spécifique pour ça. (I2)

Dans un autre ordre de considérations, cette qualité, que l'on reconnaît au fer nord-côtier, tend à réduire la proportion de déchets industriels générée durant le processus de fabrication de l'acier. Des acteurs interrogés ont insisté sur l'importance de cette caractéristique dans un contexte de tension⁵⁷ entre l'intensification de la production minière, et la raréfaction des espaces permettant de disposer des rejets de la transformation du minerai (Schaffartzik *et al.*, 2016).

Champion a signé des contrats au Japon parce qu'eux autres [...] ils veulent la qualité, parce que quand ils l'envoient [le minerai] dans les hauts fourneaux, les rejets [...] sont pognés pour les gérer pis eux, ils n'en ont pas de place pour envoyer ça. Fait qu'ils [...] aiment mieux avoir la qualité pis moins de *scrap* à gérer. C'est comme un renversement de tendance, mais pas nécessairement relié à ce qu'on aurait pu penser [...]. Le Japon c'est une île, pis ils ont pas nécessairement de sites d'enfouissement. (I10)

Outre la qualité du minerai, la filière nord-côtère peut également compter sur des infrastructures portuaires de premier plan, et ce, particulièrement depuis la construction

⁵⁷ L'utilisation d'un minerai de fer de qualité ne fait en réalité que déplacer le problème. Le processus de concentration du type de minerai que l'on exploite sur la Côte-Nord génère une grande quantité de résidus miniers qui doivent être disposés dans d'immenses parcs. Ceux-ci sont néanmoins situés dans des régions périphériques et faiblement densifiées, ce qui n'est pas le cas de l'acier, souvent fabriqué dans des zones très peuplées et lourdement accaparées d'un point de vue industriel.

d'un quai multi-usager dans la baie de Sept-Îles. Conformément à l'analyse de Comtois et Slack (2016), l'impact économique d'une telle infrastructure est considérable puisqu'elle permet aux producteurs miniers de « manutentionner de très grands volumes », et de « concurrencer les marchés internationaux en diminuant le coût de transport de la marchandise »⁵⁸ (Dumas, 2018, p. 8). Ce quai s'ajoute à un vaste réseau d'infrastructures minières implanté dans les années 1950, et continuellement optimisé depuis (Dumas, 2018). Les témoignages que nous avons recueillis à cet effet sont catégoriques. La disponibilité de ces installations est critique dans le processus de financement des projets de la région, notamment en ce qui a trait au transport du minerai.

Bloom Lake n'aurait pas pu partir sans chemin de fer. Il y a des négociations avec Tacora, et le contrat de chemin de fer c'est un élément vital de leur montage financier. Ils se servent de ça pour aller chercher des actionnaires. J'ai un contrat, j'ai un accès, je vais être capable de sortir mon minerai. Si c'était pas là, c'est quasiment impensable parce qu'il y a d'autres sites qui sont moins coûteux à opérer dans le monde. (I2)

D'autres acteurs ont plutôt insisté sur les normes rigoureuses auxquelles sont soumises ces infrastructures en matière de sécurité et d'environnement, et qui permettent de garantir aux aciéristes des flux ininterrompus d'approvisionnement de matières premières. Comme l'activité minière tend à s'intensifier à l'échelle planétaire, il n'est pas impossible que des désastres écologiques comme celui survenu au Brésil, en janvier 2019, se produisent à nouveau. Or, ce climat d'incertitude risque indirectement de favoriser la filière canadienne du fer.

Vale a eu un problème environnemental, il y a une digue qui a lâché. [...] Ça va être récurant dans le temps, quatre ou cinq ans. Et par sécurité, les tribunaux brésiliens ont demandé de faire fermer une autre mine [...]. Il y a 55 millions de tonnes de moins dans le système [...]. Les Chinois se disent : les digues vont tu lâcher à toutes les deux ou trois ans ? La dernière fois il y avait 30 morts. Là, ils en cherchent encore 200 autres. Cette fois-

⁵⁸ Citation de Pierre D. Gagnon, ingénieur et PDG du Port de Sept-Îles.

ci c'est pire. Fait que là, Vale, la compagnie en défaut dans ça, se fait poser des questions par les acheteurs internationaux. (I22)

Si les configurations géologiques et économiques spécifiques de la Côte-Nord permettent aux minières de se démarquer de la concurrence par la différenciation de leurs produits, il semble néanmoins que ce soit l'analyse coûts-bénéfice qui prime, en dernière instance, dans ce secteur d'activité. Vue sous cet angle, la localisation périphérique de la fosse du Labrador contraint, tout compte fait, passablement l'éventail de possibilités de ces entreprises. Les témoignages que nous avons recueillis sont quasi unanimes sur le fait que la disposition du minerai pose le plus grand obstacle — hormis l'absence totale de contrôle sur l'offre — à la croissance des exportations canadiennes sur les grands marchés asiatiques. Il s'avère effectivement que des pays producteurs concurrents évoluent dans des conditions leur permettant d'extraire et de transporter le minerai à des coûts nettement inférieurs.

L'Australie leur gros avantage c'est qu'ils sont proches de la Chine. Eux autres, envoyer un bateau en Chine ça prend à peu près 14 ou 15 jours. Nous autres, ça en prend 45 donc ça coûte plus cher [...]. On doit faire face à l'hiver et à toutes les conditions. (I2)

Selon des estimations de 2014, transporter une tonne de minerai de fer, de la Côte-Nord vers la Chine, coûterait en moyenne 23 \$, comparativement à 21 \$ dans le cas du Brésil, et 9 \$ dans le cas de l'Australie (Larocque, 2014).

À cette situation inéluctable, à laquelle sont confrontés les producteurs nord-côtiers, s'ajoute la faible teneur des gisements de la fosse du Labrador, que nous avons précédemment identifié. Il semble que cette dimension, qui tend à augmenter les coûts d'opération et à réduire les marges de profit, conditionne le positionnement stratégique des producteurs de la région sur l'échiquier mondial du fer.

Notre minerai a pas beaucoup d'impuretés, mais il est pas très concentré. Dans la mine, il est environ à 40 % donc faut le concentrer pour l'amener à des taux qui sont intéressants. En Australie, eux autres, ils le ramassent à ces taux-là directement dans la montagne, fait qu'ils ont pas besoin de le

concentrer, c'est beaucoup moins cher. Fait qu'on peut pas rivaliser avec eux autres sur la base des coûts unitaires, c'est impossible. [...] On va se positionner par rapport au reste du marché. On veut pas être les plus bas, mais on doit pas être les plus hauts. On veut se tenir dans le troisième quartile des coûts de production et on va se démarquer justement par la qualité de nos produits. (I2)

À la lumière des éléments précédemment évoqués, il semble clair que le mode de gestion des minières de la Côte-Nord est déterminé, dans une certaine mesure, par la position mitoyenne qu'elles occupent tant sur l'axe de la concurrence monopolistique, que sur celui de la concurrence par les coûts. Il s'avère que ces entreprises, dont l'activité est centrée sur l'exportation, présentent, par rapport aux principaux producteurs d'Australie et du Brésil, un déficit en matière de volumes et de coûts de production. Cette dynamique les expose donc encore davantage à la volatilité d'un marché mondialisé sur lequel elles n'exercent aucun contrôle.

3.2.3 La recomposition des modes de gestion

Les préoccupations des minières, qui ont émergé des entretiens que nous avons réalisés, sont principalement relatives à cette absence de contrôle sur les conditions d'exploitation du minerai de même qu'à l'instabilité qui caractérise la conjoncture actuelle du fer. Des acteurs se disent particulièrement soucieux de l'évolution du niveau d'activité économique de la Chine.

On est-tu à six mois, un an d'une récession ? On ne le sait pas [...]. Mais si la Chine commence à ralentir d'une façon importante, ça risque d'être *tough* au niveau mondial. (I22)

Nous verrons dans ce segment d'analyse que cette représentation qu'ont les minières de la Côte-Nord de l'environnement dans lequel elles évoluent conditionne la définition des stratégies qu'elles vont mettre en œuvre afin d'améliorer ou de consolider, au même titre que n'importe quelle entreprise, leur positionnement dans l'industrie. Les travaux effectués sur le terrain nous ont notamment permis de relever

une série de stratégies d'entreprise que nous avons par la suite classées en fonction de l'objectif poursuivi par celles-ci. Cet exercice a mis en lumière trois grandes catégories de pratiques, relatives au contrôle des coûts, à l'optimisation des sites d'extraction ainsi qu'à la planification financière des organisations.

Dans un premier temps, des acteurs interrogés ont soulevé le fait que les producteurs de la Côte-Nord tendent à implanter systématiquement des mesures de réduction de leurs coûts d'opération, afin d'atténuer les désavantages liés à la localisation des gisements. Ils s'assurent, par la même occasion, de pouvoir disposer de liquidités dans le cas où surviendrait une baisse inattendue du prix du minerai. Ces stratégies se déclinent par des moyens en apparence contradictoires, puisque la gestion de l'appareil productif est simultanément soumise à des dynamiques économiques de compression et d'expansion qui varient en fonction de la conjoncture.

À la lumière de nombreux témoignages recueillis et de la précédente rétrospective, nous sommes à même de constater que les minières tendent effectivement à compresser leurs coûts tout en augmentant leurs capacités de production. Conformément à la théorie de Bunker (2005), la mise en œuvre de telles pratiques favorise non seulement la consolidation de monopole, mais permet également aux entreprises de réaliser des économies d'échelle qui diminueront éventuellement leurs coûts fixes.

Ils ont amélioré la ligne un pis là, ils sont en train de calculer de faire la phase deux parce que, si admettons que t'as 500 employés pour faire 8 millions, pis là t'as une deuxième ligne qui rentre en fonction, tu vas être capable de faire 16 millions de tonnes, mais ça veut pas dire que tu vas avoir besoin de 1000 employés. Probablement que tu vas être capable avec 200 [...] pis tu feras pas un deuxième garage. Tu vas avoir un garage pis tu vas essayer de le rendre plus performant. (I10)

Dans un contexte marqué par l'incertitude au niveau de la demande et des prix, ces économies sont d'autant plus cruciales pour les minières, puisque ce sont elles qui assurent la rentabilité des activités lorsque le marché ralentit, comme en fait foi le cas de la faillite de l'entreprise Cliffs, auquel nous avons déjà fait allusion.

Ils savaient qu'ils devaient faire des modifications, Cliffs, pour améliorer leurs performances, mais ils avaient focussé ben gros sur aller terminer la phase deux, une deuxième ligne pour baisser les coûts de production [...]. Mais ils n'ont pas eu le temps de terminer, et ils se sont mis sous la loi de la protection des créanciers avant. Le prix du concentré a descendu trop rapidement [...]. (I10)

Toujours dans la perspective de diminuer le coût de l'exploitation du fer, il semblerait que les entreprises de la Côte-Nord appliquent parallèlement des politiques de réduction des dépenses. Des témoignages recueillis évoquent que l'intensité de ces mesures varie en fonction de la périodicité du cycle.

On a réduit. Pas nécessairement la production, parce qu'on avait encore de la demande, c'est juste que là, on avait pu les retours qu'on devait avoir et on était très proche de nos coûts d'opération, pis on ne faisait pas d'argent. Il a fallu qu'on fasse des programmes de réduction de coûts, de réduction de main-d'œuvre et d'augmentation de la productivité pour réussir à passer au travers, pis justement rester le plus bas possible dans la courbe des coûts. Parce qu'on sait que c'est toujours les opérations qui ont les plus hauts coûts qui vont fermer en premier, on l'a vue sur la Côte-Nord [...]. (I2)

Même si elles varient dans le temps, les dynamiques de compressions semblent néanmoins être durablement implantées dans les cultures d'entreprise, et ce, à travers l'ensemble du secteur minier. Des intervenants ont confirmé que ce mode de gestion, promu par les regroupements sectoriels, est en phase avec l'évolution de la pensée corporative qui règne dans l'industrie.

Au PDAC⁵⁹ qu'est-ce qu'ils disaient, c'est que le cycle haussier c'est deux ans [...] fait que faut tout le temps que les entreprises gèrent en fonction de cycles baissiers, même s'il y a des embellies. (I7)

L'autre problème, et encore une fois c'est l'évolution du milieu d'affaires, avant ça les compagnies grandissaient, ce qu'on appelle organiquement, maintenant ils grandissent par acquisitions. Si tu grandis par acquisitions,

⁵⁹ L'interlocuteur fait référence au congrès annuel du Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC) qui rassemble les principaux intervenants du secteur minier canadien.

faut que tu rentabilises ton acquisition parce que tu l'as achetée au gros prix.
(I5)

Si les producteurs nord-côtiers ont su limiter les mises à pied et maintenir leurs effectifs à des niveaux relativement stables au fil du temps, la main-d'œuvre demeure néanmoins le lieu privilégié des différentes politiques de compression, bien qu'il ne s'agisse pas, comme nous le verrons plus loin, de la seule sphère d'activité concernée. Au cours des dernières années, il semble effectivement que ce soit les conditions de travail qui ont été la principale cible des mesures de restrictions budgétaires.

Pour te dire, nous autres on est une usine de 230 syndiqués, on est rendu 196 ou 200, pis elle vire autant. Elle vire autant, sauf que l'*overtime* a jamais été aussi haut. Les gars sont brûlés raide [...]. Il manque du monde partout, mais ils ont baissé leurs coûts, eux autres, parce que c'est des coûts fixes. Ils ont baissé leurs coûts fixes, ils ont juste gardé leurs coûts variables, fait qu'au budget ça paraît bien [...]. Le gars a fait 3600 heures dans son année, c'est quasiment huit heures par jour que tu travailles, sept jours sur sept, 365 jours par année [...]. En faisant l'*overtime*, tu fais juste payer le surtemps du gars, pis si à la fin de l'année, s'il a fait un quart ou un demi-gars, pis l'autre aussi, ben j'ai pris deux gars pour trois, ça m'en a coûté 40 000 \$ de moins, mettons. [...] Au lieu d'embaucher, ils repognent leur gain. (I20)

En plus d'amortir les coûts excédentaires du transport du minerai et de maintenir un seuil de rentabilité permettant de prévenir les effets d'une éventuelle récession, cette compression systématique des coûts permet donc, si l'on s'en tient au précédent témoignage, d'améliorer le bilan des entreprises de façon à remédier à la problématique de raréfaction des sources de financement dans le domaine minier.

Outre la diminution des coûts de production, les minières nord-côtières semblent miser sur l'optimisation de la chaîne d'extraction pour consolider leur positionnement dans le secteur du minerai de fer, en dépit des contraintes identifiées précédemment. Nous avons constaté, à la lumière de nos entretiens, que des ressources considérables sont mobilisées pour augmenter le rendement des infrastructures en place.

On travaille beaucoup en intégration planifiée. On travaille au niveau de notre chaîne de valeurs pour optimiser toutes les décisions, tout ce qui se passe. On est dans une industrie où il y a beaucoup de changements [...]. Et nous autres, notre *bottle neck*, ce qui détermine notre production de capacité, c'est le concentrateur [...]. Chaque fois qu'un moulin qui manque de minerai arrête, ben c'est une capacité qui est perdue et qu'on pourra jamais récupérer. On pourra pas dire demain on va l'utiliser deux fois plus vite ou plus fort, parce qu'il fonctionne déjà 24 heures par jour et à 100 % de sa capacité, fait qu'il faut minimiser ces événements-là. (I2)

Si l'optimisation des infrastructures d'extraction et de transport existantes est une préoccupation constante des producteurs établis comme IOC et ArcelorMittal, la pratique est également répandue chez les minières qui aspirent à démarrer de nouveaux projets. Il semble effectivement y avoir une tendance des juniors à préférer le redémarrage de sites abandonnés ou partiellement aménagés à l'aménagement *ex nihilo* de nouveaux complexes miniers.

Ils annonçaient qu'eux autres [Cliffs] ils produisaient à 80 \$ la tonne et ils produisaient six millions de tonnes par année [...]. Si tu fais le calcul, 80 \$ la tonne à six millions de tonnes, c'est 480 millions en coûts d'opération qui disparaît. En 2018, ce coût d'opération là est réapparu. Ce n'est pas à 80 \$ la tonne, c'est plus à 55 \$ ou 60 \$ la tonne qu'ils ont annoncé Minerai de fer Québec. (I6)

Comme nous l'avons évoqué dans la précédente rétrospective, des redressements d'envergure ont été effectués sur la Côte-Nord au cours de la dernière décennie. Quelques années après le départ de Cliffs, l'entreprise Minerai de fer Québec, propriété du groupe Champion, s'est établie au complexe de Lac Bloom. Cette relance faisait suite à celle opérée, au tournant des années 2010, par Tata Steel, à proximité de l'ancien site minier de Schefferville. Plus récemment, du côté de Terre-Neuve-et-Labrador, la firme Tacora s'est pour sa part portée acquéreuse des installations de la mine de fer Scully, qui avait fermé ses portes en 2014.

Enfin, des acteurs interrogés ont fait état d'un raccourcissement de l'horizon de rentabilité des stratégies de planification financière mises en œuvre par les minières au

cours des dernières années. L'instabilité des prix du fer et des conditions de financement engendrée par la fin abrupte du dernier cycle aurait effectivement incité les directions d'entreprise à se rabattre, depuis, sur des modes de gestion à très court terme.

Maintenant, ils pensent plus court terme. Ils regardent combien faut que je mette d'argent pour l'exploiter le plus rapidement possible, parce que je suis capable de prévoir mes flux monétaires pendant cinq ou dix ans, mais je suis pas capable de les prévoir pendant 20 ou 40 ans. (I5)

Cette dynamique est exacerbée par l'incertitude entourant les conditions de financement des activités minières. Il semblerait qu'en dépit de perspectives encourageantes, le domaine des mines n'attire plus autant de capitaux que par le passé, notamment en raison de l'émergence de nouveaux secteurs d'investissement qui paraissent plus prometteurs.

Du côté de l'investissement, tu es en compétition avec l'investissement dans plusieurs secteurs. Avant, les gens aimaient beaucoup investir dans les commodités, dans les matières premières, parce que c'était quelque chose de tangible et tout ça, mais là, il y a beaucoup d'autres produits comme le cannabis, le *blockchain* et tout ça. Tu as de plus en plus d'opportunités d'investissement qui rendent peut-être moins attrayantes les mines [...]. Fait que le marché peut être favorable, sauf que tu vois que les conditions de financement ne sont pas optimales pour pouvoir financer des projets. Tu regardes les derniers projets, c'était 300 millions pour Champion, avec MFQ, ça quand même pris du temps avant de le *closer* ce financement-là. Tacora eux autres ça leur a pris du temps, 200 millions, et en plus ils avaient des actifs [...]. (I7)

Les intervenants estiment que dans ces conditions, seuls les projets assurant un retour sur l'investissement dans un horizon de cinq ans et moins sont privilégiés dans la région. Cet impératif de rentabilité à très court terme semble être désormais la nouvelle norme à laquelle doit se conformer l'ensemble des acteurs de l'industrie.

Présentement, il se fait des projets. Il faut que ton retour sur l'investissement se fasse en bas de cinq ans. Et les grands de ce monde, c'est en bas de deux ans. Si tu mets un milliard, il faut qu'ils rentrent un

milliard net d'ici deux à trois ans. Fait qu'ils ont de gros impératifs à rencontrer. (I22)

Ils vont investir s'ils pensent qu'il y a vraiment un coût à faire, pis qui faut que ça se paye en dedans de cinq ans. Là l'analyse de l'usine qu'ils font [...] va falloir qu'elle se paye le plus vite possible. Eux autre, ce qu'ils veulent voir, c'est dans comment de temps vous me retournez mon argent, pas comment de jobs que je vais créer [...]. Faut que je puisse le payer le plus vite possible pour baisser ma dette [...]. (I20)

Dans le même ordre d'idées, il semblerait que les producteurs ont tendance à délaisser des projets structurants d'un point de vue industriel, ne sachant pas ce que l'avenir leur réserve sur le plan des conditions d'exploitation du minerai. Une logique analogue s'applique par ailleurs au processus d'élaboration des plans miniers.

Une option pourrait être de dire on va bâtir une nouvelle usine de bouletage, mais encore là, c'est des décisions qui se prennent à moyen terme parce que tu bâtis pas une usine en six mois ou en un an, ça prend plusieurs années. Mettons qu'on décide demain matin de construire une usine de bouletage, elle va être prête dans deux ou trois ans, mais le marché va avoir l'air de quoi dans trois ans ? (I2)

Moi quand j'ai été embauché en 1996, la vie utile de la mine c'était 2008. Ils avaient des plans miniers jusqu'en 2008. Là, un moment donné, le prix du concentré était là. En 2001-2002, ils ont fait des plans miniers jusqu'en 2016 et ainsi de suite. Et là, les plans miniers sont faits jusqu'en 2037. Il y a possibilité d'exploiter jusqu'en 2037 avec la structure actuelle. Mais ça, c'est le prix du concentré qui décide. (I10)

Ainsi, la volatilité des prix, la raréfaction du financement et le temps nécessaire à la mise en œuvre de nouvelles infrastructures minières inciteraient les directions d'entreprise à privilégier désormais les perspectives de développement à court terme.

3.2.4 Rationaliser et flexibiliser pour échapper à la marginalisation

En somme, l'analyse de la dynamique externe du cycle nous a permis de répondre à la deuxième question, en situant la demande chinoise comme force motrice de la demande

en minerai de fer. Cette observation nous a permis de mettre en lumière les configurations de l'activité sidérurgique mondiale qui, par opposition à la concurrence monopolistique, façonnent donc *de l'extérieur* les conditions d'exploitation du minerai et le positionnement des différents types de producteurs. Il s'avère qu'en dépit d'une crise de surcapacité, la trajectoire actuellement empruntée par la Chine est somme toute favorable aux producteurs nord-côtiers, qui disposent d'un minerai de grande qualité et d'une chaîne d'extraction qui facilite la circulation de la matière extraite.

Nous avons cependant relevé le fait que le Canada, en tant que pays producteur de fer, n'offre pas les conditions optimales du point de vue des coûts de production. C'est pourquoi nous avons par la suite insisté sur le fait que ce manque de compétitivité accentue la situation de dépendance dans laquelle se trouvent les quatre minières étudiées, elles qui composent également avec un déficit de volume, empêchant toute forme de contrôle de l'offre.

Nous estimons, par conséquent, que ces entreprises se rabattent, en connaissance de cause, sur des politiques de rationalisation — impliquant la compression des coûts de production, le perfectionnement technique et la prévision du risque —, faute de pouvoir augmenter leurs marges de profit par l'une ou l'autre des stratégies de capitalisation que sont le contrôle de l'offre et la concurrence par les prix. Il semble, dans les circonstances, que cette stratégie d'entreprise, correspondant à notre première hypothèse, soit la seule qui puisse permettre à des producteurs marginaux de s'insérer dans l'économie mondiale en s'appropriant un segment de l'approvisionnement des aciéristes en fer.

CHAPITRE IV

LES PRATIQUES CONTEMPORAINES DES ENTREPRISES MINIÈRES DE LA CÔTE-NORD EN MATIÈRE D'ENCADREMENT DE LA MAIN- D'ŒUVRE ET DE RÉPARTITION DU CAPITAL

Nous avons jusqu'à présent identifié les grandes lignes, du modèle de développement privilégié par les entreprises, mais en prenant uniquement comme point d'appui des dynamiques relatives à la composition de l'offre et de la demande mondiale. Ce dernier chapitre d'analyse, consacré au rapport qu'entretiennent les minières avec la main-d'œuvre et les populations avoisinantes aux sites miniers de la Côte-Nord, se veut par conséquent un passage du global au local. La première section est dédiée aux retombées socio-économiques régionales de l'exploitation du fer, et la seconde, au niveau d'engagement communautaire des producteurs miniers. La représentation nuancée de l'activité extractive, qui émerge à la toute fin, atteste de certaines formes de déterritorialisation, conformément à notre seconde hypothèse.

4.1 La territorialité des formes de capital liées à l'activité minière

Dans un article consacré aux économies de proximité, l'économiste Jean-Benoît Zimmermann (2005, p. 35) soutient que la construction du rapport entre une firme et un territoire résulte d'un arbitrage entre le « temps court de la concurrence mondiale » et le « temps long des territoires ». C'est dans cette perspective relationnelle que nous

tenterons de répondre à notre troisième question portant sur le degré d'implantation, sur le territoire de la Côte-Nord, des ressources humaines et économiques associées à l'activité minière. Le concept d'implantation fait ici référence au processus d'intégration d'une entreprise et de son espace productif, au sein des rapports sociaux qui structurent l'environnement immédiat de celle-ci.

En procédant à l'analyse de la disposition spatiale des ressources mobilisées pour l'exploitation du fer, nous déterminerons si les entreprises et les collectivités se saisissent mutuellement des « effets de proximités géographiques », d'une façon qui favorise la constitution d'un tissu industriel local durable, ou si, inversement, le territoire n'agit qu'en tant que réceptacle passif de l'activité économique (Zimmermann, 2005, p. 22). Conformément aux choix théoriques effectués en amont de la recherche, nous examinerons plus précisément « la capacité des communautés de profiter des possibilités de développement des projets de mise en valeur des ressources naturelles » (Mines Canada, 2019, p. 35).

Nous privilégierons ainsi dans ce chapitre, l'une des deux dimensions du mode de développement initialement retenues, soit le système de production, que nous tenterons de saisir à partir de publications corporatives, d'articles de presses et de témoignages. Les tendances qui se dégageront de l'analyse sont susceptibles d'apporter un éclairage complémentaire aux conclusions tirées précédemment des politiques d'insertion des entreprises minières à l'économie mondiale.

4.1.1 Les ressources humaines

À l'exception de Sept-Îles, qui constitue un pôle de services et de développement important⁶⁰, les localités de la Côte-Nord dépendent fortement de l'activité minière. Le

⁶⁰ La ville de Sept-Îles peut compter, depuis le début des années 1990, sur la présence d'une aluminerie de classe mondiale. Par sa localisation stratégique, la municipalité dispose également d'établissements

caractère structurant de cette industrie est principalement attribuable aux quelque 3000 emplois directs qu'elle génère dans la région, selon les chiffres compilés par l'ISQ (2019) pour l'année 2018. Dans 95,4 % des cas, il s'agit de postes liées « à l'extraction du minerai de fer et de l'ilménite, y compris le bouletage du minerai de fer et le transbordement du minerai au port de Sept-Îles » (Madore, 2019b, p. 9).

Ce portrait statistique s'appuie sur des données relatives aux heures payées et déclarées par chacune des entreprises dans une année. Il concerne par conséquent deux catégories de travailleurs, soit les *employés permanents* (qu'ils soient résidents de la Côte-Nord ou non) et les *cadres*, embauchés par les grandes minières de la région. Bien qu'elles ne soient pas officiellement comptabilisées, nous sommes néanmoins d'avis que la catégorie des *travailleurs associés à la construction et à la sous-traitance minière* de même que celle des *travailleurs retraités* de l'industrie, font partie intégrante des ressources humaines qui sont mobilisées par la filière du fer. Dans les pages qui suivent, nous examinerons, d'un point de vue essentiellement qualitatif, le type de rapport qu'entretiennent ces différentes catégories socioprofessionnelles, au territoire nord-côtier.

Employés permanents résidents

La plus récente enquête réalisée par l'AMQ (2018, p. 19) auprès de ses membres, révèle qu'en 2016, « sur la Côte-Nord, 2 388 des 3 164 emplois sont occupés par des résidents de la région (75,5 %), 194 par des résidents du Bas-Saint-Laurent (6,1 %) et 100 demeurent au Saguenay–Lac-Saint-Jean (3,2 %) ». La main-d'œuvre du secteur minier nous semble donc, à première vue, être bien implantée sur le territoire nord-côtier. D'un point de vue économique, cela signifie notamment qu'environ les trois quarts de l'argent des salaires y sont principalement dépensés. Ces chiffres ne tiennent

d'enseignement supérieur, de bureaux gouvernementaux, de grossistes, etc. Par conséquent, l'économie y est nettement plus diversifiée que celle de Schefferville, Fermont et Port-Cartier.

toutefois pas compte du complexe minier DSO opéré par Tata Steel près de Schefferville, puisqu'il se situe à l'extérieur des frontières du Québec. À titre indicatif, la région limitrophe du Nord-du-Québec, dans laquelle est recensé l'autre site exploité par le géant indien, la proportion de travailleurs locaux chute à 26,5 % (AMQ, 2018).

Employés permanents non-résidents

Si la présence de travailleurs du secteur minier sur le territoire est sans contredit un vecteur de développement économique important, ce remarquable bilan de l'industrie en termes de fixation de la main-d'œuvre doit cependant être nuancé. Un grand nombre d'acteurs interrogés sur le terrain se disent en effet extrêmement préoccupés par le recours de plus en plus fréquent des entreprises au navettage aéroporté, une pratique aussi connue sous le nom de fly-in/fly-out (FIFO). On peut définir le FIFO comme une « une alternative relativement récente des “single-industry towns” dans laquelle les camps sont temporaires et les transports quotidiens vers les sites d'activités sont remplacés par une rotation de jours de travail en continu et de jours de congé pendant laquelle les travailleurs et les travailleuses retournent à leur domicile » (Bourgeois, 2017, p. 2). Cette façon particulière d'organiser la production permet l'embauche de candidats qui seront amenés à devenir des employés permanents, sans pour autant habiter leur milieu de travail. Au Québec, l'émergence du FIFO est historiquement associée au fait que « les travailleurs des mines situées au Nord [...] ne résident généralement plus en permanence à proximité des mines » (Simard, 2018, p. 195).

Dans le cas de la Côte-Nord, les salariés intégrés au système FIFO sont désignés sous l'appellation de *permanents non-résidents* (PNR). Si la formulation peut varier selon les entreprises, ce statut d'emploi tiré de la convention collective d'ArcelorMittal pour le secteur de Fermont — où se déroule l'essentiel du phénomène de navettage sur la Côte-Nord en ce qui concerne l'exploitation du fer —, est attribué aux employés assignés à des « horaires de travail en séquences de travail adaptées à une structure de transport aérien » (AMEM, 2017b, p. 218).

Dans le cadre de la recherche, nous référerons toutefois davantage à Joncas (2015, p. 38-39), qui propose, dans un mémoire présenté à la Commission régionale femmes de la Côte-Nord, une définition beaucoup plus exhaustive de la notion de PNR que celle employée par les minières. L'interprétation de l'auteure repose les cinq dimensions suivantes :

- Le transport est « organisé et payé par l'employeur à partir du lieu de résidence du travailleur ou à proximité de celui-ci. Le lieu de résidence est habituellement loin du lieu de travail ».
- Le travailleur ne peut « retourner à son domicile à la fin de la journée de travail ».
- L'hébergement et les repas sont « offerts au travailleur (et non à sa famille) ainsi que plusieurs autres services de loisirs et de divertissement ».
- Le travail est régulier et permanent « mais l'horaire atypique, basé sur des périodes de travail et de congé prolongées consécutives »
- Le travailleur doit quitter « le lieu de travail pendant sa période de congé ».

Bien que le phénomène du navettage sur la Côte-Nord ait fait l'objet de récents travaux (Regroupement des femmes de la Côte-Nord [RFCN] et Chaire de recherche sur le développement durable du Nord [CRDDN], 2019), il n'a jamais été pour autant chiffré avec précision, en ce qui a trait spécifiquement aux mines⁶¹. La seule étude dont nous disposons à cet égard estime que deux travailleurs sur trois sont embauchés en formule FIFO (Simard, 2017b). Cette proportion vaut toutefois pour les 5000 emplois industriels répartis sur l'ensemble du territoire associé au Nord québécois.

⁶¹ Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avions pas pris connaissance des plus récentes données compilées par Simard *et al.* (2019). L'écart constaté entre leurs estimations chiffrées et les nôtres, en ce qui a trait à la proportion de FIFO au sein des quatre entreprises étudiées, peut être attribuable à un ensemble de facteurs allant de la période de collecte au type de source consulté. Nous souscrivons, dans tous les cas, aux conclusions générales de l'article.

Sans parvenir à combler cette lacune, nous sommes à tout le moins en mesure d'affirmer, à la lumière des entretiens que nous avons réalisés, que les statistiques relatives à la fixation de la main-d'œuvre évoquée plus haut ne reflètent que partiellement la réalité sur le terrain. Comme l'indique le tableau 4.1, dans lequel nous avons consigné l'essentiel de l'information recueillie sur la composition actuelle des effectifs de chaque entreprise, le recours aux PNR est devenu pratique courante dans les localités de Fermont et de Schefferville⁶², qui ont vu leur population respective diminuer au cours des dernières années (RFCN et CRDDN, 2019).

⁶² C'est la raison pour laquelle la présente section est essentiellement consacrée à la situation ces deux localités.

Tableau 4.1 Répartition des employés PNR au sein des entreprises nord-côtières exploitant le minerai de fer en 2019⁶³ (Entretiens personnels)

Entreprises	Effectifs	Employés PNR ⁶⁴
ArcelorMittal — Fermont	1500	650 (43,3 %)
MFQ — Fermont	475	475 (100 %)
TSMC — Schefferville	400	400 (100 %)
ArcelorMittal — Port-Cartier	1000	0 (0 %)
IOC — Sept-Îles	500	0 (0 %)
Total	3875	1525 (39,4 %)

La différence entre cette représentation de la situation des PNR et celle tirée des chiffres de 2016 est, à notre avis, attribuable à trois facteurs, soit (a) l’ouverture — suivant la publication des données — de nouvelles mines fonctionnant exclusivement selon la formule FIFO (ex. Minerai de Fer Québec); (b) la situation particulière de chevauchement interprovincial de sites comme celui occupé par Tata Steel; et (c) l’indistinction statistique qui règne entre la municipalité et la région de résidence des travailleurs. Ce dernier élément nous empêche notamment de distinguer les employés

⁶³ Le tableau 4.1 a été élaboré à partir du témoignage d’acteurs de l’industrie. Il s’agit d’un portrait approximatif de la réalité dans la mesure où la composition des effectifs de chaque minière est susceptible de varier en fonction, non seulement des performances des entreprises, mais également des sources consultées. En effet, rares sont les minières qui dévoilent avec précision, le nombre d’emplois qu’elles génèrent. L’amplitude des intervalles (+/- 300) qui sont utilisés par l’ISQ dans Madore (2019b) pour rendre compte du nombre d’employés rattachés aux différents sites miniers de la Côte-Nord témoigne de l’opacité entourant ce type d’information qui revêt, par moment, un caractère politique.

⁶⁴ Les chiffres que nous avons obtenus pour Sept-Îles et Port-Cartier ne tiennent pas compte de certains membres de la direction et des employés occasionnels ou hautement qualifiés, auxquels les entreprises ont parfois recours par l’entremise du FIFO. Il n’est donc pas tout à fait juste d’affirmer que des entreprises de la région n’ont aucun employé PNR. Une nuance analogue s’applique aux minières fonctionnant exclusivement en mode navettage, dont les effectifs comportent assurément un certain nombre de travailleurs locaux. Selon les estimations de Simard *et al.* (2019), la proportion de PNR au sein du personnel de MFQ et de TSMC serait plutôt de l’ordre de à 90 % et de 73,3 % respectivement.

PNR provenant de l'extérieur de la Côte-Nord, de ceux qui, sans habiter leur lieu de travail, résident néanmoins dans une autre localité de la région.

Il y a des résidents de Sept-Îles qui sont en fly-in/fly-out à Fermont pour ArcelorMittal ou Minerai de fer Québec aussi. [...] Des fois, t'as la même communauté qui est une communauté d'accueil et une communauté d'exode, fait que c'est un peu embêtant. (I1)

Cela dit, même dans ces cas particuliers de navettage intrarégional, la dynamique de dépossession qu'expérimentent, du point de vue de l'emploi, les communautés situées à proximité des sites miniers n'est pas atténuée du fait qu'il s'agit de travailleurs nord-côtiers, vu l'étendue du territoire dont il est question. Le fait qu'à peine une trentaine de citoyens de la région de Schefferville, Matimekush-Lac John et Kawawachikamach soit associée, dans le recensement de 2016, à une profession minière est un cas probant de cette réalité (Statistique Canada, 2017a ; 2017b ; 2017c).

Il est clair néanmoins qu'un nombre substantiel de travailleurs du secteur minier provient bel et bien de l'extérieur de la région. En consultant les statistiques d'Emploi-Québec relatives au reclassement des employés de la mine du Lac Bloom, Joncas (2015, p. 37) est parvenu à établir que les lieux de résidence des travailleurs de Cliffs Natural Resources se répartissaient « sur l'ensemble de 17 régions administratives du Québec, d'ailleurs au Canada (Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador) ainsi qu'à l'international (Australie) ». Toujours selon Joncas (2015), les Nord-Côtiers ne représentaient que 20 % des effectifs de l'entreprise au moment de sa fermeture. Bien qu'elle n'ait pas de politique officielle en matière de FIFO, la minière IOC (2018, p. 10) estime quant à elle que seulement « 66,7 % des nouveaux employés au Québec sont résidents de la région de Sept-Îles ».

Bien que nous ne disposions pas de statistiques aussi détaillées pour les trois autres mines de fer actuellement en opération, nous savons néanmoins, qu'une centaine d'ex-employés de Cliffs ont été réembauchés par Minerai de fer Québec au moment de la réouverture du site (Radio-Canada, 2017), et que la jeune entreprise assure aussi

périodiquement la desserte aérienne des villes de Montréal et Québec, en plus de Sept-Îles (MFQ, 2017). Dans le cas d'ArcelorMittal, les points de chute des PNR sont situés à Montréal, Québec, Saguenay, Mont-Joli et Sept-Îles (AMEM, 2017b).

La géographe Geneviève Brisson (citée dans Tremblay, 2018) estime par ailleurs que ces lieux d'où l'on *extrait* des ressources en l'occurrence humaines sont tout aussi dépossédés que les milieux qui les accueillent, dans la mesure où la pratique du navettage prive de forces vives des collectivités, sans que celles-ci soient adéquatement compensées. Cette dynamique est d'autant plus marquée dans le cas du secteur minier nord-côtier, puisque les travailleurs PNR proviennent souvent de « régions du Québec dites rurales ou périphériques » qui sont elles-mêmes « fragiles ou dévitalisées » (Lavoie, 2011 ; Simard, 2017b, p. 187). Considérant la complexité des enjeux soulevés par le FIFO, et l'absence de statistiques relatives au lieu de résidence principale des employés PNR, nous ne pourrions répondre à notre question initiale qu'en situant ce système de travail dans son contexte d'économie politique.

Pour Ryser *et al.* (2016), la pratique du FIFO et, plus largement, du travail sur de longues distances, a transformé, à partir des années 1980, les configurations industrielles et politiques des espaces ruraux du Canada. L'un des cas les plus marquants fut sans contredit celui du secteur pétrolier albertain, dont l'expansion a été institutionnalisée, au cours de la dernière décennie, par une « réforme en profondeur des politiques d'emploi [...], menée dans l'objectif avoué d'encourager la migration de la main-d'œuvre de l'Est et du Centre du Canada vers les régions de sables bitumineux du Nord-Ouest [Traduction libre] »⁶⁵ (Pineault, 2018, p. 144).

⁶⁵ « [...] a profound reform of employment policies in Canada, and in particular of unemployment insurance, with the avowed objective of inciting labour force mobility from eastern and central Canada to the tar sands regions in the North West. »

Cette rupture inédite entre la géographie du travail et celle de l'habitation a favorisé l'émergence, au Canada, d'une *culture* du navettage, qui s'est traduite notamment par la présence, dans l'épicentre de la production pétrolière, de travailleurs venus d'aussi loin que Terre-Neuve-et-Labrador (Barber, 2018). À l'échelle de la Côte-Nord, ce phénomène semble avoir eu une incidence considérable sur le mode opératoire des minières. Si des entreprises comme Tata Steel (2012, p. 29) font explicitement référence au « facteur Fort McMurray » pour expliquer leurs difficultés à « embaucher localement en persuadant les ouvriers qualifiés terre-neuviens travaillant à l'extérieur de la province de rentrer travailler “à la maison” [Traduction libre] »⁶⁶, il demeure qu'elles ont pu profiter, en revanche, d'un contexte dans lequel la main-d'œuvre était déjà socialisée à ce mode de travail.

Examinons à présent de plus près les circonstances d'implantation du navettage dans chacune des communautés qui font l'objet de la recherche. Dans le cas de Fermont, la présence de travailleurs PNR remonte à 2010, au moment où Consolidated Thompson a pris la décision d'exploiter sa nouvelle mine de fer en suivant des séquences de travail de type FIFO (Corbeil, 2013). Bien qu'elles aient instauré des politiques favorisant « la rétention des salariés de la région de Fermont, Wabush et Labrador City » (CNR, 2013, p. 37 ; MFQ, 2017, p. 36), les deux minières qui se sont succédé au complexe du Lac Bloom ont par la suite poursuivi dans cette voie pour l'embauche d'environ 90 % de leur personnel (Radio-Canada, 2017).

Dès l'année suivante, ArcelorMittal procédait, pour la première fois de son histoire, à la pratique du navettage (AMEM, 2017b, p. 218). La multinationale a justifié cette décision par un manque de logements disponibles, ainsi que par les difficultés de recrutement qui l'empêchait alors de mener à terme son projet d'expansion (AMEM, 2017b). Contrairement à Consolidated Thompson toutefois, ArcelorMittal a choisi de

⁶⁶ « Hire locally and persuade Newfoundland tradespeople working outside the province to come back “home” to work. »

limiter l'application de cette mesure considérée comme temporaire à environ 30 % de son personnel (Joncas, 2015). La direction de l'entreprise s'est également engagée à « collaborer avec les organismes locaux et provinciaux afin de favoriser l'implantation de résidences permanentes, de préserver le noyau urbain et la vitalité de la collectivité fermontoise » (AMEM, 2017b, p. 218).

Avec le temps toutefois, cette mesure, qui devait initialement servir à combler des besoins ponctuels, s'est avérée être une constituante permanente du modèle d'affaires de l'entreprise européenne. En effet, plutôt que d'investir massivement dans l'ajout d'unités résidentielles conventionnelles au parc immobilier de Fermont, ArcelorMittal a pris la décision « de construire un complexe immobilier à l'entrée de la ville pour loger ses nouveaux travailleurs » (Loisel, 2012, paragr. 5). Au cours de la même période, la minière américaine Cliffs Natural Resources a entrepris des travaux sur un terrain adjacent afin de se doter d'une infrastructure similaire, peu de temps après avoir fait l'acquisition de Consolidated Thompson, en 2011.

Bien que des habitations de type maison de ville aient aussi été construites (Simard, 2017b), les sommes substantielles investies par les minières dans ces grands bâtiments faits sur mesure pour le travail intermittent — de même qu'une série d'articles récemment publiés, que plusieurs ont associés à une campagne de relations publiques (Lapointe, 2019) — confirment la volonté des acteurs de l'industrie de poursuivre avec la pratique du FIFO dans les années à venir.

Une telle éventualité nous semble d'autant plus probable que les directions d'entreprises comptent désormais sur la relative collaboration des syndicats dans le processus d'embauche et d'encadrement des PNR. En effet, si les sections locales des Métallos⁶⁷ ont au départ exprimé certaines réticences quant aux conséquences

⁶⁷ Le Syndicat des Métallos est le plus important syndicat du secteur privé au Québec. Sur la Côte-Nord, la grande majorité des travailleurs du secteur minier y est affiliée.

possibles du navettage sur le tissu socio-économique de Fermont (Corbeil, 2011e), une réaction inattendue des membres a finalement forcé la main des représentants syndicaux.

Ce qui nous a frappés dans la face pis qu'on n'avait pas vu venir, c'est que nos membres à Fermont, qui étaient résidents, se sont mis à demander du fly-in/fly-out. [...] Fait qu'on a eu cette pression-là. Mais on résiste pour pas qu'ils en mettent trop, parce que ça fait pas dépenser de l'argent dans nos communautés. (I1)

Il convient de mentionner par ailleurs que les problématiques, tant de logement que de recrutement, qu'ont évoquées les minières, pour justifier l'embauche de PNR, ne sont pas inhérentes à la région de Fermont. Bien qu'ArcelorMittal affirme ne pas être en mesure de « s'opposer aux forces du marché » (AMEM, 2017b, p. 218), des intervenants ont néanmoins attiré notre attention sur des contre-exemples en matière de fixation de la main-d'œuvre. Il semble effectivement que Tacora Resources et IOC, deux entreprises minières implantées sur la portion terre-neuvienne de la fosse du Labrador, à une trentaine de kilomètres seulement du mur-écran, préconisent, à l'heure actuelle, l'embauche de travailleurs résidents.

Tacora expliquait leur vision de la chose [...]. Eux ne voulaient aucun travailleur de fly-in/fly-out, même aucune entreprise qui fait affaire avec eux, qui n'aurait pas de familles installées dans la région. [...] C'est leur vision, des permanents avec des résidents. (I10)

Présentement, on n'a pas de fly-in/fly-out, en tout cas, on en a un petit peu sur certains postes de cadre en ingénierie, mais pas au niveau opérationnel [...]. On a résisté à ça. Ça demeure un défi [...], mais je te dirais qu'au niveau stratégique, c'est la décision qu'on a prise jusqu'à maintenant, et il y a pas de raison pour que ça change à court terme. (I2)

Si ces deux cas attestent, d'une certaine façon, de la viabilité de la rétention de personnel en milieu nordique, il reste néanmoins à déterminer si le recours au FIFO est un gage de rentabilité pour les entreprises, comme le suggèrent certains travaux antérieurs (Markey et al., 2011). Les propos que nous avons recueillis à cet effet sont

plutôt mitigés. Si certains évoquent des économies liées à la rétention de personnel qualifié ainsi qu'à l'embauche d'une main-d'œuvre malléable et peu sujette à l'absentéisme, d'autres y voient surtout un jeu à somme nulle. Il semble effectivement que cette pratique, qui tend, d'une part, à augmenter significativement les coûts de transport des minières (Ministère de la Justice, 2018), engendre, d'autre part, de l'instabilité au niveau de la gestion, en plus d'une concurrence accrue pour la main-d'œuvre.

Nos deux directeurs, c'est leur première expérience de fly-in/fly-out, et je peux te dire une chose, ils trouvent pas ça facile. Nous autres ça va être ça le problème. Quand t'es tout le temps à court terme, c'est pas bon. Un moment donné, il te faut du moyen et du long terme. (I12)

Avec tous les projets miniers qui sont en train de voir le jour, il commence à y avoir de la compétition. Même dernièrement, juste avant les fêtes, il y a eu des recruteurs d'une mine qui sont venues ici à Fermont pour rencontrer des mécaniciens, pour les amener à leurs sites miniers, pour rencontrer des fly-in/fly-out. Ça te donne une idée. (I10)

Dans le cas de la municipalité de Schefferville, à proximité de laquelle opère la filiale canadienne de Tata Steel, le phénomène du navettage prend une tout autre dimension. La quasi-totalité des emplois miniers y est offerte en formule FIFO, et ce, depuis l'arrivée de la multinationale dans la région en 2011-2012. Les interactions entre l'entreprise et la population locale sont très limitées, puisque « les camps sont situés loin des communautés autochtones et les employés ne sont pas autorisés à utiliser les véhicules pour leur usage personnel [Traduction libre] »⁶⁸ (TSMC, 2012, p. 22). Ces derniers sont, en outre, « largement autosuffisants en termes d'équipements, de logement et de denrées alimentaires » (Simard et Brisson, 2016, p. 45). Il semble par ailleurs que le géant indien n'a jamais eu réellement l'intention de fixer sa main-d'œuvre de façon à relancer l'ancienne ville minière.

⁶⁸ « Workers camps located far from native communities, and employees not allowed vehicles for personal use. »

C'est une opération fly-in/fly-out, les gars pis les filles montent sur les nolisés avec Provincial Airline sur des Dash-8. Les autobus les attendent, ça monte faire le 14 jours pis après ça, ça repart. [...] L'idée c'est quand le marché est reparti, Tata Steel ont les reins solides donc sont allés faire des relevés, des études de marché, ils ont fait des ententes avec les deux peuples qui sont là, mais c'était jamais dans le but de faire revivre Schefferville. (I19)

Selon les témoignages recueillis, les effectifs de Tata Steel seraient principalement composés de résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et de membres issus des Premières Nations. Bien que l'État québécois ait consenti, en 2016, plus de 175 M\$ au projet DSO, c'est à une autre province canadienne que la minière est tenue de garantir un certain pourcentage d'emploi (CBC Goose Bay, 2011). Il s'avère en effet qu'à Schefferville, « la majeure partie de la zone minière se trouve en dehors de la zone urbaine, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador » (CLD Caniapiscou, 2015a, p. 22). Par conséquent, la loi exige de Tata Steel et de ses sous-traitants qu'ils se soumettent au Newfoundland and Labrador Benefits Plan, et se « tournent d'abord vers le marché du travail de Terre-Neuve-et-Labrador pour répondre à leurs besoins en ressources humaines [Traduction libre] »⁶⁹ (Canada-Newfoundland & Labrador Offshore Petroleum Board, 2006, p. 8). L'entreprise est également liée, par des ententes sur les répercussions et les avantages ainsi que par des accords de coopération, à cinq communautés autochtones du Québec et du Labrador⁷⁰, à qui elle est aussi tenue d'offrir des emplois (TSMC, 2017).

Ces protocoles, qui sont généralement négociés avec chaque communauté prise séparément, et dont les termes demeurent confidentiels (Mousseau, 2012), engagent, dans le cas de Tata Steel, toutes les Premières Nations « susceptibles d'être affectées

⁶⁹ « [...] look first to the Newfoundland and Labrador labour market to meet their human resource requirements. »

⁷⁰ Il s'agit des communautés innues de Matimekush-Lac John, Uashat mak Mani-utenam, Sheshatshit et Natuashish, de même que de la Nation naskapie de Kawawachikamach et du NunatuKavut Community Council.

par un projet donné et qui affirment des droits ancestraux, prouvés ou non, à l'égard de la zone qui serait affectée par le projet d'exploitation en question » (NML, s.d.-a). Ce type d'approche explique notamment pourquoi une communauté comme celle de Uashat mak Mani-utenam, établie près de Sept-Îles, à plusieurs centaines de kilomètres du complexe minier, peut se prévaloir d'une entente.

Dans ces conditions, rien ne nous assure donc que la centaine d'emplois autochtones que la multinationale indienne (TSMC, 2017) prétend soutenir à long terme sont comblés par des résidents de la région de Schefferville, Matimekush-Lac John et Kawawachikamach, où les conseils de bande demeurent les principaux employeurs (CLD Caniapiscou, 2015a). Des acteurs nous ont d'ailleurs informés que les membres des communautés innue et naskapie travaillent davantage pour des fournisseurs de services miniers que pour la compagnie minière elle-même.

Le boom ça pas créé tant d'emplois que ça ici au niveau de la communauté. Oui ça créé de l'emploi, exemple [...] le contrat de déneigement, mais on n'a même pas 12 personnes qui vont travailler là-dessus. Mis à part de ça, des gens vont travailler chez Sodexo, vont faire les chambres et la nourriture pour les travailleurs, mais encore là, c'est pas beaucoup de monde. (I34)

Cette dynamique tend à confirmer que les communautés autochtones avoisinant les grands complexes industriels de la Côte-Nord, ne bénéficient, en dépit d'ententes signées, que « d'un très faible retour en ce qui concerne le développement économique et les opportunités d'emploi et de formation » (RFCN et CDDN, 2019, p. 11).

Enfin, au niveau de Sept-Îles et de Port-Cartier, il semble que le phénomène du FIFO ne concerne, à l'heure actuelle, qu'un nombre limité de salariés du secteur minier. Selon les témoignages recueillis, il s'agirait principalement de membres de la haute direction, d'opérateurs de trains et de professionnels disposant de qualifications particulières. Cette relative stabilité semble toutefois circonstancielle, et pourrait être amenée à évoluer en fonction des conditions d'exploitation du minerai et de l'émergence d'une éventuelle phase haussière. Il y a quelques années à peine, une élue

municipale témoignait, en commission parlementaire, d'un afflux de travailleurs qui n'ont pas « d'appartement à Port-Cartier, qui n'y prennent pas un seul repas et qui vont travailler à l'usine, sur l'entretien de la voie ferrée, sur la manutention du minerai et qui repartent chez eux retrouver leur famille » (Assemblée nationale du Québec [ANQ], 2014, p. 6). L'équilibre actuel demeure par conséquent précaire, d'autant plus que des salariés du secteur minier réclament depuis peu, une séquence de travail de type FIFO.

Ça commence [...] on a des demandes aux négos [...]. Les gars le demandent de temps en temps aussi, ils en parlent. (I20)

On avait nos travailleurs qui voulaient avoir un horaire sept/sept, sept jours de travail, sept jours de congé. On le sait ce qui va se passer, c'est le début de la fin. Parce que le travailleur qui va s'acheter une maison à Québec, ou à Rimouski, dans ses sept jours *off*, il va s'en aller chez eux [...]. Dans ce temps-là, il va chercher l'argent ici et va la dépenser à Rimouski. (I1)

Ce portrait de la situation des PNR dans le secteur du fer permet de quantifier le phénomène FIFO à l'échelle de la Côte-Nord, sans pour autant préciser la nature du rapport que cette fraction de la main-d'œuvre minière entretient avec son milieu d'accueil. Pour déterminer si ces travailleurs s'enracinent sur le territoire qu'ils exploitent ou s'ils contribuent, inversement, à « créer une fuite de capitaux vers le Sud » (Asselin, 2011, p. 40), comme le suggère l'extrait précédent, nous devons à présent examiner leur type d'interactions ainsi que leur niveau d'intégration au sein des localités de la région.

Bien qu'ils occupent en permanence les espaces de travail et de repos, les travailleurs PNR semblent néanmoins astreints à des modes de vie accentuant la dimension intrinsèquement transitoire de leur présence sur le territoire. Si les principaux enjeux sociaux relatifs à la pratique du navettage sur la Côte-Nord, tous secteurs d'activité confondus, sont bien documentés (CSF, 2012 ; Schepper, 2013 ; Ville de Fermont, 2013 ; Joncas, 2015 ; Simard, 2017b ; RFCN et CRDDN, 2019), il convient néanmoins de relever ici les faits saillants de notre enquête de terrain, qui mettent en lumière des dynamiques spécifiques à l'industrie minière.

De nombreux acteurs de la région ont d'abord souligné que la configuration particulière des dispositifs assurant la reproduction de la force de travail dans le cadre du système FIFO limite l'intégration économique des salariées de l'industrie, dans leur milieu d'accueil. Il semble effectivement que l'encadrement dont bénéficie cette main-d'œuvre — qui n'est pas sans rappeler le paternalisme industriel d'autrefois — prive les commerçants et les entrepreneurs locaux de potentiels clients. Au cœur de la municipalité de Fermont, la compagnie Minerai de fer Québec dispose par exemple de « 2 hôtels pouvant héberger jusqu'à 700 travailleurs navetteurs, tout comme un centre de divertissement haut de gamme comprenant notamment une cafétéria pouvant accueillir 600 personnes » (Champion Iron, s.d., paragr. 4). La filiale de Champion Iron est ainsi en mesure d'offrir, à même ses installations, toute une gamme de services. Elle dispense ainsi son personnel d'avoir à effectuer des dépenses courantes dans les commerces avoisinants⁷¹.

La même formule prévaut au complexe résidentiel de Tata Steel, près de Schefferville, où le mode de vie des travailleurs se déroule également « en circuit fermé » (Simard *et al.*, 2019, paragr. 34). Dans ce cas-ci cependant, l'appréciation du phénomène varie. Si certains interlocuteurs dénoncent le recours au FIFO, d'autres, bien au fait du caractère cyclique de l'industrie, y voient plutôt une manière d'éviter de commettre à nouveau les erreurs du passé.

Je peux pas te dire qu'on n'a pas de retombées, mais concrètement, ils vont manger à la cafétéria, fait que là, ils vont pas au Northern, ils vont pas au dépanneur, ils ont même pas le droit de venir au bar, fait que ça augmente pas mon chiffre d'affaires. Ils ont même pas le droit de prendre une bière [...]. Fraterniser avec les gens locaux, c'est pas juste négatif. (I36)

⁷¹ S'il arrive à l'occasion que des PNR fréquentent certains commerces locaux, les intervenants s'entendent néanmoins pour dire que les retombées proprement économiques associées à leur présence ne sont d'aucune commune mesure à celles qui pourraient être potentiellement engendrées par l'embauche des travailleurs résidents accompagnés de leur famille.

C'était aussi à la demande des communautés locales, qui ne voulaient pas une répétition de la situation avec IOC, qui avait construit une ville importante quand même et qui, un peu du jour au lendemain, a fermé ou presque. C'était un genre de krach, donc ils voulaient pas revoir cette situation [...]. Ils voulaient plus un arrangement où il y a un campement puis des travailleurs qui font du FIFO. (I31)

Si les travailleurs PNR sont relativement peu intégrés aux structures économiques de leur milieu d'accueil, les témoignages que nous avons recueillis suggèrent que ceux-ci échappent également aux mécanismes qui assurent, à l'échelle locale, la redistribution de la richesse. En plus d'être privé de salaires qui sont essentiellement dépensés ailleurs, il semble effectivement que les communautés d'accueil doivent composer avec une diminution de leur bassin de contribuables. Il s'agit là d'un phénomène principalement attribuable au recours des entreprises minières de la Côte-Nord au régime FIFO. La main-d'œuvre rotative n'habitait pas son lieu de travail, des revenus qui sont engrangés sur le territoire, se trouvent par conséquent soustraits des systèmes régionaux de prélèvements de taxes municipales et scolaires. Ce phénomène entraîne un important déséquilibre au niveau de la charge fiscale qui est assumée par ceux qui résident en permanence dans les villes minières.

Si tu prends l'Iron Ore, qui est à Sept-Îles depuis les années 50, ben la ville s'est agrandie parce que les travailleurs étaient des résidents de Sept-Îles. Fait que la ville est venue avec des populations de 30 à 35 000, donc on a fait des structures en fonction de ces populations-là. Mais de plus en plus maintenant [...], ils exploitent les travailleurs d'autres régions pour faire du fly-in/fly-out. Ben nous, on a nos structures de 30 à 35 000 personnes avec une population de 20 à 25 000, donc il manque 10 000 personnes pour assumer le coût de ces infrastructures-là. C'est à ça que les villes du Nord sont confrontées. (I30)

Des témoignages indiquent également que la séquence de travail FIFO contraint la participation des travailleurs de l'industrie aux différents réseaux informels de solidarité, qui reposent davantage sur des formes d'engagement communautaire que sur un principe de prélèvement sur le revenu. En augmentant, d'une part, le temps travaillé au quotidien, la séquence de type FIFO — qui s'échelonne sur des cycles de

14 jours d'une durée de 12 heures (AMEM, 2017b) — limite effectivement les possibilités d'implication sociale des salariés. En plus d'être séparés des membres de leur famille, ceux-ci ne disposent manifestement que de très peu de temps libre en dehors de leurs quarts de travail. En permettant aux employeurs d'étendre continuellement le périmètre de recrutement, la pratique du FIFO semble, d'autre part, être un frein à l'action syndicale fondée sur l'appartenance à la communauté.

C'est des travailleurs qui sont pas impliqués socialement [...]. Fait que souvent, quand tu viens pour faire passer des commandites en assemblée générale, les travailleurs en fly-in/fly-out ils disent : moi mes cotisations devraient pas servir à financer un carnaval à Fermont [...] (I1).

Dans le cas précis de Fermont, il convient de mentionner que les répercussions économiques associées à ce changement de paradigme sont plus répandues qu'ailleurs, dans la mesure où les minières y sont les principaux employeurs, et que les gains qu'obtiennent à l'occasion les travailleurs sont susceptibles de bénéficier à l'ensemble de la population.

On a travaillé aussi beaucoup au niveau social [...]. On fait beaucoup de commandites au niveau communautaire : Cancer Fermont et toutes sortes de choses, le hockey mineur, le judo, etc. On a vraiment une force syndicale, et jusqu'à quel point ça peut aller, dans le temps [...] [un ancien président] est même allé avoir Robert Bourrassa pour avoir le CLSC de Fermont. C'est lui qui est allé chercher l'argent. (I6)

Si les employés PNR contribuent peu à l'économie locale, en raison du mode d'organisation du travail auquel ils sont soumis, ils représentent, qui plus est, un coût pour les communautés qui les accueillent. Selon les témoignages recueillis, les institutions qui desservent les communautés nordiques connaissent effectivement des hausses marquées de fréquentation qui sont en partie attribuables à l'implantation du FIFO. Il semblerait que des travailleurs privilégient davantage la qualité des services dispensés dans leur milieu d'accueil, à ceux offerts dans leur lieu de résidence. Or, en raison du modèle particulier de financement que privilégie l'État québécois, cette

dynamique entraîne un déséquilibre entre les ressources allouées et le niveau de fréquentation des différents établissements, notamment de santé et des services sociaux.

Officiellement, aujourd'hui, pour l'année 2018, on est 2450 de population à peu près. Mais il doit avoir, en fly-in/fly-out, peut-être 1000 ou 1500 de plus. Mais ça, c'est pas comptabilisé à nulle part. Donc au niveau du centre de santé, ils n'ont pas les budgets pour avoir des infirmiers ou des médecins de plus. On n'a pas les budgets pour un dentiste de plus, parce que c'est toujours par tête de pipe. Donc ceux qui viennent ici en fly-in/fly-out sont considéré en Beauce, à Québec, à Montréal, en Gaspésie, sur la Côte-Nord, mais sont pas considéré à Fermont. Mais on est obligé de leur donner des services [...]. Tu ne peux pas arriver chez le dentiste pis dire : non t'es pas résidents, je te soigne pas. (I18)

La pratique du navettage tend ainsi à soustraire une masse considérable d'utilisateurs de services publics, des recensements qui servent à déterminer la hauteur des montants alloués par l'État aux différentes régions, pour financer ces services en question.

Il convient, en terminant, de s'interroger sur la pérennité, à plus long terme, de cette façon relativement nouvelle d'organiser le travail. Si le FIFO est là pour rester du point de vue des entreprises minières, il semble, en revanche, que les employés parviennent difficilement à soutenir le rythme du navettage sur une longue durée.

On commence à voir un essoufflement un peu de ça pour les travailleurs dans le milieu. De notre expérience, ça semble être un modèle pour les jeunes, ou ceux en fin de carrière. C'est au milieu que ça cause problème. Mais est-ce qu'un travailleur va faire 30 ans de carrière en fly-in/fly-out ? L'avenir nous le dira, mais on en doute. (I1)

Dans ce contexte, il n'est pas impossible que l'incompatibilité de cette pratique avec les exigences contemporaines de la vie sociale entraîne des formes de reterritorialisation de l'activité extractive, qui réitéreront certains principes ayant guidé la phase initiale de développement minier dans la région. Cette éventualité est d'autant plus probable que, selon les estimations du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (2017), le secteur minier de la Côte-Nord devra pourvoir plus de 1800 postes dans l'horizon 2020-2027.

S'ils veulent continuer à faire rentrer 2 milliards à Port-Cartier, ils auront pas le choix de faire des investissements [...]. Tu vas toujours avoir besoin de ressources humaines dans les conditions qu'on exploite, donc tu vas devoir attirer des gens, et pas juste des avions [...]. Probablement que les vieux *patterns* vont revenir, c'est le plein emploi partout. (I6)

Cette lecture fait par ailleurs écho à l'une des conclusions de l'étude sur les meilleures pratiques en gestion des ressources humaines réalisée par KPGM-SECOR, à l'époque du Plan Nord. Les auteurs de la publication affirment effectivement que la rémunération globale n'est plus un facteur suffisamment attrayant pour convaincre, à lui seul, des salariés de poursuivre leur carrière en milieu nordique, et que par conséquent, les minières se devront, à l'avenir, d'étendre leurs stratégies de recrutement aux conditions de vie, et non plus uniquement de travail (Apffel et *al.*, 2012).

Travailleurs de la construction, sous-traitants et fournisseurs

Il convient de distinguer les migrations sporadiques des « employés des entrepreneurs qui aideront à construire les infrastructures des nouvelles mines ou des projets d'expansion ainsi que ceux des sous-traitants qui en assureront peut-être une partie de la gestion » (Joncas, 2015, p. 52), de la pratique habituelle du navettage. L'importance de cette catégorie de travailleur varie en fonction du niveau d'activité des minières. Sa présence, sur le territoire nord-côtier, est nettement plus marquée en périodes de forte croissance économique.

À son apogée, le plus récent cycle du fer a effectivement attiré dans la région des milliers de travailleurs qui, sans être embauchés directement par les minières, ont néanmoins œuvré, pour un temps déterminé, sur leurs différents chantiers (Corbeil, 2011d). Rappelons qu'en 2011, le gouvernement du Québec estimait à près de 11 000 le nombre d'emplois que devait engendrer temporairement la construction des multiples projets associés au Plan Nord (Schepper et Handal, 2012).

Bien que nous n’ayons accès qu’à très peu d’informations concernant « ces “autres” travailleurs qui s’installent souvent dans des campements provisoires à l’intérieur ou à proximité de la communauté d’accueil » (Joncas, 2015, p. 52), les données de la Commission de la Construction du Québec (CCQ) permettent à tout le moins de saisir l’ampleur du phénomène. Les tableaux 4.2 et 4.3 expriment les hausses marquées du nombre d’heures travaillées, observées entre 2009 et 2013, dans le secteur de la construction, pour la région de la Côte-Nord⁷².

Tableau 4.2 Nombre d’heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de domicile entre 2004 et 2013, exprimé en milliers (CCQ, 2014, tab. C5)

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d’heures	3 986	2 393	2 160	2 296	2 605	2 917	3 958	4 300	4 848	4 233

Tableau 4.3 Nombre d’heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail entre 2004-2013, exprimé en milliers (CCQ, 2014, tab. C6)

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d’heures	6 364	2 695	2 165	2 156	2 585	3 430	5 298	6 787	10 301	8 492

Ces statistiques permettent d’établir, par le fait même, qu’une portion significative des heures travaillées sur les chantiers de la Côte-Nord, en période de fort achalandage, est effectuée par des personnes domiciliées à l’extérieur de la région. En 2011 par exemple, « environ 70 % des 23 000 salariés des chantiers nordiques étaient des résidents permanents des régions concernées [...] et 30 % provenaient des autres régions du Québec », selon les estimations de la Confédération des syndicats nationaux (CSN Construction, 2012, p. 9).

⁷² Cette hausse est également attribuable à la construction, par Hydro-Québec, du complexe hydroélectrique de la Romaine, en Basse-Côte-Nord, qui s’est amorcée en 2009, et dont l’échéance est prévue pour 2021.

À l'instar du secteur minier, le domaine de la construction est aussi encadré par certaines balises relativement à l'embauche des membres des Premières Nations détenant les certifications adéquates « pour les travaux effectués dans la réserve ou l'établissement où ils sont domiciliés » (Légis Québec, 2019). Si nous ne disposons pas de chiffres détaillés concernant la situations des travailleurs innus et naskapis de la Côte-Nord, il s'avère qu'à l'échelle du Québec, les peuples autochtones sont globalement sous-représentés dans l'industrie de la construction par rapport à leur poids relatif dans la population (CCQ, 2019).

À la lumière de ces considérations, il nous semble juste d'affirmer qu'une fraction de la main-d'œuvre mobilisée périodiquement sur la Côte-Nord, pour bâtir ou optimiser les infrastructures d'extraction, a recours au navettage, au même titre que bon nombre de salariés des entreprises minières. À la différence des PNR toutefois, les travailleurs de la construction sont affectés à des tâches qui sont de nature temporaire. Il convient néanmoins de s'interroger, cela dit, sur les répercussions économiques de leur séjour dans les collectivités d'accueil.

Dans le cas du plus récent *boom*, tout semble indiquer que la croissance démographique rapide associée au démarrage de plusieurs chantiers miniers dans la région a exacerbé encore davantage la pression exercée sur les services publics. En ce qui concerne la municipalité de Fermont, où la population a pratiquement doublé entre 2011 et 2012 (CSF, 2012), le phénomène semble attribuable, d'une part, aux particularités des régimes d'assurances propres à l'industrie de la construction, et d'autre part, à l'incapacité des structures en place à s'adapter au rythme des flux de circulation de main d'œuvre.

On était sur un marché de la construction, où est-ce qu'eux autres, leurs assurances dentaires, pis leurs assurances médicaments, c'est toujours en fonction de quand ils travaillent ou pas. Quand ils ne travaillent pas, ils ont pas la protection. Quand ils travaillent, ils ont la protection. Fait qu'ils ont compris rapidement [...]. Ils sont venus engorger notre système de santé, nos services [...]. Simplement pour te donner une idée, un citoyen pouvait

aller à coop chercher du pain, mais un entrepreneur, qui a 100 travailleurs, qui arrive pis qui avait mal calculé ses affaires, [...] il vidait tout le stock de pain pour alimenter ses travailleurs, pis le citoyen arrivait là, pis il ne pouvait pas se servir. (I18)

La dernière décennie a également mis en évidence le fait que, dans les localités avoisinant les sites où s'effectuent les travaux, le démarrage de projets d'envergure tend à obéir davantage à une logique de croissance erratique qu'à une stratégie coordonnée et structurante de développement, s'arrimant à la configuration préexistante de l'espace.

En 2011-2012, la minière, quand ils ont décidé d'investir 700 M\$ juste pour le Mont-Wright, pour la ligne numéro sept, il y a eu des campements de travailleurs qui ont été faits. Tout le monde s'est rangé derrière la loi de protection des mines, donc il y a eu des campements qui ont été faits d'un bord, pis de l'autre, clandestins. Même dans le parc des maisons mobiles, il y en a un qui avait tout rasé les arbres qui a là, parce que lui voulait faire des rues. (I18)

De façon générale, il semble donc que les collectivités de la Côte-Nord parviennent difficilement à faire de la croissance démographique temporaire liée à la construction, un levier de développement économique. Cette catégorie de travailleurs s'avère, au même titre que les PNR, peu intégrée à son milieu d'accueil, et peut même devenir nuisible dans certaines situations où les ressources sont limitées et les structures inadéquates. Les témoignages recueillis rejoignent, par conséquent, les préoccupations exprimées par certains chercheurs en regard des conflits susceptibles de survenir en l'absence d'un encadrement étatique suffisant des relations entre les acteurs de l'industrie et les collectivités locales (Markey *et al.*, 2011).

Comme le secteur de la construction génère sur la Côte-Nord plus de 3000 emplois (Statistique Canada, 2017d) et qu'une portion substantielle de ceux-ci est occupée par des résidents locaux, nous devons reconnaître, malgré tout, que les cycles miniers contribuent, par moment, au développement économique la région. Il faudra, cela dit, surveiller de près la situation après l'échéance des actuelles conventions collectives,

puisqu'en août 2019, un jugement rendu par le tribunal administratif du travail a invalidé la priorité locale d'embauche qui régnait depuis les années 1970 dans l'industrie de la construction (Teisceira-Lessard, 2019).

Dans le cas des sous-traitants et autres fournisseurs de services miniers qui ne sont pas liés à la construction, le rapport au milieu d'accueil est variable. Vu l'ampleur du capital mobilisé par l'industrie minière, l'offre de contrats est en théorie suffisamment importante pour alimenter des entreprises locales, et en inciter d'autres à s'établir de façon permanente sur la Côte-Nord. En 2018, la compagnie IOC (2018, p. 18) a par exemple acheté « pour 611 M\$ et 328 M\$ de biens et services dans les régions de Labrador City et de Sept-Îles ». C'est la raison pour laquelle l'AMQ (2018) estime que les dépenses d'exploration et d'exploitation minière auraient généré, en 2016, plus de 2680 emplois indirects, 828 emplois induits et 2405 emplois directs.

Il y a des familles qui vivent grâce au fer là, même s'ils ne travaillent pas directement chez MFQ ou chez ArcelorMittal. Ça créer des emplois indirects [...]. Quand c'est le temps de faire l'entretien de machinerie, on fait affaire avec un sous-traitant qui lui nous fournit de la main-d'œuvre pour nous donner des coups de main en période de pointe. [...] Il est rendu qu'il a un bureau principal à Fermont. (I12)

Il y a beaucoup de sous-traitance depuis 2011 [...]. Il y avait peut-être une quarantaine de sous-traitants en permanence. Aujourd'hui, on peut parler de *peak* de 300 ou 350. Ça déjà été pire que ça, pis ça va devenir encore pire. (I18)

Or, il semble toutefois que cette configuration économique en l'occurrence favorable tend à solliciter davantage des entreprises qui proviennent de l'extérieur de la région. L'AMQ (2018) estime en effet que 2,4 % des fournisseurs du Québec sont situés sur la Côte-Nord, ce qui est largement inférieur à la proportion du total des dépenses réalisées par les sociétés minières dans la région (23,0 %), de même qu'à la proportion des livraisons minérales québécoises associée à la Côte-Nord (19,5 %). Selon les témoignages recueillis, ce phénomène est attribuable, d'une part, à l'expertise limitée

dont disposent généralement les régions éloignées, et d'autre part, au modèle d'affaires actuellement préconisé par les minières en matière de fabrication d'équipements.

Des fois, il y a des spécialisations qu'on a besoin que là, veut veut pas, t'as pas le choix de sortir en dehors de la Côte-Nord. Pis là, tu vas soit vers Québec ou en Montérégie, vers Montréal. (I12)

À cause du trafic pis de toute l'infrastructure qui s'est mise en place pour faire le déménagement des travailleurs principaux en fly-in/fly-out, t'as le même phénomène qui déboule par les sous-traitants. (I5)

Cette sous-représentation régionale en termes de fournisseurs de services miniers est un autre cas probant de la dynamique de déterritorialisation de l'activité minière qui se profile jusqu'à présent. La localisation périphérique de la Côte-Nord et la redéfinition des pratiques de gestions de la main-d'œuvre, qui tendent effectivement à favoriser le détournement des retombées indirectes de l'industrie, de la région vers les grands centres de la province. Dans l'étude réalisée par l'AMQ (2018, p. 8), on peut lire notamment qu'en « ayant récolté près d'un milliard de dollars des dépenses totales des sociétés minières en 2016, l'île de Montréal se classe au troisième rang après l'Abitibi-Témiscamingue (3,2 G\$) et la Côte-Nord (2,1 G\$). Sur le plan des fournisseurs, elle occupe le deuxième rang avec plus de 700 ».

Cadres et employés de bureau

Les filiales des quatre grands producteurs de fer étudiées jusqu'à maintenant ont toutes un siège social dans la région de Montréal, où travaillent de 20 à 80 gestionnaires et employés administratifs (Décarie, 2017; IOC, 2018). C'est toutefois dans les différentes localités de la Côte-Nord que l'on retrouve l'essentiel des cadres, qui veillent au bon déroulement des opérations minières. Si l'on se réfère au cas d'IOC (2018), cette catégorie comporte 192 salariés assignés aux opérations de Sept-Îles, ce qui représentait, en 2018, près de 34 % des effectifs sollicités par l'entreprise dans cette ville.

Cela étant dit, des acteurs interrogés ont néanmoins attiré notre attention sur le mouvement d'exode qui se profile actuellement dans la région. Il semble en effet que les entreprises minières tendent de plus en plus à centraliser la gestion de leurs activités à l'extérieur du territoire nord-côtier. Cette dynamique est particulièrement perceptible dans le cas de l'entreprise ArcelorMittal, qui a rapatrié, dans les dernières années, certaines divisions régionales, dont celle du recrutement, au sein de ses bureaux situés à Longueuil.

Toute la gestion de haut niveau se fait surtout à Longueuil, ce qu'on voyait pas avant. Quand je suis rentré ici, dans les années 1990, à Longueuil t'avais entre trois et cinq acheteurs, t'avais le président pis la secrétaire de direction. Aujourd'hui [...] sont peut-être entre 60 et 100 employés. Je peux te pas dire que tout ce monde-là était à Fermont avant, mais il n'y avait pas de gestion qui se faisait à Longueuil. (I18)

Bien que certaines décisions, qui relèvent par exemple de la gestion des finances ou l'ingénierie, continuent d'être prises sur la Côte-Nord (AMEM, s.d.-a ; IOC, s.d.-a), il n'en demeure pas moins que cette dynamique a des effets importants sur la structure économique de la région. Le transfert de certains postes de direction notamment, prive la Côte-Nord d'une certaine expertise, en plus d'affaiblir le poids de cette région dans les grandes instances décisionnelles des entreprises minières. La présence des hauts dirigeants permettant effectivement, selon plusieurs acteurs interrogés, de coordonner des stratégies industrielles de façon à maximiser les retombées à l'échelle locale.

Il y a un certain détachement [...]. On avait un DG qui était local et qui croyait beaucoup à être local. Ils voulaient que tous ses directeurs habitent à Fermont, il avait une certaine vision. Il a quitté l'entreprise [...]. Par la suite, on a eu un autre DG que lui, vient de l'extérieur [...]. Il y a plein de postes de directeurs qui sont comme fly-in/fly-out [...]. C'est qu'au lieu de travailler du lundi au vendredi pis d'habiter Fermont, ils prennent l'avion le lundi pis ils repartent le jeudi soir, ils quittent la région. C'est pas avec ce genre de chose là qu'on va réussir à développer un partenariat ou des liens tissés serrés. (I10)

Il faut mentionner toutefois que cette orientation prise par les entreprises minières ne semble pas généralisée à l'ensemble des acteurs de l'industrie. En 2014, l'un des directeurs régionaux de la multinationale européenne indiquait par exemple que « chez ArcelorMittal Exploitation Minière [...] la moitié de [la] haute direction réside à Port-Cartier » (ANQ, 2014). La centralisation n'est pas non plus irrévocable dans la mesure où des intervenants nous ont informés que la minière IOC a récemment rapatrié ses vice-présidents dans la région de Sept-Îles.

Mis à part l'enjeu de la présence de dirigeants dans la région, les témoignages recueillis font également valoir une perte de préoccupation des entreprises pour la situation des communautés locales, attribuable à la multinationalisation croissante du secteur minier. Il s'agit d'un phénomène global, accentué, au cours des deux dernières décennies, par d'importants mouvements de fusions et acquisitions observés un peu partout à travers le monde (Matthews, 2008 ; PwC, 2019).

Je vais te mettre en contexte un peu. Lakshmi Mittal c'est 320 000 employés. La mine du Mont-Wright c'est parmi ses 19 mines qu'il a dans le monde [...]. On est devenu, pas un numéro, mais une entité parmi un groupe tandis qu'on était une unité importante dans un plus petit groupe avant. [...] Là, les décisions se prennent en Angleterre, pis lui en Angleterre, il veut pas une ville, il veut une mine. Il veut du concentré, il veut pas se casser la tête à changer des châssis sur des maisons. (I10)

La prise de décision est plus dans les grands centres pis c'est plus difficile d'influencer ici, parce que des dirigeants qui ont du poids, des dirigeants locaux, il y en a de moins en moins dans nos régions. Pis ça, ça vient du fait que les entreprises se sont mondialisées. Elles veulent centraliser leurs services. (I1)

S'il nous est somme toute difficile d'établir avec précision le niveau d'implication respectif du personnel administratif, des cadres et des hauts dirigeants dans les localités de la Côte-Nord, nous sommes néanmoins à même de constater un certain déracinement de cette catégorie d'emploi. Nous nous accordons par conséquent avec Proulx (2014, p. 128), sur le fait que la richesse créée en périphérie nordique risque

dorénavant d'être « en partie drainée vers la zone métropolitaine incluant, évidemment, la métropole de Montréal qui héberge [...] des sièges sociaux des extracteurs de ressources naturelles ».

Travailleurs retraités de l'industrie

À la lumière des entretiens réalisés, il semble que le secteur minier nord-côtier soit peu propice à la rétention, dans les collectivités, des travailleurs ayant atteint le stade de la retraite. Loin d'être un cas isolé, cette situation est, dans les faits, caractéristique des régions ressources du Canada, où des villes configurées à l'origine pour n'accueillir que de jeunes travailleurs s'adaptent aujourd'hui très mal au vieillissement de la population (Ryser et Halseth, 2013). D'un point de vue économique, cette dynamique est susceptible de réduire encore davantage les retombées locales de l'activité minière sur la Côte-Nord. Cette catégorie conserve effectivement un pouvoir d'achat considérable à sa sortie du marché du travail, étant donné la gamme complète d'avantages sociaux généralement offerte dans l'industrie (IOC, s.d.-b).

Dans le cas de Tata Steel et de Minerai de fer Québec, qui procèdent exclusivement par FIFO, il est peu probable que des individus n'ayant jamais habité leur lieu de travail décident de s'établir par exemple à Schefferville ou à Fermont, une fois leur carrière terminée. Pour ce qui est d'ArcelorMittal, qui compte à la fois des résidents et des non-résidents parmi ses effectifs, la situation est différente. Il semble que ce soit la politique d'habitation appliquée par la multinationale qui incite les travailleurs à quitter Fermont une fois le stade de la retraite atteint (Corbeil, 2011f). La minière, qui détient 90 % du parc immobilier de la municipalité, n'octroie effectivement que des titres de propriété et des baux de location temporaires, qui sont conditionnels « à l'exercice d'un emploi au complexe minier de Mont-Wright » (CSF, 2012, p. 31). La politique interne de l'entreprise veut qu'elle rachète ou reprenne systématiquement possession de ses immeubles une fois le contrat de travail des occupants échu. Des intervenants ont

néanmoins évoqué que des arrangements informels sont parfois prévus pour accommoder certains employés de longue date.

Dans les municipalités de Port-Cartier et Sept-Îles, qui disposent de toutes les infrastructures de services favorisant la rétention des retraités, la problématique se pose en des termes différents. La plus récente crise du fer que nous avons évoquée suggère effectivement que la dynamique cyclique du fer peut, par moment, contraindre la capacité de cette population à participer pleinement à l'économie locale. La faillite, en 2014, de l'entreprise Cliffs s'est notamment traduite par une amputation de 21 % de la valeur de la rente⁷³ versée aux retraités québécois et terre-neuviens de la minière de même que par une suspension de la couverture des assurances collectives (Radio-Canada, 2015h ; 2016c).

Ça ajouté au stress de la région. Cliffs ferme à Fermont et à Sept-Îles, t'as des sous-traitants qui ferment, t'as ArcelorMittal qui coupe les vivres et qui réduit les dépenses, t'as IOC qui réduit les dépenses, pis t'as des retraités qui dépensent de l'argent en région qui se font couper [...]. Ces retraités-là vont dans les restaurants, ils consomment. Eux autres se font couper 21 % de leur rente de retraite, pis en plus, ils se font couper tout leur régime d'assurance collective. Fait que tu comprends que c'était le drame. Parce que ces retraités-là avaient une assurance collective aussi [...]. Fait que là, quand ça arrive, ces retraités-là doivent prendre une partie de l'argent pour se réassurer ailleurs au privé, pis là, ça coûte cher quand ta 70 ans. (I1)

Depuis cet incident, un projet de loi visant à faire reconnaître légalement les travailleurs et les retraités comme des créanciers prioritaires des grandes entreprises en cas de faillite a d'ailleurs été déposé à la Chambre des communes (2017). Un décret législatif en ce sens permettrait potentiellement d'atténuer l'effet des cycles miniers sur la condition des travailleurs dont la carrière est terminée, en plus d'améliorer globalement l'expérience de la retraite sur la Côte-Nord.

⁷³ Ce pourcentage fut réduit quelques années plus tard à 8,5 %, à la suite de démarches juridiques et de représentations politiques effectuées par le Syndicat des Métallos.

4.1.2 Les ressources financières

Toujours dans le but de répondre à la question relative à l'implantation et à la territorialité du capital minier, cette section sera consacrée à la dimension financière de l'exploitation du fer sur la Côte-Nord. Si le secteur des mines mobilise des ressources économiques considérables — comme en témoignent les 2,02 G\$ de PIB généré par l'industrie dans la région en 2016 (AMQ, 2018) —, nous verrons que la captation de celles-ci demeure néanmoins un défi du point de vue des collectivités.

Au même titre que n'importe quelle autre activité économique, les acteurs institutionnels de la région ont à leur disposition différents leviers de développement leur permettant d'accaparer et de réinvestir localement une portion de la richesse créée par l'industrie minière. Nous limiterons notre analyse aux trois mécanismes qui nous semblent les plus structurants à l'échelle régionale, à savoir la *rémunération globale*, le prélèvement des *taxes, redevances et montants de compensations*, et finalement, la rétention d'une partie des *investissements et dépenses d'exploitation*.

Rémunération globale

Pour certains observateurs, les salaires versés par les entreprises à leurs employés constituent les retombées locales les plus probantes (voire les uniques) de l'industrie minière canadienne (Deneault et Sacher, 2012 ; Mead, 2017). Bien que la pratique du FIFO tende à délocaliser une fraction de la rémunération des travailleurs miniers à l'extérieur de la région, il n'en demeure pas moins que, sur la Côte-Nord, un nombre important de salariés habitent le territoire, comme nous l'avons souligné précédemment. C'est pourquoi l'économie de la région est effectivement susceptible de bénéficier d'une part considérable de la somme des salaires octroyés par l'industrie. Selon les estimations du MRNF (2011b, p. 5), la rémunération totale de la main-d'œuvre minière « atteint en moyenne près de 10 % de la masse salariale de l'économie » des régions exploitées.

Cette dynamique est principalement attribuable aux échelles salariales de l'industrie qui sont supérieures à la moyenne des autres secteurs d'activités (Mines Canada, 2019). À titre indicatif, le salaire annuel moyen d'un employé des mines sur la Côte-Nord était, en 2017, de 173 114 \$, pour un total versé de 388 M\$ (Madore, 2019b). Bien que les taux horaires soient susceptibles de varier en fonction de l'évolution des conditions d'exploitation du minerai (Bert, 2011), les acteurs interrogés ont insisté sur le fait que les travailleurs de la Côte-Nord ont profité, au cours des dernières années, d'une relative stabilité au niveau du versement de salaires et des heures travaillées. Des entreprises minières de la région sont d'ailleurs tenues, par leur convention collective, de respecter, sauf en cas de force majeure, des listes de stabilités de main-d'œuvre (AMEM, 2017b).

La dernière crise économique qu'on a connu en 2008 [...] la ville de Fermont, nous autres, on y a échappé parce qu'ArcelorMittal avait pris la décision de continuer à opérer à 100 % de nos installations, en gardant le plus possible de liquidités, mais elle avait fait aucune mise à pied. (I18)

À la lumière des témoignages recueillis, il semble toutefois que les Nord-Côtiers n'ont plus un accès aussi direct que par le passé aux emplois bien rémunérés qu'offre l'industrie. Avec l'avènement du navettage, les stratégies d'embauches ont effectivement beaucoup évolué, de sorte que le bassin naturel de recrutement s'est considérablement élargi.

Ça changé grandement [...]. En 2006, 2007 et 2008 [...] on s'est retrouvé avec peut-être plus que le tiers du changement de personnel pis ils ont été sur une embauche qui était moins locale. Ils ont été plus au restant du Québec. Pis au lieu de prioriser des jeunes qui avaient été élevés à Fermont, ils ont voulu explorer s'il n'y avait pas de la main-d'œuvre ailleurs. (I10)

En 2010-2011, peu de temps avant l'implantation de sa politique de FIFO, la mine ArcelorMittal a notamment mis sur pied « une campagne de communication marketing intégrée » lui ayant permis « de récolter près de 10 000 CV en trois mois » (Batellier et Raufflet, 2015, p. 4). L'entreprise collabore depuis « avec 20 firmes de recrutement,

emploie des chasseurs de têtes et va rencontrer les futurs candidats tous azimuts » (Batellier et Raufflet, 2015, p. 4). À cette réorientation stratégique en matière de recrutement, s'ajoute la complexification du travail dans les mines, qui semble avoir restreint les possibilités d'avancement, à l'interne, des candidats locaux.

Il y a un décrochage, dans le sens qu'avant [...] le développement de la main-d'œuvre passait par l'interne [...]. Aujourd'hui, c'est pu ça, ils demandent des exigences d'un bord pis de l'autre. Avant ça, souvent, c'est ton gars sur le plancher qui est devenu contremaitre, ou chef de section, mais là, on voit pu ça quelqu'un qui monte dans l'organisation. (I18)

Rappelons que, selon des acteurs interrogés, peu de travailleurs autochtones sont à l'emploi des compagnies minières nord-côtières. Si le fait que des travailleurs de l'extérieur occupent des postes les obligeant à s'établir dans la région n'est pas négatif en soi, il est clair que les autochtones et allochtones qui habitent a priori la Côte-Nord sont plus susceptibles d'y demeurer advenant une rupture du lien d'emploi que ceux dont la mobilité est strictement motivée par des perspectives professionnelles.

Des nuances doivent être également apportées du point de vue des avantages associés au niveau de rémunération du secteur minier, sur la condition socio-économique des collectivités situées aux abords de sites exploités. Certains intervenants ont effectivement insisté sur le fait que le coût de la vie élevé de Fermont et de Schefferville tend à neutraliser la hausse de pouvoir d'achat qu'est susceptible d'engendrer le développement minier. Principalement attribuable à l'éloignement et aux coûts de transport, ce phénomène est aussi lié, dans une moindre mesure, à l'activité minière elle-même. L'appréciation du prix des loyers survenue dans les collectivités de la région, entre 2011 et 2012, est un cas probant de cette réalité sur laquelle nous reviendrons plus loin (CSF, 2012).

D'autres acteurs ont plutôt souligné le fait que les salaires élevés qui accompagnent le travail dans les mines sont un sérieux frein à la diversification économique de la région. Conformément à la théorie de la primarisation évoquée d'entrée de jeu, il semble que

les conditions de travail dans le secteur minier — qui sont relativement avantageuse par rapport au niveau qualifications requises (CSF, 2012) — découragent tant la poursuite des études que l’entrepreneuriat, à l’échelle de la Côte-Nord.

Pourquoi c’est difficile dans un contexte comme le nôtre ? C’est que la grande entreprise offre des salaires impressionnants. Le jeune qui sort de l’école [...] rapidement il a un salaire très intéressant. Alors c’est évident que celui qui est là, à essayer de monter son entreprise, il faut qui soit drôlement convaincu. Parce qu’à l’occasion, il y a des opportunités de faire le saut vers des grandes entreprises. (I21)

Ainsi, la rémunération globale associée à l’industrie profite dans une certaine mesure aux collectivités de la Côte-Nord. Toutefois, l’efficacité des mécanismes permettant de capturer localement une part de cette richesse tend à être diminuée par de nouvelles tendances observables au niveau de la gestion des entreprises minière, notamment en matière de recrutement. Contrairement aux dépenses de salaires qui se déterritorialisent, il s’avère que les impacts socio-économiques de l’activité minière, relatifs aux inégalités et aux dynamiques de mono-industrialisation, demeurent quant à eux durablement implantés sur le territoire.

Taxation, redevances et ententes

Mis à part les dépenses de salaires, les collectivités de Côte-Nord peuvent théoriquement tirer profit de l’activité minière par l’entremise des canaux institutionnels que sont les taxes municipales et le partage des redevances d’État, ou encore par le biais des protocoles négociés directement avec les entreprises. Toutefois, nous verrons que l’efficacité de ces différents modes de redistribution varie selon les pratiques de gestion privilégiées par les sociétés minières impliquées.

Sur le plan de la fiscalité, il s’avère que les entreprises minières contribuent largement au budget des municipalités de la Côte-Nord, compte tenu de l’ampleur de la valeur imposable de leurs équipements industriels. C’est le cas de tous les producteurs de fer, à l’exception de Tata Steel. Bien qu’elles se situent à quelques kilomètres seulement

de l'agglomération de Schefferville, les immobilisations de la multinationale se trouvent néanmoins en sol terre-neuvien, ce qui l'exempte par conséquent du rôle de taxation municipale. Cette situation géographique particulière permet à la minière de « profiter d'un cadre législatif et fiscal plus avantageux, ou perçu comme tel » (Simard et Brisson, 2016, p. 45).

La particularité à Schefferville, c'est [...] qu'on est sur les limites du Labrador et du Québec [...]. Tata Steel sont situés à 20 kilomètres du centre-ville, mais à partir du centre-ville, je m'en vais faire 18 kilomètres que je vais être au Québec, et les derniers deux kilomètres, je vais être au Labrador, et leur usine est située au Labrador. Donc au Québec, on a seulement des retombées indirectes. (I25)

Dans les trois autres localités étudiées, les minières sont considérées comme des contribuables à part entière. À Port-Cartier par exemple, 46 % des revenus de la municipalité proviennent d'ArcelorMittal (Bordeleau, 2019a), tandis qu'à Fermont, 80 % des taxes sont payées par les deux grandes minières (Normandin, 2018).

Or, il semble qu'au cours de la dernière décennie, les cas de contestation des évaluations foncières se sont multipliés dans la région, notamment en ce qui concerne Port-Cartier et à Fermont. En 2010, ArcelorMittal a tenté une première fois d'obtenir, auprès de ces deux municipalités, une réduction globale de taxes de l'ordre de 4 M\$, pour le rôle triennal de 2010-2012 (Radio-Canada, 2010). Quelques années plus tard, la multinationale est revenue à la charge pour des montants similaires, pour les années 2013-2015, puis pour 2016-2018 (Cyr, 2018a). Depuis 2013, Cliffs tente, pour sa part, de soustraire la valeur de ses actifs d'un compte d'impôt foncier dû à la Ville de Fermont, pour les années 2013 à 2015 (Cyr, 2018a). Une décision récente de la Cour du Québec est venue toutefois invalider la requête poursuivie par les créanciers de l'entreprise (Radio-Canada, 2019d), dont la faillite a également eu une incidence sur les finances de la Ville de Sept-Îles (Agence QMI, 2016). Advenant le cas où la minière américaine l'avait emporté, l'administration fermontoise aurait été privée d'au moins 8 M\$ (Radio-Canada, 2018b). Quant à Minerai de Fer Québec, la municipalité a

accepté, en 2018, de revoir à la baisse, la valeur foncière de ces installations et de verser 11 M\$ en trop perçus à la jeune entreprise (Radio-Canada, 2018c).

Compte tenu des montants impliqués, du faible degré de diversification de l'économie régionale et de l'incertitude relativement au verdict des tribunaux, les municipalités visées par ce type de contestation sont généralement contraintes de compresser leur budget pour une période indéterminée. L'exercice permet de dégager les liquidités nécessaires pour pallier un éventuel remboursement. À titre d'exemple, une contestation émise en 2012 a contraint l'administration municipale de Fermont « à ne pouvoir disposer à sa guise d'une somme d'environ 5 millions \$ pendant toute la durée de la procédure de contestation », laquelle s'est soldée par le désistement de la mine concernée (Ville de Fermont, 2013, p. 10). La Ville de Port-Cartier doit quant à elle renoncer, jusqu'en 2022, à 1,4 M\$ par année, en raison du plus récent litige l'opposant à l'entreprise ArcelorMittal (Bordeleau, 2019b).

En règle générale, le phénomène de contestation de taxes observé sur la Côte-Nord semble se traduire inmanquablement par des compressions budgétaires au niveau des services offerts à la population, et ce, peu importe la décision rendue par les tribunaux.

Pour la municipalité, tous les trois ans, les mines contestent les taxes, ça met toujours la Ville dans une situation précaire [...]. En contestant, moi je dois mettre sur la sellette mon budget. Je dois faire des coupures au niveau des immobilisations, parce que ça va prendre trois ans. (I18)

Les conséquences associées à ce phénomène sont multiples. En plus de diminuer significativement l'apport des mines à l'économie locale, et d'augmenter, dans les localités, un niveau d'incertitude déjà palpable lié à l'évolution des cycles, la dévaluation des actifs imposables applique une pression financière supplémentaire sur les résidents qui choisissent d'habiter la région.

Partout les mines demandent des révisions de leur compte de taxes, de soustraire leurs installations aux taxes municipales [...]. Et qui en assument les coûts ? Et bien, ce sont les résidents de ces municipalités-là. Donc c'est tout ça l'impact de leur désengagement envers les sociétés d'accueil. (I30)

Pour plusieurs acteurs interrogés, il existe une corrélation directe entre ce désengagement des entreprises envers leur territoire d'attache et le transfert récent de personnel administratif, de la région vers les grands centres urbains de la province.

C'est pas Londres qui a pensé à ça, contester les taxes à Fermont pis à Port-Cartier [...]. C'est des gestionnaires. C'est un PDG qui dit à son actionnaire principal, on va contester les taxes, mais lui, il est pas touché, il demeure sur la rive sud de Montréal. (I22)

Cette déconnexion des centres de direction des lieux de production est, à notre avis, symptomatique de l'émergence de nouvelles pratiques de gestion axées sur l'« optimisation des flux monétaires d'opération [traduction libre] »⁷⁴ (Champion Iron, 2019c, p. 15). Compte tenu du caractère systématique des précédentes contestations, tout porte effectivement à croire que ce phénomène est moins l'expression d'un réel désaccord quant aux modalités de l'évaluation municipale que le reflet d'un calcul stratégique visant le report de l'échéance de certains paiements ainsi que le transfert, à un tiers, du fardeau d'endettement.

Si nous avons d'emblée écarté de notre analyse des ressources économiques la question des redevances, c'était principalement en raison du fait que « le modèle minier actuel du Québec n'accorde aucune attention aux retombées locales et régionales de l'exploitation des ressources » (Mousseau, 2012, p. 179). Jusqu'à tout récemment, il n'existait effectivement pas de mécanismes permettant de retourner une partie des redevances et des impôts miniers prélevés par l'État vers les régions d'où proviennent les ressources extraites. Les seuls fonds prévus à cette fin par le gouvernement du Québec concernaient « principalement les ressources forestières » (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire [MAMOT], 2015, paragr. 1.5).

Depuis 2016, toutefois, la politique qui attribuait auparavant une fraction des redevances minières aux municipalités et aux MRC, sans égard à la localisation, a été

⁷⁴ « [...] to maximize operating cash flow. »

repensée dans le but d'atténuer les effets des impacts négatifs du navettage dans les régions ressources (MERN, 2016). L'Accord de partenariat avec les municipalités (MAMOT, 2015) prévoit désormais un montant annuel de 25 M\$ pour le partage des revenus liés aux redevances. Ce nouveau programme comprend également une somme pouvant aller jusqu'à 10 M\$ par année, destinée à compenser les « municipalités accueillant des nouveaux projets d'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières [...] dont l'entrée en production doit débiter en 2016 ou après [...] » (MERN, 2016, p. 25). Les fonds restants sont répartis ensuite « entre les régions au prorata du PIB régional dans les domaines de l'exploitation forestière, minière, pétrolière, gazière, ainsi que des pêcheries, avec un plafond par personne de 25 \$, puis entre les MRC ou les villes MRC admissibles (excluant celles de 100 000 habitants ou plus) au prorata de leur population » (MERN, 2016, p. 45).

À la lumière des recherches que nous avons effectuées, il semble que les effets de ces mesures, destinées à favoriser la rétention locale d'une part des retombées économiques de l'activité minière, sont limités. Dans le système actuel, la région de la Côte-Nord continue effectivement de faire l'objet, du point de vue de certains observateurs, d'un sous-financement par rapport à la proportion des redevances qui provient de son territoire.

Présentement, les redevances minières au Québec, il y a un quart des redevances qui viennent de ma MRC, de ma région [...]. Ils séparent ça avec toutes les villes du Québec [...] pis on reçoit 11 % de l'enveloppe qui est donnée à la Côte-Nord [...]. Il n'y a même pas 1 % ou 1,5 % qui est prévu de donner la région d'où est-ce ce que ça provient. Si au moins il y avait une espèce de calcul pour aider à nous développer [...] je te jure qu'on en ferait une route, pis elle serait asphaltée [...]. Le quart vient de ma MRC, pis on reçoit 55 000 \$. (I10)

Un tel phénomène nous semble attribuable à la faible densité de population, qui caractérise certaines localités de la Côte-Nord, ainsi qu'à l'ampleur du PIB associé à l'activité minière. Si l'on se fie aux critères de la politique énoncée précédemment, le

fait que les principaux projets d'exploitation de la région sont entrés en production avant l'année 2016 semble également en cause.

Contrairement aux municipalités, les communautés autochtones disposent en revanche de certains mécanismes leur permettant de capturer directement une partie des profits générés par l'exploitation des ressources, et de les redistribuer plus substantiellement à l'échelle locale. En effet, si la rétribution formelle des villes par les compagnies minières est un phénomène qui tend à disparaître (Markey *et al.*, 2011), les partenariats avec les communautés autochtones ont en revanche acquis, au cours des dernières décennies, une importance considérable dans ce secteur d'activité (Simard, 2018).

Dans le cas particulier de la Côte-Nord, on peut raisonnablement présumer que des mesures négociées dans ce cadre ont une incidence relativement durable compte tenu de la longévité des projets d'exploitation minière et de l'attachement au territoire qui caractérise la trajectoire historique des Premières Nations concernées (Nametau Innu, 2010). La résilience dont ont fait preuve les Innus de Matimekush–Lac-John au moment où la mine IOC a entrepris de démolir « tout ce qui existait à Schefferville » est un cas probant de cette réalité (McKenzie, 2011, p. 72). De plus, les ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) et les ententes de participation, vers lesquelles tendent le plus souvent les processus de négociation auxquels participent les autochtones, comprennent généralement des compensations dont la portée s'étend au-delà de la durée de vie utile des mines (Motard, 2019).

Ces accords de types ERA définissent plus largement les rôles et responsabilités des deux parties impliquées dans la poursuite des activités minière. Si nous nous intéressons particulièrement à ce type d'ententes, c'est notamment parce qu'elles concernent entre autres, « les possibilités d'emploi, la formation de la main-d'œuvre, les occasions d'affaires pour la communauté et des dispositions en matière de financement » (MERN, 2019b, p. 16).

Puisque l'État québécois n'oblige pas les promoteurs miniers à conclure des ententes avec les communautés autochtones (MERN, 2019b), la mise en œuvre d'une ERA relève ultimement d'un arbitrage entre la volonté des entreprises de sécuriser leurs investissements et la capacité des populations à faire valoir leur utilisation du territoire convoité. Le spécialiste du droit autochtone Ghislain Otis (2019, p. 457) précise effectivement que « du point de vue de la société [extractive], il n'est pas question de trancher une revendication autochtone de droits ancestraux, mais bien de lever un obstacle juridique potentiel, de faciliter l'acceptabilité sociale et politique de ses projets d'affaires et, si c'est possible, de créer une relation durable de confiance mutuelle avec la communauté ». Si l'arrêt *Delgamuukw* (1998) reconnaît, à tout le moins, la validité des titres de propriété autochtones du point de vue du droit ancestral, Mousseau (2012) rappelle que la portée de cette disposition juridique demeure limitée et ne donne pas la préséance aux Premières Nations sur le contrôle ou l'usage exclusif des ressources d'un territoire.

À l'exception de la minière IOC, qui « exploite le fer depuis soixante ans sans avoir versé de compensations aux Autochtones du Québec » (Radio-Canada, 2019e, paragr. 14), les producteurs de minerai auxquels nous sommes intéressés jusqu'ici ont tous conclu des ERA au cours de la dernière décennie (Champion Iron, 2017d, Radio-Canada, 2011 ; 2012a). C'est la raison pour laquelle la filiale de Rio Tinto est, depuis 2013, visée par une poursuite de 900 M\$ intentée conjointement par les Innus de Uashat mak Mani-utenam et de Matimekush-Lac John (Radio-Canada, 2013a). Comme dans les cas de contestations répertoriés précédemment, la procédure judiciaire, actuellement entre les mains de la Cour suprême, « plombe le budget de la communauté » (Radio-Canada, 2019e, paragr. 7).

Au même titre que les taxes, qui lorsqu'elles sont payées en bonne et due forme par les minières, contribuent substantiellement au financement des services municipaux, les fonds versés aux populations autochtones par l'entreprise des ERA, assurent « le

maintien d'infrastructures et l'internalisation de certains coûts transférés par les compagnies aux communautés ainsi qu'aux autorités provinciales [Traduction libre] »⁷⁵ (Markey *et al.*, 2011, p. 231). En 2011, la Nation innue de Matimekush-Lac John a par exemple tenté de négocier un accord avec plusieurs entreprises, dont ArcelorMittal, Cliffs et IOC, qui devait « rapporter 16 millions de dollars par an, soit presque le tiers du budget du conseil de bande » (Guéricolas, 2011b, paragr. 22). On estime que les ententes signées, il y a quelques années, par Uashat mak Mani-utenam auraient quant à elles rapporté « près de 13 millions de dollars, soit près de 20 % du budget global de la communauté » (Panasuk, 2014, paragr. 12). Mentionnons que ce type d'entente profite également aux populations allochtones qui demeurent à proximité des communautés autochtones, dans la mesure où elles consolident l'offre de services et de travail disponible à l'échelle régionale (Markey *et al.*, 2011).

Outre les différents enjeux éthiques soulevés par les ERA (Knotsch *et al.*, 2010 ; Papillon et Rodon, 2017) que nous ne pouvons aborder ici par souci de concision, il semble que ces protocoles présentent, sur la Côte-Nord, certaines limites du point de vue des modalités de rétribution des populations signataires. Bien qu'elles varient « selon la nature des projets, les communautés concernées et les enjeux qu'elles soutiennent » (MERN, 2019b, p. 16), les différentes ententes minières ont néanmoins des caractéristiques communes. Elles prévoient, pour la plupart, des « avantages économiques directs du projet dont la communauté autochtone locale bénéficie » et des indemnités de « la partie autochtone pour les répercussions directes et indirectes du projet sur les activités ancestrales et l'utilisation traditionnelle du territoire » (Richter Groupe Conseil [Richter], 2019, p. 11). Ces deux formes de contribution sont associées à des modes de paiement distincts : des *paiements fixes*, qui prévoient un « montant prédéterminé qui n'est pas lié aux flux de trésorerie, à la rentabilité, aux prix des

⁷⁵ « [...] in maintaining infrastructure and internalizing some of the costs that companies in the region have effectively off-loaded to communities and the Province. »

ressources extraites ou aux quantités de ressources extraites», et des *paiements variables*, qui varient, inversement, en fonction du niveau d'activité des entreprises minières (Richter, 2019, p. 12).

Bien qu'il nous soit impossible d'identifier avec précision la composition des sept ententes relatives à l'exploitation du minerai de fer et du titane qui sont actuellement en vigueur au Québec (RNC dans Richter, 2019), nous sommes néanmoins en mesure de tirer certains constats de deux des trois ERA qui ont été rendues publiques, et qui concernent des entreprises ciblées par la recherche⁷⁶. Les ententes liant ArcelorMittal et Tata Steel à la communauté innue de Uashat mak Mani-utenam, dont le contenu fut dévoilé, en 2014, par Radio-Canada (Panasuk, 2014), dans le contexte de la poursuite intentée contre IOC, évoquent diverses mesures économiques et sociales qu'il convient d'analyser dans le détail.

Dans l'accord ratifié en 2012, la minière ArcelorMittal s'engage notamment à effectuer trois types de paiements aux Innus. D'abord, un « paiement à la signature », d'un montant fixé à 3 M\$, incluant une contribution de 400 000 \$ pour la construction d'une piscine à Matimekush-Lac John, doit être effectué à la communauté (« Entente sur les répercussions et avantages », 2012, p. 40). Un « paiement de production », indexé au volume de concentré produit par la minière, doit ensuite être versé au conseil de bande sur une base trimestrielle. Il s'agit d'une redevance de 0,25 \$/t appliquée aux 16 premiers millions de tonnes extraites, qui grimpe à 0,40 \$/t au-delà de cette production (« Entente sur les répercussions et avantages », 2012, p. 40). Suivant cette formule, une production hypothétique de 32 Mt/an se traduirait par un paiement annuel équivalent à 10,4 M\$. Finalement, afin de « promouvoir le renom d'AMMC et de faciliter l'embauche par AMMC d'une main-d'œuvre qualifiée », la minière s'engage à verser

⁷⁶ La troisième entente concerne Labrador Iron Mines (LIM), que nous avons volontairement écarté de l'analyse parce qu'il s'agit d'une firme qui détient des titres miniers dans la région de Schefferville, sans n'avoir jamais pour autant atteint le stade de la production. En l'absence de financement et d'une conjoncture favorable, l'entreprise LIM (2019) a d'ailleurs suspendu, en 2013, toute activité minière.

800 000 \$/an à la communauté (« Entente sur les répercussions et avantages », 2012, p. 41). Ce montant forfaitaire, qui doit être partagé avec la population de Matimekush-Lac John, est destiné « à soutenir les divers projets socioéconomiques, politiques et culturels de la communauté innue, y compris le soutien aux démarches en matière d'autonomie gouvernementale » (Motard, 2019, p. 430).

L'entente de Tata Steel, signée au cours de la même période, prévoit pour les trois à cinq premières années d'opération, un paiement annuel de 100 000 \$ pour la formation professionnelle de membres de la communauté (« Entente sur les répercussions et avantages », s.d.). Outre ce montant, des avantages financiers directs et des contributions socio-économiques indirectes doivent être octroyés aux Innus sous forme de paiements variables. La multinationale indienne s'engage d'abord à verser des redevances qui tiennent compte des ventes réalisées, et non pas uniquement des volumes de production, comme dans le cas d'ArcelorMittal. Un calcul équivalent à la somme de 0,10 \$ par tonne produite et de 0,14 % « du Prix du marché mondial de chaque tonne vendue » est ainsi prévu pour les dix premières années « à compter de l'année d'entrée en Production commerciale » (« Entente sur les répercussions et avantages », s.d., p. 44). Ces ratios doivent éventuellement atteindre 0,15 \$ et 0,15 % respectivement. Un plancher de redevances minimales est toutefois établi à 100 000 \$/an dans l'éventualité où l'entreprise n'atteint pas le volume de production anticipé de 4 Mt/an. (« Entente sur les répercussions et avantages », s.d.). Une redevance additionnelle de 0,15 \$/t et de 0,15 % du produit brut obtenu par la mine pour chaque vente de minerai doit aussi être payée durant la phase de préproduction. Celle-ci sera toutefois octroyée en trois versements, une fois la troisième année de production commerciale atteinte seulement.

En ce qui a trait aux contributions sociales, Tata Steel prévoit notamment un paiement initial de 150 000 \$, suivi de six versements annuels subséquents, à un fonds destiné aux activités traditionnelles autochtones (« Entente sur les répercussions et avantages »,

s.d.). L'entreprise consacrera également 90 000 \$/an à des activités éducatives et récréatives, et effectuera des versements uniques de 500 000 \$ pour le Centre innu de formation professionnelle de Sept-Îles ; de 100 000 \$ pour la mise sur pied d'un fonds musical ; et de 20 000 \$ pour l'aménagement d'une piste de motoneige à Schefferville (« Entente sur les répercussions et avantages », s.d.). Ces différentes contributions sont toutefois conditionnelles à l'entrée de la mine en phase de production commerciale.

Si ces deux ententes garantissent aux conseils de bande le versement de montants forfaitaires dont la valeur est fixée d'avance, il demeure que l'essentiel de l'engagement financier des minières est structuré sur le modèle des paiements variables. C'est donc dire que le niveau de contribution des entreprises dans les différentes communautés autochtones de la région varie en fonction de la productivité de celles-ci. Selon les intervenants que nous avons rencontrés, la formule de redevances calculées en fonction des volumes de production et ventes, qui est privilégiée dans les ERA, ne favorise pas de façon optimale le développement socioéconomique des populations signataires.

C'était notre première entente qu'on signait avec une compagnie minière [...]. C'était comme un début pour nous autres comprend tu ? Le tonnage, moi je suis un Innu, qu'on me dise tant de tonnage avant qu'on te donne une redevance, je sais pas moi c'est tu facile à atteindre ? Ça me dit rien moi. Moi s'ils nous disent on va vous donner l'arène, des contrats, vous allez travailler. Qu'est-ce que tu veux que ça me dise le tonnage ? (I35)

Mise à part l'opacité des déterminants du niveau d'activité des minières⁷⁷, il s'avère que la soumission des avantages négociés aux conditions d'exploitation du minerai de fer rend tributaires de l'évolution des cycles miniers — et ultimement de la concurrence

⁷⁷ Depuis 2015, par exemple, les entreprises minières du Québec ne sont plus tenues par la loi de dévoiler publiquement les informations relatives à leur production.

monopolistique mondiale — des mesures pourtant essentielles à la vitalité des communautés autochtones de la Côte-Nord.

À cette dynamique globale, s'ajoutent les irréductibles contraintes locales, d'ordre technique ou géologique, qui sont susceptibles de faire varier la production ainsi que la vente de minerai. De tels incidents restreignent, lorsqu'ils surviennent, la portée des avantages financiers prévus dans les ERA. C'est notamment le cas au complexe de Schefferville, où de nombreux paiements de la minière sont conditionnels à l'atteinte d'une phase particulière de production. Celle-ci correspond au moment où « l'usine de traitement du minerai aura fonctionné pendant 45 jours consécutifs à la hauteur d'une moyenne de 70 % de sa capacité nominale annuelle de 4 000 000 de tonnes de produit vendable » (« Entente sur les répercussions et avantages », s.d., p. 5). Or, les plus récentes données du MERN (2019a) concernant Tata Steel font état d'une production annuelle de 1,25 Mt. Des intervenants rencontrés attribuent cette sous-performance de la mine aux conditions atmosphériques ainsi qu'à des problèmes opérationnels qui persistent depuis l'arrivée de la multinationale indienne dans la région.

Ils tentent de produire du minerai de fer au nord de Schefferville, mais ça pivote, ce n'est pas une opération très sécuritaire pour l'instant. Ils n'opèrent pas à l'année, ils ont des problèmes à opérer. À l'heure actuelle, ils ne sont pas capables de faire fonctionner le concentrateur, fait qu'ils expédient du minerai quasiment à l'état brut [...] ce qui est très peu et pas très intéressant. (I1)

Tata Steel c'est Direct Shipping Ore. C'est du minerai de fer à même le sol [...]. Le défi c'est de le faire sécher, ce n'est pas de le concentrer comme avec une roche. L'état naturel est extrêmement humide. Le problème avec Tata Steel, c'est des gros problèmes de séchoirs. Notamment les saisons froides avec le minerai humide, ça devient comme un bloc et il y a plus moyen de rien faire avec ça avec ça. (I27)

Cette dynamique de subordination des avantages financiers consentis aux Premières Nations à de multiples variables sur lesquels les acteurs locaux n'exercent que très peu de contrôle nous permet de contextualiser davantage les différents conflits relatifs à

l'application des ERA qui sont survenus dans la région au cours de la dernière décennie (The Star, 2010 ; Radio-Canada, 2018d). Dans un contexte où l'État n'assure pas un financement adéquat des services aux autochtones, on peut présumer que l'exposition, aux aléas de l'activité minière, des mécanismes de compensations négociés, accentue, dans une certaine mesure, la dépendance des communautés à l'égard de l'industrie. En conclusion d'un article récemment consacré aux ententes précédemment analysées, la juriste Geneviève Motard (2019, p. 449) observait d'ailleurs que « l'actuel soutien financier discrétionnaire et instable ne permet certainement pas aux autorités autochtones d'assurer le plein développement social, culturel et économique auxquels ont droit leurs citoyens ».

Au-delà des paiements formels, les ERA analysées garantissent, à tout le moins, des contrats, des formations et des emplois aux membres des communautés autochtones. L'entente négociée par Tata Steel octroie par exemple aux Innus de Uashat mak Mani-utenam, 20 postes à plein temps durant la phase d'exploitation et l'attribution de « 20 % de la valeur des contrats relative aux Occasions d'affaires » (« Entente sur les répercussions et avantages », s.d., p. 28). Si ces mesures peuvent, en théorie, « contribuer à combler les écarts socioéconomiques et à accroître [la] participation [des Premières Nations] au développement des ressources naturelles » (Mines Canada, 2019, p. 36), les différents témoignages et données interprétés jusqu'ici ne nous permettent pas, pour l'instant, d'émettre de telles conclusions en ce qui concerne la Côte-Nord.

Investissements et dépenses d'exploitation

Puisque les actionnaires de contrôle des grands consortiums miniers représentés dans la région sont répartis à travers le monde, il convient de s'interroger sur la part de la richesse créée par l'industrie qui est réinvestie localement. Toujours selon Zimmerman (2005), on ne peut, en aucune circonstance, considérer un investissement effectué sur un territoire comme étant définitivement acquis. Par conséquent, il sera moins question dans la présente section, de la capacité de la région d'attirer des capitaux, qu'à la

propension de ceux-ci à se maintenir, sur une longue période, dans le tissu industriel local. Nous orienterons plus précisément l'analyse vers les dépenses d'investissement et d'exploitation qui sont réalisées par les quatre principaux producteurs de fer. Selon les chiffres compilés par l'ISQ, plus de 586 M\$ ont été investis en 2018 sur la Côte-Nord, si l'on exclut les dépenses d'exploration que nous avons écartées d'emblée de nos recherches (Madore, 2019a).

En ce qui concerne l'investissement, il semble à première vue que les dépenses « qui sont réalisées pour construire une nouvelle mine, pour augmenter la capacité d'une mine existante ou pour ajouter des infrastructures importantes » ont des effets économiques structurants dans les localités (AMQ, 2018, p. 38). Le montant total investi par les minières actives dans la région était, en 2016, de 25,6 M\$, ce qui représente, selon l'AMQ (2018), 29 fournisseurs, 218 emplois directs, indirects et induits, ainsi que des retombées équivalentes à 0,2 % du PIB total de la Côte-Nord. D'une année à l'autre, le niveau d'investissement est toutefois susceptible de varier en fonction de l'évolution des cycles. L'ISQ estime, par exemple, que le Québec « a connu une augmentation particulièrement rapide de ses investissements miniers » entre les années 2009 et 2012 (Madore et Caron, 2016, p. 1).

Selon les acteurs interrogés, les différentes améliorations qui sont périodiquement apportées aux sites miniers de la région constituent des intrants relativement durables pour le tissu industriel de la Côte-Nord, même lorsqu'il s'agit d'infrastructures privées, destinées à un usage exclusif. Le succès rencontré par Minerai de fer Québec, à la suite du redémarrage du complexe du Lac Bloom, illustre que même advenant une faillite du détenteur, des équipements miniers fonctionnels demeurent des actifs prisés, qui trouveront inévitablement preneur dès les premiers signes d'une reprise du marché.

Avec Cliffs, ce qui est intéressant, c'est que c'était récent comme infrastructure. Fait que nous, c'est tout simple, on a fait de la bonification. On n'a pas rasé pis reparti à zéro, on a vraiment pris ce qu'ils ont, pis on a simplement mis ça au goût du jour. (I12)

Si l'on recule plus loin dans le temps, il s'avère que des installations dont la construction remonte à plus d'un demi-siècle sont, à l'heure actuelle, toujours aussi déterminantes de la poursuite des activités minières dans la région. Plusieurs intervenants ont effectivement insisté sur les avantages que confère, aux différents acteurs de l'industrie, le fait de pouvoir compter sur des infrastructures existantes, notamment pour le transport du minerai.

Une compagnie voudrait s'installer aujourd'hui au Labrador dans le fer, pis elle serait obligée de se construire un chemin de fer, et c'est rendu des milliards d'investissements pour faire ça. Les gens ont fait ça dans les années 1950, c'était des projets déjà gigantesques. Et aujourd'hui, on a plus de moyens pour le faire [...]. Développer une mine, il y a des coûts importants de mise de fonds [...]. Faut que t'aïlles chercher un rendement sur une période de temps assez courte. Et le fait qu'on a l'infrastructure, ça permet par exemple à Tata Steel d'opérer à Schefferville. Bloom Lake aurait pas pu partir sans chemin de fer. Il y a des négociations aussi avec Tacora, et le contrat de chemin de fer, c'est un élément vital de leur montage financier. (I2)

Or, il semble, en revanche, que les orientations stratégiques actuellement poursuivies par les producteurs de fer ne favorisent pas une utilisation optimale et harmonieuse de cet imposant parc industriel qui s'est constitué au fil du temps dans la région. Des acteurs ont notamment attiré notre attention sur le fait que certaines entreprises ont tendance à saturer la capacité de la chaîne d'extraction de laquelle elles dépendent, tout en exerçant un contrôle outrancier sur l'accès au territoire exploitable.

Dans le Mont-Wright il y a un milliard de tonnes, du côté d'IOC il y a un autre milliard de tonnes [...]. Le goulot d'étranglement est plus le chemin de fer, les ports et les infrastructures majeures. Il faut qu'on les change et qu'on les grossisse. Un moment donné, il y a juste un chemin [...]. (I22)

À Port-Cartier, c'est ArcelorMittal qui a des terrains tout le tour. À chaque fois qu'on veut avoir une grande entreprise qui vient s'installer, on est obligé de lever la main et de dire : pourriez-vous nous vendre ce terrain-là ? [...] On est à la merci de la grande minière qui est ArcelorMittal. (I22)

Dans les circonstances, il nous semble raisonnable de croire que ces pratiques, qui tendent à limiter l'entrée de producteurs concurrents dans la région, reproduisent la logique monopolistique, à laquelle obéissent les grandes organisations minières de la planète. Un tel phénomène affecte nécessairement le potentiel de synergie qui devrait théoriquement émaner de la concentration, en un même lieu, d'une masse critique d'investissement, et nuit, plus largement, à la diversification économique de la région. En ce qui a trait désormais aux dépenses d'exploitation — qui renvoient aux différents frais déboursés pour assurer le fonctionnement normal des entreprises minières —, elles se chiffrent sur la Côte-Nord à environ 2,08 G\$/an (AMQ, 2018). La masse salariale représente, à elle seule, plus de la moitié de cette somme, soit 1,8 M\$⁷⁸ (AMQ, 2018). Toujours selon le modèle de calcul privilégié par l'AMQ (2018), ces dépenses alimentent 118 fournisseurs, 5 912 emplois directs, indirects et induits, de même que des retombées équivalentes à 30,2 % du PIB régional.

Les acteurs que nous avons interrogés ont indiqué que ces dépenses sont principalement effectuées auprès de petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées dans l'entretien mécanique, les services de maintenance, la vente de pièces, le transport de personnes, la location de véhicules, de même que l'alimentation. Bien qu'il nous soit impossible d'établir avec précision le poids des entreprises nord-côtières dans l'ensemble des fournisseurs miniers qui desservent la région, la documentation distribuée par ArcelorMittal suggère que cette proportion serait d'environ 32 %.

Si les dépenses d'exploitation occupent une place significative dans l'économie de la région, il semble qu'on ne puisse toutefois pas véritablement parler d'effets de *linkage* ou de *cluster* qui soient durables à l'échelle de la région. Plusieurs facteurs tirés des témoignages analysés nous indiquent effectivement que l'activité minière n'est pas en

⁷⁸ Cette statistique comprend toutefois des dépenses reliées à l'exploration et non pas uniquement à l'exploitation minière.

mesure de générer « des interrelations de qualité suffisamment fortes pour générer un processus autonome de croissance sur leur territoire de localisation » (Proulx, 2002, p. 208).

En premier lieu, il semble que les entrepreneurs locaux qui parviennent à faire affaire avec des minières, en dépit de la « dislocation entre les lieux hôtes des immobilisations et les lieux de fabrication des équipements » (Proulx, 2014, p. 136) qui caractérise cette industrie, s'adaptent mal à l'effet de cycle. Selon les acteurs interrogés, les fournisseurs nord-côtiers ont des moyens limités et absorbent difficilement les pertes de leurs clients du secteur minier, vu l'ampleur des montants impliqués.

Nous autres on suit la vague, eux autres ils la créent. Je peux pas capitaliser sur du long terme [...]. J'ai reçu un chèque de Cliffs, je l'ai déposé. Entre le temps que ma banque parle à leur banque, ils ont déposé les livres et j'ai tout perdu. Bloom était un très grand client, j'ai perdu dans les 6 chiffres [...]. Il y en a plusieurs qui ont faite faillite, des entrepreneurs, des commerces. (I2)

Selon le CLD Caniapiscau (2015b, p. 21), la faillite de la minière américaine Cliffs a notamment compromis la viabilité d'« une vingtaine d'entreprises sous-traitantes fermontoises », en plus d'entraîner, au plus fort de la crise, la perte d'« une centaine d'emplois locaux ».

Outre les risques liés à l'instabilité des cycles, il semble que les fournisseurs régionaux soient confrontés, au même titre que les municipalités, aux nouvelles stratégies d'optimisation de flux monétaires mises de l'avant par les minières. Tout indique que cette dynamique fragilise la situation financière des entreprises, vu leur capacité d'endettement encore une fois limitée.

Souvent, c'est les fournisseurs qui ne veulent même plus les fournir parce que les délais de paiement c'est rendu trop élevé. Tu sais une petite shop, une petite PME, qui a un délai de trois à six mois avant de se faire payer, elle peut pas survivre. Elles [les minières] étirent tout le temps pour payer, ce qu'elles faisaient pas avant. Avant ça, tu étais payé en dedans de 30 jours, mais ça se fait pu ça, donc il y en a qui ont été obligés d'abandonner. Pas

parce qu'ils ne faisaient pas d'argent au bout, mais parce qu'ils avaient un trou pendant trop longtemps. (I20)

La philosophie de l'entreprise Tata Steel à l'égard au paiement des fournisseurs était exécration, alors il y a des gens qui ont carrément décidé de pu faire affaire avec eux autres [...]. Ils ne payaient pas, c'était *cash and carry*. (I1)

De la même façon que lorsqu'elles contestent de la valeur des évaluations foncières, les minières profitent, dans ce cas-ci, d'un rapport de force visiblement favorable dans le processus de négociation des modalités de leur approvisionnement. Cette disposition permet un transfert d'une partie du fardeau d'endettement aux fournisseurs et une diminution des coûts d'exploitation.

Un moment donné, ils vont négocier, mais à la baisse. Il y avait une entreprise [...] à Baie-Comeau, que leur partie environnement à fait faillite à cause de Tata. Tata est allée voir le syndic, et ils ont racheté le camion. (I29)

De façon générale, il semble que les commerçants des villes comme Fermont, font également face à une situation où des fournisseurs extérieurs sont préférés pour l'achat de certaines marchandises (Cyr, 2018b). Bien qu'elles expriment ouvertement un désir de « favoriser le partenariat avec les entrepreneurs locaux » (MFQ, s.d., paragr. 5), il semble que les grandes minières adhèrent, en réalité, à une logique de centralisation de l'approvisionnement similaire à celle privilégiée notamment par l'État québécois (Fortier, 2019). Selon certains intervenants, ce phénomène est intimement lié, d'une part, à la généralisation de la pratique FIFO, qui tend à étendre le bassin de fournisseurs potentiels, et d'autre part, à l'accroissement, au cours des dernières années, de la distance qui sépare les centres décisionnels des entreprises minières, des communautés où elles opèrent.

Faut se battre pour qu'ils prennent [...] le papier de toilette, ils l'achètent même pas ici. Ils vont le faire venir de Québec ou de Montréal, parce que les acheteurs sont à Montréal pis eux, ils ont trouvé un fournisseur qui était moins cher à Montréal. (I1)

Les décisions de Rio Tinto se prennent à Melbourne en Australie ou à Londres en Angleterre. C'est sûr que ça toute changé. Les centres décisionnels se sont éloignés, c'est à l'image de la mondialisation, c'est comme ça que ça s'est fait, pis c'est ça la réalité [...]. Juste le fait qu'à l'époque, il pouvait y avoir de gros départements d'achat sur place, qui prenaient des décisions avec les départements d'ingénierie. Aujourd'hui, dans certains cas, les décisions se prennent à Montréal, au mieux. Pis au lieu d'avoir une douzaine d'acheteurs implantés dans le milieu, ben les plus proches sont à Montréal. (I9)

Dans une économie de marché, on imagine d'ailleurs difficilement par exemple, comment une entreprise de la région pourrait concurrencer par les prix la multinationale Sodexo, qui, en plus d'assurer la préparation des repas dans le complexe résidentiel de Tata Steel, « gère plus de 32 000 sites dans 80 pays, pour un chiffre d'affaires de 18 milliards d'euros » (Sompairac et Bréville, 2015, p. 78). Cette situation n'est sans doute pas étrangère aux récentes tentatives des acteurs économiques régionaux de doter Sept-Îles et Baie-Comeau de politiques d'approvisionnement (Radio-Canada, 2019f).

Si le fait que des entreprises extérieures obtiennent des contrats liés aux dépenses d'exploitation des minières la Côte-Nord n'est pas négatif en soi, il s'avère néanmoins que la contribution de ces entités à la consolidation du tissu industriel local est limitée par la dimension intrinsèquement temporaire de leur présence sur le territoire. Cette dynamique s'est d'ailleurs exprimée très clairement dans les mois suivants l'annonce du Plan. Nord.

Beaucoup de compagnies sont montées [...] autant des entrepreneurs que des compagnies que t'allais voir sur le site de RBQ, pis qui s'étaient créé un an ou même six mois avant d'arriver ici [...]. Il y a beaucoup de compagnies de construction qui se sont créées, qui sont montées durant le *boom* pis qu'après ça ils ont faites faillite [...]. Mais ils ont fait du maudit bel argent ici avant de fermer les livres [...]. (I12)

Ainsi, compte tenu de l'intensité et du caractère succinct de la croissance que génère un cycle minier, il est envisageable que les entreprises extérieures soient portées à accumuler rapidement des capitaux sans pour autant les réinvestir dans la région. Ces

différentes remarques mettent, somme toute, en évidence le fait que « les filières production dans les ressources naturelles ne forment pas de grappes d'activités territorialisées comme il en existe dans certaines industries localisées en régions centrales » (Proulx, 2014, p. 125).

4.1.3 La déterritorialisation de l'activité minière et de ses bénéficiaires

Cette première moitié d'analyse du système de production des entreprises minières nous a permis d'acquiescer une vue d'ensemble de la trajectoire empruntée par les différentes formes de capital mobilisées pour l'exploitation du minerai de fer. Ce fut l'occasion de mettre en lumière le faible degré d'implantation, sur le territoire nord-côtier, des ressources humaines et financières associées à l'activité minière. Nous avons constaté, par le fait même, une relative inadéquation des stratégies actuellement privilégiées pour la gestion de ces ressources, du point de vue des impératifs que doivent rencontrer les municipalités de la Côte-Nord pour parvenir à se maintenir en activité.

S'il est raisonnable de croire que la présence, dans la région, des salariés, des équipements et des capitaux liés au secteur minier a des effets économiques structurants, nos travaux nous ont, en outre, permis d'observer des tendances contraires. Les processus sociaux relevés précédemment vont effectivement dans le sens d'une relative dissociation des entreprises de leur environnement immédiat, et ce à deux niveaux.

D'abord, en ce qui concerne la gestion de la main-d'œuvre, il semble que l'émergence du navettage dans les milieux qui accueillent les travailleurs de l'industrie minière ait entraîné un changement de paradigme en matière de retombées liées à l'emploi. Si la pratique du FIFO épargne pour l'instant Sept-Îles et Port-Cartier, il ne fait aucun doute, dans le cas de Schefferville et de Fermont, que ce système contribue à l'émergence d'une « occupation sporadique et des plus artificielles des espaces périphériques ou ultrapériphériques » (Simard *et al.*, 2019, paragr. 37). Nous avons effectivement mis en évidence le fait que le recours à des salariés qui exploitent le territoire sans pour

autant l'habiter en permanence, fragilise le commerce local, les structures de services ainsi que l'organisation des rapports sociaux. Pour les municipalités concernées, ce nouveau régime de travail néfaste d'un point de vue économique représente, qui plus est, une charge de coûts supplémentaires compte tenu « de la nécessité de fournir des services aux travailleurs intermittents [Traduction libre] »⁷⁹ (Storey, 2010, p. 1163). Dans ces conditions, il nous semble approprié de parler, du point de vue des ressources humaines, d'une déterritorialisation des bénéfices de l'activité minière et, inversement, d'un transfert, vers la région, des coûts d'exploitation.

Ensuite, pour ce qui est de la gestion des ressources financières, tout indique que le modèle d'affaires qui régit actuellement l'exploitation du minerai de fer sur la Côte-Nord engendre une dynamique économique similaire. Nos précédentes analyses convergent effectivement vers la thèse d'un détournement, vers les grands centres urbains, d'une part significative de la richesse sociale associée à l'activité minière. L'émergence d'un tel phénomène nous semble intimement liée à la capacité des entreprises de se saisir des configurations auxquelles elles sont soumises, et de les remanier conformément à leur propre intérêt. Pensons notamment au caractère malléable des systèmes d'imposition municipaux, à la souplesse des chaînes d'approvisionnement, ou encore à la dépendance, aux conditions d'exploitation du minerai, des paiements prévus dans les ententes de type ERA. Les tendances exposées précédemment suggèrent que ces dispositions, qui limitent l'ancrage territorial des revenus titrées de l'activité minière, font partie intégrante de la stratégie des contrôleurs financiers des grands producteurs de fer de la région.

Bien que la portée de notre étude se restreigne à quelques aspects seulement de la pratique contemporaine des minières, nous sommes néanmoins parvenus, dans cette section, à dégager un portrait radicalement différent de la représentation qui s'exprime

⁷⁹ « [...] the need to provide services for transient workers and operators [...] »

à travers le discours habituel de l'industrie. Plutôt que d'observer des organisations qui cohabitent « de façon harmonieuse avec les collectivités en respectant les usages et les cultures du milieu et en adoptant les mesures nécessaires en vue d'optimiser les retombées locales » (AMQ, 2015, paragr. 10), nous avons été confrontés à des entités dont la participation au développement économique et social de la région s'avère en réalité modeste, voire nuisible.

À l'heure actuelle, même l'État québécois reconnaît la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les collectivités de la périphérie nordique, en qualifiant de « cercle vicieux » les nouvelles pratiques relatives à l'encadrement de la main-d'œuvre dans le secteur des ressources naturelles (MERN, 2016, p. 45). Comme nous l'avons souligné à quelques reprises, il va de soi que moins les villes situées aux abords des sites miniers comptent de travailleurs résidents, « moins elles perçoivent de taxes et plus elles peinent à maintenir un niveau de services suffisant pour retenir leur population » (MERN, 2016, p. 45).

Quant à savoir, en terminant, si le système de production déterritorialisée que nous avons dépeint dans ce segment d'analyse est propre au secteur minier, nous sommes d'avis qu'il s'agit, au contraire, de l'expression d'une poussée de flexibilisation caractéristique des sociétés capitalistes contemporaines (Rosa *et al.*, 2016). Une telle hypothèse devra toutefois faire l'objet de travaux plus approfondis.

4.2 Portée et limites de l'intervention sociale des minières

Puisque nous avons jusqu'ici examiné le rapport entre industrie et localités, uniquement sous l'angle de la répartition formelle des ressources (emplois, taxes, investissement, etc.), cette section sera, par conséquent, consacrée aux types de contributions qui sont réalisées par les entreprises sur une base volontaire. Cette démarche complémentaire nous offrira une vue d'ensemble du champ d'intervention

du secteur minier, et nous permettra du même coup d'en établir les frontières, et d'y voir au-delà.

Dans un souci de répondre le plus exhaustivement possible à notre quatrième question, relative au niveau d'engagement des minières, nous intégrerons, à la toute fin, une analyse de la portion résiduelle des coûts de l'exploitation du fer qui sont assumés par les populations, faute d'être pris en charge par l'industrie. Nous nous appuierons, dans les deux cas, sur les rapports annuels de développement durable émis par les entreprises étudiées⁸⁰, de même sur les témoignages recueillis sur le terrain. En procédant ainsi, nous serons en mesure d'apporter un éclairage supplémentaire à la compréhension du modèle de développement minier privilégié sur la Côte-Nord, en recourant cette fois à une approche de type coûts-bénéfices.

4.2.1 L'engagement communautaire des entreprises

Dans le secteur privé, la notion d'engagement, aussi connue sous le nom de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), s'est imposée au tournant des années 2000. Elle renvoie à « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes » (Commission des communautés européennes, 2001, p. 7). C'est à cette fin que l'industrie minière s'est dotée, il y a quelques années, d'un cadre de gouvernance intégrée, « visant à créer des avantages à long terme pour les parties prenantes, y compris les actionnaires, et à assurer le soutien, la coopération et la confiance des communautés locales dans laquelle l'entreprise évolue » (Bottin dans Chaire en éco-conseil, 2012, p. 30). Si ce paradigme imprégné des principes de développement durable est susceptible de laisser « libre cours à des interprétations contradictoires,

⁸⁰ Puisque les rapports d'IOC sont les plus détaillés et les plus à jour en ce qui concerne la région de la Côte-Nord, il sera principalement question de cette entreprise dans la présente section.

parfois même vidées de toute considération écologique » (Gendron, 2017, p. 68), il consacre néanmoins les collectivités locales en tant que parties prenantes de l'activité minière.

Au Québec, le fait par exemple de soutenir des « organismes de bienfaisance dans les communautés où l'entreprise exerce ses activités » (Banque de développement du Canada, s.d., paragr. 3) est devenu presque une norme au sein du secteur minier. En plus d'être encadrée depuis quelques années par des lois et des politiques sectoriels de développement durable (ANQ, 2013 ; AMC, 2018), cette industrie hérite, en outre, d'une très longue tradition de paternalisme industriel. Une fois ces faits établis, on comprend ainsi mieux pourquoi des collectivités peuvent s'attendre à recevoir, de la part des grandes minières, « cadeaux et commandites locales qui serviront à améliorer la qualité de vie dans la communauté et à convaincre les opposants » (Mousseau, 2012, p. 236).

Dans le cas particulier de la Côte-Nord, il semble que les producteurs de la Côte-Nord ont opéré, au cours des dernières années, un virage analogue à celui emprunté par plusieurs États, en ce qui a trait aux politiques d'engagement social. Des intervenants locaux ont en effet mentionné à plusieurs reprises, le fait que la grande entreprise minière est passée d'un modèle d'action communautaire, axé sur la prise en charge, à un régime de type partenarial.

C'est sûr que c'est différent. À cette époque, l'entreprise agissait beaucoup en père de famille alors qu'aujourd'hui, c'est plus des multinationales cotées à la bourse et les performances sont importantes [...]. Il y a beaucoup plus de pression sur les administrateurs [...]. La différence entre avant pis aujourd'hui, ben avant c'était *leur ville*, maintenant c'est *une ville*. (I10)

Plutôt que de continuer d'intervenir sur l'ensemble des sphères de la vie publique (culture, loisir, services sociaux, etc.) comme ce fut le cas auparavant (Geren et McCulloch, 1990), dans un contexte où l'éloignement, l'isolement et l'absence d'encadrement étatique l'exigeaient (Vallières, 2012), tout indique que les minières

nord-côtières ont, au fil du temps, restreint la portée de leurs engagements. Selon les témoignages recueillis, elles occupent, à l'heure actuelle, exclusivement des fonctions de bailleurs de fonds. C'est donc dire que les acteurs du secteur minier demeurent disposés à financer des projets, mais sans toutefois en assumer la coordination.

La ville est là, il y a un conseil municipal, il y a les parties prenantes, il y a les différents organismes, le ministère de l'Éducation, de la Santé, ils ont tous un rôle à jouer. Oui on va supporter, mais ils ont quand même leur travail à faire ces gens-là. On veut pas administrer une ville nous autres [...]. Il y a des organismes qui sont créés pour ça [...]. On veut pas se dissocier de la ville, on veut supporter, on est des partenaires. (I17)

Ce phénomène, en partie lié à l'extension de l'action gouvernementale et à l'émergence, en périphérie, de certains groupes de la société civile, exprime, en outre, un relatif désengagement des minières à l'égard des collectivités. Nous avons effectivement souligné, dans les sections précédentes, le fait que les grands producteurs ne reconnaissent tout simplement plus la légitimité de certains des mécanismes qui assurent pourtant précisément le financement des acteurs sociaux dont la fonction s'est historiquement substituée à celle des minières (ex. taxes municipales).

Cela étant dit, il faut reconnaître la contribution significative des entreprises étudiées dans certains champs particuliers d'activités. Nos recherches nous ont permis de constater qu'à l'échelle de la région, les minières sont passablement impliquées dans les domaines de l'infrastructure, du financement caritatif et du partage d'expertise et d'effectifs. Nous examinerons donc à présent ces trois niveaux d'intervention, qui façonnent les rapports qu'entretiennent les entreprises et les collectivités locales.

Infrastructures communautaires

L'une des formes d'engagement social les plus structurantes des minières dans les localités de la Côte-Nord réside sans contredit dans leur ouverture à « financer différentes infrastructures et divers projets qui profiteront à la population : logements sociaux, garderies, centres sportifs, institutions d'enseignement, etc. » (AMQ, s.d.,

paragr. 11). Une simple visite des lieux permet d'ailleurs de prendre connaissance de cet état de fait. Le Cégep de Sept-Îles dispose par exemple de son *pavillon ArcelorMittal*, et la ville de Fermont de son *Centre multifonctionnel Cliffs*. Pour plusieurs intervenants, il s'agit là des formes d'engagement dont les répercussions sont durables, dans la mesure où les infrastructures communautaires sont assurées de survivre aux dynamiques cycliques, ce qui n'est pas le cas des entreprises.

Je regarde la salle Cliffs c'est quelque chose qui est resté au citoyen, les gens sont contents, comme l'investissement dans l'aréna, on a un cinéma [...]. (I14)

Bien que nous ne disposions pas d'informations détaillées relatives à la part de financement privé des infrastructures communautaires de la Côte-Nord, nous sommes à tout le moins en mesure de constater que c'est la sphère récréative qui est désormais la plus privilégiée par les minières (CFMF, 2013 ; Jolicoeur Tétreault, 2017), et non plus celles des services essentiels (ex. habitations, hôpitaux, routes, etc.). Si l'on en croit une étude menée en 2010, auprès de six des plus grandes minières du Québec, il s'agit toutefois d'une tendance généralisée à l'ensemble de l'industrie, puisque « sur approximativement 1 000 OSBL soutenus, on en retrouve 31 % dans le domaine des sports et loisirs, 14 % en éducation et formation, 12 % en culture, 12 % en intervention relative à la famille et la jeunesse [...] et 10 % en santé » (AMQ et Association d'exploration minière du Québec [AEMQ], 2010, p. 19). Sur la Côte-Nord, l'entreprise ArcelorMittal fait toutefois exception à la règle. L'entreprise, qui exerce un contrôle sur la quasi-totalité du parc immobilier de la Fermont, demeure très engagée à l'égard du financement des infrastructures de services que sont par exemple les centres de la petite-enfance (CPE) (Radio-Canada, 2013b).

Toujours en ce qui concerne Fermont, la multinationale européenne intervient aussi, inévitablement, en matière d'habitation. Dans le cadre de plus récent cycle toutefois, la minière et ses partenaires semblent avoir préféré, au même titre que la plupart des acteurs du secteur minier nord-côtier, la construction de campements temporaires à

l'ajout de résidences permanentes (Ville de Fermont, 2013), pouvant éventuellement accueillir de nouvelles familles. Cette réorientation des engagements en termes d'habitation, qui ne fut pas exempte de conflits dans les différentes localités de la région (Radio-Canada, 2012b), répond selon certains intervenants, à une logique de flexibilisation, qui doit favoriser à l'instar du FIFO, une meilleure adaptation des entreprises à l'évolution de la conjoncture minière.

Les campements [...] ça prit 3 ans à peu près avant qu'ils les redéménagent parce qu'ils les avaient vendus à Cliff, et puis il se servait de ça un peu pour les entrepreneurs [...]. Là ils les ont démontés pour aller [...] dans le Nord-du-Québec [...] pour ArcelorMittal. (I18)

À propos de cet enjeu particulier d'infrastructure, Simard et Brisson (2013, paragr. 39) observent, dans une étude dédiée à la situation particulière de Fermont, que « la multiplication des campements temporaires [...] pour soutenir la croissance correspond à nier le caractère même de la ville qui se fonde sur le pari d'une occupation permanente des espaces nordiques ».

En ce qui a trait aux Premières Nations, il semble qu'indépendamment des sommes prévues aux ERA, « des fonds pour la construction ou l'amélioration d'infrastructures », répondant à des besoins ciblés, peuvent être obtenus à l'issue de négociations (De Grandpré, 2014, paragr. 11), comme en fait foi la participation de Tata Steel à la réfection, au coût de 4,5 M\$, de l'aréna de Matiemkush-Lac John (TSMC, 2017).

Dons et commandites

Comme nous l'avons brièvement évoqué, le financement caritatif fait partie intégrante du cadre de gouvernance des entreprises. À l'issue d'un reportage récemment consacré à la situation de l'Abitibi-Témiscamingue, le journaliste Thomas Deshaie (2019, paragr. 25) soulignait à juste titre que la pratique répandue du don et de la commandite dans le secteur minier relève d'un « fragile équilibre entre le besoin de financement des communautés, le désir du secteur privé de s'impliquer dans son milieu et la recherche de l'acceptabilité sociale ». Dans le cas de la Côte-Nord, il nous semble, que c'est

effectivement à travers le spectre de cette triple causalité, que la minière ArcelorMittal offre par exemple son « aide directe à plusieurs organismes de [ses] milieux d'appartenance, Fermont, Port-Cartier et Sept-Îles, sous forme de dons, commandites, échanges de services, prêt d'expertises et grâce au Fonds ArcelorMittal » (AMEM, s.d.-b, paragr. 4).

À la lumière des publications consultées et des informations qui nous été transmises, nous estimons que le montant total des dons et commandites effectués par chacune des entreprises minières auprès d'organismes locaux, varie en moyenne entre 100 000 \$ et 500 000 \$ par an, en excluant les sommes prévues dans les ERA. Par rapport aux volumes de production annuellement atteints, nous estimons que ces montants distribués équivalent à des ratios d'environ 0,006 \$/t, dans le cas d'ArcelorMittal, pour l'année 2013 (AMEM, 2013), et de 0,02 \$/t, dans le cas d'IOC (2018), pour l'année 2018⁸¹. Considérant les coûts que représente l'administration d'une ville nordique, des intervenants jugent nettement insuffisant ce niveau d'engagement des minières, compte tenu de la taille des entreprises, et de leur importance à l'échelle régionale.

Ils vont te donner un petit 100 000 \$ pour ton club de sport, ils vont te donner des petits gilets pour ta petite équipe. Écoute ben, ça coûte beaucoup plus cher que ça une ville dans le Nord. (I30)

Il faut également mentionner que les montants alloués aux dons et aux commandites sont discrétionnaires. Par conséquent, rien n'oblige les donateurs à les maintenir advenant un changement important des conditions d'exploitation du minerai. Les mesures prises par les minières de la Côte-Nord, dans le cadre du plus récent cycle, ont d'ailleurs exprimé très clairement cette réalité. Au plus fort de la crise, la Compagnie minière IOC (2015, p. 3 ; 2016) a par exemple décidé de « suspendre temporairement

⁸¹ Nous avons divisé le montant annuel des dons et commandites dévoilé par les minières, pour la région de la Côte-Nord, par le volume de production atteint par l'entreprise au cours de la même période.

[ses] investissements dans la communauté ». Du point de vue des bénéficiaires, il va de soi qu'un financement irrégulier, qui varie en fonction des dynamiques cycliques, est éminemment problématique. Les organismes communautaires sont effectivement tenus, au même titre que les municipalités ou les conseils de bandes, de maintenir une certaine constance dans la prestation de services à la population.

On l'a vu en 2015, quand ça ralentit, décision d'entreprise, on a arrêté toute commandite et subvention en ville, pis on peut questionner la justesse de ça, mais à ce moment-là, il a été jugé que c'était nécessaire pour la survie de la business. Mais ça eut un impact majeur dans tous les organismes d'aide en ville, qui eux autres aussi, ont vécu ça, et qui font face à une population qui était encore plus fragilisée. Les besoins ont augmenté, et nous autres, on a diminué notre apport là-dedans. Ça fait qu'eux autres ont été impactés en double, la demande a augmenté et le support a baissé. (I2)

De façon générale, le financement alloué aux dons et aux commandites se fait par l'entremise de fonds auxquels les employés sont parfois amenés à contribuer (ArcelorMittal Canada, 2013 ; 2015), et qui sont gérés par un comité consultatif formé des représentants de l'entreprise et de membres de la société civile (IOC, 2013). Les sommes sont quant à elles distribuées dans des secteurs d'engagement correspondant plus ou moins à ceux privilégiés par la société mère (IOC, 2017 ; Rio Tinto, 2018), à l'exception des communautés autochtones, pour lesquels sont parfois prévues des « dispositions qui reconnaissent et appuient la culture, les traditions et les valeurs » (Champion Iron, 2017d). Dans tous les cas, il semble que les modes de financement caritatifs des minières n'échappent pas à l'influence des normes managériales que l'on rencontre à l'heure actuelle dans d'autres secteurs d'activités.

C'est l'évolution de la pensée corporative. [...] Ils veulent pas se commettre sur des obligations de déboursier à long terme, fait que oui ils vont payer pour un aréna parce qu'ils savent pourquoi ils payent pis ça va finir là. Mais ils veulent pas payer leur compte de taxes par exemple. Ils veulent écraser ça au minimum. Le moins de récurrences possible, le moins d'engagements financiers à long terme possible. Ça, c'est la culture MBA, la culture de gestion du capital financier. (I5)

Selon des acteurs interrogés, cette représentation, à très court terme, de l'engagement social contraste avec celle de la planification industrielle, dans la mesure où les prévisions relatives à la durée de l'exploitation des sites miniers sont réfléchies à beaucoup plus long terme. Dans sa mouture initiale, le Plan Nord avait d'ailleurs été configuré conformément à ce même principe, puisque « contrairement aux investissements et autres mesures pour aider l'industrie, les mesures sociales n'avaient pas fait l'objet d'une prévision sur un horizon de 25 ans » (Duhaime *et al.*, 2013, p. 487).

Le plan minier c'est jusqu'en 2037 [...]. Des fois je trouve qu'il y aurait des projets qu'on pourrait faire dans des *payback* de cinq ans, pour le recyclage ou des choses de même, qu'ils sont pas mal moins présents. C'est comme divisé en deux, leur approvisionnement, oui ils vont avoir une vision à long terme des coûts [...], mais quand t'arrives pour faire du développement local, tu sais, les maisons, on aimerait ça qu'ils investissent sur les maisons. [...] Ça, c'est dur à passer. Ce qui n'est pas de la production, c'est vraiment beaucoup plus difficile. (I10)

Ce phénomène exprime la contradiction que renferme tout modèle de développement reposant sur l'exploitation minière, à savoir qu'un secteur d'activité régi par des dynamiques cycliques ne peut garantir le maintien, sur une longue période, des conditions favorables à l'établissement de politiques sociales structurantes. C'est la raison pour laquelle nous nous accordons avec Eudardo Gudynas (2013, p. 4) sur le fait que « la logique de l'extractivisme elle-même génère des conditions qui empêchent [des] changements de fond [...] depuis l'économie jusqu'à la politique ».

Partage d'expertise et mobilisation des effectifs

Dans certaines régions du Québec, on considère que « la contribution des sociétés minières ne peut [...] se mesurer par le seul point de vue monétaire » (AMQ et AEMQ, 2010, p. 19). En ce qui concerne la Côte-Nord, tout indique que ce principe s'applique. Plusieurs intervenants ont rapporté des cas où des entreprises de la région ont mis leur expertise ainsi qu'une partie de leurs effectifs au service des collectivités locales.

D'abord, en ce qui a trait à l'expertise, il se trouve qu'une organisation de l'envergure d'une minière dispose d'importantes capacités d'innovation, de recherche et de développement (Mines Canada, 2019). Or, lorsqu'un producteur de fer de la Côte-Nord accepte, à titre d'expert-conseil, d'intervenir auprès d'organismes ayant des besoins technologiques particuliers, cela suscite forcément « des occasions de partenariat mutuellement profitables » (IOC, 2017, p. 6).

On apporte des sous, mais parfois on apporte de l'expertise [...]. Comme la santé et sécurité c'est au cœur de nos valeurs, pis qu'on a vraiment une bonne expertise, ben quand on a visité le centre de tri, on leur a fait des recommandations [...]. Le but ce n'est pas juste de faire un chèque, mais de faire une différence vraiment concrète auprès des organismes. (13)

Par des collaborations avec les différents établissements d'enseignement postsecondaire de même que par l'octroi de bourses d'études, il semble que les minières nord-côtières soient également en mesure de favoriser, dans certains domaines de pointe, « le perfectionnement des compétences et l'éducation des jeunes canadiens » (ArcelorMittal Canada, 2015, p. 73).

Il s'avère que des politiques relatives au partage d'expertise sont aussi mises en œuvre pour répondre aux besoins particuliers des Premières Nations. La minière Tata Steel a par exemple financé, au cours des dernières années, des cours d'éducation des adultes et des formations techniques adaptées aux réalités de l'industrie (TSMC, 2017), en plus de constituer « un fonds pour les bourses d'étudiants du secondaire, administré localement à Pessamit, Uashat mak Mani-utenam, Matimekush-Lac John, Kawawachikamach, Sheshatshit, Natuashish et dans les communautés membres du NunatuKavut Community Council » (NML, s.d.-b, paragr. 2).

Enfin, au niveau de la mobilisation des effectifs, il semble que l'engagement communautaire des minières se manifeste sous différentes formes. À Fermont, par exemple, l'entreprise ArcelorMittal assigne à l'occasion des employés à la réalisation

de certains travaux qui sont pratiquement de nature publique, compte tenu de la configuration particulière de la ville minière.

C'est les électriciens et les mécaniciens qui vont faire des modifications dans la garderie, la station de radio [...]. Ils ont un problème, on envoie les mécaniciens, les électriciens [...]. Il y a du hockey beaucoup ici, fait que les jeunes, quand les autres villes viennent jouer ailleurs, sont pas intéressés à venir jouer à Fermont [...]. C'est toute la compagnie qui les loges. Ils vont pas à l'hôtel, ArcelorMittal va toute nettoyer les chambres, les préparer, c'est une très grosse implication. (I17)

Dans d'autres cas, les travailleurs sont formellement incités à participer sur une base personnelle, « à des conseils d'administration ou [à travailler] bénévolement auprès d'organismes sociaux, scolaires, sportifs, caritatifs, culturels, écologiques et économiques » (AMEM, s.d.-b, paragr. 2). La minière IOC (s.d.-c, paragr. 12) dispose par exemple d'un programme de commandites s'adressant aux employés « qui font au moins 50 heures de bénévolat par année dans un organisme à but non lucratif ou caritatif dont les activités correspondent aux valeurs et à la mission d'IOC ».

4.2.2 Les coûts assumés par les collectivités

Nous sommes d'avis qu'une analyse exhaustive des retombées locales d'une industrie se doit également d'inclure les *externalités* négatives engendrées par celle-ci. Cette notion, empruntée aux sciences économiques, renvoie aux coûts sociaux d'une activité de production exécutée sur un territoire donné, qui sont ignorés par les méthodes d'évaluation poursuivant des objectifs essentiellement monétaires. Le fait d'intégrer les externalités à une démarche sociologique comme la nôtre permet notamment d'approfondir la compréhension du domaine minier tout en conservant « une vue d'ensemble de la société, ainsi que des liens qui se tissent entre les secteurs et les individus » (Caron et Morin, 2015, paragr. 8).

Dans la présente section, il sera plus précisément question des impacts collatéraux de l'exploitation minière qui se répercutent, à l'échelle de la Côte-Nord, « sur des personnes autres que celles qui produisent ou consomment » le minerai de fer (Caron et Morin, 2015, paragr. 2). Faute de pouvoir traiter, dans le cadre de cette recherche, de l'ensemble des effets collectivement ressentis de l'extraction, nous insisterons principalement sur les coûts qui sont directement ou indirectement transférés par les entreprises aux populations, et dont les conséquences sont d'ordre socioéconomique.

Coûts directs

Des experts interrogés dans le cadre de la recherche ont attiré notre attention sur le fait que des coûts directement liés à l'exploitation minière ont été assumés, dans le cadre du dernier cycle, par la collectivité plutôt que par l'industrie. Ce phénomène semble avoir été principalement observé lors de la phase d'expansion durant laquelle s'est exercée « une pression accrue sur le territoire, ses infrastructures et ses services [...] sans aucun retour en échange ou contribution équitable » (Ville de Fermont, 2013, p. 12). Tout semble indiquer que la croissance économique et démographique rapide survenue sur la Côte-Nord a notamment contraint les acteurs locaux à réaliser, au tournant des années 2010, certains des aménagements nécessaires à la réalisation des projets miniers.

C'est exactement ça la ruée vers le fer [...]. La Ville de Fermont avait été obligée de couvrir au niveau incendie parce qu'on avait eu des appels parce que le feu avait pogné dans un des campements. C'était dans des campements clandestins, et par souci, la ville a dû combler. (I18)

En plus d'absorber le coût de construction ou d'entretien des structures physiques et sociales essentielles à l'expansion du secteur minier, il semble que les localités de la Côte-Nord ont assumé une portion significative des risques liés à une chute précipitée du prix de métaux et absorbé une partie des pertes financières des entreprises.

Si on retourne à 2011-2012, le prix du fer était très élevé. Il y avait beaucoup d'activités ici, beaucoup de promoteurs qui étaient intéressés [...]

et on manquait de place en ville, on manquait de main-d'œuvre, on manquait de tout. Et là, à ce moment-là, on avait de la pression justement pour construire de nouvelles infrastructures, de faire de la place, d'accueillir des résidents, d'avoir des logements et tout ça. C'est la pression réelle quand un *boom* de même arrive. Et ensuite de ça, quand ça s'essouffle, ben là c'est l'effet contraire, tout se vide, pis on se ramasse avec des infrastructures vides ou en construction. (I8)

Et ça [la chute des prix], ça eut des répercussions, parce que des mesures drastiques, c'était comme d'améliorer ta productivité. Donc tu demandes à tes PME, tes sous-traitants, de faire plus avec moins, fait que ça fragilise un peu l'écosystème du côté minier. (I7)

Dans le même ordre de préoccupations, des intervenants ont également insisté sur les deniers publics qui ont été consacrés, au fil du temps, à la mise en œuvre de stratégies d'harmonisation du développement minier et de l'occupation du territoire, qui n'ont jamais pu se concrétiser en raison des dynamiques cycliques.

Un moment donné, on avait un comité de recrutement régional d'attraction et de fidélisation de main-d'œuvre qui est parti. Ça arrêté en 2013, parce qu'un moment donné, on était dans un creux. Et là, on arrive en 2019 [...] on essaie d'investir pour attirer du monde, et après ça, on a un *bust*. Fait que là, tu enlèves toutes les énergies que tu as mises là-dessus, et tu recommences à faire de la concertation, et à aller chercher les outils financiers. (I7)

Considérant la capacité financière limitée des petites agglomérations nordiques, il y a tout lieu de croire que le transfert, aux instances locales, des coûts liés à l'intensification de l'activité minière, se fait au détriment d'initiatives de développement ou de services qui ne pourront jamais voir le jour, faute de moyens.

Coûts indirects

Bien que les producteurs de fer de la Côte-Nord ne soient pas immédiatement responsables de l'évolution des cycles miniers, il demeure que les populations de la région subissent néanmoins les effets collatéraux de la fluctuation des marchés mondiaux. Les intervenants rencontrés ont été catégoriques quant à l'incidence

indirecte de l'activité minière sur les problématiques notamment de main-d'œuvre et de logements auxquelles sont confrontées, depuis plusieurs années, les villes et villages de la région (Lévesque, 2012 ; Letarte, 2018).

Il semble en effet que la phase d'expansion du plus récent cycle a favorisé l'émergence, sur la Côte-Nord, d'une bulle immobilière. Cette dynamique fut principalement attribuable à l'importante diminution du nombre de logements disponibles survenue, entre 2011 et 2013, dans le contexte de l'arrivée massive de travailleurs (Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2013). Durant la même période, la valeur imposable des immeubles s'est quant à elle considérablement appréciée (Chabot, 2013). Les témoignages recueillis indiquent que ces deux phénomènes concomitants ont exacerbé encore davantage la pression financière appliquée sur les résidents permanents de la Côte-Nord.

Donc toutes les évaluations ont monté pis on paye encore pour. Elle est encore à 100 000 \$ la mienne, mais il n'y a pu de *boom* [...]. Le prix des maisons après le Plan Nord, même si ça s'est tout écroulé, est resté là. L'évaluation a monté. Ma propre maison, je suis passé de 30 000 \$ d'évaluation à 100 000 \$, et j'ai rien fait dessus. (I12)

Moi ma maison a triplée de valeur. J'ai passé de 800 \$ en taxes municipales à 3 400 \$ du jour au lendemain [...]. Tata ont mis une bâtisse, ça coûté 900 000 \$, à deux rues de chez nous, fait que ma maison, elle vaut 200 000 \$. Fait que là, je paye 3 400 \$ d'impôt. (I29)

Dans les cas particuliers de Schefferville, et surtout, de Fermont où « il n'y a pas de marché libre du logement » (CSF, 2012, p. 31), les intervenants se disent préoccupés par la situation des commerçants locaux et des salariées des secteurs autres que ceux des mines. Les difficultés qu'éprouvent ceux-ci à se loger, compte tenu de leur rémunération nettement inférieure à celui de leurs concitoyens de l'industrie minière, menacent d'aggraver sérieusement le faible niveau de diversification économique que l'on retrouve dans ces deux municipalités.

Il y a eu une pénurie de logements qui fait en sorte que la personne commune qui travail pour moi, qui voudrait s'acheter une maison mobile demain matin, qu'il y a 15 ans, pouvait en acheter une pour 25 000 \$ ou 30 000 \$, maintenant c'est 100 000 \$ ou 150 000 \$. Donc si tu travailles dans un commerce de détail, ta pas les moyens d'avoir une maison à 150 000 \$. (I12)

À partir de 2013, la phase baissière qui a succédé au *boom* minier a inversement entraîné un effondrement du marché de l'immobilier, notamment à Sept-Îles (Déry, 2014 ; Lévesque, 2016c), où il convient à la grande majorité des travailleurs de se loger par leur propre moyen. Compte tenu de l'importance régionale de l'industrie minière nord-côtière en termes d'emploi, une faillite comme celle de Cliffs a eu des conséquences particulièrement désastreuses sur la valeur de revente des maisons. Cette dynamique a, par la même occasion, amplifié l'ampleur de la crise.

Comme le prix du minerai s'est mis à descendre [...] on s'est ramassé avec beaucoup de gens qui étaient en chômage et beaucoup de monde qui avait acheté des maisons en 2011, 2012, et début 2013, ici, à 450 000 \$. Et là, avec l'effondrement de l'économie, les maisons valaient pu rien donc pu capable de les vendre, pis pu d'emplois. (I1)

Nous autres ici, si tu es mis à pied, ça veut dire qu'il y en a d'autres qui ont été mis à pied donc il n'y a personne qui va l'acheter ta maison. (I18)

Même dans le cas d'une conjoncture économique favorable, le simple spectre de récession complexifie, dans une ville comme Fermont ou Schefferville, les conditions d'emprunt auprès des institutions financières, ce qui rend d'autant plus improbable l'émergence d'activités industrielles alternatives.

Quand même que t'arriverais avec le plus beau des projets à présenter [...] les banques sont pas trop chaudes à ça parce qu'on est classé ville minière. Souvent un projet, faut que tu le finances sur 15 ans ou faut que t'aies des subventions. Il y a une dynamique qui est un peu plus difficile ici. (I10)

En ce qui a trait maintenant aux pénuries de main-d'œuvre, qui sont identifiées comme étant l'autre important coût social de l'activité minière transféré aux collectivités, tout porte à croire qu'elles fragilisent les entreprises locales qui ne sont pas directement

intégrées à l'industrie. Toujours dans une perspective cyclique, il semble que les phases d'expansion ont pour effet d'accaparer une portion significative de la main-d'œuvre disponible pour les autres secteurs économiques de la région. Il s'agit là d'un mouvement que l'on pourrait qualifier par ailleurs d'irréversible.

Quand la compagnie a besoin de main-d'œuvre, elle va engager. Fait que tout le personnel qui sont à la coop, les magasins de second plan, la coop alimentaire, le nettoyeur, les boutiques de linges, ben la compagnie a besoin d'engager. Fait que c'est tout ce bassin-là qui se ramasse à avoir un besoin de main-d'œuvre. Mais à l'inverse, quand la compagnie décide de faire des mises à pied, c'est impossible que les autres commerces des alentours vont engager ces personnes-là. S'il y a des mises à pied c'est que ça va mal, si ça va mal, c'est que ça va mal pour tout le monde. (I17)

Cette dynamique économique compromet une fois de plus la survie de certains services et de commerces de proximité, en complexifiant encore davantage l'attraction et la rétention des catégories professionnelles non liées au secteur minier. Il s'agit d'une externalité négative qui, à l'instar des autres coûts répertoriés dans cette section, accentue la primarisation de la région, tout en faisant porter sur un nombre de plus en plus restreint de résidents, la responsabilité de maintenir des services de même qu'une certaine forme de vitalité urbaine à travers les localités de la Côte-Nord.

4.2.3 Transfert de risques et répartition inégale de la richesse

Ce dernier segment d'analyse nous aura permis d'approfondir notre compréhension des rapports qu'entretient le secteur minier nord-côtier avec son environnement immédiat. Si la portée des multiples formes que prend l'engagement social des entreprises étudiées est assurément importante comparativement à d'autres secteurs d'activité, nous avons montré, en revanche, que les coûts et les risques associés à la présence de l'industrie sur le territoire sont considérables. Dans les circonstances, il nous semble à nouveau justifié de faire appel à la notion de déterritorialisation, cette fois pour désigner la forte concentration, entre les mains d'un groupe restreint de producteurs mondialisés,

des profits de l'activité minière. Cette dynamique s'accompagne d'une socialisation des pertes et des risques financiers, qui sont transférés aux collectivités locales sans que la tendance inverse — celle de l'engagement communautaire des entreprises — y change quoi que ce soit.

Compte tenu du contexte de dévitalisation exposé dans les sections précédentes et des nombreux enjeux économiques auxquels sont confrontées les localités de la Côte-Nord, il nous apparaît également à propos de reconsidérer le niveau de contribution des minières, en regard des ressources financières dont elles disposent. À l'heure actuelle, la filiale Minerai de Fer Québec rapporte à Champion Iron (2019c), tout près de 655 M\$ par année. La mine IOC, qui est très impliquée socialement dans la région de Sept-Îles, appartient quant à elle à une multinationale dont le revenu net était, en 2018, de l'ordre de 11,8 G\$ US (Rio Tinto, 2018).

Cet écart considérable entre la richesse produite dans le secteur minier et son niveau de redistribution à l'échelle des collectivités locales vient conforter la thèse de David Harvey selon laquelle « l'amélioration du niveau de vie matériel du travailleur n'est pas nécessairement incompatible avec un accroissement du taux d'exploitation » (2018, p. 62). Dit autrement, ce n'est pas parce que les acteurs du secteur minier allouent, à des initiatives et à des organismes régionaux, des sommes cruciales à la poursuite de leurs activités, que les propriétaires de la ressource que sont les citoyens du Québec (Allaire, 2011), obtiennent un partage équitable des bénéfices.

Il y a quelques années, l'auteur-compositeur-interprète et cinéaste Richard Desjardins (dans Deneault et Sacher, 2012, p. 12) exprimait de façon éloquente, cette disproportion entre le niveau de contribution des entreprises et la somme des profits engendrés par l'exploitation minière, en s'appuyant sur le cas de l'Abitibi-Témiscamingue :

Osisko compagnie privée, construit une école primaire et crée un fonds de compensation municipal équivalant à 100 onces d'or par année. Quant à sa propre compensation, elle pourra être assouvie par la production de

599 900 onces d'or par année. Les députés du coin annoncent solennellement une nouvelle ère de prospérité pour cette ville et pour la région.

S'il est possible, dans certains cas, de « négocier plus et d'obtenir de la minière qu'elle prenne directement en charge l'augmentation des coûts sociaux [...] associés aux activités minières » (Mousseau, 2012, p. 236), le risque, conceptualisé par les théoriciens de l'extractivisme, d'une trop grande subordination des programmes sociaux aux conditions d'exploitation des ressources, lui, demeure.

Cette dynamique réitère l'importance d'assurer une certaine récurrence dans le financement des services, qui soit indépendante des marchés mondiaux, et de maintenir une couverture étatique adéquate de l'ensemble des régions du Québec. Une étude réalisée en 2015 par l'IRIS observait effectivement que « le secteur public a un rôle économique névralgique en régions ressources, où la variation des emplois dans le secteur privé est intimement liée au prix des matières premières » (Desrochers et Schepper, 2015, p. 5). Les travaux de Proulx (2014), consacrés au plus récent cycle, sont tout aussi éloquents à cet égard. L'économiste montre empiriquement que la sphère des services offerts aux entreprises et aux populations de la périphérie nordique « obtient davantage de retombées que celles de la construction et de l'extraction », et participe à la compensation des emplois perdus dans l'industrie depuis le début des années 2000 (Proulx, 2014, p. 134).

CONCLUSION

Nous estimons avoir atteint les objectifs fixés au début du mémoire, dans la mesure où nous sommes parvenus à préciser les contours du modèle de développement privilégié par la filière minière de la Côte-Nord. Nos recherches ont, en effet, contribué à l'avancement des connaissances disponibles au sujet du système de production et des politiques d'intégration qui régissent l'exploitation du minerai de fer dans la région. L'analyse de ces deux dimensions constitutives de notre étude de cas nous a également permis d'apporter des éléments de réponses à nos quatre questions spécifiques, inspirées des enjeux de société initialement soulevés dans la problématique.

L'économie politique des déterminants de la production globale, puis régionale, de minerai de fer, effectuée au chapitre 3, nous a d'abord permis de mieux comprendre la dynamique interne d'un cycle minier (question 1), et d'établir, par le fait même, que les entreprises étudiées ne contrôlent que partiellement les modalités de leur insertion dans l'économie mondiale. Il semble en réalité que ce soient les sociétés mères qui prennent en charge ce processus, en transmettant à leurs filiales des directives de production conformes à leurs pratiques monopolistiques respectives. Comme nous l'avons évoqué à quelques reprises, cette subordination donne lieu à une configuration particulière de l'offre de minerai, qui échappe aux catégories d'analyse conventionnelles de l'économie de marché.

Nos recherches subséquentes, consacrées à la dynamique externe du cycle, ont par la suite indiqué que la verticalité de cette chaîne de commandement n'empêche nullement les minières nord-côtières de tirer avantage de leur environnement économique immédiat (question 2). S'il est vrai que les crises de surcapacité que provoquent les

grands producteurs de minerai fragilisent les divisions régionales de moindre envergure, nous avons, en revanche, observé que la configuration particulière de l'industrie autorise des pratiques de restructuration qui vont accroître, à plus long terme, la rentabilité des producteurs marginaux. Nos analyses suggèrent effectivement que c'est en procédant à des compressions budgétaires arrimées à la périodicité des cycles, que les minières de pays comme le Canada assurent la poursuite de leurs activités, et non pas uniquement par la mise en valeur des qualités intrinsèques de leur minerai. Dans cette perspective, il nous semble que le rôle économique structurant concédé à l'industrie minière de la Côte-Nord relève, tout compte fait, d'un fragile équilibre, dans la mesure où les pressions exercées, au cours des dernières années, sur les coûts de production des entreprises pourraient s'intensifier.

En ce qui a trait plus précisément au rapport qu'entretiennent les producteurs à leur milieu d'appartenance, les analyses effectuées au chapitre 4 nous ont permis d'établir que les ressources humaines et financières mobilisées par l'activité minière demeurent, en grande partie, implantées sur le territoire de la Côte-Nord (question 3). Il nous est également apparu que les entreprises étudiées participent, sur une base discrétionnaire, au financement d'initiatives locales et comblent ainsi certains des besoins exprimés par les collectivités (question 4). Cependant, nous avons aussi constaté l'émergence de tendances lourdes qui nous font douter de la pérennité, du point de vue des populations, du modèle de développement actuellement privilégié par l'industrie, pour les années à venir.

Parmi l'ensemble des phénomènes observés, deux ont particulièrement retenu notre attention, du fait qu'ils nuancent sensiblement l'importance régionale accordée aux retombées socio-économiques du secteur minier. Il s'agit de pratiques qui participent à la déterritorialisation des activités d'extraction effectuées sur la Côte-Nord, conformément aux catégories d'analyse empruntée à la sociologie bunkerienne, une

œuvre que nous avons par ailleurs contribué à actualiser. L'une concerne l'organisation du travail dans les mines, et l'autre, la gestion des finances.

Notre interprétation des résultats de recherche suggère, d'une part, que le recours des entreprises étudiées au système de navettage encourage effectivement la délocalisation, vers d'autres régions, d'une partie des emplois, des revenus et des contrats qui dépendent du territoire de la Côte-Nord. Comme l'évoque Simard *et al.* (2019, paragr. 15), il s'agit d'une dynamique qui accentue, à l'échelle du Québec, « des relations de dépendance centre-périphérie ».

Nos analyses indiquent, d'autre part, qu'en récusant ou en retardant systématiquement les paiements qui leur incombent (ex. taxes municipales), les minières nord-côtières contribuent à déterritorialiser une partie des flux financiers qui auraient dû, en principe, être capturés localement. De telles manœuvres diminuent notamment l'efficacité des mécanismes qui assureraient, en d'autres circonstances, une meilleure redistribution des dividendes de l'activité minière au sein des différentes collectivités de la région. Bien qu'elles relèvent d'un autre ordre de considérations, les ententes de type ERA, qui prévoient des paiements indexés à la productivité des entreprises, engendrent, à notre avis, des effets analogues sur les populations autochtones de la Côte-Nord et leurs institutions.

Cette série de remarques confirme, par la même occasion, la validité de nos deux hypothèses initiales, et nous permet, plus largement, d'enrichir d'un cas concret la compréhension de ce que Fournis et Fortin (2015, paragr. 21) nomment le « paradoxe écologique de l'extractivisme ». À l'instar des processus répertoriés dans notre cadre théorique, nous sommes désormais en mesure de constater la propension de l'activité minière à stimuler l'économie des collectivités « au prix d'une "accumulation par dépossession" des communs » et d'une « confiscation des leviers nécessaires à un développement local viable » (Fournis et Fortin, 2015, paragr. 21). En ce sens, nous nous accordons avec Joncas (2015, p. 79) sur l'impératif de revoir le cadre minier

actuellement en vigueur au Québec, et d'entamer collectivement une réflexion sur l'occupation du Nord québécois afin de déterminer « si l'on souhaite gérer la croissance de nos communautés ou leur dévitalisation et éventuellement, leur fermeture ».

Quant à la grande question fondamentale que nous avons posée d'entrée de jeu, le cas que nous avons étudié laisse à penser que le contexte d'économie politique du XXI^e siècle rend de plus en plus évanescence la possibilité de socialiser une activité cyclique telle que l'exploitation minière. S'il fut un temps où la formation de coalitions de croissance extractive permettait d'envisager un développement à la fois endogène et viable des régions périphériques, le tournant pris par l'économie à partir des années 1980 semble avoir diminué significativement les perspectives de retombées structurantes associées aux mines.

Compte tenu des impératifs de gestion financiarisés et mondialisés qui encadrent désormais l'intégration de type siège-filiale des entreprises, tout se passe effectivement comme si chaque cycle économique se traduit aujourd'hui par une plus forte externalisation vers les collectivités. Cette dynamique réduit, en outre, considérablement le biais productif des divisions régionales et la marge de manœuvre dont elles disposaient auparavant pour négocier des compromis sociaux, à une époque où elles n'étaient soumises qu'à « une obligation de moyen [...] c'est-à-dire obtenir le meilleur résultat possible compte tenu des contraintes qu'elles pouvaient rencontrer » (Morin, 2017, p. 96).

Au-delà de l'atteinte des objectifs formulés dans le cadre du mémoire, notre étude de cas a permis d'approfondir plus fondamentalement le champ théorique de l'extractivisme, et ce, à trois niveaux. Nous avons tout d'abord constitué un cadre d'analyse permettant de saisir les répercussions locales de la configuration d'une filière minière, dont la fonctionnalité est désormais éprouvée, et qui pourra par conséquent être réutilisée dans le cadre de travaux aux visées analogues. Située au croisement de la théorie économique des *staples*, de l'écologie politique de l'extraction et de

l'économie politique du capitalisme avancé, notre approche peut être résumée ainsi : il s'agit de dresser un portrait du modèle de développement privilégié par une industrie sur un territoire donné, à partir des stratégies de production et d'intégration mises de l'avant par les entreprises qui lui sont associées. Une telle démarche exige d'abord un examen approfondi du type d'acteurs impliqués dans l'exploitation de la ressource étudiée. Elle requiert ensuite d'analyser, à différentes échelles, les déterminants de l'offre et de la demande ainsi que les événements constitutifs du cycle de commodités, et enfin, de circonscrire le niveau d'implantation et d'implication des entreprises à l'aune des externalités qui sont inhérentes à leurs activités.

Outre un apport méthodologique, nous estimons que ce mémoire contribue également, d'un point de vue heuristique, à une meilleure compréhension de l'extractivisme, notamment en ce qui relève de la dimension économique du phénomène. Nous avons effectivement mis en lumière le fait que le cycle des métaux ne se réduit pas à une calamité structurelle de l'économie de marché, mais qu'il s'agit au contraire d'une construction sociale instituée par un oligopole minier. Cette remarque suggère que l'évolution du secteur extractif devra dorénavant être interprétée à travers le prisme des stratégies d'accumulation et de contrôle de groupes organisés, et non plus simplement déduite de l'interaction spontanée des forces de l'offre et de la demande.

Nos recherches apportent, en dernier lieu, des pistes de réflexion intéressantes sur le plan des discours et des politiques publiques qui encadrent l'extractivisme au Québec et au Canada. Nous avons montré empiriquement que plutôt que de subir, comme ils le prétendent, les fluctuations du cycle, les grands producteurs miniers tirent manifestement profit de la périodicité de ce dernier. Dans un contexte où les gisements sont de plus en plus dispendieux à exploiter en raison de leur éloignement, il semble effectivement que des entreprises contrent la baisse tendancielle de rentabilité de leurs activités, par des régimes de restructuration permanents qui sont pleinement intégrés à la dynamique cyclique. Un tel constat nous invite par conséquent à examiner avec

prudence la teneur des arguments qui seront mobilisés à l'avenir par l'industrie, pour obtenir du financement public.

Nous avons bon espoir, en terminant, que notre étude permettra d'outiller une réflexion collective quant aux enjeux soulevés par la transition écologique et l'horizon post-extractiviste promu par celle-ci. Nous croyons effectivement avoir amené une contribution originale à la compréhension du rapport à la société québécoise, qu'entretiennent les grandes entreprises mondialisées que sont les minières. Dans le contexte d'« une économie tertiarisée à fort contenu technologique » où les mines sont amenées à croître (Simard, 2018, p. 196), il est primordial de nuancer les perspectives de retombées associées à cette industrie, dont la logique monopolistique n'offre, en fin de compte, que très peu d'espace pour un développement économique viable des régions périphériques du Québec.

Dans un plus large horizon, nous espérons que nos analyses contribueront à recentrer les débats de société entourant les décisions d'affaires des grandes entreprises québécoises (ex. Bombardier), qui portent, le plus souvent, sur des enjeux industriels, tels que le nombre d'emplois créés ou le niveau de production. Nous avons mis en évidence dans ce mémoire que ces dimensions tangibles de l'activité économique s'avèrent, en réalité, subordonnées à une sphère financière où prédominent des logiques qui n'ont rien à voir avec les préoccupations industrielles locales. Si cette absence totale d'emprise des collectivités sur les modèles de développement privilégiés par les grands détenteurs de capitaux peut sembler à première vue insurmontable, nous sommes néanmoins d'avis que, dans le cas précis de l'extractivisme, les luttes autochtones revêtent un potentiel de changement social important.

ANNEXE A

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA COLLECTE DE DONNÉES

	Période de collecte	Nbr. total de documents	Types de document	Nbr.
Analyse de contenu	03/2019 à 12/2019	n=304	Articles de presse et de périodiques	197
			Publications gouv. et internationales	32
			Documents corporatifs	42
			Publications sectorielles	25
			Données statistiques et financières	8
	Période de collecte	Nbr. total d'intervenants	Lieux de provenance	Nbr.
Entretien semi-directif	02/2019 à 03/2019	n=37	Fermont	12
			Port-Cartier	2
			Schefferville	10
			Sept-Îles	13

ANNEXE B

GRILLE D'ENTRETIEN

Section A — Recrutement, rétention et fixation de la main-d'œuvre & conditions de travail

Q1. Quelle est la situation de l'économie et de l'emploi dans la région ?

Q2. Dans quelle mesure l'industrie minière contribue-t-elle à l'emploi et au développement économique de la région ?

Q3. Quels sont les défis du recrutement minier dans la région ? Et quels sont à votre avis les meilleurs moyens d'y faire face ?

Q4. Pouvez-vous identifier les principaux incitatifs/contraintes à s'établir dans la région d'un point de vue financier ?

Section B — Modèle de production, évolution des stratégies d'entreprises, cycles économiques & perspectives de marché

Q5. Comment le paysage industriel de la région est-il configuré ?

Q6. Comment les politiques de développement économique sont-elles organisées à l'échelle de la région ?

Q7. Quels rapports les entreprises minières entretiennent-elles, d'une part, entre elles, et d'autre part, avec les autres entreprises de la région ?

Q8. Qu'est-ce qui caractérise les stratégies d'affaires des entreprises minières dans la région ?

Q9. La conjoncture économique actuelle est-elle favorable au développement minier dans la région ?

Q10. Comment la région parvient-elle à composer avec la dynamique cyclique du prix des métaux ?

Q11. Comment l'action gouvernementale se décline-t-elle dans la région depuis l'annonce du Plan Nord ?

Section C — Gouvernance, relations avec la communauté et perspectives de développement régional

Q12. Quels rapports les entreprises minières entretiennent-elles avec la communauté ?

Q13. Comment sont les relations de travail dans le secteur minier ?

Q14. Quelles sont les retombées économiques occasionnées par l'activité minière dans la région ?

Q15. Quels sont les coûts sociaux associés à l'activité minière ?

Q16. Quels sont les principaux défis de la région en matière de développement économique régional ?

ANNEXE C

GRILLE D'ANALYSE THÉMATIQUE

Questions	Dimensions	Données recherchées
<p>(Q1) Quelles sont les caractéristiques propres au super-cycle et comment celui-ci a-t-il varié au cours de la dernière décennie ?</p>	État du marché	Évolution de l'offre et de la demande
		Principaux producteurs
		Principaux acheteurs
		Distance entre les lieux de production et de consommation
		Types d'entreprises impliquées et stratégies de positionnements
		Rapports entre les actionnaires
	Dynamiques de prix	Positionnement de la mine par rapport aux autres propriétés de l'entreprise
		Délimitation des différentes phases
		Déterminants de la dynamique interne du cycle
		Déterminants de la dynamique externe du cycle
<p>(Q2) Quelles sont les préoccupations des entreprises minières relativement à la conjoncture économique mondiale, et comment affectent-elles la prise de décision ?</p>	Discours de l'entreprise	Importance des produits dérivés
		Particularités du cycle par rapport aux précédents
		Rapports de l'entreprise à l'actionnariat
		Appréciation de la région
		Conditions de profitabilité
	Gestion des cycles	Objectifs, priorités et prévisions
		Culture d'entreprise
		Mesures d'atténuation des cycles
		Réaction à la hausse des prix
		Réaction à la baisse des prix
	Restructurations récentes	
	Mode de financement des infrastructures	
	Formes de participation publique	
	Restructurations récentes	

Questions	Dimensions	Données recherchées
<p>(Q3) Dans quelle mesure les ressources humaines et matérielles accaparées par l'activité extractive sont-elles durablement implantées sur le territoire exploité ?</p>	Gestion de la main-d'œuvre	État des relations de travail et principaux éléments de négociations
		Composition, provenance et répartition de la main-d'œuvre et des cadres
		Politiques d'encadrement et de reproduction du travail
		Fréquence d'utilisation des services et des infrastructures locales
		Principaux changements survenus dans l'organisation du travail depuis les années 2000
	Gouvernance et opérations	Capacité, étapes et rythme de production
		Configuration de la structure industrielle
		Provenance des principaux fournisseurs et acheteurs
		Technologies utilisées
		Mode de financement des infrastructures de transport
		Principaux lieux de décision
		Durée de vie anticipée du gisement
	<p>(Q4) Quels sont les types d'engagements que prennent les entreprises à l'égard des collectivités et inversement, de quel ordre sont les coûts assumés par ces dernières ?</p>	Retombées et coûts sociaux de l'activité extractive
Autres formes de contributions		
Répartition des subventions et autres aménagements fiscaux		
Retombées économiques directes et indirectes		
Coûts sociaux de l'activité minière		
Relations avec les communautés		État des relations entre l'entreprise et la collectivité
		Types de partenariats
		Implication communautaire de l'entreprise

RÉFÉRENCES

A. Publications

- ABRAHAM, Yves-Marie et MURRAY, David (2015). *Creuser jusqu'où ? Extractivisme et limites à la croissance*. Montréal : Écosociété.
- ALLAIRE, Yvan (2011). Pour un nouveau modèle d'affaires dans le secteur minier québécois. *Revue Vie Économique*, 3(2). Récupéré de <http://www.eve.coop/?a=121>
- ANDREFF, Wladimir (1996). La déterritorialisation des multi-nationales : firmes globales et firmes-réseaux. *Cultures & Conflits*, (21–22), 373–396.
- ASSELIN, Hugo (2011). Plan Nord : les Autochtones laissés en plan. *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1), 37–46.
- BARAN, Paul et SWEEZY, Paul (1966). *Monopoly Capital*. New York : Monthly Review Press.
- BARBER, Lachlan (2018). Inside the Mobilities Regime of Newfoundland and Labrador's Construction Megaprojects: Experiences of Rotational Work Close to Home. *Labour/Le Travail*, (81), 187–212.
- BATELLIER, Pierre et RAUFFLET, Emmanuel B. (2015). La Grande séduction : La Compagnie minière Québec Cartier et la communauté locale (A, B et C). *Revue Internationale de cas en gestion*, 13(1). Récupéré de <https://education.hec.ca/centredecas/app/fr/ricg/181>
- BEAULNE, Pierre, DENIS, Serge, GILL, Louis et MOREL, Sylvie (2014). *Le capitalisme au Canada et la « révolution » Harper*. Montréal : M Éditeur.
- BELAYNEH, Anteneh, RODON, Thierry et SCHOTT, Stephan (2018). Mining Economies: Inuit Business Development and Employment in the Eastern Subarctic. *The Northern Review*, (47), 59–78.

- BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (2011). Définir ses besoins : L'étude de cas. Dans *InfoSphère-Laval*. Récupéré de <https://www.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences/definiretudecas.html>
- BOURGEOIS, Sabrina (2017). *Les principaux enjeux et impacts associés à la pratique du « fly in, fly out » (FIFO)* [Revue de littérature]. Chaire de recherche sur le développement durable du Nord, Université Laval.
- BOURQUE, Gilles L. (2000). *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- BOUTET, JEAN-SÉBASTIEN
(2010). Développement ferrifère et mondes autochtones au Québec subarctique, 1954-1983. *Recherches amérindiennes au Québec*, 40(3), 35–52.
- (2014). Opening Ungava to industry: a decentring approach to indigenous history in subarctic Québec, 1937–54. *Cultural geographies*, 21(1), 79–97.
- BOYER, Robert (1986). *La théorie de la régulation. Une analyse critique*. Paris : La Découverte.
- BRADFORD, Barham L. et COOMES, Olivier T. (2005). Sunk Costs, Resource Extractive Industries, and Development Outcomes. Dans Paul S. Ciccantell, David A. Smith et Seidman, Gay (dir.), *Nature, Raw Materials, and Political Economy* (p. 159–186). Bingley : Emerald Group Publishing Limited.
- BRISSON, Geneviève, MORIN BOULAIS, Catherine, DOYON, Sabrina et BOUCHARD-BASTIEN Emmanuelle (2017). Une difficile prise en compte des changements sociaux en milieu minier nordique : le cas de Malartic (Québec). *Recherches sociographiques*, 58(2), 387–413.
- BRUN, Alexandre, HARBOUR-MARSAN, Ève, LASSERRE, Frédéric et MOTTET, Éric (2017). Le Plan Nord : enjeux géopolitiques actuels au regard des « Plans Nord » passés. *Recherches sociographiques*, 58(2), 297–335.
- BUNKER, Stephen G. (1989). Staples, Links, and Poles in the Construction of Regional Development Theories. *Sociological Forum*, 4(4), 589–610.

(1996). Raw material and the global economy: Oversights and distortions in industrial ecology. *Society & Natural Resources: An International Journal*, 9(4), 419–429.

(2005). How Ecologically Uneven Developments Put the Spin on the Treadmill of Production. *Organization & Environment*, 18(1), 38–54.

CARON, Samuel et MORIN, Hugo (2015). *Économie et externalités : Les profits et les pertes dont on ne parle pas* [Billet de blogue]. Institut de recherche et d'informations socio-économiques. Récupéré de <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/economie-et-externalites-les-profits-et-les-pertes-dont-on-ne-parle-pas>

CHAIRE EN ÉCO-CONSEIL (2012). *L'industrie minière et le développement durable* [Document de travail]. Université du Québec à Chicoutimi. Récupéré de https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_septiles/documents/DC3.pdf

CHANDLER, Alfred D. (1990). *Scale and Scope: The Dynamics of Industrial Capitalism*. Cambridge : Harvard University Press.

CHAREST, Paul (2001). L'industrialisation du Nord. Dans Gérard Duhaime (dir.), *Le Nord, habitants et mutations* (p. 152–172). Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval et Le Groupe d'études inuit et circumpolaire.

CICCANTELL, Paul et SMITH, David, A. (2009). Rethinking Global Commodity Chains Integrating Extraction, Transport, and Manufacturing. *International Journal of Comparative Sociology*, 50(3–4), 361–384.

COMTOIS, Claude et SLACK, Brian (2016). *Dynamic Determinants in Global Iron Ore Supply Chain* (CIRRELT, 2016-06). Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport, Université de Montréal. Récupéré de <https://www.cirrelt.ca/DocumentsTravail/CIRRELT-2016-06.pdf>

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2012). *Les femmes et le Plan Nord : pour un développement nordique égalitaire*. Québec : Conseil du statut de la femme. Récupéré de <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-les-femmes-et-le-plan-nord-pour-un-developpement-nordique-egalitaire.pdf>

- COURTEMANCHE, Samuel (2016). *Extractivisme au Québec : le cas de l'extraction des hydrocarbures* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/9004/>
- CROTTY, James (1993). Rethinking Marxian Investment Theory: Keynes-Minsky Instability, Competitive Regime Shifts and Coerced Investment. *Review of Radical Political Economics*, 25(1), 1–26.
- DENEAULT, Alain (2018). *Le Totalitarisme pervers. D'une multinationale au pouvoir*. Montréal : Écosociété.
- DENEAULT, Alain et SACHER, William (2012). *Paradis sous terre. Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*. Montréal : Écosociété.
- DESROCHERS François et SCHEPPER, Bertrand (2015). *Le secteur public et l'économie régionale au Québec* [Rapport]. Montréal : Institut de recherche et d'informations socio-économiques. Récupéré de <https://iris-recherche.qc.ca/publications/le-secteur-public-et-l-economie-regionale-au-quebec>
- DUFRESNE, David, HUSTON, Nancy, KLEIN, Naomi, LABOUCAN-MASSIMO, Melina et WIEBE, Rudy (2015). *Brut : la ruée vers l'or noir*. Montréal : Lux Éditeur.
- DUGAS, Clermont (1994). Le sous-développement régional. Dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité de problèmes sociaux* (p. 103–126). Québec : Institut québécois de recherches sur la culture.
- DUHAIME, Éric, HANIN, Frédéric, L'ITALIEN, François et PINEAULT, Éric (2010). Financiarisation de la stratégie d'entreprise et restructuration de l'industrie forestière. Étude de l'entreprise Tembec. *Recherches sociographiques*, 51(1-2), 125–150.
- DUHAIME, Gérard, BROUSSEAU, Sébastien, GRENIER, Josianne, THERRIEN, Aude et BEAUDOIN-JOBIN, Charles (2013). Le développement du Nord et le destin du Québec. *Recherches sociographiques*, 54(3), 477–511.
- ÉLOI, Laurent (2012). *Économie de l'environnement et économie écologique*. Paris : Armand Colin.

- FISCHER-KOWALSKI, Marina et HABERL, Helmut (1997). Tons, joules, and money: Modes of production and their sustainability problems. *Society & Natural Resources*, 10(1), 61–85.
- FOURNIS, Yan, et FORTIN, Marie-Josée (2015). Les régimes de ressources au Canada : les trois crises de l'extractivisme. *VertigO - La Revue Électronique En Sciences de l'environnement*, 15(2). Récupéré de <https://journals.openedition.org/vertigo/16489>
- GÉLINAS, Jacques (2008). *Dictionnaire critique de la globalisation. Les mots du pouvoir, le pouvoir des mots*. Montréal : Écosociété.
- GENDRON, Corinne (2015). Sociologie de la transition : quelle société post-écologique ? *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 55–72.
- GEREN, Richard et MCCULLOGH, Blake (1990). *L'héritage de Caïn : histoire de la Compagnie minière IOC*. Sept-Îles : Compagnie minière IOC.
- GOBEIL, Arianne (2015). L'extractivisme en mutation. Les thèses de Gudynas et la dérive du Québec vers un modèle néoextractiviste. Dans Yves-Marie Abraham et David Murray (dir.), *Creuser jusqu'où ? Extractivisme et limites à la croissance* (p. 65–87). Montréal : Écosociété.
- GRAWITZ, Madeleine (1996). *Méthodes des sciences sociales* (10^e éd). Paris : Éditions Dalloz.
- GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (2018). *Réchauffement planétaire de 1,5 °C* [Rapport]. Récupéré de <https://www.ipcc.ch/sr15/>
- GUDYNAS, Eduardo (2010). *The New Extractivism of the 21st Century: Ten Urgent Theses about Extractivism in Relation to Current South American Progressivism* [Rapport]. Washington : Center for International Policy.
- (2013). Marx aurait-il été extractiviste au XXI^e siècle ? *Presse-toi à gauche*. Récupéré de <https://www.pressegauche.org/Marx-aurait-il-ete-extractiviste-au-XXIe-siecle>
- HAMEL, Jacques (1997). *Étude de cas et sciences sociales*. Paris : L'Harmattan.

- HANDAL CARAVANTES, Laura
 (2015a). Mines : l'histoire d'une triple dépossession. Dans Simon Tremblay-Pépin (dir.), *Dépossession. Une histoire économique du Québec contemporain. 1- Les ressources* (p. 107–172). Montréal : Lux Éditeur.
- (2015b). Comment construire un monde post-extractiviste ? Quelques voies de sortie pensées en Amérique latine. Dans Yves-Marie Abraham et David Murray (dir.), *Creuser jusqu'où ? Extractivisme et limites à la croissance* (p. 321–349). Montréal : Écosociété.
- HARVEY, David (2018). *Géographie de la domination : capitalisme et production de l'espace*. Paris : Éditions Amsterdam.
- HÉBERT, Guillaume et TREMBLAY-PEPIN, Simon (2013). *Qu'est-ce que l'extractivisme* [Billet de blogue]. Institut de recherche et d'informations socio-économiques. Récupéré de <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-que-l'extractivisme>
- HÉBERT, Martin (2015). Les crises ouvrent-elles les esprits ? L'état de notre dépendance au modèle extractiviste après plus d'une décennie de tourmente dans l'industrie forestière au Québec. Dans Yves-Marie Abraham et David Murray (dir.), *Creuser jusqu'où ? Extractivisme et limites à la croissance* (p. 227–244). Montréal : Écosociété.
- HIRSCHMAN, Albert O. (1977). A generalized linkage approach to development, with special reference to staples. *Economic development and Cultural Change*, 25(67), 607–628.
- HUGHES, Everett C. (2014). *Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation du Canada français*. Montréal : Éditions du Boréal [1972].
- HUMPHREYS, David. (2015). *The Remaking of the Mining Industry*. London : Palgrave Macmillan.
- HURTEAU, Philippe et FORTIER, Francis (2016). État québécois, crise et néolibéralisme. *Revue Interventions économiques*, 52. Récupéré de <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2469>
- HUSSEY, Ian, PINEAULT, Éric, JACKSON, Emma et CAKE, Susan (2018). *Boom, Bust, and Consolidation. Corporate Restructuring in the Alberta Oil Sands* [Rapport]. Edmonton : Parkland Institute et Canadian Centre for Policy

Alternatives BC Office. Récupéré de
https://www.parklandinstitute.ca/boom_bust_and_consolidation

INNIS, Harold (1936). *Settlement and the Mining Frontier*. Toronto : The Macmillan Company of Canada.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Années-personnes, masse salariale et heures payées du secteur de l'exploitation minière, Côte-Nord et ensemble du Québec, 2017-2018. Recensement annuel sur la production minérale*. [Fichier de données]. Récupéré de
http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil09/econo_fin/secteur_minier/mine_emploi_09.htm

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
 (2017). *Dimensions sociales et psychologiques associées aux activités minières et impacts sur la qualité de vie*. Québec : Emmanuelle Bouchard-Bastien et Marie-Christine Gervais. Récupéré de
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2318>

(2018). *Fly-in/fly-out et santé psychologique au travail dans les mines : une recension des écrits*. Québec : Mariève Pelletier, Michel Vézina et Marie-Michèle Mantha-Bélisle. Récupéré de
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2342>

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUE
 (2016). Filière. Dans *Définitions, méthodes et qualité*. Récupéré de
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1734>

JENKINS, Heledd et YAKOVLEVA, Natalia (2006). Corporate social responsibility in the mining industry: exploring trends in social and environmental disclosure. *Journal of cleaner production, improving environmental, economic and ethical performance in the mining industry*, 14(3–4), 271–284.

KNOTSCH, Cathleen, SIEBENMORGEN, Peter et BRADSHAW, Ben (2010). Les ententes sur les répercussions et les avantages et le bien-être des communautés : des occasions ratées ? *Recherches amérindiennes au Québec*, 40(3), 59–68.

LACHAPELLE, René et BOURQUE, Denis (2012). *Subir ou bâtir l'avenir. Les enjeux du développement social sur la Côte-Nord* (Cahier 1205). Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire, Université du Québec en Outaouais. Récupéré de <http://w4.uqo.ca/crcoc/Fichiers/cahiers/1205.pdf>

- LAFORCE, Myriam, CAMPBELL, Bonnie et SARRASIN, Bruno (dir.) (2012). *Pouvoir et régulation dans le secteur minier. Leçons à partir de l'expérience canadienne*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- LAPOINTE, Paul-André, BÉLANGER, Paul R. et LÉVESQUE, Benoit (1993). *Grille de collecte des données pour une monographie d'usine* (Cahier ET9303). Centre de recherche sur les innovations sociales. Récupéré de <https://crises.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/10/ET9303.pdf>
- LAURIN-LAMOTHE, Audrey, (2019). Les classes sociales au prisme de la financiarisation. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (21), 91–97.
- LÉVESQUES, Benoit (2002). Le modèle québécois : Un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société ? *Revue Interventions économiques*, 29. Récupéré de <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1012>
- L'ITALIEN, François
(2011). Habiter le pays. *Relations*, (749), 16–18.
- (2012). *Béhémoth Capital. Genèse, développement et financiarisation de la grande corporation* (Thèse de doctorat). Université Laval. Récupéré de <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/23427?locale=fr>
- L'ITALIEN, François, HANIN, Frédéric, DUHAIME, Éric et PINEAULT, Éric (2012). La financiarisation du secteur forestier : le cas de Produits Forestiers Résolu. *Revue Interventions économiques*, 44. Récupéré de <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1594>
- LOISEL, Mélanie (2013). Quelle communauté pour le nord ? *Liberté*, 54(2), 22–25.
- MADORE, Louis
(2014). L'investissement minier au Québec en 2013. *Mines en chiffres*. Québec : Institut de la statistique du Québec. Récupéré le 10 décembre 2019 de <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/mines/mines-chiffres-2014.pdf>
- (2019a). L'investissement minier au Québec en 2018. *Mines en chiffres*. Québec : Institut de la statistique du Québec. Récupéré le 4 décembre 2019 de www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/mines/mines-chiffres-nov2019.pdf

(2019b). La production minérale au Québec en 2017. *Mines en chiffres*. Québec : Institut de la statistique du Québec. Récupéré le 12 octobre 2019 de www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/mines/mines-chiffres-2019.pdf

MADORE, Louis, et Geneviève CARON

(2016). L'investissement minier au Québec en 2015. *Mines en chiffres*. Québec : Institut de la statistique du Québec. Récupéré le 20 septembre 2019 de <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/mines/mines-chiffres-2016.pdf>

(2018). La production minérale au Québec en 2016. *Mines en chiffres*. Québec : Institut de la statistique du Québec. Récupéré le 20 septembre 2019 de www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/mines/mines-chiffres-2018.pdf

MARKEY, Sean, STOREY, Keith et HEISLER, Karen (2011). Fly-in/Fly-out Resource Development: Implications for Community and Regional Development. Dans Dean Carson, Rasmus Ole Rasmussen, Prescott Ensign, Lee Huskey et Andrew Taylor (dir.), *Demography at the Edge: Remote Human Populations in Developed Nation* (p. 213–236). Farnham : Ashgate Publishing.

MARKEY, Sean, HALSETH, Glen, RYSER, Laura, ARGENT, Neil et BORON, Jonathan (2019). Bending the arc of the staples trap: Negotiating rural resource revenues in an age of policy incoherence. *Journal of Rural Studies*, 67, 25–36.

MARTIN, Thibault (2012). Le modèle québécois à l'épreuve du Plan Nord. Dans Miriam Fahmy (dir.), *L'état du Québec 2012* (p. 400–413). Montréal : Boréal.

MARTINET, Vincent (2010). La « viabilité », une approche du développement durable visant à éviter les crises dans le long terme : l'exemple des pêcheries. *INRA Sciences Sociales*, (1). Récupéré de <https://ageconsearch.umn.edu/record/132507/>

MARX, Karl (2007). *Les manuscrits économique-philosophiques de 1844*. Paris : Vrin [1844].

MAXWELL, Joseph A. (1999). *La modélisation de la recherche qualitative. Une approche interactive*. Suisse : Éditions Universitaires Fribourg.

MCKENZIE, Réal (2011). En finir avec la discrimination. *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1), 71–76.

MEAD, Harvey L. (2017). *Trop tard. La fin d'un monde et le début d'un nouveau*. Montréal : Écosociété.

- MORIN, François (2017). *L'économie politique du XXI^e siècle. De la valeur-capital à la valeur-travail*. Montréal : Lux Éditeur.
- MORIN, Simon (2011). *Modèles de développement, extractivisme et tournant écoterritorial en Amérique latine* [Compte-rendu]. Communication présentée par Maristella Svampa à la Chaire Nycole Turmel sur les espaces publics et les innovations sociales, Montréal, Québec. Récupéré de http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/compte_rendu_2011.pdf
- MORISSET, Lucie K. (2017). Les « villes de compagnie » du Canada. Un patrimoine urbain pour le vivre ensemble de notre siècle ? *Entreprises et histoire*, 87(2), 39–50.
- MOTARD, Geneviève (2019). Les dimensions collectives des ententes sur les répercussions et les avantages : bémol sur le discours du contrat privé. *Les Cahiers de droit*, 60(2), 395–450.
- MOUSSEAU, Normand (2012). *Le défi des ressources minières*. Québec : Éditions MultiMondes.
- NADEAU-DUBOIS, Gabriel (2015). Les jobs ou les caribous ? Syndicalisme et écologie, petite histoire d'un grand dilemme. Dans Ianik Marcil (dir.), *Sortir le Québec du pétrole* (p. 225–236). Montréal : Éditions Somme toute.
- NAMETAU INNU (2010). Territoire et cycle de vie traditionnels. Dans *Point de vue scientifique*. Récupéré de <http://www.nametauinnu.ca/fr/accueil/science/outil/cycle>
- ORLÉAN André (2005). Les marchés financiers sont-ils rationnels ? *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2(XLIII), 35–41.
- OTIS, Ghislain (2019). Les droits ancestraux des peuples autochtones au carrefour du droit public et du droit privé : le cas de l'industrie extractive. *Les Cahiers de droit*, 60(2), 451–490.
- PAPILLON, Martin et RODON, Thierry (2017). Proponent-Indigenous agreements and the implementation of the right to free, prior, and informed consent in Canada. *Environmental Impact Assessment Review*, 62, 216–224.
- PAQUET, Joëlle (2012). *Le marché mondial des minéraux. Analyse des impacts de la mondialisation sur l'économie au Québec* (Rapport 12). Laboratoire d'études

sur les politiques publiques et la mondialisation, École nationale d'administration publique. Récupéré de http://www.leppm.enap.ca/leppm/docs/Rapports_Economie/Rapport12-%C3%A9conomie-11sept_WEB.pdf

PARIZEAU, Jacques (2011). Les stratégies du Plan Nord. *Revue Vie Économique*, 3(2). Récupéré de <http://www.eve.coop/?a=122>

PINEAULT, Éric

(2010). *Comment penser au-delà de la lutte contre le néolibéralisme ?* Communication présentée à l'Université d'été des Nouveaux Cahiers du socialisme, Montréal, Québec. Récupéré de <https://www.cahiersdusocialisme.org/comment-penser-au-dela-de-la-lutte-contre-le-neoliberalisme>

(2013). La panacée. *Liberté*, (300), 30–32.

(2016). Entre pression à extraire et impératif de transition : l'économie écologique et politique des hydrocarbures extrêmes au Québec. Dans Marie-Josée Fortin, Yann Fournis et François L'Italien (dir.), *La transition énergétique en chantier, les configurations institutionnelles et territoriales de l'énergie* (51–64). Québec : Presses de l'Université Laval.

(2018). The capitalist pressure to extract: the ecological and political economy of extreme oil in Canada. *Studies in Political Economy*, 99(2), 130–150.

PROULX, Marc-Urbain

(2002). *L'économie des territoires au Québec, aménagement, gestion, développement*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

(2009). Territoires émergents et cohérence dans l'espace Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 53(149), 177–196.

(2014). Nouveau cycle économique en périphérie nordique – Une lecture de la première décennie. *L'Actualité économique*, 90(2), 121–144.

QUIVY, Jean et CAMPENHOUDT, Luc van (1988). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

RADETZKI, Marian et WÅRELL, Linda (2017). *A handbook of primary commodities in the global economy* (2^e éd.). Cambridge : Cambridge University Press.

- REGROUPEMENT DES FEMMES DE LA CÔTE-NORD ET CHAIRE DE RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU NORD (2019) *Cohabiter avec le navetage aéroporté. Expériences de femmes et de communautés de la Côte-Nord* [Rapport]. Québec : Université Laval. Récupéré de <https://www.mineral.ulaval.ca/en/node/585>
- RODON, Thierry et LÉVESQUE, Francis (2015). Understanding the social and economic impacts of mining development in Inuit Communities: Experiences with past and present mines in Inuit Nunangat. *The Northern Review*, (41), 13–39.
- ROSA, Hartmut, DÖRRE, Klaus et LESSENICH, Stephan (2017). Appropriation, Activation and Acceleration: The Escalatory Logics of Capitalist Modernity and the Crises of Dynamic Stabilization. *Theory, Culture & Society*, 34(1), 53–73.
- RYSER, Laura M. et HALSETH, Greg (2013). So you're thinking about a retirement industry? Economic and community development lessons from resource towns in northern British Columbia. *Community Development*, 44(1), 83–96.
- RYSER, Laura, HALSETH, Greg, MARKEY, Sean, et MORRIS Marleen (2016). The structural underpinnings impacting rapid growth in resource regions, *The Extractive Industries and Society*, 3(3), 616–626.
- SCHAFFARTZIK, Anke, MAYER, Andreas, EISENMENGER, Nina et KRAUSMANN, Fridolin (2016). Global patterns of metal extractivism, 1950–2010: Providing the bones for the industrial society's skeleton. *Ecological Economics*, 122, 101–110.
- SCHEPPER, Bertrand (2013). Des communautés nordiques fragilisées. *Relations*, (764), 17–19.
- SCHEPPER, Bertrand et HANDAL, Laura (2012). *À qui profite le Plan Nord ?* [Note de recherche]. Montréal : Institut de recherche et d'informations socio-économiques. Récupéré de <https://iris-recherche.qc.ca/publications/a-qui-profite-le-plan-nord>
- SCHUMPETER, Joseph (1949). *The theory of economic development*. Cambridge : Harvard University Press.

- SCHNAIBERG, Allan (1980). *The Environment, from Surplus to Scarcity*. New York : Oxford University Press.
- SIMARD, Martin
 (2017a). Le Nord québécois : un plan, trois régions, neuf défis. *Recherches sociographiques*, 58(2), 263–295.
- (2017b). La résilience des petites villes ressources du Moyen-Nord québécois à l'épreuve du navettage aérien. *Les travaux du séminaire géographique Dimitrie Cantemir*, 44(1), 175–188.
- (2018). L'industrie minière au Québec : situation, tendances et enjeux. *Études canadiennes/Canadian Studies*, (185), 193–217.
- SIMARD, Martin et BRISSON, Carl
 (2013). L'industrie minière et le développement urbain en milieu nordique : l'exemple de Fermont au Québec. *Cybergeo : European Journal of Geography*, (637). Récupéré de <https://journals.openedition.org/cybergeo/25817>
- (2016). Les vulnérabilités des villes minières nordiques : le cas de Schefferville au Québec. *Organisations & territoires*, 25(1), 37–50.
- SIMARD, Martin, MALTAIS, Emma et BRISSON, Carl (2019). Le navettage aérien dans le Nord du Québec. Une étude exploratoire des représentations sociospatiales des travailleurs. *Espace populations sociétés*, (1). Récupéré de <https://journals.openedition.org/eps/8536>
- SIMARD, Martin, RIVARD, Étienne et GUIMOND, Laurie (2017). Les recherches sur le Québec du Nord : un instrument d'appropriation territoriale pour quels acteurs ? *Recherches sociographiques*, 58(2), 251–262.
- SOMPAIRAC, Léonard et BRÉVILLE, Benoît (2015). Sodexo, une histoire de casseroles. *Manière de voir*, (142), 78–79.
- STOREY, Keith (2010). Fly-in/Fly-out: Implications for Community Sustainability. *Sustainability*, 2(5), 1161–1181.
- STREECK, Wolfgang, (2014). How Will Capitalism End? *New Left Review*, 87, 35–64.

- SVAMPA, Maristella (2011). Néo-« développementisme » extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine. *Problèmes d'Amérique latine*, 81(3), 101–127.
- SVAMPA, Maristella et SLIPAK, Ariel M. (2015). La Chine en Amérique latine : du Consensus des matières premières au Consensus de Beijing. *Problèmes d'Amérique latine*, 98(3), 95–122.
- VALLIÈRES, Marc (2012). *Des mines et des hommes. Histoire de l'industrie minière québécoise. Des origines à aujourd'hui*. Québec : Ministère des Ressources naturelles.
- WÄRELL, Linda (2018). An analysis of iron ore prices during the latest commodity boom. *Mineral Economics*, 31(1–2), 203–216.
- WATKINS, Melville H. (1963). A Staples Theory of Economic Growth. *The Canadian Journal of Economics and Political Science/Revue canadienne d'Economie et de Science politique*, 29(2), 141–158.
- WEBER, Max (2019). *Les communautés*. Paris : La Découverte, [1910].
- YIN, Robert K. (2003). *Case Study Research: Design and Methods* (3^e éd.). Thousand Oaks : Sage Publications.
- ZIMMERMANN, Jean-Benoît (2005). Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial. *La Revue de l'Ires*, 47(1), 21–36.

B. Sources documentaires

- Accord de Paris* (2015). Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. [Entrée en vigueur le 4 novembre 2016]. Récupéré le 2 avril 2019 de https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf
- AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION (s.d.). Côte-Nord (région 09). Dans *Organisation territoriale*. Récupéré le 25 novembre 2019 de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/regions-administratives/cote-nord/>
- AGENCE QMI (2016). L'évaluation foncière de Cliffs contestée. *Le Journal de Québec*, 12 octobre 2016.

ALDERON IRON ORE

(s.d.). *Premium-Quality Kami Iron Ore Project*. Récupéré le 20 septembre 2019 de <https://www.alderonironore.com/kami-project/kami-project>

(2018). *Altius augmente sa participation dans Alderon* [Communiqué]. Récupéré le 15 septembre 2019 de <https://fr.alderonironore.com/news/2018/457-altius-to-increase-shareholdings-in-alderon>

APFFEL, Thomas, CAUDRON, Guillaume et BLAIN, Richard (2012). *Plan Nord : l'adoption des meilleures pratiques rh, un incontournable pour maximiser les retombées économiques* [Étude de marché]. KPMG-SECOR. Récupéré le 15 octobre 2019 de http://aemq.org/RadFiles/Membres/Rapports%20de%20l%27industrie/Industrie%20en%20général/SecorKPMG_PlanNord.pdf

ARCELORMITTAL

(2013). *ArcelorMittal agrees to sell a 15% interest in ArcelorMittal Mines Canada for \$1.1bln to a Consortium led by POSCO and China Steel Corporation* [Communiqué]. Récupéré le 28 octobre 2019 de <https://corporate.arcelormittal.com/news-and-media/press-releases/2013/jan/02-01-2013>

(2014). *Where we are* [Carte interactive]. Récupéré le 17 septembre 2019 de <https://corporate.arcelormittal.com/where-we-are>

(2018). *Annual Report 2018 of ArcelorMittal Parent company*. Récupéré le 3 décembre 2019 de <https://corporate.arcelormittal.com/investors/financial-reports/annual-reports?frommobile=true>

ARCELORMITTAL CANADA

(2013). *Rapport de responsabilité sociale*. Récupéré le 17 septembre 2019 de https://canada.arcelormittal.com/~/_media/Files/A/Arcelormittal-CA/2013%20ArcelorMittal%20Canada%20Rapport%20de%20Responsabilite%20Sociale%20et%20Index%20FR.pdf

(2015). *Rapport de développement durable*. Récupéré le 28 octobre 2019 de <http://www.transformerlavenir.com/wp-content/uploads/2016/07/arcelormittal-canadarapport-de-developpement-durable-2015frvf.pdf>

ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA

(s.d.-a). Les sièges administratifs et sociaux. Dans *Installations*. Récupéré le 21 octobre 2019 de <https://www.transformerlavenir.com/installations/installations-damem/les-sieges-administratifs-et-sociaux/>

(s.d.-b). Engagement communautaire. Dans *Développement durable*. Récupéré le 28 octobre 2019 de <https://www.transformerlavenir.com/developpement-durable/engagement-communautaire/>

(2013). *19 projets se partagent les 150 000 \$ du Fonds ArcelorMittal* [Communiqué]. Récupéré le 28 octobre 2019 de http://exploreslesmines.com/images/pdf/Bonscoups/2013/Communiqu_Rsulta_t_Fonds_ArcelorMittal_PC.pdf

(2017a). *Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont*. Mémoire déposé au Bureau d'audience publique sur l'environnement. Récupéré le 15 septembre 2019 de https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Bassins_B_NordOuest/documents/DA1.pdf

(2017b). *Convention collective entre ArcelorMittal et le Syndicat des Métallos Locaux 5778/6869 - Employés horaires Secteur Mont-Wright/Fermont/Fire Lake, 1er mars 2017 au 28 février 2021*. Récupéré le 12 octobre 2019 de <https://www.metallos5778.ca/media/59ba77b2af491.pdf>

ARCELORMITTAL MINES CANADA (2011). *ArcelorMittal annonce un investissement de 2,1 milliards \$ can et la création de 8 000 emplois* [Communiqué]. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

ARSENAULT, Julien

(2017a). En échange de rabais sur l'électricité, ArcelorMittal investira 500 M\$. *La Presse Canadienne*, jeudi 19 janvier 2017. Récupéré le 14 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2017b). Classement minier de l'Institut Fraser : le Québec remonte au 6e rang mondial. *La Presse Canadienne*, mardi 28 février 2017. Récupéré le 14 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

(2013). *Projet de loi no 70. Loi modifiant la Loi sur les mines*. 40e législature, 1ère session. Récupéré le 27 octobre 2019 de

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2013C32F.PDF>

(2014). *Journal des débats de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles*. 41^e législature, 1^{re} session. Récupéré le 10 novembre 2019 de <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/capern-41-1/journal-debats/CAPER-141028.html>

ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA (2018). *Vers le développement minier durable. Rapport d'étape*. Récupéré le 27 octobre 2019 de <https://mining.ca/wp-content/uploads/2018/02/Progress-Report-2018-French-Final-Jan-24-2019.pdf>

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

(s.d.). Investissements dans le milieu. Dans *Population*. Récupéré le 28 octobre 2019 de <https://www.amq-inc.com/lindustrie-miniere/population>

(2015). *Charte de développement durable des sociétés minières œuvrant au Québec*. Récupéré le 20 novembre 2019 de https://s3.amazonaws.com/amq-inc-prod-assets/2016/08/15/8ayeaaj27b_charteDD_finale_v._non_sign_e.pdf

(2018). *Retombées économiques de l'industrie minière au Québec* [Rapport]. Récupéré le 20 septembre 2019 de <https://www.amq-inc.com/documentation/etude-sur-les-retombees-economiques-du-secteur-minier>

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC ET ASSOCIATION D'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC (2010). *La filière minérale au Québec. Contribution socio-économique au développement du Québec et de ses régions* [Rapport]. Récupéré le 28 octobre 2019 de http://aemq.org/RadFiles/Documents/ADS/COMMUNIQUE_PRESS/25/AMQ_brochureFR_000.pdf

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (s.d.). Investir dans des sociétés minières. Dans *Grand public*. Récupéré le 8 mai 2019 de <https://lautorite.qc.ca/grand-public/investissements/investisseurs-avertis/investir-dans-des-societes-minieres/>

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA (s.d.). Responsabilité sociale d'entreprise. Dans *Articles et outils*. Récupéré le 18 novembre 2019 de <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/boite-outils-entrepreneur/gabarits->

documents-guides-affaires/glossaire/pages/responsabilite-sociale-d-entreprise.aspx

BÉGIN, Jean-François (2016). L'exode. *La Presse*, samedi 14 mai 2016.

BÉLAIR-CIRINO, Marco

(2013a). Train du Plan Nord - Outre le projet du CN, d'autres options sur la table. *Le Devoir*, mardi 12 février 2013.

(2013b). Le CN suspend sa participation au Plan Nord. *Le Devoir*, vendredi 8 février 2013.

BERGERON, Patrice (2011). Plan Nord : ArcelorMittal investit massivement dans sa mine de Fermont. *La Presse Canadienne*, vendredi 20 mai 2011. Récupéré le 22 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

BERT, Didier (2011). Incertitude sur les salaires dans les mines. *La Presse*, 11 février 2011.

BÉRUBÉ, Gérard (2013). Les acheteurs d'Iron Ore devront composer avec les revendications. *Le Devoir*, mercredi 10 juillet 2013.

BIENVENU, Louis (2017). Le bouletage des minéraux de fer doit-il être associé à « mines » ou à « métallurgie » ? *Bulletin Québec Mine*. Québec : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Récupéré le 16 septembre 2019 de <https://mern.gouv.qc.ca/mines/quebec-mines/2017-05/mineraux-fer.asp>

BORDELEAU, Jean-Louis

(2019a). Les finances de Port-Cartier sur la corde raide. *Radio-Canada*, lundi 6 mai 2019. Récupéré le 24 octobre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1168286/finance-budget-taxe-impot-port-cartier>

(2019b). Port-Cartier devant le tribunal administratif contre ArcelorMittal. *Radio-Canada*, mardi 9 avril 2019. Récupéré le 24 octobre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163446/port-cartier-tribunal-administratif-arcelor-mittal-bouletage>

CABINET DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES

NATURELLES (2016). *Gaz naturel liquéfié - Le ministre Arcand annonce l'attribution de 4,5 M\$ pour la réalisation d'un projet de conversion énergétique* [Communiqué]. Récupéré le 20 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

CANADA-NEWFOUNDLAND & LABRADOR OFFSHORE PETROLEUM BOARD (2006). *Canada-Newfoundland & Labrador Benefits Plan guidelines*. Récupéré le 16 novembre 2019 de <https://www.cnlopb.ca/wpcontent/uploads/guidelines/benplan.pdf>

CARLE, Annie (2006). *Un seul souffle... la mine*. Maskinongé : Les Éditions Annie Carle.

CBC Goose Bay (2011). Labrador Morning. *CBC Goose Bay*, vendredi 25 novembre 2011. Récupéré le 19 octobre 2019 de <http://www.nmliron.com/data/document/fr-CA/labmorning-20111125-80935.pdf>

CFMF (2013). Inauguration du nouveau Centre multifonctionnel Cliffs. *CFMF*, vendredi 25 octobre 2013. Récupéré le 27 octobre 2019 de <https://cfmf.rocks/inauguration-du-nouveau-centre-multifonctionnel-cliffs/>

CHABOT, Richard (2013). *Le plan Nord et son incidence sur l'évaluation foncière*. Communication présentée au Congrès annuel de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec, Trois-Rivières, Québec. Récupéré le 14 novembre 2019 de https://www.aemq.qc.ca/documentation/conferences/2013/2013-05-No6-Conference_Richard_Chabot.pdf

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA (2017). *Projet de loi C-372. Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. 42^e législature, 1^{ère} session. Récupéré le 22 octobre 2019 de <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-372/premiere-lecture>

CHAMPAGNE Stéphane (2011). Un boom minier de 20 milliards. *La Presse*, mercredi 2 novembre 2011.

CHAMPION IRON

(s.d.). Bloom Lake. Dans *Opérations & projets*. Récupéré le 2 octobre 2019 de <https://www.championiron.com/projet/bloom-lake/?lang=fr>

(2017a). *Champion Iron dévoile les faits saillants de l'étude de faisabilité de la mine du lac Bloom* [Communiqué]. Récupéré le 2 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2017b). *Un financement par emprunt de 180 millions de dollars US positionne la mine du lac Bloom vers un redémarrage* [Communiqué]. Récupéré le 2 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2017c). *Champion Iron annonce un financement de 25 millions de dollars US et des ententes « off-take » avec Glencore dans le cadre de la relance de la mine du lac Bloom et fait le point sur son placement par voie de prospectus* [Communiqué]. Récupéré le 2 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2017d). *Minerai de fer Québec et les Innus de Uashat mak Mani-utenam concluent une entente sur les répercussions et les avantages pour la mine du lac Bloom* [Communiqué]. Récupéré le 19 octobre 2019 de <https://mineraiferquebec.com/minerai-de-fer-quebec-et-les-innus-de-uashat-mak-mani-utenam-concluent-une-entente-sur-les-repercussions-et-les-avantages-pour-la-mine-du-lac-bloom/#content>.

(2019a). *Annual Report*. Récupéré le 2 décembre 2019 de <https://www.championiron.com/wp-content/uploads/2019/07/fye2019-annual-report-sedar.pdf>

(2019b). *Champion Iron expédie 10 millions de tonnes de minerai de fer de haute qualité du Lac Bloom* [Communiqué]. Récupéré le 2 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2019c). *Annual general meeting*. Communication présentée à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, Montréal, Québec. Récupéré le 29 octobre 2019 de <https://www.championiron.com/wp-content/uploads/2019/09/annual-general-meeting-august-2019.pdf>

(2019d). *Roadshow presentation*. Communication présentée dans le cadre de la tournée annuelle de l'entreprise. Récupéré le 16 novembre 2019 de <https://www.championiron.com/wp-content/uploads/2019/11/roadshow-november-2019-nov-11-19.pdf>

CLD CANIAPISCAU

(2015a). *Profil démographique et socioéconomique de Schefferville, Nation Innu et Nation Naskapi*. Récupéré le 19 octobre 2019 de <http://www.caniapiscau.net/files/view/ec8930b51f2c437>

(2015b). *Profil démographique et socioéconomique Fermont*. Récupéré le 21 octobre 2019 de <http://www.caniapiscau.net/files/view/ec8930b51f2c437>

CLIFFS NATURAL RESOURCES (2013). *Convention collective CLIFFS SEC Mine de Fer du Lac Bloom & Syndicat des Métallos section locale 9996, 10 septembre 2013 au 9 septembre 2016*. Récupéré le 18 octobre 2019 de <https://www.corail.gouv.qc.ca/>

CLOUTIER, Jean-François (2011). *Projet de 1 G\$ à Sept-Îles*. *Le Journal de Québec*, mercredi 6 avril 2011.

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE DES MINES (2017). *Estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec* [Rapport]. Québec : Régis Simard. Récupéré le 18 novembre 2019 de https://www.exploreslesmines.com/images/Rapport_Estimation_des_besoins_de_MO_2017-2021_VWeb.pdf

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (2014). *Statistiques annuelles de l'industrie de la construction 2013* [Rapport]. Montréal : Direction de la recherche et de la documentation. Récupéré le 21 octobre 2019 à partir de <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2430931>

(2019). *L'industrie de la construction et l'inclusion des Premières Nations & des Inuit*. Communication présentée à l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, Québec, Québec. Récupéré le 8 novembre 2019 de <http://iddpnql.ca/atelier-sur-les-ententes-sur-les-repercussions-et-les-avantages-19-20-fevrier-2019/>

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (2001). *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises* (52001DC0366). Bruxelles : Commission des communautés européennes. Récupéré le 11 novembre 2019 de <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52001DC0366&from=FR>

COMPAGNIE MINIÈRE IOC

(s.d.-a). *Nos opérations*. Dans *Ce que nous faisons*. Récupéré le 21 octobre 2019 de <https://www.ironore.ca/ce-que-nous-faisons/nos-operations>

(s.d.-b). *Travailler chez IOC*. Dans *Carrières*. Récupéré le 10 octobre 2019 de <https://www.ironore.ca/carrieres/travailler-chez-ioc>

(s.d.-c). *Communautés*. Dans *Engagements*. Récupéré le 18 novembre 2019 de <https://www.ironore.ca/engagement/communautes>

(1957). *Revue Iron Ore* [vol. 3 no. 1]. [Journal]. Fonds Compagnie minière IOC (P21, N1171). Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Sept-Îles, Québec.

(2013). *Rapport de développement durable 2013*. Récupéré le 28 octobre 2019 de <https://www.ironore.ca/publications/rapports-sur-le-developpement-durable>

(2015). *Rapport de développement durable 2015*. Récupéré le 28 octobre 2019 de <https://www.ironore.ca/publications/rapports-sur-le-developpement-durable>

(2016). *Rapport de développement durable 2016*. Récupéré le 28 octobre 2019 de <https://www.ironore.ca/publications/rapports-sur-le-developpement-durable>

(2017). *Rapport de développement durable 2017*. Récupéré le 28 octobre 2019 de <https://www.ironore.ca/publications/rapports-sur-le-developpement-durable>

(2018). *Rapport de développement durable 2018*. Récupéré le 28 octobre 2019 de <https://www.ironore.ca/publications/rapports-sur-le-developpement-durable>

CONSEIL DES INDIENS MONTAGNAIS DE SCHEFFERVILLE (1983). *Mémoire du Conseil des Indiens montagnais de Schefferville présenté à la Commission parlementaire sur la fermeture de Schefferville* [Document inédit].

CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES (2010). *Consolidated Thompson complète l'étude de faisabilité portant sur l'augmentation de la production de 8,0 à 16,0 millions de tonnes de concentré de minerai de fer par année au lac Bloom* [Communiqué]. Récupéré le 21 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

CORBEIL, Michel

(2011a). Les clients de Chine. *Le Soleil*, samedi 16 juillet 2011.

(2011b). Boum minier : Gros projets, grosses payes, gros trucks. *Le Soleil*, samedi 17 septembre 2011.

(2011c). Débordement de prospérité. *Le Soleil*, lundi 19 septembre 2011.

(2011d). Fermont, ville minière en ébullition. *Le Soleil*, mardi 2 août 2011.

(2011e). Renaissance de Fermont : la double vie des travailleurs « importés ». *Le Soleil*, dimanche 18 septembre 2011.

(2011f). Fermont : pas de travail, pas de maison. *Le Soleil*, dimanche 18 septembre 2011.

(2012a). Un autre mégaprojet. *Le Soleil*, mercredi 22 février 2012.

(2012b). Projet de rail CN-Caisse de dépôt : les minières peu enthousiastes. *Le Soleil*, vendredi 23 mars 2012.

(2013). Le « boum minier » de Fermont crée des tensions sociales, selon la mairesse. *Le Soleil*, mardi 3 septembre 2013.

CÔTÉ, Evelyne (2016). L'Inde et la Turquie à la rescousse de l'industrie du fer. *Radio-Canada*, jeudi 3 novembre 2016. Récupéré le 14 septembre 2019 de <http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2016/11/03/010-marche-du-fer-cote-nord-raison-ralentissement-economie.shtml>

COUTURE, Pierre

(2012). Fin du boum minier au Québec ? *Le Soleil*, vendredi 24 août 2012, p.19.

CSN CONSTRUCTION (2012). Un emploi dans le Nord : Qui serait sollicité ? *Le Bâtitseur*, décembre 2012. Récupéré le 9 novembre 2019 de https://www.csnconstruction.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/2012-12_batisseur_csnconstruction.pdf

CYR, Éric

(2018a). Nécessaire ajustement des revenus anticipés. *Le Trait d'Union du Nord*, lundi 30 avril, 2018.

(2018b). C'est mieux ailleurs... *Le Trait d'Union du Nord*, lundi 10 septembre 2018.

DALLAIRE, Luc (2011). Confort beauceron pour les mineurs du Mont-Wright. *Le Soleil*, samedi 2 avril 2011.

DANSEREAU, Suzanne

(2011). Casse-tête ferroviaire sur la Côte-Nord. *Les Affaires*, samedi 22 octobre 2011.

(2012a). Le gouvernement du Québec en veut plus. *Les Affaires*, samedi 21 avril 2012.

(2012b). Des nuages noirs au-dessus du boom minier. *Les Affaires*, samedi 2 juin 2012.

(2012c). Cliffs ralentit son expansion. *Les Affaires*, lundi 19 novembre 2012.

(2013a). Gros plan sur les principaux projets miniers du Plan Nord. *Les Affaires*, samedi 9 février 2013.

(2013b). Un lien ferroviaire dans le Nord, prise 2. *Les Affaires*, samedi 26 octobre 2013.

(2014a). Le projet d'étude sur un troisième lien ferroviaire soulève peu d'enthousiasme. *Les Affaires*, samedi 6 septembre 2014.

(2014b). Y a-t-il un avenir pour le fer de la Fosse du Labrador ? *Les Affaires*, samedi 6 décembre 2014.

DÉCARIE, Jean-Philippe

(2015). À l'ombre des géants. *La Presse*, mardi 1^{er} décembre 2015.

(2017). Un actif vital pour la Côte-Nord, peu importe les cycles du marché. *La Presse*, mardi 21 novembre 2017.

DE GRANDPRÉ, Hugo (2014). Schefferville : l'aréna rouvre 30 ans plus tard. *La Presse*, samedi 8 février 2014.

Delgamuukw c. Colombie-Britannique. (1997). 3 R.C.S. 1010. Récupéré de <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/1569/index.do>

DÉRY, Emy-Jane

(2014). Déclin du marché immobilier à Sept-Îles. *Le Journal de Montréal*, vendredi 5 décembre 2014.

(2015a). Six raisons qui font qu'ArcelorMittal garde la tête hors de l'eau. *Le Journal de Montréal*, jeudi 26 février 2015.

(2015b). « On approche du pire », croit la minière ArcelorMittal. *Le Journal de Québec*, vendredi 27 novembre 2015.

(2016). ArcelorMittal pourrait fermer sa mine de fer sur la Côte-Nord 15 ans plus tôt. *Le Journal de Québec*, mercredi 1^{er} juin 2016.

(2017). Dernière offre patronale rejetée à 99,6 %. *Le Journal de Montréal*, samedi 6 mai 2017.

DESCÔTEAUX, David (2008). Le BOOM des ressources naturelles. *Commerce*, mardi 1 janvier 2008.

DESHAIE, Thomas (2019). Commandites des grandes entreprises : leviers de développement ou outils de contrôle de la population ? *Radio-Canada*, mercredi 12 juin 2019. Récupéré le 28 octobre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1174360/commandites-entreprises-privées-mines-censure>

DION-ORTEGA, Antoine et BLIN, Pierrick (2014). Crise du fer - Après la ruée, la gueule de bois. *Le Devoir*, samedi 8 novembre 2014.

DUBUC, André

(2005a). Québec-Cartier a un plan d'avenir jusqu'en 2026. *Les Affaires*, samedi 29 janvier 2005.

(2005b). Des projets d'investissement de 27 G\$ sont annoncés. *Les Affaires*, samedi 29 janvier 2005.

(2019a). Les redevances minières ont plus que doublé en 2017. *La Presse*, lundi 28 janvier 2019.

(2019b). La remontée du prix du fer redonne espoir. *La Presse*, lundi 29 juillet 2019.

DUMAS, Paul (2018). Infrastructures de classe mondiale sur la Côte-Nord. *Ressources, Mines et Industrie*, 4(5), 8–14.

DUPONT, Nicolas (2019). ArcelorMittal relance son projet d'usine de bouletage. *Le Nord-Côtier*, jeudi 31 octobre 2019.

DURIVAGE, Paul (2014). Qui mise sur le fer ? *La Presse*, mercredi 1 octobre 2014.

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES (2018). Fosse du Labrador. Dans *Système d'information géominière du Québec*. Récupéré le 3 décembre 2019 de <http://gq.mines.gouv.qc.ca/lexique-stratigraphique/province-de-churchill/fosse-du-labrador/>

Entente sur les répercussions et les avantages (ERA) conclue entre les Uashaun- nuat et la Bande des Innus de Uashat Mak Mani-Utenam, représentés par Innu

Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam et Tata Steel Minerals Canada Ltd.
(s.d.). Récupéré le 16 novembre 2019 de
<https://fr.scribd.com/document/238682167/Entente-entre-les-Uashaunnuat-et-Tata-Steel-Minerals-Canada>

Entente sur les répercussions et les avantages (ERA) conclue entre les Uashaunnuat et la Bande des Innus de Uashat Mak Mani-Utenam, représentés par Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam et ArcerolMittal Mines Canada Inc.
(2012). Récupéré le 16 novembre 2019 de
<https://fr.scribd.com/document/238658778/Entente-entre-les-Uashaunnuat-et-ArcelorMittal-Mines-Canada>

EY MERGERS (2018). *Optimize for today? Build for tomorrow? Mergers, acquisitions and capital raising in mining and metals – 2018 outlook* [Rapport]. Récupéré le 10 juin 2019 de [https://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/ey-mergers-and-aquisitions-and-capital-raising-in-mining-and-metals-2018-outlook/\\$File/ey-mergers-and-aquisitions-and-capital-raising-in-mining-and-metals-2018-outlook.pdf](https://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/ey-mergers-and-aquisitions-and-capital-raising-in-mining-and-metals-2018-outlook/$File/ey-mergers-and-aquisitions-and-capital-raising-in-mining-and-metals-2018-outlook.pdf)

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (2013). *Mémoire portant sur la révision de la Loi sur les mines*. Récupéré le 24 octobre 2019 de <https://www.fqm.ca/wp-content/uploads/2014/04/memfqm-loi-mines-080713.pdf>

FONTAINE, Hugo

(2010). Le nouvel essor d'une région de fer. *La Presse*, samedi 25 septembre 2010.

(2011a). La bataille pour le fer du Nord. *La Presse*, samedi 8 janvier 2011.

(2011b). Le monde a soif d'acier, le Canada a du fer. *La Presse*, jeudi 13 janvier 2011.

(2011c). Le géant IOC voit grand. *La Presse*, jeudi 18 août 2011.

(2011d). Un projet de 1,4 milliard près de Fermont. *La Presse*, mardi 22 novembre 2011.

2013a). Chemin de fer de la Côte-Nord : minières aux commandes. *La Presse*, mercredi 13 février 2013.

(2013b). Petite terre, grands besoins et gros soucis. *La Presse*, samedi 12 janvier 2013.

(2013c). Rio Tinto veut vendre IOC. *La Presse*, vendredi 1 mars 2013.

(2013d). La boulette n'a plus la cote. *La Presse*, mercredi 13 mars 2013.

FORTIER, Marco (2019). La centralisation des achats provoque des inquiétudes pour les entreprises en région. *Le Devoir*, mardi 29 octobre 2019.

FRIGON-CORMIER, Ginette (s.d.). *Gagnon, la ville sacrifiée* (s. l. n. é.).

FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (2013). *Côte-Nord : un vent de développement qui balaie jusqu'au droit au logement* [Note]. Récupéré le 31 octobre de <https://www.frapru.qc.ca/cote-nord-un-vent-de-developpement-qui-balaie-jusquau-droit-au-logement/>

GARNEAU, Louis

(2017). Une relance du secteur minier en 2017. *Radio-Canada*, mercredi 4 janvier 2017. Récupéré le 14 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1008065/une-relance-du-secteur-minier-en-2017>

(2018). La Côte-Nord apprécie le rétablissement du secteur minier en 2017. *Radio-Canada*, jeudi 4 janvier 2018. Récupéré le 14 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1075211/cote-nord-retablissement-secteur-minier-2017>

GOUGEON, Jean-Guy

(2008). Champion devra investir 6 millions \$. *Le Journal de Québec*, lundi 27 octobre 2008.

(2009). La Chine donne son aval. *Le Journal de Québec*, lundi 20 juillet 2009.

(2014). La compagnie augmente sa production au Québec et au Liberia. *Le Journal de Montréal*, vendredi 16 mai 2014.

GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR (2019). *Mining in Newfoundland and Labrador* [Rapport]. St-John's : Natural Resources Mines Branch. Récupéré le 6 décembre 2019 de <https://www.gov.nl.ca/nr/files/MNL-Overview.pdf>

GRÉGOIRE, Isabelle (2015). La deuxième vie de Schefferville. *L'Actualité*, 6 avril 2015. Récupéré le 2 novembre 2019 de <https://lactualite.com/societe/la-deuxieme-vie-de-schefferville/>

GUÉRICOLAS, Pascale

(2011a). Au pays des géants. *L'Actualité*, 15 octobre 2011. Récupéré le 2 novembre 2019 de <https://lactualite.com/lactualite-affaires/au-pays-des-geants/>

(2011b). Boum à Fermont. *L'Actualité*, 15 octobre 2011. Récupéré le 10 novembre 2019 de <https://lactualite.com/lactualite-affaires/boum-a-fermont/>

HEAP, Alan (2005). *China – The Engine of a Commodities Super Cycle* [Rapport]. Sydney : Citigroup Smith Barney. Récupéré le 2 mai 2019 de http://www.fallstreet.com/Commodities_China_Engine0331.pdf

INDEX MONDI

(2019a). *Indice des prix des métaux - Prix mensuel* [Graphique]. Récupéré le 28 novembre 2019 de <https://www.indexmundi.com/fr/matieres-premieres/?marchandise=indice-des-prix-des-metaux&mois=360>

(2019b). *Prix des Matières Premières : Minerai de fer* [Graphique]. Récupéré le 28 novembre 2019 de <https://www.indexmundi.com/fr/matieres-premieres/?marchandise=minerai-de-fer&mois=360>

INGÉNIERIE DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS, MINIERS ET

MÉTALLURGIQUES (2015). *Vers une démarche structurée en Développement durable*. Mémoire présenté dans le cadre du Chantier sur l'acceptabilité sociale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Récupéré le 1 octobre 2019 de <http://ipimm.ca/wp-content/uploads/2015/09/Memoire-AS-MERN-2015-06-10.pdf>

INVESTISSEMENT QUÉBEC (2016). *Québec soutient la réalisation d'un projet d'investissement de Tata Steel Minerals Canada à Schefferville* [Communiqué]. Récupéré le 24 septembre 2019 de <https://www.investquebec.com/international/fr/salle-de-presse/communiques/Quebec-soutient-la-realisation-d-un-projet-d-investissement-de-Tata-Steel-Minerals-Canada-a-Schefferville.html>

JOLICOEUR TÊTREAU, Frédérick (2017). La station récréotouristique reçoit 150 000 \$ de la part d'IOC. *Le Nord-Côtier*, vendredi 23 juin 2017.

- JONCAS, Mirelle (2015). *Les femmes nord-côtière et le développement nordique*. Mémoire présenté à la Commission régionale « FEMMES » de la Côte-Nord. Récupéré le 20 octobre 2019 de <https://www.chairedveloppementnord.ulaval.ca/sites/chairedveloppementnord.ulaval.ca/files/2016-mireille-joncas.pdf>
- KIMALAINEN, Sieni (2017). 11 Biggest Iron Ore Producers in the World in 2017. *Insider Monkey*, vendredi 15 décembre 2017. Récupéré le 16 septembre 2019 de <https://www.mining.com/iron-ore-price-tops-100-tonne-first-time-5-years/3274/https://www.insidermonkey.com/blog/11-biggest-iron-ore-producers-in-the-world-in-2017-614332/?singlepage=1>
- LABRADOR IRON MINES (2019). *Annual meetings of shareholders 2019 corporate update* [Communiqué]. Récupéré le 16 novembre 2019 de <http://www.labradorironmines.ca/pdf/LIMHNR24OCT2019-Annual-General-Meeting.pdf>
- LABRADOR IRON ORE ROYALTY CORPORATION (2018). *Annual Report 2018*. Récupéré le 18 septembre 2019 de <http://s1.q4cdn.com/337868174/files/2018-Annual-Report-Final.pdf>
- LACHAPELLE-PLAMONDON, Nicolas
 (2019a). Hausse du prix du fer après la rupture d'un barrage au Brésil. *Radio-Canada*, mardi 5 février 2019. Récupéré le 15 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1151083/prix-fer-vale-bresil-barrage>
- (2019b). ArcelorMittal envisagerait de vendre ses actifs au Canada. *Radio-Canada*, dimanche 27 septembre 2019. Récupéré le 20 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1321264/arcelormittal-vente-actifs-canada>
- LAPOINTE, Magalie (2019). 14 jours au Nord, 14 jours à Cuba : ils adorent leur horaire flyé. *Le Journal de Montréal*, Samedi 2 février 2019. Récupéré le 12 octobre 2019 <https://www.journaldemontreal.com/2019/02/02/ils-adorent-leur-horaire-flye>
- LA PRESSE
 (2008a). Une hausse de 65 % du prix du fer. *La Presse*, mardi 19 février 2008.
- (2008b). ArcelorMittal intéressé par Iron Ore. *La Presse*, jeudi 3 juillet 2008.
- (2018). Ottawa allonge 183 millions pour rajeunir la route vers Fermont. *La Presse*, samedi 28 juillet 2018. Récupéré le 10 octobre 2019 de

<https://www.lapresse.ca/actualites/regional/201807/28/01-5191142-ottawa-allonge-183-millions-pour-rajeunir-la-route-vers-fermont.php>

LA PRESSE CANADIENNE

(2002). Dofasco enregistre des profits de 27 millions \$ pour l'exercice 2001. *La Presse canadienne*, vendredi 1 février 2002. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2007a). ArcelorMittal produira moins d'acier pour contrer les importations. *La Presse canadienne*, vendredi 22 juin 2007. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2007b). Le profit combiné d'Arcelor et de Mittal progresse de 40 pour cent. *La Presse canadienne*, mercredi 16 mai 2007. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2007c). ArcelorMittal confirme qu'elle prend le contrôle de Mines Wabush. *La Presse canadienne*, mercredi 5 septembre 2007. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2008). ArcelorMittal Mines Canada promet d'investir dans l'essor de Québec Cartier. *La Presse canadienne*, vendredi 30 mai 2008. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2011a). Cliffs Natural Resources achètera Consolidated Thompson pour 4,9 milliards \$. *La Presse canadienne*, mardi 11 janvier 2011. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2011b). Les profits d'ArcelorMittal ont grimpé de 67 pour cent au premier trimestre. *La Presse canadienne*, mercredi 11 mai 2011. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2012a). ArcelorMittal pourrait procéder à une nouvelle expansion dans le nord du Québec. *La Presse canadienne*, jeudi 26 avril 2012. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2012b). Les producteurs de minerai de fer pourraient chercher à vendre des actifs. *La Presse canadienne*, vendredi 19 octobre 2012. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2013). Un consortium asiatique met la main sur 15 % d'ArcelorMittal Canada. *La Presse canadienne*, mercredi 2 janvier 2013. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

LAROCQUE, Sylvain

(2014). La morosité s'installe, croit ArcelorMittal. *La Presse*, mardi 9 décembre 2014.

(2016). Autre année difficile en vue. *La Presse*, lundi 18 janvier 2016.

LAVOIE, Gilbert (2011). L'envers du Plan Nord : le Sud dépouillé de sa main-d'œuvre. *Le Soleil*, samedi 26 novembre 2011.

LECAVALIER, Charles (2017). Pas assez rentable, la nouvelle voie ferrée du plan nord écartée. *Le Journal de Montréal*, jeudi 21 septembre 2017.

LE DEVOIR

(2018a). Restauration de sites miniers : Québec allonge les millions. *Le Devoir*, lundi 7 mai 2018

(2018b). Québec financera les études d'impact des minières. *Le Devoir*, mardi 3 avril 2018.

LE DEVOIR BIS ET L'ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC (2019). Industrie minière : la route du fer. *Le Devoir*, samedi 26 octobre 2019. Récupéré le 26 octobre 2019 de <https://www.ledevoir.com/bis/565264/industrie-mini-ere-la-route-du-fer>

LÉGIS QUÉBEC (2019). *Règlement sur l'embauche et la mobilité des salariés dans l'industrie de la construction* (R-20, r. 6.1). Récupéré le 8 novembre 2019 de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/R-20,%20r.%206.1>

LEMAY, Jocelyne (2015). *Terre Rouge : Schefferville : sa naissance, les grands moments de son histoire et sa « quasi » disparition*. Sept-Îles : Imprimerie B&E.

LETARTE, Martine (2018). L'entrepreneuriat à l'ombre des géants miniers. *La Presse*, jeudi 21 juin 2018. Récupéré le 18 novembre 2019 de <https://www.lapresse.ca/affaires/portfolio/developpement-economique-regional/cote-nord/201806/21/01-5186712-lentrepreneuriat-a-lombre-des-geants-miniers.php>

LÉVESQUE, Fanny

(2012). Crise aigüe du logement à Sept-Îles. *Le Soleil*, lundi 16 janvier 2012.

(2015). Géant minier à vendre à Sept-Îles. *Le Soleil*, mardi 19 mai 2015.

(2016a). Industrie du fer : Le Québec contre le monde. *Le Soleil*, lundi 13 juin 2016.

(2016b). Québec investit 26 millions pour la mine du lac Bloom. *La Presse*, samedi 20 février 2016. Récupéré le 11 octobre 2019 de http://plus.lapresse.ca/screens/04f945a1-08e7-4835-8b7f-bb9d91aeb356__7C__TinWsSiW.Oyx.html

(2016c). Côte-Nord : le secteur immobilier plombé par le prix du fer. *Le Soleil*, vendredi 14 octobre 2016.

LÉVESQUE, Fanny et PARADIS, Steeve

(2009a). La prudence sera de mise en 2010. *Le Soleil*, jeudi 31 décembre 2009.

(2009b). Cleveland Cliffs achète Wabush. *Le Soleil* mardi 13 octobre 2009.

LOISEL, Mélanie (2012). *Plan Nord : l'envers de la médaille à Fermont* [Billet de blogue]. Radio-Canada. Récupéré le 4 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

MAROWITS, Ross (2014). Le secteur minier canadien se prépare pour une autre année difficile en 2015. *La Presse Canadienne*, samedi 27 décembre 2014. Récupéré le 24 octobre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

MATTHEWS, Guy Robert (2008). Minières et aciéristes en fusion. *Le Journal de Montréal*, lundi 6 octobre 2008.

MINES CANADA (2019). *Plan canadien pour les minéraux et les métaux*.

Ressources naturelles Canada : Ottawa. Récupéré le 28 novembre 2019 de https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/CMMP/CMMP_The_Plan-FR.pdf

MINÉRAI DE FER QUÉBEC

(s.d.). Les 7 grands principes de notre marque employeur. Dans *Notre milieu*. Récupéré le 17 novembre 2019 de <https://mineraiferquebec.com/notre-milieu/marque-employeur/>

(2017). *Convention collective Minerai de Fer Québec Inc. & Syndicat des Métallos section locale 9996, 10 septembre 2017 au 9 septembre 2020*. Récupéré le 18 octobre 2019 de <https://www.corail.gouv.qc.ca/>

MINISTÈRE DE LA JUSTICE (2018). *Registre des lobbyistes* (Registre E18-LE03549). Québec : Ministère de la Justice. Récupéré le 12 octobre 2019 de <https://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/AfficherInscription.aspx?NumeroInscription=NFX3DsThHKOcOJdOS6MA%2BA%3D%3D>

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (2019). *Côte-Nord. Portrait régional*. Québec : Direction des politiques et de l'analyse économiques. Récupéré le 7 mai 2019 de https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/region/s/portraits_regionaux/Cote-Nord.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (2016). *Vision stratégique du développement minier au Québec*. Québec : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Récupéré le 16 novembre 2019 de https://mern.gouv.qc.ca/mines/vision/documents/vision-mines_long-fr.pdf

(2019a). *Quantité, valeur de la production à la tête du puits et droits versés par les sociétés minières* [Tableau]. Récupéré le 17 septembre 2019 de <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/quantite-valeurs-droits-2017-fr-MERN.pdf>

(2019b). *Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier*. Québec : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Récupéré le 24 octobre 2019 de https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PO-consultation-mines_MERN.pdf

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (2015). *Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019*. Récupéré le 17 novembre 2019 de https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/accord_partenariat/entente_signee_accord_partenariat_municipalites.pdf

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2011a). *Plan Nord – Faire le Nord ensemble, le chantier d'une génération*. Québec : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Récupéré le 10 novembre 2019 de <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2420757>

(2011b). *Profil des retombées économiques des activités et des investissements du secteur minier au Québec*. Québec : Direction des politiques, de la coordination et des affaires intergouvernementales. Récupéré le 24 octobre 2019 de <https://mern.gouv.qc.ca/publications/mines/statistiques/etude-impact-economique-secteur-minier.pdf>

NEW MILLENIUM IRON

(s.d.-a). Communauté. Dans *Environnement et Communauté*. Récupéré le 19 octobre 2019 de <http://www.nmliron.com/environnement-communaute/communaute>

(s.d.-b). Premières nations. Dans *Environnement et Communauté*. Récupéré le 29 octobre 2019 de <http://www.nmliron.com/environnement-communaute/premieres-nations>

NORMAND, François (2017). L'espoir renaît dans le secteur du fer au Québec. *Les Affaires*, samedi 11 mars 2017.

NORMANDIN, Pierre-André (2018). Taxes municipales : importante victoire des villes sur les minières. *La Presse*, samedi 21 avril 2018. Récupéré le 24 octobre 2019 de <https://www.lapresse.ca/actualites/regional/201804/21/01-5161951-taxes-municipales-importante-victoire-des-villes-sur-les-minieres.php>

OBSERVATORY OF ECONOMIC COMPLEXITY

(2017a). *Which countries import Iron Ore?* [Carte interactive]. Récupéré le 28 septembre 2019 de https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/import/show/all/2601/2017/

(2017b). *Where does Canada export Iron Ore to?* [Carte interactive]. Récupéré le 4 octobre 2019 de https://oec.world/en/visualize/tree_map/hs92/export/can/show/2601/2017/

PANASUK, Anne (2014). La bataille d'Innus contre la minière Iron Ore. *Radio-Canada*, jeudi 4 septembre 2014. Récupéré le 16 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/683136/innus-uashat-maliothenam-poursuite-miniére-ioc-ententes>

PARADIS, Steeve

(2005). IOC investit. *Le Soleil*, mardi 31 mai 2005.

(2012a). Projet d'investissement sur les rails. *Le Soleil*, jeudi 12 janvier 2012.

(2012b). Année record pour le bouletage à Port-Cartier. *Le Soleil*, samedi 21 janvier 2012.

(2012c). La Côte-Nord salive déjà. *Le Soleil*, jeudi 22 mars 2012.

(2013a). L'industrie minière ne se sent plus la bienvenue au Québec. *Le Soleil*, mardi 12 novembre 2013.

(2013b). Camp de travailleurs à vendre à Fermont. *Le Soleil*, lundi 9 décembre 2013.

(2014). La Côte-Nord refuse de baisser les bras. *Le Soleil*, samedi 6 décembre 2014.

PAV, Jordan (2013). Cliffs takes \$1-billion charge on Consolidated Thompson purchase. *The Globe and Mail*, vendredi 24 janvier 2013. Récupéré le 4 décembre 2019 de <https://www.theglobeandmail.com/report-on-business/industry-news/energy-and-resources/cliffs-takes-1-billion-charge-on-consolidated-thompson-purchase/article7757840/>

POLOZ, Stephen S. (2015). *Au rythme du cycle des produits de base : le cas des ressources dans l'économie canadienne*. Communication présentée à *Economic Development Calgary* le 21 septembre 2015. Banque du Canada. Récupéré le 12 mai 2019 de <https://www.banqueducanada.ca/2015/09/rythme-cycle-produits-base-cas-ressources/>

PORT DE SEPT-ÎLES (2018). *Arrivé de Tacora au quai multiusager du Port de Sept-Îles* [Communiqué]. Récupéré le 20 septembre 2019 de <https://www.portsi.com/arrive-de-tacora-au-quai-multiusager-du-port-de-sept-iles/>

POULIOT, François

(2012a). Attention Québec : la Chine menace le Plan Nord. *Les Affaires*, lundi 23 janvier 2012.

(2012b). Dans la Fosse du Labrador. *Les Affaires*, samedi 3 mars 2012.

(2014a). Retour sur le potentiel du Plan Nord. *Les Affaires*, samedi 29 mars 2014.

(2014b). Plan Nord : mieux vaudrait diminuer les attentes. *Les Affaires*, samedi 4 octobre 2014.

PWC (2019). *Un paysage en évolution. Canadian Mine 2019* [Rapport]. Récupéré le 10 novembre de <https://www.pwc.com/ca/en/industries/publications/539874-un-paysage-en-evolution-canadian-mine-1.pdf>

RADIO-CANADA

(2005). Regain d'intérêt pour le gisement de fer du lac Bloom. *Radio-Canada*, mardi 23 août 2005. Récupéré le 10 septembre 2019 de <http://eureka.cc/fr/>

(2010). Contestation des évaluations municipales. *Radio-Canada*, jeudi 13 mai 2010. Récupéré le 12 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/473342/arcelormittal-taxes-fermont>.

(2011). Deux compagnies minières s'entendent avec les Innus de Sept-Îles. *Radio-Canada*, vendredi 25 mars 2011. Récupéré le 13 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/509274/exploitation-new-millennium-innus>

(2012a). Côte-Nord : ArcelorMittal s'entend avec les Innus. *Radio-Canada*, lundi 27 février 2012. Récupéré le 13 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/551587/entente-arcelor-mittal-innus-maliothenam>

(2012b). Côte-Nord : la construction d'un campement de travailleurs dérange à Port-Cartier. *Radio-Canada*, jeudi 3 mai 2012. Récupéré le 18 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/560203/campement-arcelor-mittal-portcartier>

(2013a). Côte-Nord : des Innus poursuivent Iron Ore pour 900 millions. *Radio-Canada*, mercredi 20 mars 2013. Récupéré le 13 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/605459/ioc-innus-poursuite>

(2013b). 150 000 \$ d'ArcelorMittal pour des projets sur la Côte-Nord. *Radio-Canada*, dimanche 16 juin 2013. Consulté le 28 octobre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/618977/fermont-port-cartier-arcelor-mittal>

(2014). Cliffs : fin des opérations en décembre au lac Bloom. *Radio-Canada*, lundi 24 novembre 2014. Récupéré le 13 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/695179/cote-nord-cliffs-fermeture>

(2015a). La tonne de fer encore sous la barre des 50 dollars américains. *Radio-Canada*, vendredi 30 octobre 2015. Récupéré le 14 septembre 2019 de

<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/10/30/011-prix-fer-tonne-sous-50-dollars-chine.shtml>

(2015b). ArcelorMittal maintient le cap malgré la faiblesse du prix du fer. *Radio-Canada*, vendredi 31 juillet 2015. Récupéré le 14 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/732060/arcelormittal-resultats-trimestre-2015>

(2015c). Prix du fer à la hausse : vent d'optimisme sur la Côte-Nord. *Radio-Canada*, jeudi 7 mai 2015. Récupéré le 14 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/719676/prix-fer-hausse-cote-nord>

(2015d). Cliffs à Sept-Îles : en attente d'acheteurs. *Radio-Canada*, mardi 19 mai 2015. Récupéré le 14 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/721443/cliffs-ressources-naturelles-sept-iles-pointe-noire-installations>

(2015e). ArcelorMittal abolit 40 postes de cadres. *Radio-Canada*, mardi 9 juin 2015. Récupéré le 23 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/724591/arcelormittal-postes-cadres-abolis>

(2015f). La tonne de fer encore sous la barre des 50 dollars américains. *Radio-Canada*, vendredi 30 octobre 2015. Récupéré le 14 septembre 2019 de <http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/10/30/011-prix-fer-tonne-sous-50-dollars-chine.shtml>

(2015g). La mine du Lac Bloom sur le point d'être achetée. *Radio-Canada*, vendredi 11 décembre 2015. Récupéré le 14 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/754830/mine-lac-bloom-cliffs-champion-fer-ressources-naturelles-cote-nord>

(2015h). Fin de l'assurance vie à Cliffs Mines Wabush. *Radio-Canada*, vendredi 29 mai 2015. Récupéré le 10 novembre 2019 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/723079/mines-wabush-retraites-assurance>

(2016a). Baisse de 31 % des investissements miniers sur la Côte-Nord. *Radio-Canada*, jeudi 10 mars 2016. Récupéré le 14 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/769775/investissements-miniers-cote-nord>

(2016b). La Société du Plan Nord mise sur une reprise des activités à Pointe-Noire cet été. *Radio-Canada*, jeudi 9 juin 2016. Récupéré le 14 septembre 2019

de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/786562/societe-plan-nord-activites-quai-multiuser-tata-steel-plan-strategique>

(2016c). Les prestations des retraités de Cliffs amputées de 21 %. *Radio-Canada*, lundi 1^{er} février 2016. Récupéré le 10 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/762699/retraites-cliffs-ressources-naturelles-fonds-pension-diminution>

(2017). Fermont : Champion relance la production de la mine du lac Bloom. *Radio-Canada*, mercredi 15 novembre 2017. Récupéré le 20 octobre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1067309/lac-bloom-finance-demarre-emploi>

(2018a). ArcelorMittal dépasse ses attentes au premier trimestre de 2018. *Radio-Canada*, vendredi 11 mai 2018. Récupéré le 15 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1100456/arcelormittal-depasse-ses-attentes-au-premier-trimestre-de-2018>

(2018b). Une victoire et une défaite en cour pour la ville de Fermont. *Radio-Canada*, lundi 23 avril 2018. Récupéré le 12 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1096874/ville-fermont-cour-appel-miniere-cliff-ressources-naturelles>

(2018c). Fermont réduit la valeur foncière des installations de Minerai de fer Québec. *Radio-Canada*, mercredi 14 novembre 2018. Récupéré le 12 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1135782/fermont-cliffs-champion-fer-quebec-taxe-budget-impot-foncier>

(2018d). Des Innus manifestent à Schefferville et bloquent l'accès à Tata Steel. *Radio-Canada*, vendredi 27 juillet 2018. Récupéré le 17 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1115038/des-innus-manifestent-a-schefferville-et-bloquent-laces-a-tata-steel>

(2019a). Le bénéfice net d'ArcelorMittal en hausse de près de 13 %. *Radio-Canada*, jeudi 7 février 2019. Récupéré le 15 septembre 2019 de <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1151652/hausse-benefice-arcelormittal-2018-mines>

(2019b). Travaux d'exploration cet été à la mine du lac Pingouin. *Radio-Canada*, mercredi 8 mai 2019. Récupéré le 15 septembre 2019 de <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1168692/travaux-exploration-mine-lac-pingouin-gagnon-fer-cartier-iron-champion>

(2019c). Champion devient l'unique propriétaire de la mine du lac Bloom. *Radio-Canada*, mercredi 29 mai 2019. Récupéré le 15 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1172500/minerai-fer-quebec-fermont>

(2019d). Victoire de la Ville de Fermont devant la Cour du Québec. *Radio-Canada*, mardi 5 novembre 2019. Récupéré le 12 novembre 2019 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1096874/ville-fermont-cour-appel-miniere-cliff-ressources-naturelles>

(2019e). Les Innus en Cour suprême pour pouvoir aller de l'avant avec la poursuite contre IOC. *Radio-Canada*, mercredi 24 avril 2019. Récupéré le 13 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1165934/justice-iron-ore-uashat-malioenam-mine-cour-supreme>

(2019f). 600 000 \$ pour une stratégie d'approvisionnement locale sur la Côte-Nord. *Radio-Canada*, mercredi 30 octobre 2019. Récupéré le 17 novembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1367977/strategie-approvisionnement-local-cote-nord-financement-comax>

RAMSAY, Charles-Albert (2008). Le président d'ArcelorMittal se déplacera sur la Côte-Nord pour dévoiler ses projets. *Les Affaires*, samedi 23 février 2008.

RESSOURCES NATURELLES CANADA

(2018). Faits sur le minerai de fer. Dans *Nos ressources naturelles*. Récupéré le 2 mai 2019 de <https://www.rncan.gc.ca/mines-materiaux/faits/minerai-fer/20594#L2>

(2019). Faits sur le minerai de fer. Dans *Nos ressources naturelles*. Récupéré le 2 décembre 2019 de <https://www.rncan.gc.ca/nos-ressources-naturelles/mineraux-exploitation-miniere/faits-sur-les-mineraux-les-metall/faits-sur-le-minerai-de-fer/20594>

RICHTER GROUPE CONSEIL (2019). *Participation financière et compensation dans une entente de collaboration*. Communication présentée à l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, Québec, Québec. Récupéré le 15 novembre 2019 de <http://iddpnql.ca/atelier-sur-les-ententes-sur-les-repercussions-et-les-avantages-19-20-fevrier-2019/>

RIO TINTO

(s.d.). *Our business*. Récupéré le 7 décembre 2019 de <https://www.riotinto.com/our-business-75.aspx>

(2018). *Sustainable development report*. Récupéré le 18 novembre 2019 de https://www.riotinto.com/documents/RT_2018_Sustainable_development_report.pdf

RIVERIN, François

(2004a). Les matières premières de nouveau en vogue. *Les Affaires*, samedi 14 février 2004.

(2004b). Vers une relance de Schefferville. *Les Affaires*, jeudi 2 septembre 2004.

(2004c). L'investissement dans l'industrie minière mondiale reprend. *Les Affaires*, samedi 11 septembre 2004.

(2007). IOC projette l'expansion de sa production de fer au Labrador. *Les Affaires*, samedi 19 mai 2007.

(2013). Le fer Liberia concurrence celui de la Côte-Nord. *La Presse*, lundi 22 avril 2013.

(2014a). Des agrandissements projetés si... *La Presse*, lundi 28 avril 2014.

(2015). ArcelorMittal résiste à la chute de prix. *La Presse*, lundi 27 avril 2015.

ROBERT, François (2018). La relance de la mine Scully devrait se faire avant la fin de 2018. *Radio-Canada*, mardi 17 avril 2018. Récupéré le 15 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1095697/relance-mine-scully-prevue-avant-fin-2018-fer>.

SCHILLER, Edward (2011). Canada's Labrador & Newfoundland/Québec iron ore mines expand production. *Ressources World Magazine*. Récupéré le 15 novembre 2019 de https://centuryglobal.ca/wp-content/uploads/2014/08/MR_2011-02-28.pdf

SÉGUIN, François (2014). Effluents de mines de fer, de gros volumes à traiter. *Ressources, Mines et Industrie*, 1(15).

SÉGUIN, Marc-André (2012). Ne ménagez pas vos transports ! *Le Journal – Barreau du Québec*, 44(2). Récupéré le 10 avril 2019 de <https://www.yumpu.com/fr/document/read/38662874/ne-menagez-pas-vos-transports-barreau-du-quebec>

SERVICE QUÉBEC (2019). Région ressource. Dans *Thésaurus de l'activité gouvernementale*. Récupéré le 7 mai 2019 de <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=10756>

SHIELDS, Alexandre

(2012a). Le Plan Nord essuie un premier revers. *Le Devoir*, mardi 28 février 2012.

(2012b). Arcelormittal - Un investissement en Ontario fait rager les syndiqués de Contrecœur. *Le Devoir*, mercredi 6 juin 2012.

(2013). L'industrie minière - Une loi enfin modifiée. *Le Devoir*, samedi 14 septembre 2013.

(2015). Redevances minières - Le Québec perd au change. *Le Devoir*, mercredi 2 décembre 2015.

(2019). Québec ne tiendra pas compte des GES de l'exploitation gazière dans sa décision. *Le Devoir*, mardi 4 juin 2019.

STATISTIQUE CANADA

(2017a). *Schefferville, Québec et Sept-Rivières–Caniapiscau. Recensement de 2016 (98-316-X2016001)* [Tableau]. Ottawa. Récupéré le 14 octobre 2019 de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

(2017b). *Matimekossh, Québec et Sept-Rivières–Caniapiscau. Recensement de 2016 (98-316-X2016001)* [Tableau]. Ottawa. Récupéré le 15 octobre 2019 de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

(2017c). *Kawawachikamach, Québec et Sept-Rivières–Caniapiscau. Recensement de 2016 (98-316-X2016001)* [Tableau]. Ottawa. Récupéré le 15 octobre 2019 de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

(2017d). *Côte-Nord : Région économique. Recensement de 2016 (98-316-X2016001)* [tableau]. Ottawa. Récupéré le 11 octobre 2019 de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

ST-PIERRE, Annie

(2011a). ArcelorMittal investit 350 M\$ pour des camions géants. *Le Journal de Québec*, mardi 4 octobre 2011.

(2011b). Opération charme. *Le Journal de Québec*, dimanche 17 juillet 2011.

(2012). 16 milliards \$ compromis. *Le Journal de Montréal*, vendredi 7 septembre 2012.

SYNDICAT DES MÉTALLOS (2011). *Arrêts de production et mises à pied en Montérégie - ArcelorMittal extraie plus, mais transforme moins* [Communiqué]. Récupéré le 20 octobre de <http://eureka.cc/fr/>

TANGUAY, Louis (2011). 25 G\$ investis au nord. *Le Soleil*, samedi 13 août 2011.

TATA STEEL MINERALS CANADA

(2012). *Tata Steel: Venturing into the Canadian Market*. Communication (s. 1). Récupéré le 4 novembre 2019 de

https://www.feicanada.org/enews/file/2012%20Conference%20St_%20John%27s/0945%2004%20Praveen%20Jha%20FEI%20Conference%20-%20St%20John%27s%20-%20June%207%202012.pdf

(2017). *Company Update*. Communication présentée au forum économique de la Société de Développement Économique de Uashat mak Mani-utenam, Sept-Îles, Québec. Récupéré le 19 octobre 2019 de

<http://www.sdeum.ca/media/files/Forum-2017/TSMC-UPDATE-5-JUNE-2017.pdf>

TEISCEIRA-LESSARD, Philippe (2019). Embauche en construction : finie la préférence régionale. *La Presse*, mardi 13 août 2019. Récupéré le 29 novembre 2019 de <https://www.lapresse.ca/actualites/201908/12/01-5237151-embauche-en-construction-finie-la-preference-regionale.php>

THÉROUX, Pierre (2017). Sept-Îles traverse la tempête. *Les Affaires*, samedi 7 octobre 2017.

THE STAR (2010). Blockades removed at Quebec mines. *The Star*, vendredi 3 septembre 2010. Récupéré le 17 novembre 2019 de https://www.thestar.com/business/2010/09/03/blockades_removed_at_quebec_mines.html

- TREMBLAY, Julie (2018). Fly-in, fly-out : extraire des ressources et des travailleurs. *Radio-Canada*, vendredi 12 janvier 2018. Récupéré le 20 octobre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1077627/fly-in-fly-out-travailleurs-chantiers-nord-mines>
- TREMBLAY, Stéphane
(2002a). Les minières veulent réduire leurs coûts de production. *La Presse*, mercredi 10 avril 2002.
- (2002b). Les minières de la Côte-Nord vivent une période de consolidation. *Le Soleil*, jeudi 11 avril 2002.
- TRUDEL, Jean-Sébastien (2002). La crise mondiale de l'acier frappe durement la région. *Les Affaires*, samedi 16 mars 2002.
- TURBIDE, Mathieu (2010). Un demi-million pour le géant des métaux. *Le Journal de Montréal*, lundi 8 novembre 2010.
- TURCOTTI, Alix-Anne (2016). Exploitation minière : des visions différentes pour Champion et ArcelorMittal. *Radio-Canada*, jeudi 2 juin 2016. Récupéré le 14 septembre 2019 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/785022/developpement-mine-fer-contradiction-champion-arcelormittal>
- VALLIÈRES, Martin (2005). Arcelor veut mettre la main sur le géant canadien de l'acier. *La Presse*, jeudi 24 novembre 2005.
- VILLE DE FERMONT (2013). *Position de la Ville de Fermont dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques tenues par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles*. Mémoire sur le Projet de loi numéro 43 sur les mines. Récupéré le 18 octobre 2019 de www.assnat.qc.ca/
- WORLD STEEL ASSOCIATION (2019). *World steel in figures 2019*. Bruxelles : World Steel Association. Récupéré le 20 novembre de <https://www.worldsteel.org/media-centre/press-releases/2019/world-steel-in-figures-2019.html>